TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9184

24 PAGES

VENDREDI 26 JUILLET 1974

Les avocats proposent une réforme du divorce : de la sanction au constat

LIRE PAGE 9 L'ARTICLE DE PHILIPPE BOUCHER



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. Allemagne, 0,80 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran 45 ris ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 21

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

S'INCLINANT DEVANT LA COUR SUPRÊME

M. Nixon va remettre au procureur chargé de l'affaire du Watergate les documents qu'il voulait garder

Le président Nixon vient de subir un échec. A l'unanimité des huit présents, la Cour suprême des Etats-Unis l'a invité à remettre au procureur spécial Jaworski, chargé de l'affaire du Watergate, les enregistrements et documents que celui-ci réclamait. Le président a fait savoir qu'il se plierait à cette décision. Au même moment, la commission judiciaire de la Chambre des représentants entamait, devant les caméras de la télévision, sa délibération finale. Elle doit décider s'il convient de proposer à la Chambre dans son ensemble la mise en accusation constitutionnelle du président.

« *Le respect de la loi dans une nation est le bien le plus précieux qu'un peuple libre puisse avoir, et le président de la Cour suprême et ses collègues sont les gardiens ultimes de cette richesse sans prix.* » C'est en ces termes que M. Nixon annonçait, un soir de mai 1969, la nomination du nouveau président de la Cour, M. Warren E. Burger. Mercredi, M. Burger a renvoyé M. Nixon à cette haute conception du droit, affirmant qu'il était « constitutionnellement indéfendable » que le président des Etats-Unis refuse de communiquer à la justice les éléments nécessaires à une enquête.

« *Nous avons conclu*, a déclaré le président de la Cour suprême en son nom propre et au nom des sept autres juges qui avaient eu à connaître de l'affaire « Etats-Unis contre Richard Nixon », que « *lorsqu'un privilège touchant des pièces qui peuvent être réquisitionnées au cours d'un procès criminel n'est fondé que sur un souci général de discrétion, il doit s'effacer devant la nécessité fondamentale d'appliquer la loi...* »

Ce que la Cour suprême appelle, par litote, « souci de discrétion », le président Nixon l'avait nommé tantôt « *privilège de l'exécutif* », tantôt « *séparation des pouvoirs* », selon les besoins d'une défense longue et tortueuse qui commença lorsque une équipe d'hommes de main se laissa surprendre, le 17 avril 1972, dans l'immeuble du Watergate, quartier général du parti démocrate à Washington. Assez vite, on découvrit qu'il s'agissait d'une vaste affaire d'espionnage politique, organisée par des membres importants de l'entourage du président.

ALAIN-MARIE CARRON.

(Lire la suite page 5.)

Victoire à la loi

M. Richard Nixon n'est pas le seul président des Etats-Unis qui se soit incliné devant la Cour suprême après une bataille perdue. Rien qu'au cours de ce siècle ses prédécesseurs Truman et Roosevelt avaient aussi accepté de plus ou moins bon cœur de se soumettre aux décisions de la plus haute instance judiciaire du pays. Mais, compte tenu des circonstances, l'arrêt de la Cour, intervenant au moment même où la commission judiciaire de la Chambre va se prononcer sur une éventuelle mise en accusation, représente sans nul doute un échec grave pour le président. Celui-ci n'aurait pu sans grands risques défier l'autorité de la Cour, d'autant plus que celle-ci s'est prononcée à l'unanimité. Si, comme on avait pu le penser, la Cour s'était divisée par moitié, M. Nixon aurait pu alors contester le jugement en le qualifiant de « non définitif ».

Son acceptation de la décision des juges lui a été dictée par son propre intérêt. Ses amis politiques, à commencer par le vice-président Ford ou le sénateur Goldwater, doyen respecté du parti républicain, l'avaient mis en garde contre toute tentative de défier la Cour. En même temps, il peut espérer par sa docilité non seulement rallier ses partisans au Congrès, mais peut-être amorcer un revirement d'opinion en faveur d'un homme qui se montre soudain si respectueux des lois et du pouvoir judiciaire.

C'est pourquoi il est encore difficile de prévoir les effets de l'arrêt de la Cour sur l'avenir politique de M. Nixon. Certes, il est possible que les membres républicains de la Chambre des représentants, qui hésitaient encore à se prononcer pour sa mise en accusation (« impeachment »), rejoignent plus aisément la majorité démocrate, rétablissant ainsi le caractère bipartisan de l'éventuelle décision d'« impeachment ». D'autre part, les soixante-quatre bandes sonores que M. Nixon s'était refusé jusqu'à présent à communiquer à la justice peuvent contenir des révélations encore plus embarrassantes pour lui. Leur publication attendue dans un délai d'environ deux mois, c'est-à-dire à un moment où il risque de passer en jugement devant le Sénat, pourrait lui être fatale.

Dans l'immédiat, cependant, l'acceptation du président Nixon a donné à ses amis l'occasion de recommander de nouveaux délais en attendant le complément d'information contenu dans ces documents sonores. Les premières déclarations des représentants de la majorité démocrate et de la minorité républicaine au sein de la commission laissent prévoir de nouvelles divisions, faisant ainsi le jeu de M. Nixon.

Mais l'arrêt de la Cour n'intéresse pas seulement le destin d'un président des Etats-Unis en difficulté. Sa portée est historique dans la mesure où la Cour refuse le caractère absolu du « privilège de l'exécutif » et, d'une manière générale, limite et précise les pouvoirs de la Maison Blanche. En fait, rien dans la Constitution ne justifiait l'interprétation qui aboutissait en quelque sorte à placer le président au-dessus des lois. L'arrêt représente donc un coup porté à l'évolution de l'institution présidentielle vers une sorte de magistrature « impériale ». La Cour rétablit ainsi l'équilibre des pouvoirs et, de manière salutaire, limite les abus d'un exécutif trop puissant.

AU TERME DES DEUX PREMIERS MOIS DU SEPTENNAT

• M. Giscard d'Estaing présente devant la presse un premier bilan de son action.
• L'Assemblée nationale adopte le projet de loi réorganisant la radiodiffusion et la télévision.

Un peu moins de deux mois après son installation à l'Elysée (le 27 mai), M. Valéry Giscard d'Estaing tient ce jeudi 25 juillet, à 15 h. 30, dans la salle des fêtes de l'Elysée, une première « réunion de presse » à laquelle ont été conviés quelque trois cent cinquante journalistes français et étrangers.

Cette réunion étant « *consacrée à l'action de transformation de la vie politique, sociale et économique de la France engagée depuis deux mois et à ses perspectives* », selon les termes du communiqué qui avait été diffusé le 11 juillet par les services de la présidence de la République, les problèmes extérieurs devaient être laissés de côté, bien que M. Giscard d'Estaing ait expliqué par son désir de suivre de près l'évolution de la situation internationale la décision qu'il a prise d'annuler le voyage qu'il devait faire à Orange.

Au demeurant, les problèmes purement intérieurs devaient suffire à alimenter largement l'échange de vues entre les journalistes et le président de la République, après que l'Assemblée nationale, siégeant sans désemparer et délibérant dans des conditions déplorables, a adopté aux premières heures de la matinée de jeudi, par 290 voix contre 183 et 4 abstentions, le projet de nouvelle organisation de la radiodiffusion et de la télévision, dont les sénateurs devaient se saisir à leur tour vendredi 26 à 10 heures.

Après avoir approuvé par 295 voix contre 181 la suppression de l'O.R.T.F. (article premier du projet), les députés ont adopté de nombreux amendements, dont les plus importants concernent les recettes publicitaires des nouveaux organismes et le sort des personnels (voir pages 6 et 7).

On s'attendait notamment à ce que le président de la République confirme et précise la politique qu'il entend mener en matière agricole et dans la lutte contre l'inflation.

Concernant le budget de l'Etat en 1975, dont la préparation est maintenant assez avancée, puisque les dépenses publiques (+ 13,8 %) ont été arrêtées mercredi par le conseil des ministres (voir p. 20), M. Giscard d'Estaing devait apporter d'utiles précisions : évolution des crédits d'équipements collectifs, ampleur du coup de frein donné à la croissance des charges de fonctionnement, limitation des interventions de l'Etat. On espérait que M. Giscard d'Estaing fournirait aussi quelques indications sur les recettes nouvelles qui alimenteront le budget de 1975 : sort de la surtaxe sur le revenu, alourdissement de l'impôt sur les sociétés, taxation éventuelle de plus-values, enfin forme possible de la fameuse « taxe conjoncturelle » sur les entreprises.

On s'attendait également que M. Giscard d'Estaing réponde à des questions sur l'opportunité de réaliser ou de poursuivre plusieurs grands projets d'équipement : aménagement de la Défense et du quartier des Halles, programme autoroutier, liaison fluviale Rhin-Rhône, construction de centrales nucléaires et politique de l'environnement.

Enfin, la persistance des troubles dans les prisons rendait opportune une déclaration du président de la République sur la condition pénitentiaire.

Une interview de M. d'Ornano

Les entreprises « qui ne modéreront pas leur consommation d'énergie » seront pénalisées par la réglementation de leurs prix

nous déclare le ministre de l'industrie

(Lire page 22.)

TANDIS QUE S'OUVRE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Toutes les mesures restreignant les libertés ont été levées en Grèce

Athènes considère Mgr Makarios comme le seul président légal de Chypre

Le premier geste du nouveau gouvernement grec, présidé par M. Constantin Caramanlis, a été de lever toutes les mesures restreignant les libertés en Grèce. Les prisonniers et condamnés politiques ont été libérés et le camp de concentration de l'île de Yaros, tristement célèbre, est désormais fermé. La nationalité grecque a été rendue à ceux qui en avaient été privés par le précédent régime.

Le nouveau premier ministre, qui s'adresse, ce jeudi 25 juillet, à la nation grecque, devait compléter son gouvernement par la nomination de « personnalités représentant les forces politiques nouvelles du pays ».

Les changements politiques survenus à Athènes n'ont, en définitive, retardé que de vingt-quatre heures la conférence anglo-gréco-turque sur Chypre, prévue initialement pour le mercredi 24 juillet. M. Turhan Gunès, ministre turc des affaires étrangères, est arrivé jeudi matin à Genève, et M. Georges Mavros y est attendu en début d'après-midi. Le nouveau chef de la diplomatie grecque a déclaré au Monde *que l'objectif de la conférence serait de définir les moyens d'appliquer la récente résolution du Conseil de sécurité et non de discuter de l'avenir politique de l'île. Il tient Mgr Makarios pour le chef de l'Etat légitime.*

● *A NICOSIE, le cessez-le-feu semble être respecté, une certaine tension persiste à l'aéroport, où les forces des Nations unies se sont interposées entre Grecs et Turcs. Ankara a donné l'assurance au Conseil de sécurité, réuni d'urgence, que les troupes se tiendraient à leurs positions actuelles. Le chef de la communauté turque de l'île, M. Rauf Denktash, a fait l'éloge du nouveau président de Chypre, M. Cléridès,* « homme responsable qui aime Chypre ».

De notre envoyé spécial

Athènes. — « *Ma tâche prioritaire est d'empêcher que la crise chypriote ne dégénère en guerre gréco-turque. Je dois aussi compléter mon gouvernement en réglant au plus vite les problèmes politiques, économiques et sociaux qu'affronte le peuple grec.* »

M. Constantin Caramanlis, qui nous reçoit dans la suite qu'il occupe au cinquième étage de l'hôtel de Grande-Bretagne, est visiblement épuisé. Pâle, les traits tirés, mais souriant, il n'a dormi que trois heures depuis son arrivée à Athènes, dans la nuit de mardi à mercredi. Vêtu d'un pantalon gris et d'une chemise de sport, il n'a cessé depuis — entre deux réunions du conseil des ministres, — de recevoir les hommes politiques qui font antichambre. Des membres du gouvernement — notamment MM. Rallis et Averoff, respectivement ministres de l'intérieur et de la défense, — se tiennent à ses côtés.

Des corbeilles de roses rouges et de glaïeuls s'entassent dans le couloir qui conduit à son appartement, où s'affairent des « gorilles », des collaborateurs et de fidèles compagnons d'exil. Ces derniers rapportent que le leader grec ignorait tout de la décision de la junte de se saborder jusqu'au coup de téléphone d'Athènes lui apprenant que les militaires lui confiaient les leviers de commande.

De sa fenêtre M. Caramanlis contemple la vaste place de la Constitution, les bâtiments du Parlement où le pouvoir lui avait été confié la veille. Sur le trottoir, face à l'hôtel, quelques milliers de jeunes gens entonnent des chants patriotiques, coupés de slogans : « *Un peuple, un leader !* », « *Liberté ! Liberté !* », « *Nos martyrs demandent vengeance !* ». « *Dehors les Américains !* ». Le président du conseil, le front plissé, continue, imperturbable, à donner des ordres brefs et précis à son entourage.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Au Portugal

LE GÉNÉRAL SPINOLA FERA PROCHAINEMENT UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(Lire page 4.)

AU JOUR LE JOUR

COUP D'ÉTAT CIVIL

Une junte militaire qui laisse le pouvoir aux civils... On était plutôt habitué au contraire.

Au cas où M. Kissinger serait dans le coup — si l'on peut dire, — c'est vraiment son chef-d'œuvre : le coup d'Etat civil est une innovation remarquable par rapport aux exploits habituels de la C.I.A. Il faut l'en féliciter chaleureusement, et lui suggérer en passant que, puisqu'il y est, il existe d'autres pays où des centurions se trouvent au pouvoir dans des circonstances éventuellement exceptionnelles... En tout cas, il semble bien que les militaires sont en train d'arriver ces temps-ci à des conclusions intéressantes : les portugais parce qu'ils arrivent, les grecs parce qu'ils s'en vont.

Quel été ! Il n'est pas étonnant que le monstre du loch Ness n'ait pas eu le temps de relever la tête...

PABLO DE LA HIGUERA.

ON A TOUJOURS BESOIN D'ANCÊTRES

Gaulois et cow-boys

Le hasard, qui naît souvent de la nécessité, fait apparaître presque dans le même temps deux ouvrages dont « le Monde des livres » rend compte en page 11 : « Notre patrie gauloise », de Gaston Bonheur, et « la Grande Aventure des cow-boys », d'Heinz J. Stammel. Venant après « les Royaumes celtiques » dont Michel Déon avait entretenu nos lecteurs (« le Monde » du 19 juin) et l'entretien avec Dee Brown sur « la Fin de l'Ouest américain » paru dans le même numéro, il faut bien admettre que cette rencontre d'intérêts ne correspond pas seulement à une mode — à un hasard — mais à un besoin — une nécessité.

Gaulois et cow-boys, le rapprochement — dans le temps et dans l'espace — peut paraître audacieux.

Mais il se trouve, comme les signataires de ces deux livres le soulignent et les auteurs des comptes rendus le signalent, que ces deux peuples, ou groupes humains, ont représenté, chacun dans son époque, la part du rêve — le rêve celtique, le rêve américain, — le pari perdu d'une vie plus bucolique, plus naturelle, même si les brutalités n'en étaient pas exclues.

Et que ce double pari a été perdu face, d'une part, à la civilisation romaine et à ce qui constituait déjà une société de consommation, et d'autre part, à la conquête des grandes compagnies yankees : chemins de fer et enclos.

Conflit qui se perpétue depuis des siècles entre le druide et le soldat, le berger et le pasteur, l'homme libre et celui des villes, l'heure du soleil et celle des horloges.

Aujourd'hui que l'homme étouffe dans ses villes et que les sociétés de consommation ont accusé leur pesanteur, quoi de plus instinctif que de se retourner vers la voie qui ne fut pas suivie pour lui prêter — peut-être à tort — une coloration plus attrayante.

On a toujours besoin d'ancêtres quand le présent fait mal.

LA CHUTE DE LA DICTATURE

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

LA COMPOSITION PROVISOIRE DU CABINET

Voici la composition provisoire du cabinet formé par M. Constantin Caramanlis :

Vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Georges Mavros (Union du centre) ; défense nationale, M. Evanghelos Averoff (Union nationale radicale) ; intérieur, M. Georges Rallis (Union nationale radicale) ; coordination économique, M. Xenophon Zolotas ; ordre public, M. Solon Ghikas (Union nationale radicale) ; affaires culturelles, M. Constantin Tsatsos (Union nationale radicale) ; justice, M. Constantin Papaconstantinou (Union nationale radicale) ; éducation nationale, M. Nicolas Louros ; travail, M. C. Laskaris ; affaires sociales, M. Andreas Kokevis (Union du centre) ; secrétaire d'Etat à l'information, M. Dimitrios Lambrias.

● LE GENERAL EN RETRAITE SOLON GHIKAS, *soixante-seize ans, a eu une carrière purement militaire. Ancien élève de l'école de cavalerie de Saumur, général de brigade en 1953, il avait été attaché militaire à Washington en 1948-1949. Atteint par la retraite en 1958, il avait été élu député du parti de M. Caramanlis la même année et nommé aussitôt ministre des communications (1958-1963).*

● LE PROFESSEUR CONSTANTIN TSATSOS, *soixante-quinze ans, est académicien et spécialiste de la philosophie du droit. Professeur à l'université d'Athènes en 1932, élu député de l'ERE (droite) en 1946, il avait été pour la première fois ministre des affaires sociales en 1945, bien que n'étant pas parlementaire. Il avait été élu membre de l'Académie d'Athènes en 1961*

● M ANDREAS KOKTEVIS, *soixante-cinq ans, médecin radiologue, avait été élu député de l'Union du centre en 1950. Il avait été secrétaire d'Etat aux affaires sociales en 1964. Il est membre du comité administratif de la Ligue des droits de l'homme et membre fondateur de l'Association pour les Etats-Unis d'Europe.*

● M NICOLAS LOUROS, *âgé de soixante-seize ans, est un médecin gynécologue. Professeur associé de l'université de Berlin en 1928, il était devenu professeur à la faculté de médecine d'Athènes. Il avait été médecin de la famille royale de Grèce. Ancien expert de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), le professeur Louros est également membre de l'Académie d'Athènes.*

● M. DIMITRIOS LAMBRIAS, *quarante-quatre ans, est avocat, rédacteur en chef de plusieurs quotidiens et revues athéniennes, dont le* Messimvrini, *appartenant à Mme Hélène Vlachou, qui saborda son journal au lendemain du coup d'Etat de 1967.*

Il s'était exilé de lui-même à l'étranger pendant les sept ans du régime militaire en Grèce.

● M. XENOPHON ZOLOTAS, *âgé de soixante-dix ans, est agrégé d'économie politique de l'université d'Athènes. Professeur à l'université de Salonique puis à celle d'Athènes, il avait été nommé au Fonds monétaire international en 1950 et élu membre de l'Académie d'Athènes en 1952 Devenu, en 1955, gouverneur de la Banque de Grèce, il avait démissionné de ses fonctions en août 1967 à la suite de divergences avec le régime des colonels sur le rôle de l'institut d'émission*

● M. CONSTANTIN PAPACONSTANTINOU, *soixante-sept ans, ancien avocat, a été ministre des finances et de la justice de 1958 à 1963.*

● M. CONSTANTIN LASKARIS, *dirigeant syndicaliste de gauche.*

M. MAVROS : un « modéré » capable d'intransigeance

De grosses lunettes chevauchant un large visage, l'allure replète et bonhomme d'un père tranquille de la politique, M. Mavros donnait le change sur la résolution, le courage et la fermeté dont il a largement fourni la preuve depuis l'instauration de la dictature. Ce « modéré » d'esprit ouvert, généreux, accueillant et affable, savait ne pas transiger sur l'essentiel. Déjà arrêté lors du coup d'Etat et détenu plusieurs mois, il avait encore été appréhendé en mars 1974 et envoyé au camp de Yaros. On lui reprochait d'avoir porté atteinte au « prestige extérieur » *de la Grèce en approuvant l'annulation d'une visite de la flotte britannique. Le nouveau ministre des affaires étrangères va pouvoir mettre en œuvre une conception moins étroite de l'audience internationale de son pays que celle des généraux-diplomates.*

Au début de 1974, Georges Mavros redoutait que l'année ne fût « fatale pour la Grèce ».

Devant le gâchis croissant, il ne se laissait pourtant pas gagner par le découragement. Cet économiste né en 1909, qui avait été quelques années gouverneur de la Banque nationale de Grèce, ne se lassait pas de dénoncer les responsables de l'inflation galopante et d'un gaspillage insensé. Cet ancien professeur de droit international bâtissait un réquisitoire solidement charpenté.

Le voici membre du gouvernement de M. Caramanlis, son ancien adversaire. En effet, la lutte que se livrèrent le parti de droite (E.R.E.) du futur exilé de Paris et la formation centriste (Union du centre EK) de Georges Papandréou, fondée en septembre 1961, a lourdement pesé sur le destin de la Grèce. M. Mavros, qui devait devenir, après la mort du président du parti, la personnalité la plus représentative du centrisme grec, s'opposait à la fois au rassemblement des conservateurs et à la montée de la gauche démocratique (EDA). L'opposition commune à la dictature militaire a fait apparaître, au fil des années, bien secondaires des luttes que la renaissance de la vie politique va ranimer, on doit l'espérer, sous des formes moins partisanes M. Mavros s'est d'ailleurs solidarisé à plusieurs reprises avec M. Caramanlis, qualifiant sa déclaration d'avril 1973 de « dernière occasion de faire sortir le pays de l'impasse ». *Dès 1969, il le créditait d'une* « importante contribution à la lutte pour le rétablissement de la démocratie et d'une situation normale en Grèce »

Pour mener sa nouvelle mission, M Mavros pourra compter sur les quelques diplomates qui s'étaient opposés au régime et dont certains — tel l'ancien ambassadeur à Damas, M. Alexandre Xydis — avaient sauvé l'honneur d'une « carrière » *trop riche en fonctionnaires opportunistes ou pusillanimes.*

M. AVEROFF : le négociateur des accords sur Chypre

Disert et mordant, ne perdant pas un pouce de sa taille et pointant sur l'interlocuteur un long fume-cigarette, M. Evanghelos Averoff a gardé les manières de l'aristocratie féodale de l'Epire, près de la frontière albanaise, où son nom jouit d'un grand prestige. Agé de soixante-quatre ans, juriste de formation, il a été de 1956 à 1963 — durée peu fréquente en Grèce — le ministre des affaires étrangères de M Caramanlis et a négocié, à ce titre, les traités sur Chypre et les accords avec le Marché commun. Ancien journaliste, formé à l'université de Lausanne, il avait été arrêté pendant la guerre par les Italiens et avait passé dix-huit mois dans un camp de prisonniers. Après le conflit, son expérience de la guerre civile lui a inspiré un livre, le Feu et la Hache *(éditions de Breteuil), qui retrace l'histoire de son pays entre 1946 et 1949 Il y explique longuement comment est apparue, dans l'armée et l'opinion conservatrice, cette* « allergie au communisme » *qui, à ses yeux, aujourd'hui encore, exerce une action considérable après avoir servi de prétexte au coup d'Etat militaire.*

De tempérament libéral, se voulant réaliste, M. Averoff avait souhaité, lorsque la dictature militaire tentait une « ouverture », *lancer un* « pont » *en direction du régime. A son avis, l'intransigeance totale était une erreur car il fallait noyauter le pouvoir* « de l'intérieur ». *L'ancien ministre soutenait cette thèse avec courage, au sein d'une opposition démocratique qui voyait là une naïveté Ses ennemis lui reprochaient même de songer seulement à revenir aux affaires Pourtant, des hommes de gauche, comme M Ilion, étaient comme lui d'avis de* « saisir la mince chance » *offerte par l'expérience éphémère de* « libéralisation » *du premier ministre Markezinis.*

Arrêté en août 1973 pour « complicité dans le complot de la marine » *— où était aussi impliqué M. Caramanlis, — M. Averoff nous racontait récemment avec humour que des capitaines venaient le voir dans sa cellule, lui reprochaient son attitude* « défaitiste » *de naguère sur Chypre et lui vantaient les charmes d'*« une promenade en char d'assaut jusqu'à Istanbul ». *Il tentait alors de ramener à la raison ces* « têtes folles » *qui l'ont maintenant pour ministre et qui se montreront, sans doute, plus respectueuses à son égard...*

M. RALLIS : un homme de droite énergique et courageux

Ne mâchant pas ses mots, ayant le courage de l'impopularité, M. Georges Rallis était, dans l'opposition, aussi inflexible et énergique contre la dictature que, naguère, contre les communistes et la gauche. Ses idées simples et claires, son franc-parler, lui avaient d'ailleurs valu l'estime de ses adversaires Né en 1918, à Athènes, cet ancien ministre du maréchal Papagos puis de M. Caramanlis était devenu l'une des principales personnalités de l'E.R.E. (droite) et passait en Grèce pour le porte-parole autorisé de l'exilé de Paris.

Ministre de l'ordre public dans le gouvernement Canellopoulos renversé par les colonels le 21 avril 1967, M. Georges Rallis ne s'était pas, comme tant d'autres, laissé cueillir dans son lit. Il avait même tenté, à la tête de quelques gendarmes, la seule opération armée contre le coup d'Etat. Arrêté, il avait protesté après sa libération contre un communiqué officiel assurant qu'il n'aurait plus d'activité politique : « Le gouvernement ne déforme pas seulement la vérité mais il porte atteinte à mon honneur et à ma réputation. » *Incarcéré à plusieurs reprises, constamment inquiété, il tentait, en dépit des persécutions, de diriger son étude d'avocat. Son opposition n'avait rien perdu de sa virulence. En 1971, il engageait une action contre les autorités, réclamant à une magistrature docile au pouvoir* « des indemnités pour préjudice causé par le refus d'honorer, au poste frontière, un passeport valable »!...

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

LES FORMATIONS POLITIQUES

L'armée mise à part, les forces politiques grecques sont représentées par trois grands partis et un certain nombre d'organisations de résistance.

Les trois partis traditionnels sont l'Union du centre (E.K.), l'Union nationale radicale (E.R.E.) et la Gauche démocratique unifiée (E.D.A.).

● L'UNION DU CENTRE, fondée en 1961, a été dirigée par Georges Papandréou jusqu'à sa mort, en 1968. Elle arriva en tête aux élections de novembre 1963, puis s'assura la majorité absolue en février 1964, mettant ainsi un terme aux huit années de règne de M Caramanlis. Ce parti proposait une solution du « juste milieu » entre le rassemblement des droites et celui des gauches

En fait, l'Union du centre n'a pas su résister aux tensions internes. M. Andréas Papandréou, notamment, le fils du fondateur *du groupe, provoqua, par son* engagement à gauche, une vive réaction de la droite du parti. Quand il fut accusé par les militaires d'extrême droite, en 1965, d'avoir organisé un complot pour renverser la monarchie, son père dut démissionner. Cette crise ouvrit une période d'incertitude politique qui devait conduire au coup d'Etat du 21 avril 1967. La droite du parti s'allia à l'Union nationale radicale de M. Canellopoulos.

La mort de Georges Papandréou, en novembre 1968, affaiblit encore le parti En Grèce, une direction collégiale comprend notamment MM. Georges Mavros, qui fut déporté à Yaros, et Jean Zigdis, ancien *prisonnier politique*. L'aile gauche est réfugiée à l'étranger, mais elle s'est séparée de M Andréas Papandréou.

● L'UNION NATIONALE RADICALE, plus ancienne que l'Union du centre, *fut créée en* 1956 par M. Constantin Caramanlis, celui-ci ayant été chargé par le roi Paul de former un gouvernement à la suite de la mort du maréchal Papagos. Elle tendait à regrouper, pour l'essentiel, les anciens partisans du maréchal, et continue de représenter la droite parlementaire.

Mais la détérioration de la situation sociale et l'opposition de M. Caramanlis à certains aspects de la politique américaine *affaiblirent* l'Union nationale. Au printemps de 1963, l'assassinat du député d'extrême gauche Grégoris Lambrakis renforça l'hostilité de l'opinion publique. Le premier ministre dut démissionner, laissant la place à l'Union du centre.

M Caramanlis s'exila. La direction du parti était assurée à Athènes par M. Canellopoulos, qui était chef du gouvernement quand la junte prit le pouvoir en 1967. Malgré la présence au sein de l'Union nationale d'une faction d'extrême droite, le parti a condamné le coup d'Etat et défendu la cause de la démocratie.

● LA GAUCHE DEMOCRATIQUE UNIFIEE, fondée en 1951, était l'émanation du parti communiste, interdit depuis la guerre civile. De fait, les communistes ont pu diriger l'action de ce groupement jusqu'en 1967. Son influence s'étendit au-delà des milieux proprement communistes. *Elle profita de la faiblesse* du centre, comme on le vit en 1958, où elle obtint 23,43 % des voix. Elle était bien représentée dans les municipalités.

La Gauche démocratique *souffrit cependant de sa double* nature, parlementaire et clandestine. Des divergences se manifestèrent entre les militants orthodoxes du parti communiste et les dirigeants plus souples. Quand, après 1967, cette formation politique *fut dissoute par les colonels*, la division éclata au grand jour. En 1968, la direction de M. Kolliyanis fut sévèrement critiquée et un « parti de l'intérieur » se forma, aujourd'hui reconnu par des partis communistes étrangers comme ceux de la Corée du Nord, de la Yougoslavie ou de la Roumanie.

L'aile « orthodoxe » du parti est actuellement dirigée par M. Charilos Florakis, qui se réfugia à l'étranger en 1972, après un long séjour dans un camp de déportation. L'aile dissidente est faible et divisée. La personnalité la plus marquante de la Gauche démocratique est M. Ilias Iliou, qui fut emprisonné pendant plus de *trois* ans par *les colonels*.

● LA RESISTANCE est représentée par plusieurs formations, très divisées quand elles ont leur base à l'étranger, plus unies en Grèce même. Citons le Mouvement panhellénique de libération (PAK), fondé en 1968 à Stockholm par M. Andréas Papandréou, et le Front patriotique, émanation de la branche « intérieure » du parti communiste. En *Grèce les groupes Laos (peuple)* se manifestent par des attentats

Il est frappant de constater qu'il n'existe pas de parti socialiste ni de parti représentant la gauche libérale telle qu'elle se manifeste ailleurs en Europe. On peut cependant mentionner l'organisation Défense démocratique, qui a fait l'objet d'une répression sévère et qui est active à l'étranger

Aux dernières élections (16 février 1964) les trois partis traditionnels avaient obtenu les résultats suivants :

— Union nationale : 35,26 % des voix, 107 sièges ;

— *Union* du centre : 52,72 % des voix, 171 sièges ;

— Gauche démocratique : 11,80 % des voix, 22 sièges.

LA SITUATION A ÉTÉ ÉVOQUÉE AU CONSEIL DES MINISTRES FRANÇAIS

A l'issue du conseil des ministres qui s'est réuni, mercredi 24 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale et a notamment informé le conseil de l'évolution de la crise chypriote.

Après cette communication, M. Giscard d'Estaing a évoqué la situation à Chypre, qui, a dit M. Poniatowski, a fait apparaître pour la première fois dans un conflit le début d'une présence politique de l'Europe œuvrant au *rétablissement* de la paix ». « C'est le commencement d'une action diplomatique commune qui doit constamment se développer. La rapidité de l'intervention diplomatique des Neuf, sous la présidence française, a joué un rôle certain et important dans la solution de la crise », *a encore dit le chef de l'Etat.*

Sur la proposition de M. le ministre de l'industrie et de la recherche, le conseil des ministres a nommé comme directeur des industries métallurgiques, mécaniques et électriques M. Georges Dominjon, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

La Grèce est l'un des meilleurs clients de l'industrie lourde française

Dans la liste des trente premiers fournisseurs de la France ne *figure* pas la Grèce. *Ce* pays prend place, en revanche — et à un très bon rang, — dans la liste de nos meilleurs clients : au onzième rang en 1973, avec des achats représentant 1,4 milliard de francs : à peine 1 % des exportations françaises, mais plus que les ventes effectuées dans des pays comme le Canada, le Danemark, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Yougoslavie

Un important acheteur d'armes

Surtout, la France se taille, dans certains secteurs, la part du lion Elle a, par exemple, fourni 60 % des centrales électriques grecques, la dernière en date étant *celle de Rolyphytos. Une* entreprise comme Alsthom, grande habituée du marché hellène, réalise des chiffres d'affaires considérables avec la Grèce, qu'elle équipe depuis les locomotives jusqu'aux centrales hydro-électriques. Les derniers contrats conclus pour la fourniture d'équipements lourds sont assez importants (un demi-milliard de francs) pour que leur financement ait nécessité non seulement l'intervention de banques nationalisées comme la B.N.P., ou para-publique comme la B.N.C.E., mais aussi l'intervention de capitaux publics français. Notre pays est aussi gros fournisseur en matière de télécommunications (câbles, radios, téléphone), *de mines, d'équipements d'irrigation* ou d'épuration des eaux. Des espoirs existent pour la construction d'un métro moderne à Athènes (21 kilomètres) Enfin, la Grèce est un important acheteur d'armes : la France lui a récemment vendu des Mirage, des vedettes lance-missiles et des chars AMX.

Le deuxième investisseur étranger

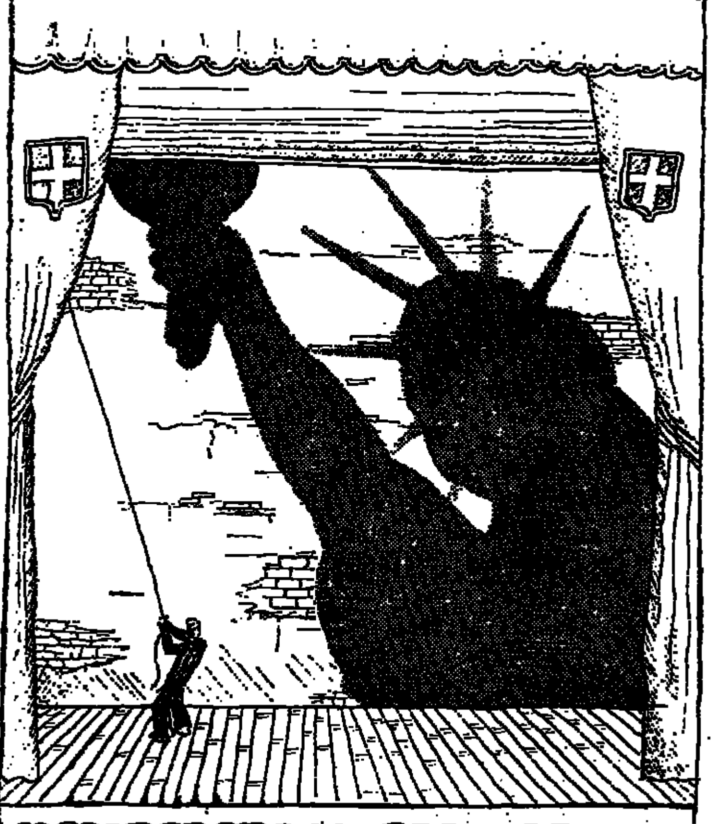
A la dernière Foire internationale de Salonique, il suffisait de voir l'importance et le luxe des stands français pour comprendre l'intérêt commercial que la Grèce représente pour notre pays (la France est le cinquième fournisseur de la Grèce). Au-delà des ventes de biens d'équipement la France investit massivement sous le ciel hellène : elle est le deuxième investisseur étranger en Grèce par l'importance des sommes en jeu. L'usine de montage Peugeot-Renault illustre cette pénétration tout comme le projet de construction « tripartite » d'une usine de réparation aéronautique civile et militaire Dassault (Fr.) - Loockeed (E.-U.) - Olympic Airways (Grèce).

GRECQUE

Toutes les mesures restreignant les libertés ont été levées

(Suite de la première page.)

De toute évidence M. Caramanlis n'est plus tout à fait le même homme qui, onze ans auparavant, prenait le chemin de l'exil. Sa « *traversée du désert* » lui a donné le loisir d'approfondir la compréhension des problèmes politiques. Il est décidé à rétablir la souveraineté populaire, à asseoir le régime démocratique sur des bases solides. Les premières mesures qu'il a prises mercredi avant même qu'il ait achevé la formation de son gouvernement, en sont un éloquent témoignage. Un vent de liberté souffle sur la Grèce. Le camp de concentration de Yaros a été fermé dès hier mercredi, les internés politiques sont rentrés chez eux aujourd'hui, en même temps que ceux qui étaient détenus dans les divers camps militaires, les prisons et les commissariats.



(Dessin de BONNAFFE.)

Une amnistie totale

L'amnistie s'étend non seulement à tous ceux qui avaient été persécutés sous le régime des colonels, mais également à ceux qui avaient été condamnés pour des délits politiques à l'ère dite « démocratique » qui précéda le coup d'Etat d'avril 1967. La nationalité grecque a été restituée à tous ceux qui en avaient été privés lors de la guerre civile, avant l'éclatement de la seconde guerre mondiale, jusqu'aux opposants proscrits sous le règne des colonels. Toutes les restrictions imposées aux déplacements à l'étranger sont abolies. Les portes de la Grèce s'ouvrent aux exilés. L'aéroport d'Athènes a été mercredi le théâtre de scènes délirantes. Mikis Théodorakis a eu droit à un accueil triomphal ; des milliers de personnes, trépignant de joie, hurlant leur affection à l'auteur de *Zorba le Grec*, lançant des roses dans sa direction, l'ont empêché longtemps de rejoindre sa résidence, dans la banlieue de la capitale.

Théodorakis, ancien membre du parti communiste, a l'intention de poursuivre son combat. On lui prête l'intention de donner un grand concert à Athènes.

M. Mylonas, l'un des principaux dirigeants de l'organisation centriste de résistance « Défense démocratique », est également rentré hier à Athènes, où il a été accueilli chaleureusement par ses partisans. M. Mylonas nous a précisé que son organisation — contrairement à ce que nous rapportions dans notre dernière correspondance — accorderait un soutien conditionnel au gouvernement de M. Caramanlis. De nombreux autres proscrits — dont Mélina Mercouri, Irène Papas, Lady Fleming, Hélène Vlachos — sont attendus avec impatience dans la capitale grecque.

La fuite de M. Papadopoulos

En revanche, on apprenait par la presse mercredi que le général Papadopoulos, l'auteur du coup d'Etat de 1967, renversé en novembre dernier, avait fui le pays, ainsi que d'autres officiers très compromis. Le général Ioannidis, ancien homme fort du régime militaire, et tortionnaire notoire, a été mis en résidence surveillée.

Pour l'instant, M. Caramanlis n'aurait pas l'intention d'aller très loin dans la répression des anciens cadres fascites, ni de modifier profondément les structures étatiques mises en place par ses prédécesseurs. Le général Ghizikis lui aurait demandé lors de leur première rencontre, dans la nuit de mardi à mercredi, de ne pas réintegrer dans l'armée les centaines d'officiers limogés au cours des sept dernières années. On ignore la réponse que lui a donnée M. Caramanlis. Mais le fait que ce dernier ait insisté pour confier les ministères de la défense et de l'intérieur à des personnalités qui lui sont entièrement dévouées, témoigne de sa volonté de monopoliser les leviers de commande. Il est néanmoins contraint d'observer une certaine prudence et de régler d'autres problèmes qu'il juge prioritaires.

Certains lui reprochent d'avoir nommé à des postes-clés de son gouvernement des ultra-conservateurs et des royalistes notoires, d'en avoir exclu les partis et organisations de gauche qui ont joué un rôle de premier plan dans la résistance aux colonels. Cependant, le reproche n'est pas tout à fait fondé, puisque M. Constantin Lascaris, leader syndicaliste de gauche, est chargé du ministère du travail. En outre, parmi la quinzaine de ministres que M. Caramanlis doit nommer ce jeudi pour compléter son gouvernement, figureront vraisemblablement des personnalités progressistes comme M° Georges Mangakis, qui rentre d'Heidelberg, et le professeur Pezmazoglou. En revanche, certains observateurs n'excluent pas ici le rétablissement de la monarchie et le retour du roi Constantin.

L'exclusion des communistes

Cette perspective n'enchante pas, bien entendu, les communistes, qui seront en tout cas à peu près les seuls exclus du gouvernement. Une fiévreuse activité règne dans les milieux de l'extrême gauche qui, profitant du climat de liberté, multiplient les distributions de tracts et participent à toutes les manifestations, lançant leurs propres mots d'ordre. Ils seraient fermement décidés à s'arroger tous les droits démocratiques qui sont d'ores et déjà admis en ce qui concerne les autres formations. Cependant, le parti communiste, dit « *de l'intérieur* », prône la modération et, malgré ses protestations, soutient de toute évidence l'expérience Caramanlis. M. Ilias Iliou, l'ancien leader de l'opposition parlementaire, a publié mercredi soir un communiqué dans lequel il déclare que les revendications économiques et sociales des travailleurs devraient être « *logiques et raisonnables* », surtout si l'extrême gauche est admise au sein du gouvernement. Par la même occasion, il met en garde la population contre les « *mots d'ordre extrémistes* » et contre les « *agissements d'agents provocateurs* » ; il proclame enfin qu'il faut désormais s'atteler à la tâche pour rétablir et renforcer les liens entre la nation et l'armée, à condition que cette dernière demeure respectueuse de l'ordre républicain.

Toutefois, beaucoup dépend de l'évolution de la crise chypriote. M. Caramanlis ne pourra assainir l'économie en crise, satisfaire les revendications sociales, accorder une pleine attention aux problèmes constitutionnels et politiques aussi longtemps que des dizaines de milliers de jeunes gens demeureront sous les drapeaux, que le spectre de la guerre continuera à planer au-dessus de la Méditerranée orientale.

Le retour de Mgr Makarios à Nicosie paraît être la condition *sine qua non* d'une normalisation. Or, à en juger par les déclarations de M. Clérides, qui a « lâché » son ami de toujours, le président chypriote, il semble bien que les officiers grecs qui le soutiennent n'ont pas suivi l'exemple de la junte d'Athènes, puisqu'ils ne reconnaissent toujours pas la légitimité des pouvoirs confiés à l'ethnarque par un vote populaire.

Une épreuve de force menace dès lors de s'instaurer entre Nicosie et Athènes. Le gouvernement de M. Caramanlis souhaite l'éviter en obtenant par le truchement de l'ONU et des conversations qui s'ouvrent à Genève, le retrait des six cent cinquante officiers grecs qui encadrent la garde nationale chypriote. Or un tel épilogue ne serait possible que si Athènes obtient le franc soutien de Londres et de Washington, dont l'attitude est jugée ici des plus équivoques.

ERIC ROULEAU.

ALLO ! ICI GHIZIKIS...

Mlle Evangelia Dragaci, secrétaire de M. Caramanlis, a raconté au correspondant du quotidien allemand « Die Welt », à Paris, comment s'était déroulé « l'appel historique » du chef de l'Etat grec à l'homme politique exilé. « C'était mardi, vers 18 heures. Le téléphone a sonné, ce qui n'était pas tellement fréquent ici. Une voix lointaine dit : « Allo, ici Phédon Ghizikis. » Passez-moi Caramanlis. » J'ai d'abord cru à une plaisanterie, mais lorsque j'ai vu le visage tout à fait sérieux de mon patron, j'ai compris que ce n'en était pas une. » Une heure après la conversation, qui avait duré quinze minutes, le téléphone sonnait à nouveau : « Ici Valéry Giscard d'Estaing... » La secrétaire de l'homme d'Etat se dit persuadée que l'appel d'Athènes a pris M. Caramanlis totalement au dépourvu.

Tous les cadres militaires sont favorables à un retour à la vie constitutionnelle et démocratique, nous déclare M. Mavros

De notre envoyé spécial

Athènes. — « *Nous n'avons nullement l'intention de discuter de l'avenir politique de Chypre à la conférence de Genève. Cette dernière n'aura d'autre tâche que d'arrêter les moyens d'appliquer la récente résolution du Conseil de sécurité, prévoyant en particulier un cessez-le-feu effectif et le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans l'île.* » M. Georges Mavros, vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères, qui a bien voulu nous recevoir quelques heures avant son départ pour Genève, où il dirigera la délégation grecque aux pourparlers tripartites, ajoute avec fermeté : « *Comment voulez-vous que nous discutions du futur statut de Chypre, des relations intercommunautaires dans l'île en l'absence d'un représentant authentique de Nicosie ? Pour nous, Mgr Makarios demeure le représentant légitime de la République chypriote.* »

M. Mavros ne veut pas en dire davantage. Il ne peut se prononcer sur la date du retour de l'ethnarque dans sa capitale, « *problème qui le concerne personnellement et qui ne peut être résolu que par le peuple chypriote lui-même* ». Cependant, on connaît les sentiments du leader de l'Union du centre, qui a été l'un des premiers en Grèce à dénoncer avec vigueur le coup d'Etat du 15 juillet à Nicosie, ainsi que l'action des officiers grecs de la garde nationale contre Mgr Makarios.

La position qu'il défendra à la conférence de Genève sera d'ailleurs nette : il exigera, au nom du gouvernement de M. Caramanlis et en application de la résolution du Conseil de sécurité, le retrait immédiat de Chypre de toutes les forces grecques et turques en excédent des modestes contingents (moins de mille hommes pour chacune des deux puissances) prévus par les traités de 1960. Ainsi, ajoute-t-il, la normalisation à Chypre, c'est-à-dire le retour à l'ordre constitutionnel, deviendrait possible. Les Grecs ne sauraient accepter d'engager des négociations sur le fond du problème avant le départ du corps expéditionnaire turc.

Et si le gouvernement d'Ankara devait refuser d'abandonner l'instrument de pression qu'il détient avec l'occupation de certaines portions de l'île ? M. Mavros hésite avant de répondre : « *Nous verrons. En tout cas, le premier ministre turc, M. Bulent Ecevit, paraît animé de dispositions très amicales à l'égard de notre gouvernement, et en particulier à l'égard de M. Caramanlis. L'essentiel, l'objectif prioritaire en ce qui nous concerne, est d'obtenir qu'un cessez-le-feu effectif soit imposé, qu'une détente soit instaurée entre Athènes et Ankara. N'oubliez pas que la situation demeure critique, que nos armées respectives sont en état de mobilisation. Il faut mettre un terme au plus vite à cette situation anormale. J'espère parvenir à des résultats positifs dans les deux ou trois prochains jours. La conjoncture en Grèce me contraint à rentrer à Athènes dans les plus brefs délais.* »

Le vice-président du conseil est constamment interrompu par des coups de téléphone, des messages que lui remet sa secrétaire, un flot de visiteurs qui viennent aux nouvelles : des ambassadeurs, des militants du parti, des exilés qui viennent de rentrer à Athènes, des anciens détenus, compagnons d'infortune du leader centriste, qui avait été déporté au début de cette année au camp de concentration de Yaros. Les retrouvailles sont parfois émouvantes.

Croyait-il seulement il y a quelques jours qu'il occuperait de sitôt ce bureau somptueux au ministère des affaires étrangères ?

M. Mavros nous répond : « *Jusqu'à 13 heures mardi, je ne m'imaginais nullement que la junte allait nous remettre le pouvoir avec une telle facilité. Au début, je ne parvenais pas à en croire mes oreilles quand j'ai entendu le général Ghizikis dire que ses camarades et lui-même se mettaient à notre disposition. Cependant, j'ai fini par croire à leur sincérité. Autrement, aucun de nous n'aurait accepté de prendre les leviers de commande.*

— Quelles garanties avez-vous que l'armée ne confisquerait pas le pouvoir politique à nouveau une fois qu'elle n'aurait plus besoin de vous ?

— *Après plus de sept ans de dictature, les militaires eux-mêmes sont parvenus à la conclusion qu'ils ne sont pas en mesure de gouverner la Grèce. Leur règne a été une faillite totale dans tous les domaines. Aujourd'hui, je peux vous assurer que tous les cadres dirigeants des forces armées sont favorables à un retour à la vie constitutionnelle et démocratique. La crise chypriote a été salutaire dans la mesure où elle a cristallisé cette prise de conscience. Cependant, la meilleure garantie que nous ayons est le soutien populaire dont nous bénéficions. Vous avez été témoin des manifestations fantastiques qui se sont déroulées mardi. Il m'a fallu quinze minutes pour atteindre le seuil du palais présidentiel, où nous avait convoqués le général Ghizikis, tant la foule de nos partisans était dense.*

— Pensez-vous que les Américains ont exercé des pressions pour provoquer la passation de pouvoir ? »

M. Mavros sourit et répond : « *N'est-ce pas M. Kissinger qui a annoncé le premier le changement qui allait se produire à Athènes ?* »

E. R.

« LES TURCS NOUS ONT BIEN TRAITÉS » disent les personnes qui ont été détenues après le débarquement à Chypre

Un correspondant de l'agence américaine Associated Press, M. Holger Jensen, a été détenu par les forces turques alors qu'il assistait à leur débarquement près de Kyrénia. Il a vu un important matériel turc — chars, obusiers de 105 mm, pièces d'artillerie de différents calibres — tandis que des péniches de débarquement continuaient d'amener troupes et équipement. L'importance des moyens, estime-t-il, donnait à penser que les Turcs étaient là pour rester.

Dans le P.C. turc, une belle villa de bord de mer donnant sur la principale plage de débarquement, une centaine de civils étrangers et de Chypriotes grecs avaient été rassemblés par les Turcs et confiés à un lieutenant répondant au nom de code de Tarzan, qui avait effectué un stage d'un an en Virginie avec les « marines » américains. Il téléphonait fréquemment à un officier des « casques bleus » qu'il appelait « Jane » pour essayer d'organiser un convoi pour évacuer les civils de la zone des combats, parmi lesquels se trouvaient deux blessés graves. Chaque fois, l'officier des Nations unies lui demandait de rappeler dans une demi-heure.

Tous les étrangers ont dit avoir été exceptionnellement bien traités, mais ils manquaient d'eau et de nourriture, les Turcs en souffraient autant que les civils. « *Lorsque les Turcs sont arrivés*, a déclaré un touriste, M. Nichols, *des soldats nous ont pris nos bijoux et nos montres. Un officier les a vus et les a obligés à nous les rendre. Puis il a frappé les soldats et s'est excusé auprès de nous.* » Les familles chypriotes grecques, groupées dans le sous-sol de la villa, ont déclaré avoir été aussi bien traitées, que les militaires turcs avaient soigné leurs blessés et leur avaient offert leurs rations alors qu'eux-mêmes avaient faim, et qu'ils avaient essayé de procurer vêtements, couvertures et poêles de fortune.

LA SITUATION A CHYPRE

AUX NATIONS UNIES

LA TURQUIE ASSURE QU'ELLE N'USERA PAS DE LA FORCE POUR OCCUPER L'AÉROPORT DE NICOSIE

Le représentant de la Turquie, M. Osman Olgay, a assuré, dans la nuit du 24 au 25 juillet, au Conseil de sécurité, réuni d'urgence à huis clos, que son pays n'userait pas de la force pour occuper l'aéroport de la capitale chypriote.

Cette assurance, confirmée par une lettre, ne préjuge cependant pas, a précisé l'ambassadeur, la position juridique de la Turquie sur la légitimité de l'occupation de l'aéroport par les forces de l'ONU à Chypre. Le représentant des Etats-Unis, M. John Scali, a déclaré que l'attitude de la Turquie facilitait l'ouverture des négociations de Genève sur le règlement du conflit.

M. Waldheim avait convoqué d'urgence le Conseil de sécurité à la suite des informations selon lesquelles les forces turques auraient adressé un « ultimatum » aux forces de l'ONU qui occupent l'aéroport de Nicosie depuis mardi. Sur le terrain, le commandant des casques bleus, le général Prem Chand (Inde) avait déclaré qu'il craignait une attaque des forces turques.

Les casques bleus occupent sur l'aéroport une zone-tampon de 500 mètres entre les troupes turques et grecques. Les officiers ont signalé mercredi de nombreuses violations du cessez-le-feu. « *Il ne fait pas de doute*, a déclaré l'un d'eux, *que les Turcs essaient d'étendre leur enclave*. » Le général Prem Chand a par ailleurs déclaré, dans une conférence de presse, qu'il faudra un certain temps avant que les pistes de l'aéroport, très endommagées par les combats, puissent être rouvertes au trafic aérien.

D'importants renforts de casques bleus vont être dirigés sur l'île, où le cessez-le-feu semble maintenant observé. Les effectifs du contingent britannique, en particulier, vont être renforcés par sept cents officiers et soldats équipés de blindés. La Suède va envoyer une unité d'infanterie, le Canada deux cents officiers et soldats. Quatre avions de transport américains ont quitté Helsinki mercredi pour Chypre avec cent soixante-quinze militaires finlandais affectés aux forces de l'ONU. Deux cents hommes supplémentaires arriveront dans quinze jours. Par ailleurs, les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils allaient accroître leur aide financière aux forces de l'ONU.

Selon l'A.F.P., l'équilibre des forces grecques et turques dans l'île a été *« inversé »* depuis le débarquement turc. Dans les milieux militaires chypriotes grecs, on estime à dix mille hommes les forces turques qui viennent s'ajouter aux neuf mille hommes de l'armée chypriote turque encadrés par des officiers d'Ankara et aux deux mille hommes du contingent national stationnés dans l'île depuis l'indépendance.

Du côté chypriote grec, on ne compte plus aujourd'hui que les dix mille hommes de la garde nationale, encadrés par six cent cinquante officiers grecs, et les neuf cent cinquante hommes du contingent national grec.

Sur le terrain, la situation a également évolué. Les Chypriotes turcs disposent, désormais, d'un accès à la mer pour leur plus grande enclave, celle qui s'étend au nord de Nicosie jusqu'à la montagne de Pentadactylos. Leur tête de pont sur le littoral nord, à l'ouest de Kyrénia, serait large d'environ 9 kilomètres. La plupart des anciennes zones turques de l'île sont cependant maintenant passées sous contrôle chypriote, à l'exception de la citadelle de Famagouste et du secteur de Kokkina, à l'ouest de l'île.

Le pont aérien destiné à évacuer les civils étrangers est maintenu. A la base militaire britannique d'Akrotiri, la fin de l'opération est prévue pour samedi. D'importants renforts arrivent en même temps à la base. Le commandant en chef des forces britanniques à Chypre, Sir John Aiken, estime que ses compatriotes évacués de Limassol pourront regagner leur domicile dans trois ou quatre jours s'ils le désirent. — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.).*

ANKARA : divergences au sein du gouvernement sur l'avenir de l'île

De notre envoyé spécial

Ankara. — Les déclarations de M. Erbakan, vice-premier ministre turc, pour qui Chypre *« devait être partagées »* (*le Monde* du 25 juillet), ont provoqué un vif embarras à Ankara, où le porte-parole du gouvernement, M. Birgit, s'est contenté d'assurer que la position de la Turquie *« était bien connue »* et qu'elle n'avait pas changé.

En fait, il semble que les déclarations du vice-premier ministre s'inscriraient dans une manœuvre de politique intérieure dirigée contre le premier ministre, M. Ecevit, et le Parti républicain du peuple (de tendance social-démocrate). M. Erkaban, chef de file du Parti du salut national, qui dispose de quarante-huit députés au Parlement et de cinq sièges au sein du gouvernement, parait jaloux des lauriers que M. Ecevit a recueillis depuis la réussite de l'opération de débarquement des troupes turques à Chypre. Lundi et mardi derniers, on l'acclamait dans la rue aux cris de : *« Un héros, tu es un héros Bulent ! »*

Ce regain de popularité du premier ministre venait à point, car sa situation au début du mois de juillet n'était pas facile. Le Parti de la justice de M. Demirel avait réussi à débaucher un nombre suffisant de députés dans les rangs de la coalition gouvernementale pour faire exclure du projet d'amnistie les condamnés politiques. Le premier ministre eut alors recours à la Cour constitutionnelle, qui trancha en sa faveur : l'exclusion des condamnés politiques de l'amnistie fut déclarée contraire à la Constitution, le 4 juillet, et quatre à cinq mille détenus furent ainsi libérés. Dans les jours qui suivirent, M. Demirel menaça de recommencer l'opération de débauchage des parlementaires de la coalition pour faire annuler l'arrêt de la Cour par un vote du Parlement.

Survint la crise de Chypre. Le premier ministre, par sa décision de faire débarquer des troupes dans l'île, allait rallier la quasi-unanimité de l'opinion turque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement. L'opération était risquée. La résistance des troupes grecques chypriotes fut plus vive que prévu. Les Turcs purent tout de même débarquer leurs troupes et les installer, détenant ainsi un gage solide en vue de la négociation. Le premier ministre et les dirigeants turcs ont dit et répété tout au long de la crise qu'ils n'entendaient pas conquérir l'île tout entière mais garantir les droits de la communauté turque et la protéger contre les violences des *« rebelles »*.

Il semble que l'échec des négociations sur le plateau continental de la mer Egée entre Grecs et Turcs ait joué aussi un rôle dans la détermination de M. Ecevit. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères à Ottawa, les 17 et 18 juin derniers, M. Gunes, le ministre des affaires étrangères turc, avait commencé à négocier avec son collègue grec sur la formation d'une commission mixte. Mais au cours de la réunion de Bruxelles avec le président Nixon, le 26 juin, le premier ministre grec (alors M. Androutsopoulos) avait invité, d'une manière abrupte, son collègue turc à considérer les conversations d'Ottawa comme nulles et non avenues. M. Ecevit et l'opinion turque en conçurent une vive amertume et considérèrent cette volte-face des Grecs comme un affront et une humiliation.

Cela dit, on insiste beaucoup ici sur la volonté du gouvernement turc de négocier en vue de rétablir à Chypre la légalité et la démocratie. C'est pourquoi on a accueilli avec une satisfaction marquée le changement de gouvernement à Chypre, puis en Grèce. Bien entendu, on espère aussi que les nouveaux dirigeants grecs auront tirer les conséquences des fautes commises par leurs prédécesseurs.

ROLAND DELCOUR.

ASIE

Corée du Sud

LA CONSTITUTION A ÉTÉ INSTAURÉE PAR LA VIOLENCE L'INTIMIDATION ET LA FRAUDE déclare l'évêque de Wonju

Mgr Daniel Chi, évêque catholique de Wonju, a été conduit mardi 23 juillet au siège de la C.I.A. sud-coréenne, après avoir publié une déclaration condamnant en termes très durs le régime du général-président Park Chung Hee. Mgr Chi avait déjà été interpellé par la C.I.A. au début du mois, à son retour de l'étranger (*le Monde* des 9, 11, 12 et 16 juillet). Son procès, pour complicité dans un *« complot communiste »* pour renverser le gouvernement, a été remis *sine die*.

Dans sa *« déclaration de conscience »*, qui est parvenue à Tokyo et que cite le correspondant du quotidien britannique *The Guardian*, Mgr Chi décrit la Constitution imposée en 1972 par le général Park comme *« non valable et contraire à la vérité »*. *« Elle a*, dit-il, *été instaurée par la violence, l'intimidation et la fraude. On dit qu'elle a été adoptée par référendum, mais en fait elle n'a aucun rapport avec l'opinion du peuple.* » Faisant allusion aux accusations portées contre lui, selon lesquelles il aurait financé le *« complot »*, le prélat ajoute : *« J'ai donné de l'argent pour aider les étudiants chrétiens opprimés. A cause de cela, je suis faussement accusé par des documents truqués d'avoir été l'instigateur d'une révolte. »*

Toute critique de la Constitution, selon la législation d'exception en vigueur, est passible d'une peine de quinze ans de prison. Le soutien aux mouvements d'étudiants interdits est passible de la peine de mort.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● M. JUAN PEREDA, MINISTRE DE L'INTERIEUR, a révélé, le mercredi 24 juillet, qu'un *« nouveau complot »* prévu pour la fin du mois et devant permettre d'instaurer un *« régime de type marxiste »* a été déjoué. Ce complot aurait été préparé par le parti démocrate chrétien, dont le leader, M. Benjamin Miguel, réside en Argentine. M. Juan Pereda a, d'autre part, annoncé que l'ex-colonel Gary Prado, impliqué dans la tentative de coup revenu illégalement en Bolivie, d'où il avait été expulsé, et qu'il aurait été arrêté. — *(A.F.P., Reuter.)*

Grande-Bretagne

● A LA SUITE DE LA DECOUVERTE D'UN ENGIN EXPLOSIF à bord d'un avion de la ligne Belfast - Londres (*le Monde* du 25 juillet), l'Association des pilotes britanniques a décidé d'interdire aux passagers de s'embarquer à Belfast avec des bagages à main, et de ne plus autoriser l'accès à bord des femmes de ménage et du personnel chargé de fournir les plateaux-repas. — *(A.F.P.)*

Italie

● QUATORZE MILLIONS DE TRAVAILLEURS devaient participer, ce jeudi 25 juillet, à la journée de lutte et de manifestations proclamée par les trois grandes centrales syndicales (C.G.I.L., C.I.S.L. et U.I.L.). Le mouvement avait été décidé pour protester contre les mesures fiscales comprises dans le plan d'austérité du gouvernement, réclamer la réalisation des réformes sociales, défendre les salaires et l'emploi. — *(A.F.P.)*

Mali

● L'ORGANISATION pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.), qui comprend le Mali, la Mauritanie et le Sénégal tient une conférence « au sommet », qui s'est ouverte le mercredi 24 juillet à Bamako. En arrivant dans la capitale du Mali, M. Léopold Sedar Senghor, chef de l'État sénégalais, a indiqué que le Koweït venait de s'engager à fournir un crédit de 33 millions de dollars pour la réalisation du programme de mise en valeur du fleuve Sénégal. — *(A.F.P.)*

Maroc

● L'ORGANISATION JUDICIAIRE du royaume vient d'être modifiée par un dahir — publié le mercredi 24 juillet — qui apporte une importante novation en instituant des juridictions communales et d'arrondissements dont le juge unique, s'il n'est pas magistrat, sera élu parmi les membres d'un collège de cent personnes. Celles-ci seront désignées par une commission comprenant trois magistrats, un représentant local du pouvoir central, un représentant du barreau, deux membres du conseil communal.

Union soviétique

● LES DEUX CHAMBRES du Soviet suprême se sont réunies — en séance séparée — le jeudi 25 juillet. M. Vitaly Rouben a été élu président du Soviet des nationalités en remplacement de M. Nasridinova. Vendredi, les deux chambres doivent, après les élections du 15 juin — approuver la composition du présidium du Soviet suprême et du gouvernement. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Portugal

Le général Spinola fera prochainement une déclaration sur l'avenir des territoires d'outre-mer

Les intentions exactes des dirigeants portugais, à propos de l'Afrique, demeurent incertaines.

Mercredi 24 juillet, une dépêche de l'agence France-Presse indiquait qu'une *« loi constitutionnelle »*, adoptée le 19 juillet par le Conseil d'Etat, et publiée seulement mercredi, précisait que *« le principe selon lequel la solution des guerres menées en outre-mer est politique et non militaire implique, en accord avec la charte des Nations unies, la reconnaissance par le Portugal du droit des peuples à l'autodétermination »*, et que *« la reconnaissance du principe de l'autodétermination, avec toutes ses conséquences, inclut l'acceptation de l'indépendance des territoires d'outre-mer et entraîne l'annulation de l'article premier de la Constitution de 1933 »* (1).

Mais une note de la présidence de la République portugaise, transmise dans la nuit de mercredi à jeudi par le ministère de la communication sociale aux rédactions des journaux et agences à Lisbonne, précise que le texte publié par le *Journal officiel*, *« ne correspond pas rigoureusement au texte approuvé par le Conseil d'Etat et effectivement signé par le président de la République »*.

Si *« la différence n'est pas profondément significative »*, elle entraînera cependant la publication d'un rectificatif au *Journal officiel*, indique la note, qui demande aux journaux de ne pas utiliser jusque-là le texte de la loi.

Le président de la République, le général Spinola, *« fera dans quelques jours une communication au pays »*, au sujet de cette loi *« historique »*, annonce le document transmis à la presse.

Mercredi également, M. Veiga Simao, représentant permanent du Portugal à l'ONU, a déclaré à l'agence de presse espagnole Efe que le gouvernement de Lisbonne était prêt à soutenir l'admission du nouvel Etat de Guinée-Bissau aux Nations unies en tant qu'Etat indépendant, dès la prochaine Assemblée générale.

M. Veiga Simao a déclaré qu'une *« importante décision »* serait prise à ce sujet dans les deux premières semaines d'août. Toutefois, le Portugal entend organiser un référendum sur l'autodétermination des populations des îles du Cap-Vert, a-t-il ajouté.

M. Veiga Simao, dont l'interview a été publiée en bonne place dans la presse portugaise, a affirmé que le gouvernement entendait accorder l'indépendance à l'Angola et au Mozambique, mais il n'a pas dit à quelle date.

De son côté, M. Mario Soarès, ministre des affaires étrangères, interrogé à Lisbonne par le *Journal do Brazil* sur la possibilité de créer une communauté d'expression portugaise, a répondu : *« Je suis effectivement convaincu que nos colonies vont naturellement accéder à l'indépendance dans un avenir plus ou moins proche. (...) Mais cela ne signifie pas qu'elles voudront entrer dans une communauté de caractère politique. Si elles deviennent indépendantes, il leur appartiendra de décider si elles veulent être intégrées dans tel ou tel type de communauté. »*

Une junte militaire, semblable à celle qui a été mise en place pour l'Angola, sera créée prochainement pour le Mozambique, a annoncé jeudi le *Diario de Noticias*, à Lourenco-Marquès. Le journal précise que cette information lui a été fournie par le ministre de la coordination interterritoriale, M. Almeida Santos, au cours d'une interview dans laquelle le ministre commentait la nouvelle loi constitutionnelle sur l'outre-mer.

(1) Aux termes duquel les territoires d'outre-mer sont considérés comme partie intégrante du territoire national.

Allemagne fédérale

L'OFFICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT S'EST INSTALLÉ A BERLIN-OUEST

(De notre correspondant.)

Bonn. — L'Office de protection de l'environnement de la République fédérale d'Allemagne a commencé officiellement d'exister à 0 heure le jeudi 25 juillet à Berlin-Ouest. Signée par le président Scheel, lundi 22 juillet, la loi décidant de son installation dans l'ancienne capitale du Reich a été promulguée mercredi.

Berlin-Est et Moscou ont, de longue date, protesté contre cette installations qu'ils considèrent comme un accroissement illégal de la présence de l'Allemagne fédérale à Berlin-Ouest. Lundi dernier, le président du conseil est-allemand, M. Sindermann, a menacé officiellement de ne pas laisser transiter par les voies d'accès à Berlin-Ouest les employés de l'Office de protection de l'environnement. Le gouvernement de Bonn ne semble pas porté à croire que la menace sera exécutée. On paraît convaincu, dans la capitale de l'Allemagne fédérale, que le Kremlin, conscient de l'importance de l'enjeu, ne risquera pas sur cette affaire l'acquis de sa politique à l'Ouest ni, surtout, les chances de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les alliés occidentaux assez peu enthousiastes à l'idée de devoir, en cas de difficulté, discuter à nouveau avec les Soviétiques pour préciser le sens de l'accord anglo-américano-franco-soviétique sur Berlin, ont pris les devants et mis Moscou devant ses responsabilités. Les gouvernements de Londres, Paris et Washington, dans une déclaration commune publiée mardi, ont exprimé *« fermement l'avis qu'aucun voyageur ne doit être interdit de passage sur les voies de transit à destination de Berlin sous le seul prétexte qu'il est membre de l'Office fédéral de l'environnement »*. L'installation de l'Office dans les secteurs occidentaux de Berlin n'affecte pas l'accord quadripartite — remarquent les alliés — puisque cet accord prévoit le développement des liens entre la R.F.A. et Berlin-Ouest. La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soutiennent donc l'Allemagne fédérale, même s'ils ne sont pas persuadés qu'il était opportun d'obliger les Soviétiques à mettre les points sur les i d'un accord quadripartite volontairement rédigé en clair-obscur.

(Intérim.)

Espagne

● *Le conseil de guerre de Barcelone a condamné*, le 24 juillet, les anarchistes José Oriol Sole et José-Luis Pons à des peines de prison de quarante-huit ans et de vingt et un ans respectivement. Les deux jeunes gens, jugés la veille, étaient accusés d'actes de terrorisme, d'insultes et de résistance aux forces armées. Membres du mouvement ibérique de libération — comme Puig Antich, exécuté au début de l'année, — ils avaient attaqué, en 1973, une caisse d'épargne de Lerida.

AMÉRIQUES

Chili

Pour l'indemnisation de deux mines de cuivre

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE ANACONDA REÇOIT 251 MILLIONS DE DOLLARS

Santiago *(A.F.P., Reuter)*. — Un accord est intervenu, le mardi 23 juillet, entre le gouvernement chilien et la société américaine Anaconda. Celle-ci recevra, en compensation de la nationalisation par le gouvernement Allende des mines d'El Salvador et de Chuquicamata, plus de 63 millions de dollars immédiatement et 188 millions de dollars payables sur une période de neuf ans en bons portant intérêt à 10 %. Un communiqué chilien indique que les termes de l'accord *« conviennent très bien à l'intérêt national »*. Des négociations sont en cours pour dédommager la société de la nationalisation d'une troisième mine, celle d'Exotica.

Le 23 mars dernier, le Chili avait versé 19 millions de dollars à la compagnie américaine Cerro Corporation pour l'indemnisation des mines de cuivre qu'elle possédait (*le Monde* du 26 mars). La société Kennecott n'a pas encore été indemnisée.

Colombie

UN PIRATE DE L'AIR A ÉTÉ TUÉ PAR LA POLICE

Bogota *(A.F.P., Reuter)*. — Un Boeing-727 de la compagnie colombienne Avianca a été détourné, mercredi 24 juillet dans l'après-midi, alors qu'il effectuait le vol Pereira-Medellin, dans le nord-ouest du pays. L'avion s'est posé à Cali, à 300 kilomètres au sud de Bogota. Le pirate de l'air, Eduardo Martinez, a été tué par la police colombienne. C'est le cinquième détournement d'avion en Colombie depuis le début de l'année.

● *L'avion argentin*, dont nous avions annoncé le détournement dans nos dernières éditions de mercredi s'est posé normalement à New-York. L'information était erronée, le pilote ayant déclenché un signal d'alarme par inadvertance.

AFRIQUE

Tunisie

MESURES DE GRACE A L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE

Tunis. — A l'occasion du seizième anniversaire de la République (25 juillet) et par un décret de grâce présidentiel le Dr M'Hamed Ben Salah et M. Amor Chechia ont été remis en liberté le mercredi 24 juillet.

Le Dr Ben Salah, frère de l'ancien ministre tunisien, avait été condamné le 19 juin 1973 à trois ans de prison ferme pour complicité dans l'évasion de ce dernier. On se souvient en effet que M. Ahmed Ben Salah, ancien responsable de l'économie et du Plan, condamné le 24 mai 1970 pour haute trahison à dix ans de travaux forcés, s'était évadé dans la nuit du 5 février 1973 de la prison civile de Tunis.

L'autre détenu gracié, M. Amor Chechia, ancien gouverneur du Sahel et du cap Bon, avait également été condamné dans le cadre de *« l'affaire Ben Salah »*. Il avait en effet été condamné avec l'ancien ministre à dix ans de travaux forcés par la haute cour de Tunis pour complicité de haute trahison le 24 mai 1970.

Mardi le chef de l'Etat tunisien avait déjà gracié quarante et un jeunes gens dont la majorité étaient des étudiants ayant participé en avril dernier aux grèves de l'université de Tunis.

M. P.

Sénégal

● CINQUANTE ELEVES du lycée Van-Vollenhoven, de Dakar, ont été exclus à la suite d'une agression commise en pleine classe contre une enseignante française, Mme Rossignol, qui a eu le nez et la mâchoire fracturés.

Il était reproché aux élèves de n'avoir rien fait pour empêcher cette agression. Mme Rossignol a demandé que les élèves ne soient pas exclus. Le ministre de l'éducation, tout en maintenant la mesure d'expulsion, a remercié l'enseignante de son attitude et lui a remis les insignes de l'ordre national du Lion. — *(A.F.P.)*

Cette voie fait partie de l'axe

Côte-d'Ivoire

LE GOUVERNEMENT EST REMANIÉ

Abidjan *(A.F.P., Reuter)*. — Le président Houphouët-Boigny a procédé mercredi 24 juillet à un remaniement partiel de son gouvernement.

M. Mathieu Ekra, vieux militant du parti, jusqu'à présent ministre d'Etat chargé du tourisme, prend l'intérieur ; M. Blaise N'Dia Koffi, ancien ministre sans portefeuille, le remplace.

Le ministère de l'information est confié à M. Laurent Dona Fologo, directeur général adjoint du quotidien *Fraternité Matin*.

Deux nouveaux ministères sont créés : celui des eaux et forêts, confié à M. Nanlo Bamba, ancien ministre de l'intérieur ; celui du commerce, dont le titulaire, M. Maurice Sery Gnobela, était directeur du Trésor.

D'autre part, trois secrétariats d'Etat ont été créés : affaires étrangères, confié à M. Clément Meledge, premier conseiller de Côte-d'Ivoire à Paris jusqu'à l'été dernier ; marine, attribué au capitaine de corvette Lamine Fatiga, qui était conseiller militaire à l'ambassade à Paris ; intérieur, où a été nommé le colonel Ouassenam Kone. C'est la première fois que deux militaires figurent dans le gouvernement. Ils sont tous les deux originaires de la région du Nord.

Le nouveau gouvernement, qui s'est réuni mercredi pour la première fois, a procédé à d'importantes nominations au sein de l'armée. Le général de corps d'armée Ouattara Thomas Daquin est nommé inspecteur général des forces armées, le général de division Ibrahima Coulibaly est nommé chef d'état-major des forces armées (en remplacement du général Thomas Daquin).

M. GISCARD D'ESTAING POURRAIT SE RENDRE EN AFRIQUE « DANS LES PREMIERS MOIS DE 1975 ».

Dans une déclaration à l'agence France-Presse, M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, a confirmé que M. Giscard d'Estaing se rendra en Afrique en voyage officiel. Il est *« vraisemblable »*, a dit le ministre, que ce voyage *« se déroulera dans les premiers mois de 1975 »*.

Aucune indication n'a été fournie sur l'itinéraire.

LES DÉVELOPPEMENTS DE L'AFFAIRE DU WATERGATE

LA COMMISSION JUDICIAIRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DÉBAT SUR LA MISE EN ACCUSATION DU PRÉSIDENT

De notre correspondant

New-York. — La commission judiciaire de la Chambre des représentants a commencé le mercredi 24 juillet ses dernières délibérations, qui doivent aboutir au vote d'une recommandation concernant la mise en accusation du président Nixon. Le débat est télévisé en direct. Les trois grandes chaînes de télévision américaines ont décidé de se relayer pour en assurer la transmission. Le vote pourrait intervenir à la fin de la semaine ou au plus tard lundi prochain.

La séance a été ouverte par une déclaration du président de la commission, M. Peter Rodino, qui a rappelé que, selon la Constitution américaine, dont les fondements se trouvent dans le Code justinien et la Grande Charte, aucun homme, même le président des Etats-Unis, n'est au-dessus de la loi.

Chacun des trente-huit membres de la commission (dix-sept républicains et vingt et un démocrates) a été autorisé à faire une déclaration limitée à un quart d'heure. S'exprimant le premier, M. Harold Donohue, démocrate, représentant de l'Etat du Massachusetts, a proposé que la commission recommande à la Chambre des représentants la mise en accusation du président pour deux raisons principales : 1) complicité dans la tentative d'étouffement de l'affaire du Watergate ; 2) abus de pouvoir par la création du groupe des « plombiers » et l'utilisation illégale d'administrations telles que la C.I.A. (Central Intelligence Agency, services de contre-espionnage) ou l'I.R.S. (Internal Revenue Service, administration du fisc).

En revanche, M. Edward Hutchinson, un des membres républicains les plus importants de la commission, représentant du Michigan, a suggéré que la commission ajourne ses débats pour prendre connaissance du contenu des bandes magnétiques que M. Nixon, se pliant à la décision à l'unanimité de la Cour suprême, a décidé de remettre. La proposition de M. Hutchinson, si elle était retenue, aurait pour effet de retarder la fin de la procédure d'*impeachment* de plusieurs semaines sinon de plusieurs mois. Il semble que la grande majorité des membres de la commission soient hostiles à une telle solution.

Sept membres de la commission avaient exprimé leur opinion lorsque le président interrompit la séance pour faire évacuer la salle à la suite d'un coup de téléphone anonyme affirmant qu'une bombe se trouvait dans la pièce. Les locaux ont été fouillés, mais aucun engin n'a été découvert. Les débats ont alors repris.

PHILIPPE BEN.

La proposition d'« impeachment » du conseiller juridique

« Le chef de l'État s'est rendu coupable de crimes graves dans l'exercice de ses fonctions »

Tout le monde avait un peu sous-estimé Mᵉ John Doar, le conseiller de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, depuis que celui-ci avait pris en main, le 20 décembre 1973, la partie juridique des travaux des 38 membres de la commission, qui décideront s'il y a lieu de proposer à la Chambre des représentants l'« impeachment » du président Nixon. On estimait que cet homme aux allures modestes, vêtu de costumes sombres, d'une réserve extrême, avait à demi noyé la commission sous une avalanche de documents reprenant tous les détails de l'affaire du Watergate, et retardé d'autant une décision. Or, vendredi 19 juillet, il a présenté ses conclusions avec un style et une émotion qui ont changé les dispositions d'esprit des membres de la commission. Alors que moins d'une semaine auparavant les observateurs soulignaient la division de la commission, tous paraissaient convaincus, mercredi, au moment où s'ouvraient les débats télévisés de la commission, que la recommandation d'« impeachment » serait votée, et par une forte majorité.

Le ton employé par Mᵉ Doar, se prononçant catégoriquement contre M. Nixon, portait d'autant plus que, pendant sept mois, le conseiller avait fait preuve d'une neutralité absolue. Mᵉ Doar a travaillé durant toute cette période en étroite collaboration avec un conseiller juridique Mᵉ Albert Jenner, plus spécialement chargé d'assister la minorité républicaine de la commission. Il a convaincu celui-ci, et les membres républicains de la commission ont dû se donner, le mardi 23 juillet, un nouveau conseiller, Mᵉ Sam Garrisson, après que Mᵉ Jenner ait, lui aussi, recommandé l'« impeachment ».

Voici quelques extraits des conclusions de Mᵉ Doar.

« *Vous vous trouvez dans ce labyrinthe qu'est la Maison Blanche et dans cet empire byzantin où « oui » signifiait « non » et « allez » voulait dire « arrêtez », et « peut-être » devait être compris comme « certainement »... Mais c'est là que réside la véritable nature du crime : alors que des actions seraient commises, tout serait fait pour troubler et induire en erreur, pour favoriser les contre-sens afin que le but lui-même soit caché.* »

» *Mon jugement est que les faits montrent à l'évidence dans ce cas que le président des Etats-Unis a autorisé un vaste programme d'espionnage électronique et que ce plan a été réalisé par ses subordonnés... Mais en ce qui concerne ce plan, j'affirme que la décision est venue directement du président ou a été rendue effective par ses deux plus proches associés, Haldeman et Ehrlichman. J'affirme qu'il a dirigé, qu'il a pris la décision d'étouffer cela peu de temps après le cambriolage du 17 juin 1972 et qu'à partir de ce jour il a été le responsable de l'étouffement* (cover up) *de l'affaire.* »

Les divers motifs d'*impeachment*, présentés par Mᵉ Doar, ont été réduits à deux, comme l'indique notre correspondant. Ils se trouvaient condensés dans le dernier paragraphe du rapport de Mᵉ Doar. Selon le texte proposé dans ce rapport la commission doit conclure à la nécessité de mettre le président Nixon en accusation.

« (La commission *conclut que M. Richard Nixon a violé les devoirs et abusé des pouvoirs du poste de président des Etats-Unis d'Amérique. Il a ignoré son serment d'exécuter sa fonction loyalement et de préserver, protéger et défendre la Constitution des Etats-Unis, en faisant servir sa fonction à ses intérêts pécuniaires personnels et à son avantage politique, en trompant et abusant le peuple des Etats-Unis et ses représentants élus au Congrès, et en détournant les principes d'un gouvernement constitutionnel. Il a failli à son devoir de s'assurer que les lois sont appliquées équitablement en ignorant volontairement celles-ci et en s'efforçant d'empêcher ou de faire obstruction à leur application correcte. En tout cela, il s'est rendu coupable de crimes graves et de délits dans l'exercice de ses fonctions ; pour cela, la Chambre des représentants le met sans réserves en accusation.* »

M. Nixon va remettre les documents qu'il voulait garder

(Suite de la première page.)

Celui-ci en avait-il eu connaissance dès l'origine ? A-t-il tenté de dissimuler l'affaire à ses concitoyens ? On fut tenté de le croire un moment, lorsqu'un témoin révéla que toutes les conversations du président, dans ses bureaux, étaient enregistrées... On allait donc être rapidement fixé, au moins sur le second point. Mais la Maison Blanche fit tout pour retarder la remise de ces enregistrements, ce qui entraîna une guérilla permanente entre la présidence et les enquêteurs du Congrès ou du ministère de la justice chargés de l'affaire.

La Cour suprême s'est prononcée mercredi sur un de ces épisodes de la « guerre des bandes », qu'on lui avait soumis. Elle n'avait pas à s'occuper du contenu des enregistrements. Seul l'énoncé des principes était de sa compétence. Il lui fallait choisir entre les arguments présentés devant elle, le 8 juillet, par le procureur spécial du ministre de la justice, M. Jaworski, et l'avocat de M. Nixon, Mᵉ Saint Clair. Le premier demandait que le président fournisse les éléments jugés nécessaires à l'enquête. Le second défendait la souveraineté présidentielle. Mᵉ Saint Clair avait mis au centre de sa plaidoirie la notion de « privilège de l'Exécutif », qui permet au président de ne pas révéler le contenu des conversations qu'il a pu avoir avec ses proches collaborateurs. C'était, disait-il, une nécessité absolue incontestable, sinon l'institution même de la présidence était en péril. Il n'y avait, selon lui, qu'un recours possible contre le chef de l'Exécutif, l'accusation constitutionnelle, le fameux *impeachment*.

La Cour a rejeté ce point de vue, estimant que la nécessité de préserver le caractère confidentiel des conversations à un échelon élevé ne pouvait être invoquée d'une façon « *indifférenciée et vague* » au nom de l'intérêt public quand, au sujet d'une affaire comme celle du Watergate, « *la discrétion dont on se réclame n'est pas fondée sur des motifs de secret militaire ou diplomatique* ». « *Il ne saurait être question*, estime la Cour suprême, *d'invoquer la défense d'« intérêts de « grande importance » pour préserver le caractère confidentiel de témoignages requis par la justice et destinés à être examinés dans des conditions de stricte sécurité.* » La finalité de la justice criminelle serait compromise, conclut sur ce point la Cour, si « *ses jugements reposaient sur une présentation partielle ou spéculative des faits* ».

Pour Mᵉ Saint Clair, d'autre part, la Cour suprême n'était pas compétente pour connaître d'un conflit entre un fonctionnaire du ministère de la justice et le chef de l'exécutif. Il s'agissait, pour le défenseur de M. Nixon, d'un simple problème hiérarchique : le président nomme et renvoie le ministre de la justice et ses subordonnés ; il lui appartient donc, et à lui seul, de définir l'étendue de leurs prérogatives. « *Il n'y a que trois pouvoirs*, devait dire Mᵉ Saint Clair devant la Cour suprême, *et par trois pouvoirs et demi ou quatre. Il n'y a qu'un pouvoir exécutif, et le pouvoir exécutif est détenu par le président.* » Là encore, la Cour n'a pas suivi les conclusions de Mᵉ Saint-Clair. Affirmer, dit-elle en substance dans ses attendus, qu'il s'agit d'un « *simple différend au sein de l'administration* » n'a jamais eu aucune valeur devant une juridiction fédérale. « *Il est théoriquement possible pour le ministre de la justice*, ajoute la Cour, *d'amender ou d'annuler le décret fixant les attributions du procureur spécial. Mais il n'a pas agi ainsi, et, aussi longtemps que ce décret demeure valide, l'exécutif y est soumis.* »

Enfin, mais ce point n'avait jamais été important, la Cour s'est déclarée incompétente en ce qui concerne l'appréciation d'une initiative prise par un grand jury, qui avait désigné le président Nixon comme « *complice non inculpé* » dans l'affaire du Watergate. Les huit juges — l'un d'eux s'était récusé à cause de ses liens personnels avec l'ancien ministre de la justice John Mitchell, impliqué dans l'affaire — ont déclaré que ce problème n'aurait jamais dû leur être soumis.

Pour le président Nixon, le coup est rude. La plaidoirie de Mᵉ Saint-Clair devant la Cour suprême avait été brillante, mais n'avait pu dissimuler que le dossier était difficilement défendable. Obligé de faire un amalgame contre nature de la conclusions de Mᵉ Saint Clair, Affirs'était réfugié dans ce que les commentateurs américains ont appelé un « *raisonnement en circuit fermé* », d'où il ressortait que si le président est théoriquement disposé à ce que l'on conteste son pouvoir, il n'y a pratiquement aucun moyen de le faire. Le président, selon l'avocat de la Maison Blanche, ne peut être inculpé par un tribunal ordinaire, mais uniquement en conclusion d'une procédure d'*impeachment*. Cette procédure devrait s'appliquer à des délits passibles d'une peine criminelle. Mais le président est entièrement libre de donner ou de refuser aux enquêteurs les éléments en sa possession susceptibles de déterminer l'existence d'un délit.

Prééminence du judiciaire

Toute cette belle structure s'est effondrée mercredi. On avait des raisons de croire que plusieurs juges n'étaient pas convaincus par les arguments de l'avocat, mais personne n'avait sérieusement avancé l'idée que la Cour puisse se prononcer, à l'unanimité, contre le président. Le chef de la Cour suprême, Warren Burger, avait toujours été un fidèle de M. Nixon. Et, selon les rumeurs qui couraient ces derniers jours à Washington, il se battait durement pour que trois juges au moins votent en faveur du président. Non seulement il n'en a rien été, mais la Cour a choisi de rendre son verdict avant que commence la phase finale des travaux de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, donnant ainsi à sa décision le plus de portée possible sur le plan politique. L'institution de la Cour suprême, supposée avoir une majorité conservatrice sinon républicaine, se trouve sans conteste grandie dans son prestige par cet arrêt historique. A un moment où le public est profondément déçu par ses gouvernants, mais aussi, et il ne faudrait pas l'oublier, par ses élus et les politiciens en général, le pouvoir judiciaire a pris, à l'occasion de l'affaire du Watergate, un poids nouveau dans la vie nationale. La Cour suprême, dont les attributions sont sans commune mesure avec celles du Conseil constitutionnel en France, a encore augmenté le sien.

Défiant un tel arrêt, le président aurait rendu l'*impeachment* inévitable et précipité l'issue, voire rendue fatale, la condamnation par le Sénat constitué en Haute Cour. En faisant savoir rapidement, par son avocat, qu'il s'inclinait devant la décision des juges, M. Nixon peut espérer au moins limiter les dégâts. Mᵉ Saint-Clair ne s'est pas privé d'ailleurs de souligner que « *le président a toujours cru fermement à la légalité* ». Reste à savoir comment cette acceptation sera concrétisée. L'avocat du président a tout de suite précisé que le classement et l'indexation des bandes magnétiques à remettre au juge Sirica prendront « *un temps considérable* ». Il faut s'attendre que la Maison Blanche fera pression sur la commission judiciaire pour qu'elle ne décide pas l'opportunité de l'*impeachment* avant d'avoir pris connaissance du contenu de ces bandes. Son président, M. Rodino, a pourtant affirmé à plusieurs reprises que la commission conclurait ses travaux sans étudier ces enregistrements. On s'attendait aussi généralement que la Chambre des représentants, si elle était appelée à se prononcer sur la mise en accusation, ferait de même. Mais les partisans de M. Nixon tiennent là une occasion rêvée d'accuser de partialité la commission et la majorité démocrate à la Chambre et, peut-être, parviendront-ils une nouvelle fois à ralentir le cours de l'affaire Watergate. Or, gagner du temps est pour M. Nixon d'une importance considérable.

ALAIN-MARIE CARRON.

LES SOIXANTE-QUATRE BANDES MAGNÉTIQUES

Les soixante-quatre bandes enregistrées que le président Nixon doit remettre au procureur spécial Leon Jaworski, aux termes de l'arrêt rendu par la Cour suprême, contiennent plusieurs conversations entre le chef de l'Etat et ses conseillers entre le 20 juin 1972 — trois jours après l'effraction au siège du parti démocrate — et le 4 juin 1973. Les bandes sont réclamées par le procureur pour l'instruction du procès des six personnes inculpées d'avoir dissimulé à la justice l'affaire du Watergate, procès qui doit débuter le 9 septembre prochain.

Agissant séparément, la commission judiciaire de la Chambre des représentants avait présenté huit réquisitions demandant cent quarante-sept bandes pour sa propre enquête sur l'opportunité de destituer le président. La Maison Blanche a toujours refusé de se plier à ses assignations, publiant seulement le 30 avril dernier des transcriptions de quarante-trois des conversations réclamées.

La décision de la Cour suprême ne concerne que les réquisitions du procureur Jaworski. Plusieurs des bandes demandées par celui-ci sont également recherchées par la commission judiciaire, mais le procureur n'aurait pas le droit de les lui remettre dans le cas où la Maison Blanche les lui fournirait. Pour se les procurer, la commission devrait présenter de nouvelles réquisitions.

WATERGATE STORY

Qui ne s'est perdu dans les sables mouvants du Watergate ? Ce que le sénateur Sam Ervin, président de la commission d'enquête du Sénat, a appelé, avec son goût pour les formules claironnantes, « la plus grande tragédie américaine depuis la guerre de Sécession », est devenu un labyrinthe, créé, paradoxalement, par la « sophistication » des moyens modernes d'enquête et d'information.

La commission judiciaire de la Chambre des représentants, qui a ouvert la procédure de mise en accusation constitutionnelle du président, a failli s'asphyxier dans l'étude scrupuleuse des innombrables détails de l'affaire. Le public est las. Il ne parvient plus depuis longtemps à avoir une vue d'ensemble du « phénomène ». Pourquoi toutes ces révélations pour finalement ne plus rien comprendre à l'affaire ? L'opinion voudrait qu'enfin l'ange et la bête s'affrontent. Dans le camp des « accusés », c'est ce que l'on a toujours tenté d'éviter. Depuis l'arrestation, le 17 juin 1972, d'hommes de main dans l'immeuble du Watergate, cette tactique de l'esquive — sous toutes ses formes (feintes, dénégations, mensonges, manœuvres de diversion) — a servi les amis de M. Nixon. Eclaté, fragmenté, le dossier de l'affaire du Watergate ne permet pas au procureur de formuler une accusation unique, mais l'oblige à en porter mille. L'avocat de M. Nixon, Mᵉ Saint Clair, répond à chacune d'elles — non sans raison, il faut en convenir — qu'il n'y a pas là de quoi foudroyer un président. M. Nixon finira-t-il pas l'emporter au bénéfice du découragement ?

Pourtant, on a mis sur table d'écoute les bureaux du parti démocrate au cours d'une campagne présidentielle, on a cambriolé le cabinet d'un psychiatre pour y chercher les moyens de nuire à un opposant politique, on a saboté la campagne des candidats démocrates à l'investiture de leur parti pour la course à la présidence, on a financé la campagne républicaine par des fonds illégaux obtenus en échange de faveurs et, surtout, on a essayé de cacher tout cela. Qui est on ?

Pour la première fois, le livre de Nina Sutton fournit tous les éléments indispensables à la compréhension de cette affaire. L'auteur a su échapper au piège de la chronologie et de l'exposé systématique, et guider le lecteur avec sûreté dans le dédale des faits et des hommes. Les agissements des uns et des autres, leurs propos et leur profil psychologique sont rassemblés et reconstitués en séquences qui s'enchaînent sans monotonie. L'impression de clarté prévaut là où l'on s'attendait à supporter des pages et des pages d'une lecture aride. Ce livre, fondé sur une documentation sans défaut, se lit comme un roman. A plusieurs reprises, il devient reportage et « donne à voir » Washington en proie au scandale politique du siècle. En dépassant l'actualité immédiate, Nina Sutton fournit également des éléments intéressants sur la carrière politique de M. Richard Nixon, sur le conflit qui oppose les « cow-boys », ces hommes de la côte ouest (M. Nixon), aux « yankees », l'aristocratie de la côte est (les Kennedy, par exemple), qui permettent de comprendre les arrière-plans de l'affaire Watergate dans la vie politique américaine.

A.-M. C.

★ Watergate Story, Nina Sutton (Stock éditeur).

QUI S'OCCUPE DE L'AFFAIRE ?

Plusieurs instances sont amenées à s'occuper du Watergate :

— LES INSTANCES JUDICIAIRES :

1) Les tribunaux ordinaires, *qui sont saisis des cas des personnages impliqués dans le Watergate.*

2) Le « procureur spécial », *M. Jaworski, nommé par le président, qui a compétence dans l'ensemble du territoire des Etats-Unis.*

3) La Cour suprême, *qui, saisie d'un conflit entre le président et le procureur, s'est prononcée sur les principes de droit mais non sur le fond de l'affaire.*

— LES INSTANCES POLITIQUES :

1) Une commission sénatoriale, *spécialement créée pour enquêter sur les problèmes politiques posés par l'affaire du Watergate. Elle a achevé sa mission.*

2) La commission judiciaire de la Chambre des représentants, *qui a, elle aussi, reçu des pouvoirs d'enquête pour dire s'il faut ou non entamer une procédure* d'impeachment. *Il appartiendra ensuite à la Chambre des représentants de décider à la majorité simple s'il faut poursuivre la procédure.*

En dernière instance, le Sénat *se constituerait en haute cour, jugeant à la majorité des deux-tiers.*

LA RÉPONSE DE M. NIXON A L'ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME

Voici le texte de la déclaration du président Nixon lue, le mercredi 24 juillet, par son avocat, M. James Saint Clair.

« *Ma contestation devant la justice de la requête du procureur spécial se fondait sur ma conviction qu'elle n'était pas constitutionnelle et sur mon ferme désir de protéger le principe du caractère confidentiel de l'action présidentielle dans un système de séparation des pouvoirs.*

» *Tout en étant, naturellement, déçu du résultat, je respecte et j'accepte la décision de la Cour, et j'ai donné instruction à Mᵉ Saint Clair de prendre toutes mesures nécessaires pour se conformer à cette décision à tous points de vue.*

» *Pour l'avenir, il est essentiel que les circonstances spéciales de cette affaire n'entament pas le droit des présidents de préserver le caractère confidentiel essentiel sans lequel la présidence ne peut fonctionner. Je suis satisfait, par conséquent, de constater que la Cour a réaffirmé à la fois la validité et l'importance du principe du privilège de l'exécutif, principe que j'ai cherché à préserver.*

» *En me conformant entièrement à la décision de la Cour dans cette affaire, j'espère que j'aurai contribué au renforcement plutôt qu'à l'affaiblissement de ce principe pour l'avenir, de telle sorte que cela n'apparaîtra pas comme le précédent, qui a anéanti ce principe, mais comme l'action qui l'a préservé.* »

LA COUR SUPRÊME

La Cour suprême américaine a été créée le 24 octobre 1789 et son autorité est définie dans l'article 3 de la Constitution des Etats-Unis. Présidée par un chief justice *assisté de huit juges, la Cour suprême a une juridiction très étendue, mais elle est surtout l'arbitre de la Constitution. Elle s'est déjà prononcée sur près de quatre mille cinq cents cas. Les juges sont choisis par le président, mais leur nomination doit être approuvée par le Sénat. Quatre membres de l'actuelle Cour — dont le président, M. Warren Burger, qui a succédé à Earl Warren en 1969 — ont été proposés par le président Richard Nixon.*

POLITIQUE

Libres opinions

La télévision et l'indépendance nationale

Par JACQUES THIBAU (*)

TOUT le monde, pendant la campagne présidentielle, était d'accord sur le thème de l' « indépendance nationale ». Mais l'indépendance d'une nation, au moins si on ne la réduit pas à un propos électoral, ne requiert pas seulement une base matérielle ; elle suppose aussi un fondement moral. La force d'une économie et d'une monnaie n'y suffit pas ; il y faut également la solidité idéologique et morale d'un peuple.

Dans le monde d'aujourd'hui, la télévision exerce une influence profonde sur la créativité intellectuelle d'une nation. Elle est un des éléments essentiels de sa richesse ou de sa pauvreté idéologique.

Un univers télévisuel, constitué chaque soir, pendant deux ou trois heures, de séries, shows et feuilletons à l'américaine, entraînerait une *véritable colonisation idéologique de la France.*

Le mode de fonctionnement de nos deux grandes chaînes de télévision prévu par le projet de réforme est calqué sur le système américain : concurrence basée sur le taux d'écoute et les recettes publicitaires. Il devrait logiquement développer et consolider la *réduction* du programme à ces quelques types d'émissions, qui, *aussi bien sur le plan du divertissement que sur celui de la culture, représentent une véritable démission nationale*

A quoi bon parler de « service public », traduction juridique de la vocation nationale de la télévision, si celle-ci limite l'essentiel de ses programmes à quelques formules empruntées outre-Atlantique (au moment même où, là-bas, elles sont fortement critiquées) ? Ce ne sont pas les dispositions normatives incluses dans tel ou tel cahier des charges qui iront à l'encontre de la logique du système qu'instaure la concurrence publicitaire de la chaîne I et de la chaîne II

***

L'évolution technologique rendrait-elle obligatoire cette copie du modèle d'outre-Atlantique ? Il est exact que, demain, la réception directe des programmes transmis par satellites créera une situation révolutionnaire. Elle entraînera la naissance et le développement d'émissions et de programmes conçus pour plusieurs pays et plusieurs continents. Elle videra de sa substance la notion juridique du monopole Mais elle aura également accru pour la France la nécessité de disposer d'une vigoureuse télévision nationale

Car il est évident, pour quiconque connaît un peu la question, que l' « universel » aujourd'hui en télévision est le plus petit dénominateur commun. Non l'accumulation des richesses des groupes et des nations, mais leur réduction

A moins de changements radicaux difficiles à imaginer et que rien ne laisse prévoir, la télévision par satellites répandra ou bien la télévision commerciale à l'américaine, ou bien la propagande de pays totalitaires

Les séries et les shows de la télévision américaine sont ce qui se fait de mieux dans la recherche du plus petit dénominateur commun. De toutes les façons, les Américains contrôlent et même dirigent le réseau des satellites de communications.

La perspective des satellites nous impose donc de profiter des quelques années qui nous restent pour installer solidement notre télévision sur le terrain de la force, de la cohérence, de la vigueur

Le projet de réforme de la télévision introduit des dispositions positives dans la mesure où il met fin à un ensemble trop lourd et trop bureaucratique. Mais il contient des dispositions très négatives en faisant fonctionner les deux programmes de télévision destinés au grand public sur le mode américain C'est en ce sens qu'il devrait être profondément amendé par le Parlement.

Le projet ne donne pas à une télévision nationale — nécessaire pour aujourd'hui, mais surtout pour demain — la possibilité d'émerger des décombres de l'ancienne organisation monopolistique.

Une société nationale regroupant la première et la deuxième chaîne et disposant de moyens aussi bien légers que lourds constituerait, pour les années à venir, l'instrument efficace et rationnel qui permettrait à la France de faire face à l'invasion de la publicité et de l'idéologie américaines qui, avec le satellite et le câble, va déferler dans les prochaines années sur le continent européen

« Je me suis fait une certaine idée de la France », disait jadis un homme dont pourraient peut-être se souvenir quelques-uns de ceux qui ont été associés à son action. Serait-ce trop que leur demander de ne pas l'oublier au moment où, par leurs votes et leurs amendements, ils décideront, pour partie, de ce que sera demain l'indépendance nationale, au moins dans son fondement moral ?

(*) Ancien directeur adjoint de la Télévision française

PAR 290 VOIX

Au terme d'un débat bâclé, l'Assemblée

Le Sénat devait commencer, vendredi 26 à 10 heures, l'examen du projet de loi sur la radio et la télévision, que l'Assemblée nationale avait approuvé, le matin à 8 h. 15, après une discussion qui s'était prolongée toute la nuit. Entre-temps, la commission des finances du Sénat avait dû mener au pas de charge ses propres délibérations. C'est dire combien le débat sur cette importante réforme est précipité, voire bâclé. Au Palais-Bourbon, les vingt-sept articles du projet et les cent soixante amendements auxquels ils ont donné lieu ont été discutés dans la journée de mercredi et dans la nuit. Aussi bien, c'est d'abord ce « forcing » qui a été mis en cause et pas seulement par l'opposition. Le Parlement est, une fois de plus, transformé en chambre d'enregistrement. L'exécutif fait la loi et estimerait sans doute plus expéditif de la faire seul. Le plus remarquable est qu'il se trouve des élus pour s'accommoder de cette situation. Par exemple, M. Julia, U.D.R., qui a estimé que le Parlement avait assez travaillé sur la question, et s'est référé notamment aux études de la commission de contrôle de la gestion de l'O.R.T.F. C'était oublier que la discussion ne portait plus sur l'Office, mais sur la création de six nouvelles unités. Les interventions des députés, comme celle du premier ministre et du secrétaire d'Etat, ont surtout illustré l'ignorance du problème de l'audio-visuel et le caractère vague et aventureux de la plupart des dispositions qui régissent le fonctionnement des futurs établissements : tout le monde a travaillé dans le flou, comme s'il s'agissait, d'abord, d'être à l'heure pour une présentation de mode.

A plusieurs reprises, M. Rossi a été sollicité de donner des

Mercredi après-midi 24 juillet, en début de séance, M. JACQUES CHAMBAZ (P.C., Paris) s'élève dans un rappel au règlement contre une question que lui a posée dans la matinée M. Voisin (app. U.D.R., Indre-et-Loire) : « *Pourquoi faut-il posséder la carte du parti communiste pour travailler avec M. Stellio Lorenzi ?* » L'accusation est grave et intolérable, estime M. Chambaz. Elle est révélatrice de l'état d'esprit de la majorité à l'égard du personnel de l'Office. Pour M. VOISIN, qui réplique, il ne s'agit pas d'une accusation mais d'un constat Les faits sont réels, affirme-t-il, et ils sont intolérables.

La discussion générale peut alors se poursuivre. « *Pour du changement, c'est plus que du changement*, constate tout d'abord M. CREPEAU (rad. de gauche, Charente-Maritime), *c'est du chambardement. Ce n'est plus Giscard à la barre mais Giscard au bâton. Nous désapprouvons vos méthodes, vos objectifs et vos moyens. Cette réforme, a dit M. Chirac, est la dernière chance du service public ; comme si un service public pouvait avoir une dernière chance !* », ajoute M. Crepeau. « *En fait*, estime-t-il, *le cadre juridique est en place pour passer un jour à la privatisation Le point fondamental*, poursuit M. Crepeau, *c'est le défi technologique de l'audio-visuel. Il est donc essentiel que la France dispose d'un outil à la mesure de ce vaste problème. Vous n'avez pas le droit de pulvériser l'O.R.T.F. pour affronter cette concurrence. Nous n'avons pas le droit de démolir à la sauvette ce qui mérite d'être sauvegardé.* »

M. JEAN FONTAINE (U.D.R., la Réunion) aborde le problème particulier que posent la radiodiffusion et la télévision outre-mer, et il conteste notamment l'idée d'une direction autonome, car « *les départements d'outre-mer font partie de la France* ».

M. EDOUARD OLLIVRO (réformateurs, Côtes-du-Nord) note l'intérêt porté au destin de la troisième chaîne. « *Quand tous les Français en bénéficieront-ils ?* », demande-t-il. Il souhaite une « *décentralisation de la troisième chaîne ainsi que des services de diffusion* ». En conclusion, il apporte son soutien au projet de loi et répond à une interpellation de M. Chevènement au sujet du sort des agents de l'Office. « *Il est anormal*, note-t-il, *que vous vouliez annexer le problème des personnels et du monde ouvrier.* »

« *Qu'avez-vous fait de l'O.R.T.F. ?* », *demande à* M. Rossi M. GERARD HOUTEER (P.S., Haute-Garonne) avant de rappeler les réformes successives et avortées. « *De démantèlement en démembrement*, poursuit-il, *le processus vers la privatisation est engagé. En fait, il s'agit de diviser pour régner.* » Le public ignore les données du problème, estime M. Houteer, alors que la campagne de dénigrement a été rondement menée. « *Voilà un projet inquiétant et le nombre des amendements déposés l'atteste.* » Selon lui « *on ne peut changer la face de l'O.R.T.F. sans changer les hommes* ».

La méthode du cocotier

M. MAURICE ANDRIEUX (P.C., Pas-de-Calais) rappelle « *la phrase couperet de l'article premier du projet de loi : l'O.R.T.F est supprimé. Ainsi vient d'être consacré le lock-out constitutionnel exécuté avec la froide désinvolture qui caractérise ce septennat de changement et de concertation. Plusieurs milliers de femmes et d'hommes*, poursuit-il, *se retrouveront chômeurs ou pré-retraités. Aucune catégorie n'échappe ou n'échappera à ces mesures.* » Puis il dénonce ce qu'il appelle « *la méthode dite du cocotier* » cinq cents agents touchés par la barre des soixante ans ; cinq cents autres âgés de cinquante-cinq à soixante ans sérieusement menacés. Il s'inquiète également du sort des orchestres de l'O.R.T.F « *Incertitude, autoritarisme, absence de recours juridique devant des licenciements de fait, attaques contre les garanties sociales, fragilité du maintien des avantages acquis, on a fait*, estime-t-il, *bonne mesure au personnel de l'O.R.T.F.* » Le parti communiste, conclut M. Andrieux, « *ne permettra pas que, dans les récepteurs de la télévision de demain, les Français puissent de moins en moins se reconnaître* ».

M. LOUIS LE PENSEC (P.S., Finistère), évoque les talents qui s'aigrissent dans les centres régionaux « *Rien ne permet d'envisager une amélioration de cette situation, estime-t-il, pas plus que le fait de la répression culturelle et de l'impérialisme artistique parisien.* »

Pour M. PIERRE-BERNARD COUSTE (app. U.D.R., Rhône), le projet examiné est une étape nouvelle, mais l'on devrait aller vers une association d'intérêts publics et privés, vers un système de concurrence. La qualité, estime en effet M. Cousté, suppose la comparaison et le choix L'Etat ne peut pas tout faire. Une chaîne devrait donc être organisée d'une manière indépendante.

M. JACQUES MEDECIN (réf., Alpes-Maritimes), évoque « *l'immense désordre de l'O.R.T.F.* » et le problème des stations de province. Il préconise notamment la décolonisation administrative de ces stations par rapport aux directions régionales. « *Il faut faire sauter ce verrou* », assure-t-il

M EDOUARD FREDERIC-DUPONT (R.I., Paris) s'élève contre la ségrégation par l'âge. Il y voit, en effet, un redoutable précédent particulièrement injuste, qui frappe surtout « *la génération du sacrifice* », celle qui aura du mal à se reconvertir. Il demande donc que des dispositions soient prises en sa faveur

M. LOUIS MEXANDEAU (P.S., Calvados) évoque le développement des stations régionales, « *parents pauvres* » de l'Office. Rien ne permet d'affirmer que les choses vont changer, estime-t-il. Il souhaite l'accroissement du nombre des stations régionales qui devraient être « *un instrument privilégié d'une véritable pédagogie des responsabilités civiques* ».

M. ROLAND NUNGESSER (U.D.R., Val-de-Marne) rappelle les critiques formulées à l'égard du projet et s'en déclare surpris. Le gouvernement réalise aujourd'hui, déclare-t-il, ce que le Parlement réclame depuis dix ans. Loin d'être précipité, ce projet arrive, au contraire, bien tard. C'est la dernière chance pour le service public. Le miracle, c'est qu'il y ait encore des gens qui réussissent à faire des émissions de qualité. Il ne faut plus de service commun, estime M. Nungesser, d'organe de coordination, même léger. Pour M. Nungesser, le projet du gouvernement n'est pas « *un assassinat à la sauvette mais la planche de salut du service public* ».

Répondant aux orateurs, M. ROSSI, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, estime, à la lumière de cette discussion, que l'Assemblée est parfaitement informée. Puis il s'attache à dissiper les craintes concernant une éventuelle privatisation. Elle est impossible, affirme-t-il.

Le rejet de la motion de renvoi

Une motion de renvoi présentée par M. JACK RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) est ensuite mise en discussion. Adoptée, elle entraînerait la suspension du débat et le renvoi du projet à la commission des affaires culturelles. « *Vous n'aimez pas les vrais débats*, constate d'abord M. Ralite, *surtout quand il s'agit de l'Office Votre loi est une loi-cadre, un canevas qui s'accompagnera d'un cortège de décrets. Pour nous, il ne s'agit pas d'éviter le débat mais de nous prononcer en connaissance de cause. Nous ne pouvons discuter dans le brouillard; or trop de questions demeurent sans réponse. Certes*, reconnaît-il, *il y a des abus, mais les personnels de l'Office les ont dénoncés depuis des années, et jamais les gouvernements ne les a entendus. La troisième loi sur l'O.R.T.F.*, conclut-il, *est inévitable au jour d'aujourd'hui.* »

La parole est ensuite à M. DIDIER JULIA (U.D.R., Seine-et-Marne). « *Cette motion est insensée*, estime-t-il. *La réforme présentée est parfaitement justifiée. Alors pourquoi cette demande ? En fait, vous pleurez sur un rêve écroulé, car la gestion économique et financière de l'O.R.T.F. était le symbole de ce qu'aurait fait l'opposition. Chaque fois que vous pouvez bloquer une réforme, vous tentez de le faire pour le principe. La majorité demande donc que la motion de renvoi soit repoussée.* »

Pour M. Rossi, l'Assemblée est

LA GAUCHE A ORGANISÉ DES DÉBATS PUBLICS

Après la grève de quarante-huit heures, les « opérations-rencontres », l'assemblée générale à la Bourse du travail et la manifestation à l'Assemblée nationale, une campagne d'explication et de popularisation a été menée, mercredi, par l'intersyndicale de l'O.R.T.F. avec l'appui des sept organisations de gauche dans différents points de Paris, aux portes de grandes entreprises comme Renault-Billancourt, dans les grandes villes de province et au Festival d'Avignon. Une immense banderole : « *L'O.R.T.F. est en danger . les organisations — radicaux de gauche, P.C.F., P.S., P.S.U., C.G.T C.F.D.T., F.E.N., Ligue des droits de l'homme — vous informent !* » Le hall des Pas-Perdus à la gare Saint-Lazare était transformé mercredi en un vaste forum. La foule, habituellement pressée, s'arrêtait pour écouter les déclarations de M. Claude Estier (P.S.), de M. Jean-Louis Moynot (C.G.T.) et de M Lesire-Ogrel (C.F.D.T.) sur le démantèlement de l'Office.

Des groupes de discussions se formaient et se déformaient. Des débats s'animaient brusquement, spectacle inattendu. Le monopole, la réforme, la publicité, la privatisation, le budget de l'O.R.T.F., la « pagaille », les questions étaient nombreuses, confuses, extraordinairement contradictoires : « *Je suis pour la télévision privée*, *déclarait un monsieur, parce que je ne veux pas de publicité* » Réflexion exceptionnelle peut-être Mais une chose est certaine, le grand public continue d'ignorer ce que les mots veulent dire, l'essentiel de cette loi (« indigeste », dit une dame), mais qui recouvre pourtant des décisions capitales pour lui. Interrogations inquiètes ou attaques directes, le public n'a certainement pas eu toutes les réponses qu'il attendait. Mais en apprenant des détails sur la vie de l'O.R.T.F., sur ses structures et ses conflits, il a commencé à débrouiller des fils, à s'intéresser et peut-être à mieux juger. C'est beaucoup. — C. H.

SUR LA PREMIÈRE CHAINE

Les trois « vérités » de MM. Vivien et Fillioud

« *Procès d'intention* » ! « *Blanc-seing* » ! Le socialiste « *de cœur et de raison* » Georges Fillioud et le « *passionnément* » gaulliste Robert-André Vivien se sont renvoyés ces accusations. Les deux députés, qui ont quitté quelques heures les bancs de l'Assemblée nationale, où l'on examinait le projet de loi sur la radio et la télévision, ont participé mercredi soir à un autre débat — mais toujours sur le même sujet — celui des « 3 Vérités » diffusé par la première chaîne.

Textes en main, le *Journal officiel* pour M. Robert-André Vivien, député U.D.R., président du groupe d'étude parlementaire sur les problèmes de l'information, des circulaires intérieures de l'Office pour M Fillioud, secrétaire du parti socialiste, député de la Drôme, ils ont lentement engagé le débat sur la réforme

Un préalable pour M. Fillioud, établir les responsabilités dans l'impasse actuelle. Pour le député socialiste, la responsabilité incombe au pouvoir politique, qui a nommé les directeurs successifs de l'Office, et à la tutelle du ministère des finances depuis quinze ans.

M. Vivien refuse catégoriquement un tel débat « passéiste ». Il choisit l'avenir et défend l'éclatement de l'Office en six unités indépendantes, « *qui seront moins lourdes à gérer* ». Cette réforme, estime M Fillioud, est « *dangereuse pour ce qu'elle annonce, et plus encore pour ce qu'elle n'annonce pas et qu'il est facile de déceler* ».

Procès d'intention, selon M Vivien : « *Vous faites de la politique* », dira-t-il à son interlocuteur.

Il affirme : « *Nous faisons confiance au gouvernement, c'est peut-être un acte de foi au départ* »...

« *Blanc-seing accordé au gouvernement* », réplique le député socialiste, pour lequel on assiste à un démantèlement du service public

Tous les thèmes seront abordés — rapidement et d'une façon désordonnée — au cours des deux heures et demie de débat : la concurrence, l'information, la société de production, l'autonomie des P.D.G., etc.

Aura-t-il permis au téléspectateur d'y voir plus clair ? Il aura pu en tout cas prendre la mesure de la quantité des problèmes soulevés par cette réforme, et qui n'ont pas tous de réponse pour l'instant. « *C'est le vague absolu* », a dit M. Fillioud.

Une des « passes d'armes » les plus attendues — au moins pour les intéressés — fut celle concernant le problème du personnel. Ce personnel de l'Office à qui les deux députés ont rendu hommage. M. Robert-André Vivien, revenant d'ailleurs par la suite sur ses propos pour les nuancer. Pour M. Fillioud, un minimum de 2 600 employés statutaires, auxquels s'ajoutent 3 000 pigistes, sont menacés de licenciement M. Vivien contestera ces chiffres, et ajoutera : « *Il faut savoir si l'Office est fait pour le personnel ou si le personnel est fait pour servir le service public* » (...) « *Entre 123 personnes et 35 millions de téléspectateurs* » le choix est fait.

Le secrétaire du parti socialiste s'est efforcé de montrer les dangers de la réforme, non seulement pour les usagers, mais pour tous les « citoyens ». Il a réaffirmé que le projet de loi avait été élaboré « à l'esbroufe » et a qualifié de « naïveté » la confiance de M. Vivien dans la valeur des amendements et dans les intentions de la réforme.

Le député U.D.R. réaffirmant sa « foi » dans le projet de loi, a cependant donné un « rendez-vous en octobre 1975 » pour conclure le débat. Une façon comme une autre de prévenir le téléspectateur qu'on n'a pas fini de parler de l'O.R.T.F. — C.C.

● *A Rennes*, les fonctionnaires de l'O.R.T.F s'élèvent « *contre les propos tenus à l'Assemblée nationale par M. Rossi, laissant entendre qu'il n'existe à l'Office que des fonctionnaires détachés d'autres administrations, ce qui est inexact* », et se dressent contre « *la menace d'être versés dans d'autres administrations publiques* ».

● *L'association Télé-Liberté* a publié un communiqué après l'émission « Les trois vérités » du mercredi 24 juillet. « *Le public (...) a compris que seul le gouvernement porte la responsabilité de la liquidation de l'O.R.T.F., et qu'une loi est votée en hâte, alors que de nombreux points restent obscurs* », écrit *Télé-Liberté*, qui condamne cette nouvelle loi, « *son contenu antidémocratique, et appelle tous les auditeurs et téléspectateurs à manifester aux côtés des organisations qui s'opposent à la braderie du service public* ».

● *Les membres du bureau de l'Assemblée nationale*, conduits par leur président, M. Edgar Faure, ont été les hôtes à déjeuner, mercredi 24 juillet, de M. Valéry Giscard d'Estaing au Palais de l'Elysée Les députés de l'opposition membres du bureau participaient à cette réception.

La confiance ou la méfiance

Passionnant, le débat opposant, mercredi soir (« Les trois vérités, première chaîne), M Georges Fillioud et M Robert-André Vivien, adversaire et partisan de la réforme de l'O.R.T.F Passionnant et irritant, parce que brûlant, arraché littéralement à la Chambre des députés où se poursuivait, après l'émission, la discussion du projet de loi On n'en était encore qu'au troisième alinéa. Et on avait l'impression, illusoire sans doute, que tout n'était pas joué ; que le cours des événements pourrait être infléchi par le choc des idées , que les objections avancées avec une force éloquente par le député socialiste et réfutées avec une ironie désinvolte par le député U.D.R. trouveraient un très large écho au Palais-Bourbon.

Car enfin, même pour un tenant du grand chambardement, deux précautions valent mieux qu'une Et en l'absence de toute indication précise sur des points aussi importants que le mode de désignation des six présidents de sociétés et de leurs conseils d'administration, il semble difficile de se contenter, avec le président de la commission de contrôle de l'O.R.T.F., des seules assurances gouvernementales C'est là-dessus qu'achoppait la discussion. Chaque crainte, exprimée par M Fillioud, était taxée de procès d'intention par M. Vivien.

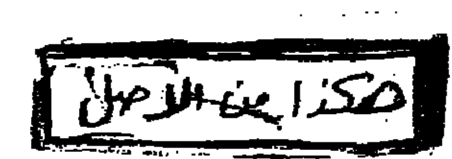
Il fallait faire acte de foi et accorder un blanc-seing au chef de l'Etat. Un peu léger, tout de même, non ? Comment peut-on engager un avenir aussi nébuleux à la lumière d'un passé aussi évident quant aux véritables responsables de la crise endémique de l'ex-O.R.T.F. : les gouvernements de la Ve République et les directeurs successifs nommés et révoqués par eux ? Y faire allusion relève, paraît-il, d'un passéisme buté. Ce qui était vrai hier sera faux demain Pourquoi ? Parce que.

Demain, dit M Vivien, le cahier des charges suffira à garantir, malgré le libre jeu de la concurrence et sans le contrôle d'une commission des programmes, la qualité des émissions. Le cahier des charges et une sorte de jury (composé de qui, composé par qui ? mystère), dont la tâche ingrate sera d'établir des critères de qualité, de les garantir et de les récompenser sur le plan financier, en tenant compte, bien sûr, du volume d'écoute D'ailleurs, qu'est-ce que la qualité, je vous le demande un peu, plaisantait M Vivien, d'humeur décidément badine et bavarde, interrompant sans cesse son interlocuteur, sous prétexte d'épargner le bon sens et l'intelligence des téléspectateurs.

Sans être grand clerc en la matière, nous ne pouvions pas nous empêcher de nous poser certaines questions. Sur l'importance accordée au déficit d'un service public de cette ampleur et de ce poids, avec son corollaire, la nécessité de réduire les frais de personnel et surtout de production (diminue-t-on les prestations d'assurance-maladie sous prétexte que la Sécurité sociale ne couvre pas ses frais ?). Ou sur la notion de personnalisation par opposition à celle de déconcentration du pouvoir. Déconcentration propre, M. Fillioud y a fait une allusion malheureusement balayée d'un geste apaisant par son collègue, favorable à une mainmise encore plus lourde et plus diversifiée de l'Etat. Il aura barre sur six P.-D.G. responsables devant lui et révocables par lui, au lieu d'un seul.

Oui, mais dans les chaumières invoquées avec tact par le représentant de la majorité, on était en mesure sinon de partager, au moins de comprendre, les inquiétudes du porte-parole de l'opposition.

CLAUDE SARRAUTE.



CONTRE 183

adopte le projet réorganisant la radiodiffusion et la télévision

explications, d'apporter des éclaircissements, alors qu'il n'était pas en mesure de le faire. Aussi a-t-il été débordé et a-t-il fallu que M. Chirac vienne plusieurs fois à son secours pour imposer la discipline dans les rangs d'une majorité portée à modifier plus que prévu le projet de loi. Ses interventions n'ont pas suffi à éviter l'adoption de certains amendements (sur les centres régionaux de radio et de télévision, rattachés à la troisième chaîne) contre l'avis du gouvernement et des commissions.

Le premier grief fait au contenu de la réforme est de conduire à la privatisation. Les intervenants, à l'exception de M. Cousté, étaient hostiles au principe d'une télévision commerciale indépendante de l'Etat. Le gouvernement a, sur ce point, donné des assurances sur le maintien du monopole en observant que l'Etat était l'actionnaire unique des nouvelles sociétés et qu'une dérogation analogue à celle qui avait permis à Radio-Monte-Carlo d'installer un émetteur en Haute-Provence ne se reproduirait pas.

La réforme inquiète également par l'éclatement et la dispersion qu'elle entraîne. Aussi, des députés d'horizons divers, MM. Chevènement, P.S., Le Tac, Vivien, U.D.R., ont-ils tenté de limiter cet éparpillement, soit en demandant la fusion des première et deuxième chaînes, soit en maintenant l'unité des services communs, soit en créant un organe fédérateur. M. Chirac s'est, en personne, opposé à tout retour à un principe centralisateur. L'Assemblée a été plus heureuse en obtenant la création, aux côtés des stations régionales, de comités consultatifs, dont les membres seront choisis après consultation des conseils régionaux.

Une bonne partie de la discussion a porté sur la définition du cahier des charges imposé aux divers établissements, qui constitue la partie la plus faible de la reforme. Le Parlement a obtenu d'être consulté comme il a obtenu de pouvoir dire son mot sur la répartition du produit de la redevance. L'Assemblée a fixé à 33 % le pourcentage maximum des recettes publicitaires par rapport à celles de la redevance, mais elle a fait préciser dans la loi que les établissements pourraient bénéficier de subventions. Enfin, les députés ont affirmé les dispositions concernant le personnel de l'Office, en ce qui concerne les mises à la retraite anticipée et les renvois dans les administrations sociales : les élus étaient mieux préparés à traiter l'aspect social de la reforme que son contenu politique et culturel.

ANDRÉ LAURENS.

suffisamment éclairée. Le temps presse. Le débat doit avoir lieu. Avis partagé par la commission des affaires culturelles. Quant à M. Ralite, il précise que *« le groupe communiste est parfaitement au courant, donc parfaitement inquiet »*.

La motion de renvoi est repoussée à main levée. Les députés passent donc à l'examen des articles du projet de loi.

L'Assemblée engage la discussion du projet, article par article. En réponse à une question de M. HAMEL, M. ROSSI précise, en ce qui concerne la Direction de l'action extérieure et de la coopération (D. A. E. C.) : *« Si l'organisme est supprimé, ses missions seront maintenues et continueront à bénéficier de la part de la redevance qui complète actuellement la participation des ministères intéressés. Le personnel qui les assume restera en place, et il n'est pas question de renvoyer qui que ce soit dans son pays d'origine. »*

Une discussion s'engage alors à propos des divers amendements déposés par MM. COUSTE, CHAMBAZ et CHEVENEMENT, qui tous cherchent à maintenir ou à recréer une structure fédérale entre les diverses unités autonomes. Le problème posé par l'installation dans le département des Alpes-de-Haute-Provence d'un réémetteur de Radio-Monte-Carlo est abordé : MM. MARETTE et VIVIEN (U.D.R.) demandent notamment des éclaircissements, et le secrétaire d'Etat répond en expliquant qu'il s'agit d' *« une dérogation intervenue il y a quelque temps, et qui a créé une situation de fait. Mais cela ne se renouvellera pas »*, conclut-il.

L'article premier du projet, qui prévoit notamment la suppression de l'O.R.T.F., fait, à la demande du groupe communiste, l'objet d'un scrutin. Il est adopté par 295 voix, contre 181, sur 478 votants et 476 suffrages exprimés. L'Assemblée repousse ensuite notamment un amendement de M. MARETTE proposant que l'établissement de diffusion soit placé sous tutelle du ministre des P.T.T.

M. ROSSI avait expliqué que le gouvernement préférait la tutelle du premier ministre, car de même qu'il a combattu tout risque de fédéralisation des nouvelles unités, il veut éviter leur éclatement à travers les différents ministères.

En réponse à M. LE TAC, LE SECRETAIRE D'ETAT apporte également des précisions sur le cas des services communs, c'est-à-dire des services qui, par leur nature, ne peuvent pas être répartis entre les nouvelles unités : la recherche, la formation, la conservation des archives et l'informatique.

« *Je pense*, explique-t-il, *qu'il serait quelque peu hâtif de les affecter dès à présent à des unités. Il serait préférable de créer un nouvel institut pour les regrouper. Nous suggérons donc pour l'instant de les confier à l'organisme liquidateur en nous engageant à proposer une solution avant trois mois aux commissions permanentes de l'Assemblée (...). Nous n'avons pas eu le temps de mettre sur pied la structure juridique de l'institut que nous allons créer, mais nous le ferons d'ici deux ou trois mois. Il reste simplement à créer le mécanisme et à prévoir dans les cahiers des charges la participation de chaque unité au fonctionnement de cet institut.* »

Après une suspension, l'Assemblée reprend la discussion des articles à 22 h. 20.

M. LE PENSEC (P.S.) défend un amendement proposant de créer auprès de chaque centre régional de radio et de télévision un comité régional de l'audiovisuel qui veillerait notamment à préserver dans les productions régionales l'expression des langues et cultures locales. Sa composition serait représentative des principales tendances de pensée et des grands courants de l'opinion. Elle serait fixée par le conseil régional après avis du Conseil économique et social. M. ROSSI explique qu'il voit mal quels seraient la composition et le rôle de ce comité : *« Nous pensons qu'il serait plus utile de créer, au sein du haut conseil de l'audiovisuel siégeant à Paris, un quatrième groupe axé sur les problèmes régionaux »*, déclare-t-il. *« C'est la région à Paris ! »* s'exclame alors M. BECAM, tandis que M. CRESSARD ajoute, sous les applaudissements : *« Pourquoi la lumière doit-elle toujours venir de Paris ? Permettez à la région de vivre pour elle-même. »* L'amendement de M. Le Pensec, mis aux voix, est adopté.

M. LE TAC, rapporteur pour avis de la commission des finances, propose ensuite de préciser que les centres régionaux disposeront d'un budget propre voté par le conseil d'administration de la société nationale. Ce budget devrait être suffisant pour leur permettre d'assurer pleinement une action régionale conforme à une politique réelle de décentralisation. Les centres régionaux auraient seuls la responsabilité de la gestion de ce budget, le projet étant communiqué annuellement pour information à la direction de la société nationale.

LE SECRETAIRE D'ETAT s'oppose là aussi sans succès à cette initiative, qui lui paraît aller trop loin. Il ne serait pas raisonnable, explique-t-il, de doter dès maintenant les centres régionaux d'un budget propre. En outre, il paraît difficile que la société nationale ait chaque année à éplucher chacun de ces budgets. Aussi est-il préférable de leur fixer dans le cahier des charges des obligations conformes à la vocation régionale.

MM. FONTAINE ET CERNEAU interviennent tout au cours de cette discussion à plusieurs reprises en cherchant sans succès à faire supprimer tout régime spécifique pour les départements d'outre-mer dont les stations devraient dépendre, selon eux, directement d'une chaîne nationale. *« Cette situation est dans la logique de la départementalisation instituée en 1946 »*, note par exemple M. Cerneau. Les deux députés s'élèvent contre l'amalgame opéré entre les départements et les territoires d'outre-mer sous le prétexte qu'ils relèvent d'un même secrétariat d'Etat alors que leurs budgets sont votés séparément.

(Lire la suite du débat page 24.)

L'ANALYSE DU SCRUTIN

290 DEPUTES ONT VOTE POUR :

167 U.D.R. (sur 174) ;

61 rép. ind. (sur 62) ;

51 réformateurs (sur 52) ;

11 non-inscrits (sur 18) : MM. Audinot, François Benard, Boudon, Caurier, Chassagne, Chazalon, Dousset, Duvillard, Forens, Godon, Honnet.

183 DEPUTES ONT VOTE CONTRE :

105 socialistes et radicaux de gauche (sur 105) ;

74 communistes (sur 74) ;

4 non-inscrits (sur 18) : MM. Cornut-Gentille, Drapier, Fouchet et Le Foll (P.S.U.).

4 DEPUTES SE SONT ABSTENUS VOLONTAIREMENT :

2 U.D.R. : MM. Jean Fontaine et Claude Peyret ;

2 non-inscrits : MM. Maurice Brun et Marcel Cerneau.

4 DEPUTES N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

4 U.D.R. : MM. de la Malène, Palewski, Le Douarec, qui présidait la séance, et Edgar Faure, président.

4 DEPUTES ETAIENT EXCUSES :

1 U.D.R. : M. Claude Rouy ;

1 rép. ind. : M. Pierre Baudis ;

1 réformateur : M. J.-Jacques Servan-Schreiber.

1 non-inscrit : M. Xavier Humault.

LES PRINCIPAUX AMENDEMENTS

● L'établissement public de diffusion.

Cet « établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial » ne peut être rattaché à un autre établissement public, mais dépend directement de l'Etat : il est doté de l'autonomie financière, une précision qui permet la récupération de la T.V.A. dans les opérations commerciales effectuées avec les sociétés nationales de programme.

Les ressources de l'établissement public de diffusion comprennent notamment les fonds de concours et les subventions de l'Etat.

● Les sociétés nationales de programme.

La société nationale de radiodiffusion produit des émissions et peut céder à des tiers les droits qu'elle possède sur ces émissions.

Un comité régional consultatif de l'audiovisuel est institué auprès de chaque centre régional de radio et de télévision. Sa composition est fixée par décret après avis du conseil régional ou des conseils régionaux concernés.

● La société de production.

Les actions de cette société sont nominatives. Elles ne peuvent être détenues que par l'Etat, d'autres personnes de droit public, des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte, les capitaux publics devant rester majoritaires.

● Le cahier des charges.

La délégation parlementaire sera également consultée sur le contenu des cahiers des charges.

Le cahier des charges de chaque société n'entre pas dans le détail des programmes.

Le cahier des charges prévoit un temps minimum d'antenne permettant à chacune des formations politiques et des organisations professionnelles représentatives de s'exprimer librement.

Il prévoit notamment un pourcentage maximum pour la part des recettes d'un même annonceur dans le volume global des recettes publicitaires de chaque société nationale de programme.

● Dispositions financières.

Le Parlement approuve par un vote unique la répartition du produit de la redevance entre l'établissement public et les sociétés nationales.

Le montant de la redevance est réparti annuellement entre les sociétés nationales et l'établissement public en fonction de critères définis par décret en Conseil d'Etat, après avis de la délégation parlementaire consultative. Une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes assure cette répartition.

● Publicité.

Le volume global des recettes publicitaires ne devra pas dépasser 33 % du montant de la redevance.

Pour l'exercice 1975, le montant global des recettes provenant de la publicité de marques ne pourra excéder celui prévu pour l'année considérée en exécution du contrat de programme conclu en 1971 entre l'Etat et l'O.R.T.F.

La Régie française de publicité assurera le contrôle de l'exécution de ces dispositions.

● Dispositions relatives au personnel.

1) Dispositions permanentes :

Le personnel de l'établissement public de diffusion est soumis à un statut établi par décret en Conseil d'Etat ;

2) Dispositions transitoires :

Les anciens fonctionnaires de l'Etat intégrés comme agents statutaires de l'Office, âgés de moins de soixante ans, peuvent, jusqu'au 31 décembre 1974, demander leur intégration dans leur corps d'origine ou dans les corps homologués de l'Etat, dans les conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat. Cette réintégration est de droit.

Les fonctionnaires et les agents statutaires à temps complet du service de la redevance pris en charge par l'Etat conservent le bénéfice de leur statut jusqu'à une date fixée par décret. Ce décret précise les conditions dans lesquelles il sera procédé à leur intégration dans des corps de fonctionnaires de l'Etat, ou d'autres établissements ou collectivités publics, sans qu'il puisse être porté atteinte à leurs droits acquis en matière d'ancienneté de service.

Un amendement vise à sauvegarder intégralement les droits des agents mis en position spéciale, aussi bien en ce qui concerne leur pension statutaire que la ou les retraites complémentaires pour lesquelles ils ont versé des cotisations.

Un amendement de M. Claudius-Petit, accepté par le gouvernement, n'autorise de mise à la retraite qu'à partir de soixante ans.

Un amendement prévoit également que la mise en position spéciale ne pourra viser les agents qui ont à leur charge des enfants ouvrant droit au bénéfice des prestations familiales.

La répartition des personnels est effectuée par décision du président-directeur général de l'Office, après avis d'une commission présidée par un membre des juridictions administratives, et comprenant des représentants de l'établissement public et des sociétés de l'O.R.T.F., ainsi que du personnel.

Les agents qui auraient refusé trois propositions de reclassement tenant compte de leur qualification professionnelle seront licenciés et percevront automatiquement l'indemnité de licenciement.

Les dispositions concernant le reclassement ne sont pas applicables, sauf demande expresse de leur part, aux agents déportés et internés de la Résistance, titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance, aux agents dont les services de Résistance ont été validés par la loi du 26 septembre 1951, aux agents ayant appartenu aux Forces françaises libres et aux grands invalides de guerre.

POLITIQUE

LE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

La commission de contrôle préconise une réglementation des sondages électoraux

M. Valéry Giscard d'Estaing a décidé de rendre public le rapport établi par la commission nationale de contrôle de la campagne présidentielle pour l'élection des 5 et 19 mai 1974. C'est la première fois qu'un tel rapport est publié, ceux établis en 1965 et en 1969 étant demeurés secrets.

Ce document de trente-quatre pages, adopté le 20 juin et remis au président de la République, présente un certain nombre de suggestions et notamment la réduction du nombre des candidats. Cela devrait être acquis après l'adoption du projet de réforme de la Constitution, prévue pour l'automne. Il met en lumière les inégalités de chances entre les candidats, relève des irrégularités dans les D.O.M. et les T.O.M. et condamne les abus dans l'utilisation des sondages.

● Les candidatures

« *L'expérience montre que les dispositions légales permettent en fait un nombre élevé de candidatures : six prétendants en 1965, sept en 1969, douze en 1974 ; il n'est pas impossible, si le système n'est pas modifié, qu'il se trouve vingt ou trente postulants lors de la prochaine élection présidentielle. Certaines candidatures paraissent n'avoir été présentées que pour permettre à leurs auteurs, par le biais d'affiches, de déclarations écrites, d'émissions à la radiodiffusion et à la télévision, d'exposer certaines de leurs idées ou certaines revendications et d'élargir leur audience sans qu'à aucun moment ils aient eu réellement la prétention d'être élus. Il n'est dès lors pas exclu que, dans l'avenir, des groupes de pression de toute nature ne tentent d'user des moyens, qui sont mis par l'Etat à la disposition des candidats pour concentrer momentanément l'attention de l'opinion sur des problèmes qui leur sont propres, et dont ils entendent assurer la solution selon leurs inclinations personnelles.*

» *On peut penser qu'il s'agit d'un détournement de procédure. (...) Ce n'est que dans la mesure où le nombre des candidatures sera limité que le principe d'égalité entre les candidats pourra, en fait, être mieux respecté.*

» *La Commission a noté en particulier le danger qui pourrait résulter du décès ou de l'indisponibilité de l'un des candidats ou d'un désistement opéré le dernier jour de la campagne.*

» *Il a donc semblé à la Commission nationale qu'il serait souhaitable de compléter les textes par des dispositions prévoyant par exemple l'annulation par le Conseil constitutionnel du décret fixant la date d'ouverture de la campagne ou l'institution d'une procédure originale de suppléance du candidat défaillant.*

● Outre-mer

L'envol outre-mer de rapporteurs de la commission a eu « *une force dissuasive suffisante pour que ne s'élèvent plus avec la véhémence du passé les critiques formulées contre certaines pratiques. Une partie notable de l'électorat est encore illettrée : elle est plus sensible aux bulletins de couleur en usage lors des autres consultations électorales qu'au graphisme, fût-il celui des sigles. Dans plusieurs territoires, les autochtones demeurent fidèles au système tribal ou ne s'intéressent à l'élection présidentielle qu'à travers la personne des hommes politiques locaux.*

» *Les pièces d'état civil et les listes électorales n'étant pas tenues avec la même rigueur qu'en métropole, et les électeurs n'étant généralement pas pourvus de cartes d'identité, les opérations de vote restent, dans quelques cas, soumises à l'agrément des assesseurs dans les bureaux de vote, du magistrat municipal ou du chef coutumier, qui disposent parfois de cartes d'électeur non distribuées ou placent la table portant les bulletins de vote de manière à contraindre les électeurs à ne prendre qu'un seul bulletin, sans pouvoir souvent passer par l'isoloir. Le passage dans la quasi-totalité des communes, le jour du scrutin, des envoyés du président de la République par intérim, des représentants du Conseil constitutionnel et de certains rapporteurs de la commission nationale désignés à cet effet par le président Poher a eu, à cet égard, un effet salutaire et a, sans doute, évité des fraudes.*

» *Un effort encore plus soutenu devrait être entrepris pour que, dans les départements et territoires d'outre-mer, les documents d'état civil et les documents électoraux soient établis avec une plus grande précision.* »

La commission note que les Français établis à l'étranger devraient pouvoir recevoir le texte écrit des émissions de propagande de l'O.R.T.F.

A propos de l'électorat du troisième âge et des personnes hospitalisées, la commission souhaite qu'à l'avenir soit assurée une meilleure égalité entre les candidats et une stricte neutralité des personnels des établissements hospitaliers. Elle ajoute : « *Il serait de même souhaitable que les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires puissent réellement exercer leur droit de suffrage, quand elles n'en ont pas été privées.* »

● Les commissions locales de contrôle

« *La commission nationale a été saisie de nombreuses doléances de commissions locales faisant état de difficultés pour procéder au contrôle des émissions télévisées et radiodiffusées régionales; une composition plus élargie des commissions locales et la désignation de rapporteurs auprès de ces commissions auraient certainement facilité l'exécution de cette tâche de contrôle.* »

● La neutralité de l'administration

« *D'une façon générale, la campagne s'est déroulée d'une manière convenable. Toutefois, la commission a été saisie d'un certain nombre d'incidents. Elle a noté, à titre d'exemple, que des agents des postes d'un département ont adressé, sous enveloppe de service, au nom de leur syndicat, des tracts favorables à l'un des candidats, et que dans un établissement scolaire de l'Etat un professeur a fait inscrire sur des enveloppes par ses élèves l'adresse de leurs parents pour adresser à ces derniers une déclaration en faveur d'un des candidats.*

» *C'est ainsi encore que le fichier des personnels de l'O.R.T.F. a pu être utilisé pour l'envoi d'un tract au domicile de ces personnels et qu'une organisation syndicale a également utilisé les moyens de l'administration pour distribuer une déclaration hostile à l'un des autres candidats.*

» *La commission a été également saisie de protestations qui établissaient que certaines municipalités avaient adressé aux électeurs des correspondances en vue de les inciter à voter pour un candidat. La commission a dû rappeler que, comme les autorités de l'Etat, les autorités municipales devaient respecter l'égalité entre les candidats et, par suite, devaient s'abstenir d'utiliser au profit de l'un des candidats les moyens en personnel ou en matériel dont elles disposent.* »

● Les sondages

« *La commission ne peut qu'attirer l'attention du gouvernement sur le développement des sondages et souligner qu'il est de nature à altérer dans un sens contraire à l'égalité le déroulement de la campagne électorale au détriment de certains candidats.*

» *A la demande du président de la République par intérim, la publication des sondages a été interdite à la veille du scrutin. La question se pose de savoir si des mesures d'une portée plus large ne pourraient pas intervenir en ce domaine.*

» *Sans doute l'interdiction généralisée ou la réglementation nécessiterait-elle l'intervention d'un texte législatif. La commission estime en toute hypothèse que pour être efficace le contrôle des sondages d'opinion devrait s'exercer non seulement pendant les derniers jours mais pendant toute la durée de la campagne et éventuellement même dès la publication de la vacance de la présidence.* »

● La propagande écrite

« *Plusieurs candidats ont éprouvé de très grandes difficultés à trouver du papier et un imprimeur techniquement capable de réaliser leurs affiches et leurs déclarations, ou acceptant de le faire. Ils ont d'autre part difficilement pu rassembler les ressources financières nécessaires pour payer cet imprimeur et pour régler les frais de transport des documents électoraux vers les départements et les territoires. On comprend dès lors que ces candidats n'aient pu respecter les dates limites auxquelles il fallait déposer en nombre suffisant leurs affiches et déclarations dans l'ensemble des départements et territoires. Aussi, de ce point de vue, la campagne électorale du premier tour n'a-t-elle pas entièrement respecté le principe de l'égalité entre tous les candidats.*

» *Pour assurer une réelle égalité entre les candidats en ce qui concerne leurs affiches et leurs déclarations, il semble qu'on pourrait confier à l'administration la responsabilité totale de l'impression de ces documents et de leur acheminement.*

» *En ce qui concerne la propagande par voie de presse, le Conseil constitutionnel a estimé que l'article L 52 I du code électoral aux termes duquel, « pendant la durée de la campagne électorale est également interdite l'utilisation, à des fins de propagande électorale, de tout procédé de publicité commerciale par voie de presse », n'était pas applicable à l'élection présidentielle. Elle-même saisie de cette question, la commission nationale a pris acte de cette appréciation du Conseil constitutionnel. Elle n'en a pas moins conscience que cette interprétation rigoureuse a eu pour effet d'accentuer le caractère « commercial » de la campagne électorale et d'accroître l'inégalité entre les candidats. Aussi la commission estime-t-elle que la question de savoir si l'utilisation de procédés de publicité commerciale par voie de presse à des fins de propagande électorale, interdite pour toute autre élection, est licite pour l'élection présidentielle devrait être clairement posée et résolue par voie législative.* »

» *La commission estime qu'il serait opportun d'étendre la période d'interdiction de l'affichage commercial et « sauvage ». Le début de cette période coïnciderait avec la déclaration par le Conseil constitutionnel de l'ouverture du délai fixé par l'article 7 de la Constitution pour l'élection présidentielle. Cette période serait close par la proclamation par le Conseil constitutionnel des résultats définitifs du scrutin.* » (Actuellement l'affichage « sauvage » n'est interdit qu'à partir de la publication au *Journal officiel* *la liste des candidats.)*

● Propagande audio-visuelle

En application de l'article 12 du décret de 1964 concernant l'habilitation des groupements politiques dont l'action s'étend à la généralité du territoire national, la commission a estimé ne pouvoir admettre la participation aux émissions des candidats du Mouvement fédéraliste, du parti fédéraliste européen, du parti communiste révolutionnaire, du Mouvement des groupes Taupes rouges et du Front des cercles rouges.

« (...) *la commission n'a pas cru devoir inviter les candidats à modérer leurs propos, lors même qu'ils faisaient allusion en termes parfois véhéments à la situation politique outre-mer (27 et 29 avril, 3 mai), au fonctionnement de certaines institutions nationales : l'armée (19, 30 avril et 3 mai), ou la police (29 avril), aux « scandaleuses opérations de » propagande » étrangères en France (19 avril), ou au comportement passé de certains candidats (3 mai).*

» *En ces circonstances, la commission, n'ayant relevé dans les propos incriminés ni un appel direct au meurtre ou à l'insurrection ni une incitation directe à des troubles publics, a estimé que, si certains d'entre eux paraissaient comporter une diffamation, il appartenait éventuellement aux personnes intéressées de s'en prévaloir devant les juridictions compétentes.* »

A propos du face à face télévisé du 10 mai entre MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand, la commission estime que de nouvelles formules pourraient être mises à l'étude en raison de l'intérêt suscité par cette émission.

Elle souhaite que la qualité d'« interlocuteurs habilités » des candidats soit plus largement définie à l'avenir.

● Les stations périphériques

« *Des comptes rendus recueillis, il résulte que, dans l'ensemble, et au moins pour les trois principaux candidats du premier tour et pour les deux candidats du second, l'égalité a été sensiblement respectée si l'on se réfère au « temps consacré aux intéressés et à ceux qui les soutiennent ». Les faibles différences observées, dans les émissions radiodiffusées notamment, pourraient s'expliquer par la rapidité d'expression propre à chaque candidat. L'objectivité des commentaires des journalistes spécialisés a, de même, été jugée satisfaisante, dans l'ensemble, tant à l'O.R.T.F. que sur les antennes périphériques.*

» *Trois protestations seulement ont été adressées à la commission : l'une contre une émission télévisée, les deux autres contre le caractère partisan d'un commentaire sur images muettes le 28 avril, et d'un éditorial de France-Culture le 8 mai.*

» *Après intervention auprès de l'O.R.T.F., les incidents, pour regrettables qu'ils fussent, ont pu être considérés comme clos, en accord avec les intéressés eux-mêmes.* »

Pour conclure, le rapport mentionne que « *la commission ne s'est donc pas bornée à exercer sur les émissions de propagande un contrôle précis, mais d'une portée limitée, au regard de l'ensemble des émissions de toute nature. Elle a décidé d'élargir la portée de son contrôle en exerçant une certaine surveillance des émissions ordinaires de l'O.R.T.F. et des stations périphériques ; en ce qui concerne celles-ci, ses moyens d'action propres sont pourtant très limités.*

» *Sans se reconnaître d'autres droits ou d'autres obligations que celles qui découlent des textes en vigueur, elle estime devoir attirer sur ce point l'attention des pouvoirs publics.* »

M. Jobert : j'ai l'intention de constituer un mouvement, pour ne pas dire un rassemblement

Le quotidien *Sud-Ouest* publie, dans ses éditions du jeudi 25 juillet, une interview de M. Michel Jobert. L'ancien ministre des affaires étrangères réaffirme sa volonté de créer une formation politique, et déclare à ce sujet :

« *J'ai l'intention de constituer un mouvement, pour ne pas dire un rassemblement, qui aura ses ramifications locales, départementales, régionales. (...) Personne n'est propriétaire de l'opinion de ses concitoyens. J'ai simplement constaté, lors de l'élection présidentielle, que bien des gens qui ne s'étaient jamais déterminés politiquement l'ont fait à cette occasion. J'ai donc pensé qu'il y avait là, pour moi, une possibilité d'attirer l'attention sur des sujets qui me paraissent importants. Le centre gauche ? Il correspond à mon orientation personnelle. Il se trouve, en effet, que beaucoup de gens y sont.* »

M. Jobert ajoute : « *Je considère qu'il est important que chacun ait une grande liberté pour s'exprimer, qu'il n'y ait pas un conformisme de la droite, un conformisme de la gauche, et que ce soit dans une recherche sincère que les uns et les autres nous témoignions précisément de la conscience que nous avons des difficultés de la période actuelle. Je crois donc que tout parti, tout mouvement, ne se préparera pas un destin convenable s'il se réfugie dans l'alignement et le conformisme. Pour ceux qui se réclament du gaullisme, il faut leur faire remarquer, et ils l'ont remarqué d'eux-mêmes depuis longtemps, que le gaullisme a été essentiellement le refus d'accepter ce qui ne convenait pas au pays et aux individus qui le composent.* »

A propos de l'entrée de Mme Françoise Giroud au gouvernement, l'ancien ministre affirme : « *C'est une nomination heureuse, d'abord parce qu'elle montre l'intérêt que le gouvernement porte à la situation des femmes ou, comme il dit, à la condition des femmes (vocable que je critique comme relevant d'une psychologie qui devrait être périmée). Cette nomination montre aussi que la recherche poursuivie par le gouvernement en faveur d'une majorité nouvelle va, en quelque sorte, très loin, jusqu'à accepter des personnes qui se sont naguère ouvertement déclarées pour l'opposition.* »

LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 24 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing *(nos dernières éditions datées 25 juillet).*

A l'issue de la réunion, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, a donné lecture du communiqué officiel suivant :

Le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale et a notamment informé le conseil de l'évolution de la crise chypriote. Il a également rendu compte de la session du conseil des Communautés européennes qui vient de se tenir à Bruxelles.

(Lire page 2.)

Sur la proposition du ministre de l'économie et des finances, le conseil a arrêté les dépenses à caractère définitif du projet de budget pour 1975.

(Lire page 20.)

Le ministre de l'industrie et de la recherche a fait approuver un projet de loi relatif à l'exploitation de certaines substances minérales dans les fonds marins des eaux territoriales.

Le conseil a entendu des communications du ministre de l'éducation et du secrétaire d'Etat aux universités sur la politique de l'enseignement : les délibérations du gouvernement sur ces communications se poursuivront au cours du prochain conseil des ministres.

(Lire page 10.)

M. GISCARD D'ESTAING RENONCE A SE RENDRE A ORANGE

M. Valéry Giscard d'Estaing a décidé d'annuler le voyage qu'il devait effectuer le 27 juillet, à Orange, où il devait assister dans la soirée au « Requiem », d'Hector Berlioz, dans le cadre des Chorégies.

C'est en raison de la situation internationale que le président de la République a pris, il y a quelques jours, cette décision, indique-t-on au palais de l'Elysée.

Il semble, en fait, que M. Giscard d'Estaing ait voulu éviter, dans les circonstances actuelles, tout contact avec les agriculteurs, et notamment avec les exploitants agricoles du MODEF du Vaucluse, qui avaient manifesté l'intention de solliciter une entrevue avec lui.

On se rappelle que M. Chirac avait lui aussi renoncé à se rendre lundi à Bort-les-Orgues (Corrèze), où il devait assister à une cérémonie organisée par les négociants-voyageurs du Massif Central.

LE SÉNAT VA RETROUVER SA VRAIE PLACE, assure M. Giscard d'Estaing.

« *Le Sénat, conçu dès l'origine de la V[e] République comme un contrepoids à l'Assemblée nationale puis mis quelque peu à l'écart, va retrouver sa vraie place dans la vie politique.* » C'est la principale conclusion que les sénateurs ont tirée de l'échange de vues qui a eu lieu au cours du déjeuner offert par le chef de l'Etat membres du bureau de la haute assemblée.

Ce rééquilibre prendra toute son importance au moment de la révision constitutionnelle soumise au Parlement réuni en congrès à Versailles à la mi-octobre.

M. Giscard d'Estaing a manifesté, au sujet de la réforme des conditions de candidature à l'élection présidentielle, son intention de reprendre le texte voté par le Sénat. Le chef de l'Etat a déclaré en substance que l'on ne peut modifier la Constitution que s'il y a un large consensus pour le faire. Pour l'instant, aurait-il ajouté, il faut traiter les problèmes au sujet desquels la plupart des groupes sont d'accord. Quand les esprits auront évolué, on pourra aller de nouveau à Versailles.

● *Les journées d'études parlementaires* que l'U.D.R. réunira les 26 et 27 septembre à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) seront consacrées, d'une part, à l'évolution et l'avenir du mouvement gaulliste — notamment aux relations entre le groupe parlementaire et le parti — et, d'autre part, « *aux grands thèmes d'action politique touchant les domaines de la qualité de la vie* ».

● *Quarante députés du groupe U.D.R.* de réflexion et de proposition (députés de province), que préside M. Hector Rolland, député de l'Allier, ont décidé d'« *apporter leur contribution aux études menées à la demande du secrétariat général de l'U.D.R. en vue de la rénovation du mouvement, étant entendu que cette action politique se situe dans le contexte d'un soutien loyal au président de la République et au premier ministre Jacques Chirac* ».

● *M. Jean-Claude Rohel*, député du Finistère, qui remplace à l'Assemblée nationale M. Pierre Lelong, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, s'est inscrit au groupe des républicains indépendants. M. Lelong siégeait auparavant au groupe de l'Union centriste : il était l'un des députés U.D.R. prêtés à cette formation pour lui permettre d'atteindre l'effectif de trente membres nécessaires à l'existence d'un groupe parlementaire.

● *Au cabinet de M. Michel Poniatowski*, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Jacques Devillières, inspecteur principal des impôts, est nommé chargé de mission.

● *M. Robert Toulemon*, nommé directeur du cabinet de M. Abelin, ministre de la coopération (*le Monde* du 24 juillet), nous prie de rappeler qu'il a été, de 1963 à 1968, directeur (Europe occidentale, adhésion et association) à la direction générale des relations extérieures de la commission de la Communauté économique européenne.

JUSTICE

A Calais

L'INSOLITE CONFÉRENCE DE PRESSE DES ENFANTS D'ARMAND ROHART

(De notre correspondant.)

Lille. — Conférence de presse insolite dans la salle du Cercle maritime de Calais mercredi 24 juillet, vers midi : quatre jeunes gens font face à une cinquantaine de journalistes et photographes pour affirmer l'innocence de leur père, Armand Rohart, condamné à la réclusion perpétuelle pour le meurtre de son épouse, Jacqueline, le 9 juin 1967. Quatre jeunes gens, Armand Rohart, l'aîné, vingt-cinq ans, Maxime et Didier, vingt-deux ans, et Marie-Françoise, vingt-trois ans, visiblement étonnés de trouver tant de monde autour d'eux, mais en même temps rassurés : la cause qu'ils vont plaider suscite un intérêt considérable.

Marie-Françoise rappelle les faits. Mme Rohart a été retrouvée morte au pied de la falaise du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais) le 10 juin 1967 : la veille, au début de l'après-midi, elle avait quitté la maison familiale en compagnie de son mari pour une baignade. Par deux fois, à Saint-Omer, puis à Douai, les assises ont jugé coupable Armand Rohart, qui, au moment des faits, était maire de la commune de Peuplingues.

« Nous avons cherché la vérité, nous la cherchons aujourd'hui, nous la chercherons demain... » Mais il ne fait aucun doute que pour les quatre enfants d'Armand Rohart le mot vérité est, en la circonstance, synonyme est, en la circonstance, synonyme d'innocence. L'argumentation développée par les uns et par les autres s'appuie essentiellement sur un élément. Le premier est un rapport du docteur Léon Dérobert, professeur de médecine légale à Paris, fondé sur la découverte dans les viscères de Mme Rohart d'une diatomée (algue), qui permet d'affirmer qu'elle est morte d'une « submersion-asphyxie », bien qu'aucune goutte d'eau n'ait été décelée dans ses poumons (« le Monde » du 23 juillet).

Les avocats des enfants d'Armand Rohart, M[es] Jean Marc Varaut et Thierry Lévy, du barreau de Paris, ont engagé la procédure de révision.

● *M. Jean Bloch débouté de son action en référé.* — Le tribunal de commerce de Paris, présidé par Mlle Lefebvre, a rendu son ordonnance mercredi 24 juillet, dans l'action en référé engagée par M. Jean Bloch, président honoraire de ce même tribunal, *le Monde* du 18 juillet), qui réclamait la désignation d'un administrateur judiciaire « *pour mettre fin à la gestion incohérente de l'O.R.T.F.* ». L'ordonnance précise simplement « *qu'il n'y a pas lieu à référé* ».

M. Bloch, ancien critique de télévision à *la Nation* et qui travailla à l'O.R.T.F. de 1969 à 1972 au secrétariat au langage, se plaint surtout d'avoir été licencié dans des conditions qu'il estime irrégulières.

M. Bloch a interjeté appel.

● *Le barreau des Hauts-de-Seine pour l'année 1975* est composé de Mlle J. Pecquet, bâtonnier, de M. Henri Ausseil, Mme Eliane Droit-Mary, MM. Olivier Goujat, Dominique Blavier, Marcel Wislin, Mme Béatrice Bensussan-Borenstein, membres du conseil de l'ordre des avocats.

● ERRATUM. — Une erreur typographique s'est glissée dans l'article intitulé « *Autodéfense contre les commissions de retrait du permis de conduire* » (*le Monde* du 25 juillet). Au début du dernier alinéa, il fallait lire : « *Bref, voilà de nouveaux adeptes du combat contre la répression policière* » et non pas « *populaire* ».

FAITS DIVERS

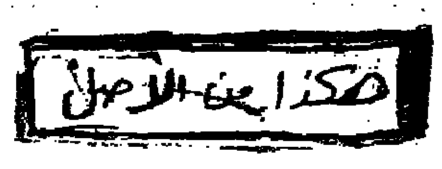
● *Attentat contre une banque espagnole à Nîmes.* — Une bombe de fabrication artisanale et de moyenne puissance a détruit la façade de la Banque populaire d'Espagne à Nîmes ce jeudi 25 juillet vers 4 h. 30 du matin. De nombreuses vitres ont été brisées dans les immeubles voisins.

● *Treize ouvriers ont été blessés,* dont quatre grièvement, mercredi 24 juillet sur un chantier de la zone industrielle du Havre dans l'enceinte de l'usine Cofaz (Compagnie française de l'azote). C'est le vent qui aurait déséquilibré la charpente d'un hangar en construction, précipitant dans le vide quatre couvreurs et deux charpentiers et ensevelissant sept ouvriers qui installaient des rails sous le bâtiment. Tous ont été hospitalisés au Havre. — *(Corresp.)*

● *Explosion à bord d'un pétrolier libérien : un mort, deux blessés.* — Le sous-marin britannique *Opportune* a débarqué au milieu de la soirée du mercredi 24 juillet, à Brest, deux blessés graves, un mort (un enfant) et quatre rescapés en provenance du pétrolier libérien *Asiatic*, à bord duquel s'était produite une explosion au début de l'après-midi. Au moment du drame, le navire se trouvait au large de la pointe de Bretagne à environ 180 kilomètres de Brest. — *(Corresp.)*.

● *Un hélicoptère fait chavirer un voilier au large de Cannes.* — Un hélicoptère militaire qui évoluait à trop basse altitude mercredi 24 juillet près de l'île Sainte-Marguerite, à Cannes, a fait chavirer un voilier de type 505 qu'occupait un plaisancier, M. Thierry Trompette, étudiant, demeurant à Hem (Nord). Sous l'effet du brassage d'air provoqué par les pales, une des voiles a été déchirée et certaines pièces de l'accastillage endommagées.

M. Trompette, qui a réussi à redresser son bateau, non sans avoir perdu un appareil photographique, a déposé plainte au commissariat de Cannes contre le pilote de l'appareil, qui appartiendrait à une base aéronavale voisine. — *(Corresp.)*.



ÉDUCATION

D'UNE RÉFORME L'AUTRE...

Le vent de changement qui souffle sur le pays depuis l'arrivée de M. Giscard d'Estaing au pouvoir n'aura pas épargné l'éducation. Le président de la République — dit-on — s'est pris de passion pour les problèmes de l'enseignement. C'est maintenant décidé — le conseil des ministres du 24 juillet l'a dit, — il y aura une réforme « Giscard-Haby ». Comme il se doit, celle-ci sera tout à fait différente de la précédente — la « Pompidou-Fontanet », — qui fut à deux doigts, il y a trois mois, de devenir la nouvelle loi des écoles françaises.

Le virage était sensible dès le départ, à travers les précautions oratoires d'usage : nous continuons le travail de M. Fontanet : il n'y aura que des aménagements de détail, déclarait le nouveau ministre à sa première conférence de presse, le 13 mai. Mais il était déjà clair qu'il ne fallait pas se laisser abuser par la modestie de l'expression. Les « détails » seraient de taille... Si officiellement, deux mois plus tard, la doctrine n'a pas changé (la réforme Fontanet a fixé les grandes lignes, nous fignolons l'application), en fait il n'en est rien. L'intention de M. Haby est bien de faire tout autre chose.

Quoi ? Il est encore difficile de le percevoir précisément. Toutefois, à travers les déclarations (notamment dans *le Monde* du 20 juin) et la façon dont ont été répartis les groupes de travail chargés de réfléchir sur la réforme, les grandes lignes apparaissent. Notre système d'enseignement serait divisé en plusieurs tranches successives, dont chacune formerait un tout sur le plan pédagogique. A la fin de chacune de ces étapes, le jeune recevrait une attestation ou un diplôme et aurait ensuite le choix entre trois possibilités : poursuivre des études longues générales, des études techniques, ou une formation professionnelle.

Première tranche : l'école élémentaire plus la sixième et la cinquième. Ces deux classes seraient ainsi raccrochées au cycle élémentaire dont elles constitueraient l'achèvement. Elles comprendraient un enseignement général et technologique pour permettre aux jeunes de s'orienter en connaissance de cause. A la fin de la cinquième, ils recevraient un diplôme (une sorte de certificat d'études rénové) et pourraient ensuite continuer des études longues, ou s'orienter vers les classes conduisant au collège d'enseignement technique ou vers le préapprentissage.

Deuxième tranche : quatrième-troisième, avec la même conclusion : un diplôme, puis comme actuellement le choix entre l'enseignement général et l'enseignement technique long ou court.

Troisième phase (c'est là que réside l'innovation principale) : seconde-première. Dans cette période l'enseignement continuerait d'être en grande partie commun, les spécialisations ne venant qu'après. L'enseignement secondaire proprement dit s'arrêterait à la fin de la première et serait sanctionné par un baccalauréat qui pourrait prendre la forme d'un contrôle continu et non d'un examen traditionnel.

Cet enseignement terminé, les élèves pourraient, soit suivre une formation professionnelle courte, mise en place avec l'aide des professions, pour entrer rapidement dans la vie active ; soit faire une année de transition (l'actuelle terminale) qui les préparerait à entrer à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur technique court (comme les instituts universitaires de technologie).

Deux temps

Ainsi, M. Haby reprend-il une idée qui figurait dans la réforme Fontanet : séparer la double fonction actuelle du baccalauréat (examen de fin d'études secondaires et ticket d'accès à l'enseignement supérieur), mais en la traitant de façon tout à fait différente. M. Fontanet prévoyait en effet de distinguer ces deux objectifs à l'intérieur du même examen (les gens reçus avec simplement la moyenne auraient eu le titre de bachelier, mais, pour entrer dans une université, ils auraient dû avoir des notes supérieures à la moyenne dans les disciplines correspondant aux études qu'ils veulent poursuivre). M. Haby, lui, distingue deux temps : fin de première = fin des études secondaires ; fin de terminale = accès à l'enseignement supérieur.

Quels seraient le statut, l'organisation pédagogique, le personnel enseignant, la sanction de cette classe de transition ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Il semblerait, toutefois, qu'elles seraient maintenues dans les lycées, mais que des professeurs de l'enseignement supérieur pourraient y enseigner à côté de ceux du secondaire (ce qui poserait des problèmes dans les villes où il n'y a pas d'universités). L'enseignement y serait connu comme préparatoire à l'enseignement supérieur, à la fois par les disciplines enseignées et les méthodes pédagogiques. Enfin, la sanction se ferait plutôt sous forme de mentions ou de « crédits » que d'un examen.

Il est évidemment bien tôt pour imaginer le fonctionnement et les résultats d'un tel système. On peut toutefois se demander s'il n'aboutira pas au résultat inverse de celui recherché par la réforme Fontanet. Celle-ci, en effet, était ouvertement « sélectionniste ». Le système de baccalauréat « à double détente » qu'il prévoyait, conduisait manifestement à relever les exigences d'entrée à l'enseignement supérieur. Cette option correspondait d'ailleurs au vœu souvent exprimé par Georges Pompidou d'instituer, sous une forme ou une autre, une sélection à l'entrée des universités. Le système Haby apparaît au contraire comme devant être plus laxiste. S'il est décerné sur contrôle continu, le baccalauréat pourrait avoir un taux d'échec très diminué ; il est probable, d'autre part, que la quasi-totalité des élèves sortant de première se retrouveront dans la terminale « nouveau style ». Celle-ci parviendra-t-elle à dissuader beaucoup d'étudiants d'entrer à l'Université ? C'est peu probable, et ce ne semble pas l'objectif recherché si on se réfère aux propos tenus par M. Poniatowski, à l'issue du conseil des ministres de mercredi : le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, a-t-il expliqué, n'a rien d'excessif si on le compare aux États-Unis, où la moitié d'une classe d'âge fait des études supérieures. Les techniques modernes imposent d'ailleurs un nombre d'étudiants élevé.

L'Élysée ne serait plus pour la sélection ? Décidément, il y a bien quelque chose de changé... Reste à savoir si le président de la République conserve ce point de vue au moment des arbitrages budgétaires... Pour cette année du moins, l'éducation est soumise, en ce qui concerne les finances, à de sévères restrictions. Or les réformes peuvent changer, elles on toutes un point commun : elles coûtent cher.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Admission aux agrégations

● PHILOSOPHIE :

Mmes, Mlles ou MM. Airaudi (16e), Argoud (61e), Beguery (58e), Besnier (9e), Bochet (45e), Bras (11e), Cabus (61e), Caillard (34e), Cavenelle (61e), Champagne (37e), Champeau (37e), Chrétien (1er), Cohn (56e), Conrad (3e), Cruvillier (41e), de Buzon (6e), de Castillou de Saint-Victor (11e), Dellinger (48e), Deloche (37e), Demourgues (58e), Dolmadjian (72e), Dubois Patrick (38e), Durand Pierre-Lucien (61e), Fabiani (54e), Fabrizi (19e), Paguet (51e), Faye (2e), Fontaine (37e), Franck (25e), Fussler (41e) ;

Gabillet (72e), Gambini (73e), Gautrin (34e), Guillaume (8e), Guillon (51e), Guillot (23e), Hurni (54e), Israitel (61e), Jambet (16e), L'Homme (21e), Lacoue-Labarthe (66e), Lacroix (29e), Le Dantee (48e), Le Dantec (72e), Lecoutre (66e), Leroux Danielle (13e), Lolum (28e), Longeant (30e), Loussouaron (25e), Marian (70e), Merly (45e), Mognetti (30e), Morandi (72e), Morizot (45e), Pernin (70e), Perrossier (66e), Pontvianne (9e), Pot (34e), Poulvet (41e) ;

Recanati (4e), Regnier (6e), Rosat (16e), Sfez (30e), Souchaud (72e), Soula (51e), Spitz (56e), Swit (72e), Trainar (41e), Tyvaert (66e), Tzibouisky (19e), Utudji (48e), Vaysse (5e), Vernaut (13e), Wilfert (25e), Windecker (13e), Wolff (30e), Zay (34e), Zulberbaum (21e).

● ITALIEN :

Mmes, Mlles ou MM. Bariaguet (4e), Bernaert (18e), Chapus (22e), Chauzit (7e), Di Guardia (16e), Di Meglio (12e), Di Napoli (13e), Eard (19e), Fabre Dominique (2e), Fontier (9e), Jennes (19e), Margueritte (17e), Maurin Brigitte (4e), Mourocq (21e), Pierre (10e), Pinet Claude (11e), Ploux (3e), Schibler (15e), Servajean (1er), Sola J.-Noël (6e), Sparta (8e), Zanini (14e).

● LETTRES MODERNES (hommes) :

MM. Abraham (26e), Alessandri (115e), Allaume (111e), Aube-Martin (11e), Augere (46e), Bague (53e), Bariou (51e), Belliardo (83e), Berry (84e), Bindé (37e), Bohn (67e), Bolchat (106e), de Boisseson (71e), Borrut (32e), Bosredon (24e), Bourrel (40e), Bouvier Michel (17e), Boyer Alain (59e), Boyer Michel (97e), Brassart (100e), Bréan (85e), Bres (38e), Briand (56e), Buffat (90e), Carnel (94e), Caron (80e), Champetier de Ribes (60e), Chantelot (64e), Cheymol (14e), Culliere (62e) ;

Dassa (48e), Delacomptée (64e), Delaubier (8e), Devillers (35e), Dintcheff (80e), Duflef (15e), Dupont Jacques (50e), Dural (44e), Echelard (7e), Fermet (10e), Flipo (102e), Formentelli (36e), Fouché (97e), Fraisse (34e), Fulcrand (21e), Gallardo (72e), Gambotti (76e), Gargam (67e), Giribone (48e), Gomez (69e), Guillermet (29e), Hazera (37e), Heyraert (89e), Illusie (100e), Koeppel (80e), Koudry (107e) ;

Labbe (16e), Lahache (20e), Lalbe (70e), Lallias (103e), Langlois (113e), Lecaplain (73e), Leclerc (2e), Leduc (79e), Leducq (104e), Lestringant (5e), Leymarie (54e), Lièvre (38e), Lobstein (116e), Louis Erick (23e), Lureau (29e), Machet (64e), Maillard (63e), Mainguet (44e), Malrieu (55e), Marchandon (1er) ; Marcoin (52e), Martin Jean-Philippe (42e), Marzouki (28e), Maurice Jean (12e), Mesguem (13e), Minne (78e), Miraux (92e), Morisset (41e), Noubel (77e) :

Olry (25e), Oliot (97e), Oster (3e), Panchant (9e), Pinguet (30e), Pourkat (74e), Privat (59e), Queilles (47e), Raynaud (27e), Richard (105e), Rigaud (114e), Roques (108e), Ruhlmann (33e), Samyn (95e), Santerre (79e), Schropfer-Rose (42e), Scotet (58e), Sebbah (80e), Siméon Jean-Pierre (68e), Sorbets (87e), Soubiron (112e), Souiller (6e), Souliard (74e), Tarayre (85e), Targe (110e), Tatin (108e), Thoreau (117e), Tort (4e), Toumson (93e), Tournier (88e), Tromp (22e), Vielle (96e), Warnecq (18e).

● ANGLAIS (femmes).

MMlles Albessard (83e), Azoulay (38e), Mme Babut née Rowe (23e), Mlle Balmer (3e), Mme Batjom née Poissonnier (53e), Mlles Bechet (50e), Belleville (41e), Mme Berthaud née Lascombe (85e), Mlle Boissonnat (48e), Mme Bontoux née Touron (58e), Mlle Bourgois (36e), Mme Boutin née Charles (82e), Mlles Bouvet (54e), Breidt (39e), Mme Brouat née Martin (15e), Mlle Bruzel (69e), Mme Calizzano née Begouin (44e), Mlles Canivet (85e), Carrasco (44e), Mme Champagnat née Lévêque (28e), Mlles Chipponi (85e), Chourlin (63e), Clementz (22e), Clouaire (17e), Mme Colin née Thomas (78e), Mlles Cortie (37e), Cournac (72e), Daragon (32e), Deliot (27e), Delmares (78e), Dely (36e), Deshereau (83e).

Mme Despax née Charpentreau (10e) ; Mlles Desviel (67e), Dilasser (85e) ; Mmes Ducourant née Botto (58e), Durix née Guiot (33e), Durrieu née Fanning (44e) ; Mlle Fernandez (4e) ; Mme Festas née Thomas (41e) ; Mlles Garcelon (78e), Gaultier (20e), Giess (85e), Godon (83e) ; Mmes Gourdy née Cala Streme (58e), Guilbert née Beczkowki (50e) ; Mlle Guillot (73e) ; Mme Haar née Robinson (13e) ; Mlles Haquet (28e), Izarn (2e), Javelle (54e), Jay (17e) ; Mmes Johnstone née Réserbat Plantey (5e), Josson née de Benque d'Agut (54e) ; Mlle Kaftandjl (85e) ; Mmes Lafont née Deregnaucourt (54e), Lagoutte née Defontaine (24e), Laloinie née Duray (78e) ; Mlles Lambert (58e), Lamborot (73e), Lejeune (85e) ; Mme Llasera née Pickering (1re) ; Mlles Mahey (41e), Mazurs (52e), Megret (11e), Mercier (85e) ; Mme Michaudon née Bromley (18e) ; Mlle Mielle (21e) ; Mme Molina née Mitchell (14e) ; Mlles Molinier (12e), Monnier (85e), Morin (26e) ; Mme Motte née Guyomarch (69e) ; Mlles Mounaix (85e), Muls (33e), Nahon (76e).

Mme Oumhani née Vigne (28e) ; Mlle Padva (82e) ; Mme Pallat née Pouessel (63e) ; Mlles Parisot (67e), Parot (85e), Pauly (85e) ; Mme Pearce née Charre (7e) ; Mlle Berrotin (8e) ; Mme Petit née Hurdle (48e) ; Mlles Piobiak (53e), Preumont (33e), Puyjarinet (17e) Mme Rogue née Donaldson (6e) ; Mlle Rousseille (85e) ;

Mme Sarfati née Leprêtre (85e) ; Mlle Soury-Lavergne (78e) ; Mme Stern née Cohen (85e) ; Mlle Susini (86e) ; Mmes Thevenot née Preston (9e), Tiraby née Tubbesing (39e).

● HISTOIRE (femmes).

Mlle Ambroggi (27e) ; Mme Andrieu née Postel-Vinay (34e) ; Mlles Arnaud (74e), Arpin (42e) ; Mme Baechler née Peter (31e) ; Mlles Ballet (65e), Barlangue (36e), Barrie (11e), Bellanger (67e) ; Mme Bérard née Gouriaquen (67e) ; Mlles Berlioux (94e), Blanchard (67e) ; Mmes Boissy née Gendric (2e), Bonnet née Flourie (85e), Bonneville née Eliot (28e) ; Mlles Bourdillat (46e) Bourgoin (5e), Bouyssy (67e).

Mme Brault née Stern (24e), Mlles Colin Elisabeth (78e), Colin Geneviève (60e) ; Mmes Collet née Sasserre, Cottret née Astruc (48e) ; Mlle Coutchinoux (39e) ; Mme Daniou née Casaux (30e) ; Mlles Délserre (40e), Dufour (9e), Duthoit (43e) ; Mme Dyonet née Verger (85e) ; Mlles Eddé (53e), Estime (48e), Fath (85e), Fonder (46e) ; Mme Fouquet née Marande (1re) ; Mlles Fournier (78e), Granier (12e), Grimal (21e), Guellec (14e).

Mmes Hugues née Bergy (82e), Janssen née Peigne (16e), Mlles Joly (74e), Jouanno (60e), Jubertie (7e), Lanotte (24e), Mme Lehenaff née Daniélou (29e), Mlles Lefèvre (23e), Léotin (41e), Mme Lerch née Boyer (67e), Mlles Loriaud (92e), Mailley (21e), Maitre (9e), Marty (94e), Mazard (82e), Mme Medina née Dordain (5e), Mlle Ménage (74e), Mmes Mercié née Ginestet (55e), Mietton née Geroudet (8e), Montarry née Roullat (36e), Montel née Jayne (11e), Mlles Nonnon (43e), Orcel (42e), Pabou (85e), Padolski (78e), Paris (94e), Pechery (55e), Mme Perin née Ebera (31e), Mlles Peyrou (55e), Picaudon (16e), Pinard (99e), Piozza (53e), Plauchier (19e), Quacgebeur (16e), Quinson (85e), Raimbault (64e) ;

Mmes Raybaud née Bibiocque (58e), Ribotton née Clos (94e), Mlle Richomme (35e), Mmes Rigaud née Perez (85e), Robert née Bastide (32e), Mlles Roger (26e), Roussey (52e), Roux (62e), Saliou (4e), Sarrazin (72e), Mmes Schmouchkovitch née Le Nir (66e), Seidengart née Bourrageon (72e), Mlle Sellin (63e), Mme Silagy née Salfar (74e), Mlles Simon (31e), Suberville (94e), Thomassery (48e), Tollet (91e), Mme Toulorge née Gonthier (15e), Mlles Tournellec (38e), Turrel (3e), Mmes Vallaud née Boucherie (78e), Verlaque née Rognon (19e), Mlle Veron (42e), Mme Watté née Rémy (93e).

A la Cité universitaire de Paris

LES ÉTUDIANTS MAROCAINS ONT CESSÉ LEUR GRÈVE DE LA FAIM

Les trois étudiants marocains qui poursuivaient une grève de la faim depuis le 20 juin à la Maison du Maroc de la Cité universitaire de Paris ont cessé leur mouvement mardi 23 juillet. Ils ont en effet dû interrompre leur jeûne à la suite de leur hospitalisation.

Ces étudiants protestaient contre la fermeture pour travaux, le 31 juillet, de la Maison du Maroc, et la pose de cloisons dans la salle de réunion. « *Nous ne nous démobiliserons pas* », ont déclaré les dirigeants de l'Union nationale des étudiants marocains, précisant qu'ils passeraient « *de la défense de la liberté d'expression et de réunion à une attitude offensive* » si le conseil d'administration de la Maison du Maroc ne satisfait pas leurs revendications.

Au « Journal officiel »

Sont publiées au *Journal officiel* du 25 juillet 1974 :

DES LISTES

● D'admissibilité au concours pour l'admission à la section administration de l'école du service de santé des armées de Lyon ;

● D'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air ;

● Des élèves de l'école militaire préparatoire technique du Mans ayant obtenu le diplôme d'élève breveté.

ARMÉE

« L'APPEL DES CENT » AU MANS

Le colonel commandant le 2e RIMA est muté

(*De notre correspondant.*)

Le Mans — Le colonel Jean-Roland de Heaulme de Boutsocq, qui commandait depuis octobre 1972 le 2e régiment d'infanterie de marine (RIMA), installé au camp d'Auvours (Sarthe) et où le tiers des soldats appelés ont signé « l'appel des cent » en faveur d'une amélioration de la condition morale et matérielle du contingent (*le Monde* du 9 juillet), vient d'être muté et nommé adjoint au général commandant la 8e brigade à Lunéville. Il sera remplacé au Mans par le lieutenant-colonel Bataille, précédemment en fonctions à Rennes.

De source officielle, on assure que le raccourcissement de la durée du temps de commandement — en principe deux ans — du colonel de Heaulme de Boutsocq est dû au fait que cet officier supérieur avait pris en réalité ses fonctions dès l'été de 1972, pour des raisons de service, et que le poste d'adjoint au général commandant la 8e brigade est resté vacant depuis quelque temps déjà. Il est vrai également que les mutations, dans les armées, interviennent régulièrement en été pour des raisons de commodités familiales.

Toutefois, on établit, au Mans, une relation entre le départ du colonel de Heaulme de Boutsocq et l'agitation dans son régiment, où, après la mise aux arrêts de six appelés, trois nouvelles sanctions viennent d'être décidées : un caporal condamné à trente jours d'arrêts ; un sergent à vingt jours et un soldat muté à Dinan (Côtes-du-Nord). Les sanctions frappent surtout les gradés, accusés de n'avoir pas fait respecter le règlement de discipline générale qui interdit les pétitions collectives, ou des soldats, accusés de porter des attaques contre l'armée, inadmissibles dans leurs termes. Les sanctions sont moins graves — des mutations — à l'encontre de signataires de l' « appel des cent », auxquels il est simplement reproché d'avoir élevé des revendications d'ordre statutaire sans esprit d'antimilitarisme.

A Paris, douze organisations de jeunesse (P.C., P.S., radicaux de gauche, P.S.U., Jeunes Progressistes, C.G.T., C.F.D.T., UNEF, Comités d'action lycéens, J.O.C., J.O.C.F. et JEC), qui demandaient à être reçues, mercredi 24 juillet, par le ministre de la défense pour protester contre les sanctions d'appelés, se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Leurs représentants ont décidé de déposer des motions et des pétitions, ce jeudi après-midi, au ministère de la défense.

● *Un hélicoptère de la marine américaine est tombé en mer* lundi 22 juillet, à l'ouest des Philippines après avoir été heurté par un missile Sidewinder. Les six hommes d'équipage ont disparu. Le missile avait été lancé par un avion Phantom à l'entraînement vers une cible parachutée mais il a dévié de sa route soudainement. — (*A.F.P.*)

SOCIÉTÉ

Après les incidents entre militaires et Nord-Africains dans le Var

Le maire de Toulon lance un appel au calme « afin que nulle représaille ne soit exercée »

Après les incidents entre militaires et Nord-Africains qui, dans la soirée du 23 juillet, ont provoqué la mort d'un jeune soldat du contingent à Toulon, le maire de la ville, M. Maurice Arreckx (div. modérés) a publié une déclaration dans laquelle il « lance un appel au calme afin que, devant la gravité des événements, aucune représaille ne soit exercée tant d'un côté que de l'autre ». De plus, le maire constate que se trouvent ainsi « tragiquement soulignées les difficultés qui peuvent apparaître entre les populations et les travailleurs immigrés ». Il pense qu'il est juste et indispensable que tous ces travailleurs, « nécessaires à notre économie, puissent être accueillis décemment et, au même titre que les Français, qu'ils puissent disposer de logements décents et de justes rémunérations ».

En revanche, le maire s'inquiète de la présence à Toulon d'un grand nombre de Nord-Africains, qui ne semblent pas avoir une occupation stable. Il rappelle que les Toulonnais sont par nature et par tradition toujours très accueillants et qu'ils ne font jamais preuve de xénophobie, dans la mesure où ces étrangers acceptent d'adopter le mode de vie de la population et des cités qui les accueillent. « Il est enfin souhaitable », ajoute M. Arreckx, « que M. Paul Dijoud, le nouveau secrétaire aux travailleurs immigrés, examine ce problème incontestablement mal réglé par les gouvernements précédents ».

De son côté, le lieutenant-colonel Pont, officier des relations publiques de la VIIe région militaire, a fait la déclaration suivante au journal « le Méridional » : « S'il y a un mort, c'est un soldat français. J'espère que l'enquête aboutira rapidement afin que le ou les assassins soient arrêtés et punis comme ils le méritent et selon le code pénal.

» D'après les faits qui m'ont été rapportés par le colonel commandant le 4e RIMA, il n'y a eu ni expédition punitive ni ratonade. Nos soldats n'ont pas non plus prémédité leur coup. La preuve, c'est qu'ils étaient à mains nues, alors que ceux qui se sont battus contre eux étaient armés de couteaux et de bâtons.

» Il y a eu un carreau de cassé dans le foyer de la SONACOTRA. Il s'agit d'une bagarre qui a mal tourné pour les soldats du contingent. »

« Un mouvement de bêtise collective » ?

De notre envoyé spécial

Toulon — *Un chahut qui tourne mal, une malheureuse suite de circonstances, une querelle de danseurs qui finit à coups de couteau. Un fait divers. Ça commence par* « incident au bal de Siblas », *et ça se termine par* « un soldat poignardé à la Loubière ». *De racisme, point...*

Voilà comment, le calme revenu, on s'efforce de tous côtés d'expliquer le violent affrontement qui a opposé, dans la soirée du mardi 23 juillet des soldats du 4e RIMA (régiment d'infanterie de marine) et quelques marins de Toulon aux locataires nord-africains d'un foyer-hôtel de la SONACOTRA. Un jeune appelé du contingent, M. Yves-François Allair, est mort. Un marin, blessé à la tête, M. François Lanndenlwestch, st encore hospitalisé. Trois Arabes, moins sérieusement atteints, sont rentrés au foyer après avoir été soignés.

Les faits sont connus, contestés de nulle part. Les mobiles, *en revanche, semblent un peu plus obscurs. Expédition punitive de soldats vexés d'avoir eu le dessous, la veille, dans une* « bagarre de bal », *à Siblas, sur les hauteurs de Toulon ? Le colonel de Buyer, commandant le 4e RIMA, n'y croit pas. Comment* « ses petits appelés » *auraient-ils eu l'humeur si belliqueuse ?* « Ils n'ont pas des têtes de bretteurs, ce sont de gentils gamins ». « C'est vrai, *admet le colonel*, ils ont voulu retourner au bal, histoire de montrer qu'ils étaient bien des Jules. Mais c'était fermé. Ils sont alors revenus vers la caserne... » *En chemin,* « on les a aiguillés vers le foyer de la Loubière ». *Curieux impersonnel. Une mauvaise rencontre ? Les Nord-Africains parlent d'un légionnaire plus âgé que les autres. Ils assurent avoir vu son képi blanc au milieu de la mêlée. Mais tout s'est passé si vite.*

Le gérant du foyer affirme qu'il a bien entendu un militaire donner l'ordre de passer à l'attaque. Il a appelé la police, qui fut aussitôt là, un peu trop tard. L'affrontement s'est déroulé dehors, les locataires alertés étant sortis en nombre « pour se défendre ». *L'intérieur n'a donc subi aucun dégât et la porte défoncée l'avait été auparavant... par le mistral.*

Il semble pourtant douteux que « l'assaut ait été prémédité ». *Les soldats, dit-on, s'en sont pris d'abord à deux Tunisiens isolés dans une rue du quartier. Apeurés, ceux-ci se sont enfuis et, poursuivis, ont couru vers le foyer où ils savaient trouver du secours. C'est ainsi, selon le gérant, que la bagarre s'est déclenchée.*

Histoire classique, pour qui *connaît Toulon,* « un port méditerranéen, avec tout ce que cela comporte d'exubérance et de chaleur, d'inévitables frictions entre groupes sociaux ». *Le colonel de Buyer pense bien qu'il faut en tenir compte* « pour comprendre l'ambiance ». *Mais qu'on ne lui parle pas de racisme. Au RIMA, chacun sait qu'on ne le tolère pas. Par tradition. Décorant un mur de son bureau, un chapeau annamite, un sabre touareg, deux lances du Tchad — petite panoplie de* « vieux de la coloniale » *léguée par la veuve d'un officier — rappellent le glorieux passé du régiment.*

Aujourd'hui encore, le RIMA sert outre-mer, à Djibouti, aux Antilles et ailleurs. Les appelés volontaires ne restent que deux mois en caserne à Toulon. Le temps d'apprendre le garde-à-vous, la marche au pas et le tir. Des soldats, destinés à l'outre-mer, « à qui l'on donne une formation aussi poussée que possible, par films, diapositives et conférences sur les coutumes des pays où ils doivent se rendre », *ne peuvent être racistes. De cela, leur colonel est sûr.* « Et comment le seraient-ils, *ajoute-t-il pour convaincre davantage*, alors qu'ils ont vingt ans, et que l'Algérie, pour eux, ne représente rien d'autre que du personnel étranger qui vient travailler chez nous au même titre que les Portugais ou les Turcs.

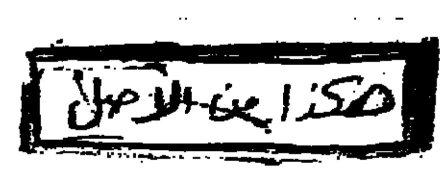
Reste l'explication la plus simple qui convient au colonel : « Un mouvement de bêtise collective. » *Cinquante soldats,* « moutons de Panurge », *qui, au lieu de répondre* « Présent couché » *à l'appel du soir, sont allés chahuter en ville et qui,* « paniqués » *par la fin tragique de leur escapade, sont rentrés au quartier.* « Ils étaient consternés. C'est tout. »

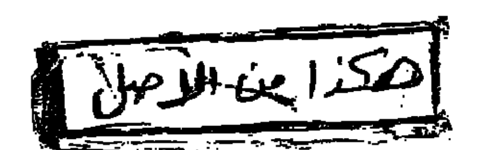
A la caserne Grignan le colonel a consigné ses hommes et il va leur parler « pour que ça ne se reproduise pas ». *Au foyer de La Loubière, ce mercredi soir, les immigrés sont tous rentrés après le travail. Des délégués de l'Amicale des Algériens en Europe sont venus leur parler. Eux non plus ne veulent pas que* « ça recommence ». *Ils n'ont pas oublié les ratonades d'Ollioules, l'an passé, ni l'été chaud de Marseille...*

Dans la grande salle du foyer — immeuble moderne avec chambres individuelles et loggias, — ils ont conseillé d'éviter pour un temps toute sortie nocturne, les bals, les coins isolés et surtout de ne répondre à aucune provocation. Ils se disent rassurés par les déclarations du président de la SONACOTRA, M. Eugène Claudius-Petit, député de Paris, vice-président du C.D.P., et du maire de Toulon, qui ont tous deux appelé à l'apaisement. Ils ne parlent pas d' « agression raciste » *et acceptent sans trop y croire l'hypothèse d'* « un enchaînement de faits assez commun après une rixe de bal ».

Seul derrière le zinc du bistrot qui jouxte la caserne, un « César » *maigrichon, la casquette en galette débordant tout autour de la tête, fulmine et jure par tous les dieux.* « Peuchère ! Ces petits, ils étaient tous les jours attaqués dans les bas-fonds par les Arabes. Alors ils ont eu la haine. Et qu'est-ce qu'ils attendent, la police et le préfet, pour renvoyer tous ces indésirables ? Ils l'ont eu leur indépendance. Maintenant qu'ils restent chez eux ! Je ne suis pas raciste monsieur mais tout de même... »

DOMINIQUE POUCHIN.





Le Monde DES LIVRES

ON A TOUJOURS BESOIN D'ANCÊTRES

Une histoire de Bonheur : nos pères les Gaulois

★ NOTRE PATRIE GAULOISE, de Gaston Bonheur. Robert Laffont, 320 p., 34 F.

L'HEUREUX Gaston Bonheur poursuit allégrement son histoire, « notre histoire », bref, l'histoire de ce pays, de ce peuple qui ont fini par s'appeler France et Français : tout Occitan qu'il soit, il leur montre en bloc une tendresse, une chaleur qui paraîtront à certains bien démodées, et qui plairont à d'autres, dont nous sommes. Pour elle, pour eux, il a les yeux et le cœur de Péguy, de Michelet : il les voit corps et âme. Mais il se fera un peu pardonner, car il se tient loin de tout romantisme, non sans un certain lyrisme d'ailleurs, mais frugal. Son émotion est bonhomme, ou plutôt bonne femme, toujours près du sourire, savoureuse, nonchalante, gaillarde, et naturellement gauloise. Quand je disais que Gaston Bonheur poursuit son histoire, en vérité, il la reprend. Au commencement. Ce vieux commencement, sur un air d'enfance, qu'on faisait psalmodier jusqu'en Afrique avec un colonialisme ingénu : « Il y a deux mille ans, la France... Nos ancêtres les Gaulois... »

Tout cela est, bien sûr, fini, avec la table de multiplication. Je ne sais ce que Gaston Bonheur pense des mathématiques modernes, mais il ignore résolument la nouvelle histoire, lui qui n'est et ne se veut qu'un raconteur d'histoires. Des histoires historiques, sans doute, vraies, vécues, partagées entre labeur, joie et sang, mais qui n'en sont pas moins poésie pure. Ou roman populaire, comme on voudra. Populaire, au sens noble.

Si j'avais un reproche à l'adresse de notre chroniqueur rétrospectif, ce serait d'expédier un peu vite et légèrement la guerre des Gaules — je sais bien qu'il y a Jullian, — de faire de Gergovie un épisode, d'oublier que César vaincu se retirait et que l'Occident celtique aurait pu s'épargner la civilisation romaine. Mais, en Gaston Bonheur, l'Occitan a pour Rome de ces faiblesses qui sont celles de l'amour ou de la fascination. Aussi cette « histoire de notre patrie gauloise » est-elle largement celle de l'empire et des empereurs. Avec un sentiment de revanche et de fierté — en faut-il tant avoir ? — quand cet empereur est Gaulois. Ou Espagnol : d'où l'admiration sans égale pour Marc-Aurèle, ce « saint » sous lequel moururent, sans qu'il en sût rien — affaire de police locale. — Pothin et Blandine ; qui « ne sait rien » non plus du christianisme, « mais si l'on pense à tous les monstres barbares qui oseront se dire Leurs Majestés Très Chrétiennes, on peut dire, en consentant à ce contresens, que Marc-Aurèle fut le seul monarque vraiment chrétien de toute l'Histoire ».

Leurs Majestés Très Chrétiennes

Ces Très Chrétiens commencent avec Clovis, « sombre brute » *— ici, Gaston Bonheur retrouve son célèbre vase : qui l'a cassé ? — pour continuer avec les rois de la croisade albigeoise et des dragonnades. Ce qui ne l'empêche pas d'être injuste à l'égard de l'* « horrible Louis XIV », qui, « misérablement chauve, impose la perruque ». *Tout au contraire : c'est parce qu'il était abondamment chevelu et fier de l'être — en cela très Gaulois — qu'il imposa une mode embarrassante pour plus d'un. La perruque, comme les défaites et la fistule, ne vinrent que beaucoup plus tard. Doué de la double vue de Gaston Bonheur, le Gaulois non seulement médit du chef du Roi-Soleil, mais* « n'a pas grande confiance dans la paix romaine. La société de consommation lui paraît une impasse. Ça ne durera pas, *dit-il,* un beau jour ils ne trouveront plus d'esclaves, il y aura crise d'énergie ». *Et le* « vieux Caton de service », *quand le Sénat s'apprête à déposer Jupiter, fait un beau discours dicté par l'auteur :* « Notre objectif n'est pas le salut mais le bonheur. Prenez garde qu'à reporter dans une cité future le règne de la justice, vous fassiez de celle-ci un hôpital et un enfer. Je vote pour la reconnaissance de Jésus par le maintien de Jupiter. » *Il ne fut pas suivi, le Sénat républicain était déjà infesté de cléricalisme, et Rome allait passer* « aux riches successeurs du pauvre Pierre ».

YVES FLORENNE.

(Lire la suite page 12.)



A la recherche des cow-boys perdus

★ LA GRANDE AVENTURE DES COW-BOYS, d'Heinz J. Stammel, traduit de l'allemand par Denise Meunier, Fayard, 456 p., 45 F.

LES cinéastes de Hollywood ont joué un mauvais tour aux cow-boys : ils en ont fait des frénétiques et des patibulaires, des tueurs d'Indiens, des persécuteurs de demoiselles, et c'est le premier mérite du beau livre de H. J. Stammel que de déchirer ces absurdes images d'Epinal. Stammel nous enseigne que les cow-boys du Texas, si leur étoffe est un peu rêche, sont des personnes très convenables. Ils ne massacrent pas les Sioux, ils sont sobres, ils ignorent le racisme et l'or les laisse froids. Il est vrai qu'ils aiment bien leurs revolvers à six coups et qu'un duel au fouet ne les effarouche pas mais ils ont de l'honneur et des vertus. Quant aux femmes, elles ne pullulent pas dans la prairie, mais celles qui s'y aventurent sont plus respectées qu'Aliénor par ses troubadours. En présence des dames, le cow-boy fait trêve aux gros mots, il suspend ses bagarres. Ces violents sont des romanesques, si bien que, la fadeur en moins, l'empire des prairies baigne dans la lumière de Paul et Virginie, même si les bouviers ont le cuir un peu rude, le goût de la grossièreté et une odeur assez musquée.

La science de Stammel est infinie. De l'Ouest américain, cet Allemand connaît chaque bosquet et toutes les rivières. C'est merveille que de l'accompagner dans le dédale des pistes (trails) du bétail. Ce livre un peu rêveur est beau comme une carte de géographie : du Texas à la Californie, Stammel a mis en fiche le moindre shérif et chaque troupeau de bœufs. Il sait qu'à Wichita, dans les années 1860, on compte deux églises et un groupe de musiciens noirs, ou bien que les livres préférés des bouviers sont « le Roi Lear » et « la Divine Comédie ».

Pourtant, Stammel ne se contente pas de feuilleter ses fantastiques archives. S'il anime sa collection de figurines, c'est pour interroger l'histoire des Etats-Unis, non leur folklore. Aujourd'hui, le cow-boy est peut-être en train de devenir, aux côtés de l'Indien, le songe de l'Amérique. Mais, à la fin du siècle dernier, il fut bien davantage : l'une de ses tentations. Une autre Amérique, plus proche de l'âge d'or que de celui du fer, mieux appariée à Abel qu'à Caïn, cherchait ses profils dans la prairie. Et quand, vers 1900, les derniers bouviers sont balayés par les manufacturiers yankees, c'est le destin des Etats-Unis qui se renverse.

Le cow-boy ne va jamais seul. Il est flanqué de deux inséparables, le cheval et le bœuf. Le Texan est « brother of the cattle ». A ses yeux, un acte l'emporte en vilenie sur tous les autres, c'est le vol d'un cheval, qui mérite l'ignominie de la potence. Le cow-boy est inséparable de ses bêtes.

GILLES LAPOUGE.

(Lire la suite page 14.)

POUR UN E MUET !

« L'Enigme », de Jan Morris

Par Bertrand Poirot-Delpech

L'INDUSTRIEL qui a offert le champagne, en juillet 1972, à sa voisine de l'avion Casablanca-Londres ne saura sans doute jamais qu'il régalait un ancien du 9e régiment de lanciers de Sa Majesté, père de famille, ex-envoyé du *Times* dans l'Everest, et qu'il lui a procuré ainsi, retour de castration volontaire dans une clinique marocaine, mieux que sa première joie de femme : son véritable brevet de sexe enfin faible !

Le cas personnel de transsexualisme que raconte, dans *l'Enigme*, James Morris, devenu (e) Jan Morris par la grâce des hormones et de la chirurgie moderne, n'a rien à voir avec les confidences soutirées périodiquement à des artistes de cabarets spéciaux dans l'espoir commerçant d'émoustiller les déshérités sexuels en tous genres (1). Il s'agit du premier témoignage direct d'un écrivain authentique, auteur de livres remarquables sur Oxford et Venise, et qui analyse les possibilités nouvelles de féminisation anatomique en termes élevés de changement du moi, de conditionnement par le regard des autres, presque d'expérience sur la condition humaine, et non à travers des révélations sensuelles, moins refusées par pudeur que jugées objectivement négligeables à ses yeux de « femme dans l'âme ».

LES voyeurs en seront donc pour leurs frais, tout comme les psychiatres, sociologues et autres hommes de foi ont dû rengainer leurs explications toutes faites. Ce n'est pas par névrose, ni lubricité, ni hantise coupable, que le petit James a découvert dès six ans, sous le piano où sa mère jouait du Sibelius, que la « nature s'était trompée » en lui donnant un sexe de garçon, et qu'il a prié chaque soir le ciel de « réparer son erreur ». Il s'est seulement trouvé que « toute son âme aspirait à être fille et à être débarrassée d'organes qui ne lui convenaient pas ».

C'est ainsi qu'à Oxford il ne s'est pas montré plus homosexuel que la moyenne des pensionnaires, de même qu'à l'école militaire de Sandhurst et au 9e lanciers opérant après guerre en Italie, puis en Egypte. A part une tendresse platonique pour un officier fantasque, il a surtout éprouvé, face au monde des casernes, la gêne, qu'aurait eue toute jeune fille, d'espionner en intrus sans pouvoir se démasquer. Ni insatisfaction maladive, ni complaisance dans l'auto-analyse, considérée comme superflue et stérile : rien que la hâte de retrouver une conformité physique refusée par erreur, un e muet qui lui était dû...

Ce n'est donc pas pour justifier les pis-aller du travesti mais la légitimité d'une quête d'identité qu'il s'informe posément sur les cas historiques d'auto-castration : Phrygiens d'Anatolie, Scythes, Sarombavy de Madagascar, Indiens Mohaves, Esquimaux Chukchee. Seul l'Occident chrétien a fait des châtrés volontaires, du chevalier d'Eon à l'abbé de Choisy et au premier opéré moderne, le Danois Wegener, mort en 1930 des suites de l'intervention, des martyrs plutôt grotesques.

JAMES MORRIS a d'ailleurs subi inconsciemment cette pression culturelle lorsqu'il a renoncé une première fois au traitement hormonal qu'on lui suggérait vers 1950. Il est vrai que l'accomplissement sexuel lui paraissait secondaire et que son fantasme ne l'a pas empêché de changer en union consommée son amitié amoureuse pour une vraie femme, Elisabeth, et de lui donner... cinq enfants, la paternité lui ayant paru « ce qui se rapprochait le plus de son instinct maternel frustré ». Selon son expression, il se sent la « belle-sœur » de son épouse et le « protecteur » de ses enfants, un genre de prince de Médicis veillant sur des œuvres d'art.

Son rêve secret ne l'empêche pas non plus d'avoir une vie professionnelle intense et même virile, au sens convenu du mot. Non seulement il écrit des livres estimés, mais il travaille à une agence de presse du Caire, au *Manchester Guardian* et au *Times*. Pour ce dernier, où il est resté dix ans, il a signé des reportages sur le monde entier, notamment sur l'Algérie en guerre et, en 1953, sur l'expédition britannique à l'Everest, qu'il a suivie jusqu'à ses camps les plus avancés.

Cette forme de courage inutile ne lui paraît pas moins absurde. Il va du reste renoncer à partir de 1960 aux prérogatives de son sexe officiel et cultiver professionnellement une certaine impuissance. Sa libido, ou plutôt ce que ses ancêtres gallois appellent le « hwyl », et qu'on pourrait traduire par « force émotionnelle », il la reporte sur les voyages et les lieux : l'Islam où il se sent un statut lawrencien de « levantin honoraire » qui ressemble à son no man's land intime, et Venise, où il habite longtemps en famille un petit palais proche du Grand Canal, et dont il chantera merveilleusement les charmes de « vieux velours ».

MAIS le temps presse. Le besoin de conformer son corps à son âme se fait lancinant. De 1964 à 1972, soit de trente-huit à quarante-six ans, James absorbe quelque douze mille pilules d'hormones femelles. Cela suffit à modifier ses formes, son poids, sa sensibilité. Il (elle) se sent plus frileux (se), plus fragile. Surtout, le comportement des autres à son égard commence à osciller. Les garçons de restaurant se mettent à présenter l'addition à sa femme, les douaniers d'aéroports l'aiguillent de plus en plus vers la fouille féminine un chauffeur de taxi des îles Fidji le prend pour une riche veuve américaine...

Cet état transitoire lui permet de constater à quel point nous sommes ce pour quoi les autres nous prennent, et comme la façon de ressentir cet état transsexuel dépend des cultures. Chez les peuples dits moins développés, on lui pose franchement la question de son sexe, et les Anglo-Saxons ont la civilité spontanée, c'est sa chance, de paraître ignorer le problème ; mais les Allemands cachent mal leur inquiétude, les Italiens leur incapacité à concevoir la chose, et les Français leur indéracinable gouguenardise.

A présent, James s'appelle Jan pour l'état civil, porte jupe et bijoux, se maquille. Non pour éprouver le frisson équivoque du travesti resté partiellement « sur l'autre rive », mais par franc soulagement d'effacer ce qu'elle juge une « incongruité ». Les enfants, assure-t-elle, comprennent tout à fait l'évolution de la « belle-sœur » de leur mère. Rien ne s'oppose donc plus à ce que l'« erreur de la nature » soit définitivement réparée. Un dernier été en famille dans la maison natale du Pays de Galles, sans tristesse, gai même, et en route pour Casablanca.

DANS la clinique gynécologique où l'accueille un chirurgien « beau et bronzé comme un estivant de Saint-Tropez » et où se retrouvent des centaines de mutants par an, Jan n'a pas le moindre regret. Dans sa glace, elle adresse à ce qui lui reste de virilité un clin d'œil, plus qu'un adieu, comme pour se porter chance, et elle attend l'heure fatidique en commençant les mots croisés du *Times*, qu'elle achèvera en remontant de la salle d'opération : pas fière — elle aurait préféré faire l'économie de ces douleurs, de ces attentes, de ces frais, — mais « enfin complète », « purifiée de son déguisement », « délivrée d'un mensonge ».

Elle n'aura, semble-t-il, ni vie de ménage ni aventure avec un homme. Elle se contentera de divorcer, pour la bonne forme et tout en gardant avec son épouse des liens tendres. Mais elle se sent enfin libre de vivre, au moins socialement et affectivement, selon le vœu constant de sa *psyché* profonde. Et la voici riche d'une expérience sans précédent : avoir éprouvé en cette deuxième moitié du vingtième siècle l'image que l'environnement impose de soi à chacun des sexes, au-delà des déguisements et des simulacres.

A l'en croire, les moindres aspects de l'existence sont radicalement changés. Le ton adopté à votre égard, la densité même de l'air, se modifient. On vous traite en inférieure, on vous présume faible, frivole, et le pire est que vous trouvez vite ça naturel, commode. Qu'on vous prenne votre billet de train ou qu'on vous excuse au volant vaut bien d'être traitée en incapable !

SUR ce que le « passage » lui a fait ressentir au plus profond, elle reste discrète, par méfiance naturelle envers l'introspection et aussi par scrupule intellectuel, puisqu'elle ne s'est jamais appréhendée comme homme au temps où l'anatomie la désignait comme tel et qu'elle n'a jamais été jeune fille ni même jeune femme.

Il lui semble cependant que, pour des raisons objectives ou subjectives — du fait des préjugés de force qui se rattachent au pénis, — l'opération l'a rendue moins énergique, plus émotive, plus sujette à la tristesse, sensible aux compliments, attentive aux petits détails. Elle a l'impression de mieux cerner ce qu'elle éprouve, encore que ses visions se rapprochent — impression ou conditionnement ? — de celles de l'enfance. Se découvrir « citoyen de seconde zone » l'inciterait plutôt au féminisme militant, si elle ne goûtait les égards et prévenances dont se paie ce mépris.

Sa famille, ses confrères journalistes et la tolérance naturelle de son pays lui ayant épargné les signes de gêne ou les reproches de trahison perceptibles au dehors, elle n'a eu qu'à se féliciter d'une issue d'autant mieux vécue que, dans son cas, il n'y avait jamais eu d'hésitation, donc d'angoisse, ni de jeux équivoques. Hormis une certaine joie, apparemment réservée aux hommes, de se sentir en forme sportive, son seul regret aura été d'avoir franchi le pas si tard. Elle le referait si c'était à refaire, au besoin elle-même, « sans crainte ni dégoût », elle achèterait « des barbiers ou des avorteurs ». « elle prendrait un couteau »...

SANS verser dans le moindre prosélytisme, elle a le sentiment d'être en avance sur son temps, dans la mesure où le partage des genres est de moins en moins rigide et où les jeunes ont l'air beaucoup moins troublés par son cas que les vieux. Elle est convaincue que l'idéal le plus élevé est de n'être ni homme ni femme et, en attendant, de pouvoir corriger les douloureuses contradictions entre les aspirations de l'âme et les contours du corps.

Quant au débat très actuel sur la trace du sexe dans la création littéraire, Jan Morris y apportera sous peu une contribution de choix puisqu'elle achève une trilogie sur l'empire victorien, dont les deux premiers tomes ont été rédigés au cours de son voyage vers la féminité. Mais d'ores et déjà *l'Enigme* porte témoignage d'un talent très complet.

On y trouve à la fois de l'humour — la Rolls du rédacteur en chef du *Times* penche sur ses roues arrière *« comme une douairière qui aurait fait porter le poids de ses fesses sur une ombrelle »*, — de l'étrangeté profonde — un moine jaune rencontré par hasard au pied de l'Everest avec un sourire insondable, — le sens du raccourci politique — l'intervention britannique à Suez en 1956 comparée à la *« dignité désespérée et pitoyable d'un pur-sang égaré chez les mustangs »* — ou l'art de l'évocation sensuelle : l'odeur du Caire définie par un mélange de *« pétrole mal raffiné, de crasse, de jasmin, de mouton grillé, d'huile bouillie, de béton frais et, dominant le tout comme le fromage sur une soupe épaisse, l'odeur souveraine du soleil »*...

On y sent surtout le bonheur d'être enfin soi-même, tel qu'il a été patiemment mérité, médité, et telles ces phrases, elle le dit elle-même, *« qui triomphent de leurs subordonnées en une conclusion classique »*.

(1) Traduit de l'anglais par Georges Magnane, Gallimard, 214 pages, 32 F.

LITTÉRATURE ET CRITIQUE

NOUS AVONS LU

La Flûte de Pan de Robert Coover

Ce recueil de nouvelles nous donne un vaste échantillonnage de l'imagination du romancier américain Robert Coover, quarante-deux ans, qui joue à faire basculer les rapports entre l'esprit et le réel et veut tout saisir à la fois, selon maintes facettes décrites simultanément.

Ainsi la *Baby-sitter* : elle arrive chez les Tucker pour garder leurs trois enfants. Va-t-elle tranquillement regarder le western que donne la télévision et se plonger dans la voluptueuse baignoire des Tucker pendant que les enfants dorment enfin ? Son ami va-t-il venir la rejoindre ? Vient-il avec un copain pour la violer ? M. Tucker, que suffoquent des bouffées érotiques lorsqu'il pense à elle, revient-il en catimini dans la salle de bains ? Le téléphone sonne. Le western comme le petit garçon sont déchaînés. La baby-sitter essaye l'énorme caleçon de M. Tucker. Le bébé hurle. Le bébé se noie-t-il dans la baignoire ? La police arrive-t-elle pour trouver une maison en folie ? La télévision annonce l'aventure dramatique arrivée à une baby-sitter. Que s'est-il passé réellement ? Coover a simplement contemplé cette soirée à travers un prisme qu'il fait rouler entre ses doigts. Il l'a transcrite en une suite de paragraphes courts à la fois disjoints et imbriqués, sur un rythme crépitant.

Dans *le Tisonnier magique*, Coover imagine une île abandonnée où s'écroule une vieille demeure. Un petit bateau y aborde. Deux jeunes femmes débarquent et vont s'y promener. Rencontrent-elles le fils de l'ancien gardien, personnage faunesque s'il en fut ? Ajoutent-elles une immondice de plus à celles qui jonchent la carcasse du vieux piano ?

Plus loin, en poète puriste, il décrit une *Scène d'hiver*, lentement, avec une patience passionnée : paysage blanc barré de troncs noirs. Pas un bruit. Soudain, vite, un lapin. Un chien. Des chevaux qui soulèvent l'écume blanche, un traîneau avec son sillage luisant et puis un homme. Nous le voyons, nous l'inspectons jusqu'aux cils et aux poils de barbe métalliques. Il se dresse dans l'étendue blanche. Soudain, il urine dans la neige et rit, et rit jusqu'à tomber sur le dos comme un scarabée. Ce n'est plus l'homme, mais le lapin, et sa tête est dans la gueule du chien... Et la neige recommence à tomber. Joie des contrastes, blanc strié de noir, silence écartelé par les crissements, calme rompu par l'ironie puis par l'horreur, ce récit offre l'aspect le plus littéraire d'un talent singulier, tendu à l'extrême. — M. C. de B.

★ Traduit de l'anglais par Jean Autret. Gallimard. Collection « Du monde entier ». 214 pages, 25 F.

La France fantastique de Jean-Baptiste Baronian

Ce fort volume une fois refermé — qui se veut un panorama du fantastique français « de Balzac à Louys », — on éprouve ce même étrange sentiment qu'on ressentait déjà à la lecture de *l'Anthologie du conte fantastique français*, de M. Pierre-Georges Castex (1). Au vrai, il en est de ces deux ouvrages parallèles comme de ces musées de province où les grands maîtres qui s'y trouvent représentés, aux côtés d'artistes passablement obscurs, ne le sont ordinairement que par des œuvres de second ordre. Pas toujours, cependant : il arrive parfois que quelques autres œuvres — de qualité, celles-là — tirent l'œil, retiennent l'attention. C'est ici le cas pour celles de Gautier, de Maupassant, de Schwob, de Villiers de l'Isle-Adam et même, si l'on veut, de Balzac. Le reste n'est guère convaincant. Sauf peut-être ce *Gottfried Wolfgang* qu'on nous dit, une fois de plus, être de Pétrus Borel — lequel n'en fut que le traducteur-adaptateur, — alors que ce conte appartient en propre à l'Américain Washington Irving, qui le publia pour la première fois, en 1824, dans ses *Tales of a traveller*. Ces réserves faites, la présente anthologie, qui se lit avec agrément, sera souvent consultée : elle a valeur de document. — R. S.

★ André Gérard. Marabout, 448 pages, 32 F.

(1) José Corti, éditeur. Il y eut deux éditions (1947 et 1963) sensiblement différentes.

Véronique en roulotte de Jacques Isorni

Quel enfant, et de tout âge, n'a rêvé de courir les chemins du jour et de la nuit en roulotte ? Une vraie roulotte, brimbalante, peinte de jaune, de rouge, tirée par un cheval sur ses roues cerclées : huit fers en tout, autant de porte-bonheur. Le chevalier improvisé, fort embarrassé de son cheval, toute jument qu'il fût — et nommée *Etoile*, a donc offert, non sans tremblement, cette aventure quasi médiévale à ses trois dames, la première étant cette Véronique de sept ans. Une aventure avec ses épreuves initiatiques, sa magie, ses surprises, ses rencontres : ainsi, un soir, de la roulotte des Amants. Mais qui mène ? Le chevalier, les voyageuses enfantines ou l'*Etoile ?*

Un livre tendre où verdit la fraîcheur à l'ombre de la mélancolie ; un art d'être grand-père, à demi vécu, à demi rêvé ; un conte de Ségur d'aujourd'hui et de toujours. — Y. F.

★ Flammarion, 128 pages, 18 F.

Un début riche de couleurs et d'odeurs

★ LA PREMIERE HABITUDE, de Françoise Lefèvre. J.-J. Pauvert, coll. l'Accès, 178 p., 26,90 F.

JEAN-JACQUES PAUVERT vient de montrer, une fois encore, combien il a la main heureuse, en découvrant un jeune écrivain remarquable : Françoise Lefèvre.

Ce n'est pas au niveau de l'intrigue que *la Première Habitude* trouve sa force et sa singularité : une femme aime un peintre, croit en lui, partage sa vie aventureuse et précaire, courant le monde avec deux petites filles accrochées à ses jupes, dans un extrême dénuement et une extrême ferveur. Et puis, l'amour se fane. L'artiste inspiré d'hier prend le visage d'un homme faible, étriqué, sans vaillance. « Débrouille-toi », dit-il enfin à la jeune mère. Et celle-ci découvre une misère qui ne ressemble en rien à l'enthousiasme bohème des espoirs partagés : dépaysée en plein Paris, elle apprend l'humble problème de gagner sa vie au jour le jour en protégeant ses enfants. Banale histoire, somme toute.

Mais c'est le roman d'une conscience qui se cherche et se trouve. La narratrice, avec une sorte de soif, interroge les événements de sa vie pour en comprendre le sens, pour tirer de ses joies et de ses épreuves une leçon, une sagesse. De son malheur, elle arrache les ressources de sa propre métamorphose, sans jamais s'attarder en attendrissements sur soi. Et elle porte gravement sa solitude neuve : *« Je n'attendrai personne. Non, je n'attendrai pas. Jure que tu n'attendras pas. Je le jure. Mais d'ailleurs qui m'aimerait assez pour lire en moi ces jardins de la Toussaint et ce mois de novembre qui dure toute l'année ? Non, je n'attendrai pas. Je jure de ne pas attendre. Je jure de ne pas dépendre. Il y a mille assassins en moi, et je commencerai par ma propre exécution. »*

Car il faut mourir pour renaître, et l'incantation de Françoise Lefèvre appelle cette mort au-delà de laquelle une vraie vie peut enfin commencer. N'est-ce pas, en effet, de cette mort voulue, de cette « exécution », qu'est né l'écrivain auteur de ce beau livre ? La noblesse du cœur (si peu à la mode) a trouvé ici tout naturellement l'expression littéraire qui lui convenait : un style pur et brûlant, une voix sans afféterie. Parce qu'elle s'adresse à elle-même, Françoise Lefèvre se fait entendre de chacun dans ce qu'il a de plus profond, de plus secret. Sa droiture intransigeante réveille parfois comme un écho d'enfance : *« Un homme incapable de tenir une promesse ne m'intéresserait jamais. »* Mais cette rigueur prend appui sur une sensibilité et une sensualité généreuses : que vaudrait, sans elles, le détachement ? *La Première Habitude* palpite de vie, de chaleur, riche de couleurs et d'odeurs.

Après un tel début, que sera la seconde étape ? N'ayons garde de la manquer.

JOSANE DURANTEAU.

Tremblez ! voici les maîtresses femmes

★ JANE, de Dee Wells, Albin Michel, 318 p., 29 F.

★ ÇA VA PASSER, de Philippe Wolff, Mercure de France, 192 p., 25 F.

ELLES ont la résistance des ongles postiches, l'élasticité d'un collant, le dynamisme d'un mixer, l'efficacité d'un décapant mais le brio d'un vernis ; on dirait qu'elles empruntent à chaque objet qu'elles touchent sa principale qualité. Garanties à l'usage (les statistiques reconnaissent au sexe faible une longévité supérieure), elles existent en plusieurs modèles : classique, sophistiquée, « manageresse » ou fée du logis. A vous de choisir ou plutôt d'être choisi, mobilisé, embrigadé, à leur service. Heureuses ? Quelle question ! Une Matra est-elle heureuse de remporter les vingt-quatre heures du Mans ? Plantant là les Bovary et leurs états d'âme, les gagnantes foncent vers le but et se taillent, à la force du poignet ou du coup de rein, une place dans le monde des hommes. Tremblez ! Voici les maîtresses femmes, celles qui mènent à la baguette leur vie et les romans qu'elles inspirent.

« *Jane* » a trois amants : un cambrioleur le lundi, un lord le mercredi et un superbe intellectuel noir pour le week-end. Pendant les temps morts, elle écrit des chroniques de cinéma pour un journal qui la paie grassement. Le système fonctionne à la perfection jusqu'au jour où... un enfant s'annonce. Il va falloir prévenir les pères éventuels et, par la même occasion, révéler à chacun qu'il n'est pas, comme il le croyait, seul en course. Ces messieurs « encaissent » sportivement et s'offrent tous à régulariser la situation. Mais Jane hésite. La perspective d'entrer en ménage, de se limiter donc au tête-à-tête conjugal, rebute cette riche nature. D'ailleurs, à qui donner sa main ? Le cambrioleur manque vraiment de maturité, le lord obéit à une mère impossible, le Noir veut se consacrer à l'éducation de ses frères dans quelque trou perdu d'Amérique (noble mais rébarbative ambition).

« *Attendons de voir quelle couleur aura le bébé* », décide Jane, ménageant ainsi un suspens que nous aurons garde de déflorer. Cette comédie de boulevard, écrite à la diable par une journaliste américaine, ne vole pas très haut, mais elle rebondit allègrement d'un gag à l'autre, dénonce la misogynie de la société britannique, oppose au snobisme des « gens bien » les préjugés plus capricieux de la bohème. Un roman que les femmes pas tout à fait libérées savoureront sous un parasol à l'heure de la sieste.

Pas d'âge pour l'amour

Grand-mère de choc, l'héroïne de *Ça va passer* ne manque pas d'hommes, elle non plus. Son secret ? La tenue. Entendez par là le courage d'aller chez le coiffeur quand l'angoisse vous étreint, de serrer les dents — pas trop, attention aux rides ! — devant le drame, de noyer la mélancolie dans une coupe de champagne, les remords dans un bon bain chaud. Votre fille tente de se suicider ? La belle affaire ! Une cure de sommeil et il n'y paraîtra plus. A-t-on idée, aussi, d'attacher tant d'importance aux infidélités de son mari ? Très séduisant, ce mari ; la fringante aïeule (qui a enterré le sien) n'hésite pas à « essayer » son gendre, comme un petit ensemble de Saint-Laurent. Quel mal y a-t-il ? Elle le rend, sans un faux pli, à sa propriétaire. Elle ne pouvait se douter que l'imbécile, mis en appétit, irait courir le guilledou hors du cercle de famille. Et voilà un ménage brisé ! Comptez sur l'infatigable doyenne pour réparer les dégâts. Elle recueille son petit-fils, l'entraîne en Normandie, en Provence et se charge de lui inculquer cet art de vivre, ou du moins de sauver la face, de donner le change, qui tient lieu de bonheur. D'une plume légère, Philippe Wolff a retracé le modeste calvaire de cette femme à la page. Un monstre, une victime ? Les deux sans doute, mais convenez qu'elle ne manque pas d'allure.

GABRIELLE ROLIN.

Les Anciens et les Modernes



EN même temps que « le Monde » publiait, pour la première fois dans son histoire, la bande dessinée « Astérix », paraissait dans « le Quotidien de Paris » les aventures de « Bicot », dont quatre albums viennent d'être réédités (1).

Le fait qu'il s'agisse de deux quotidiens accordant une large place, dans leurs colonnes, aux rubriques culturelles ne peut laisser indifférent. Il est fini le temps où la bande dessinée n'intéressait que les enfants. Aujourd'hui, si l'on en croit les augures — et il faut les croire, — les adultes se passionnent pour « Astérix » et ses homologues. En sera-t-il de même pour « Bicot » qu'au temps de son apparition (en 1930) seuls les enfants lisaient ?

Si l'on fait sa part à la nostalgie et à l'attendrissement sur les années enfuies, il faut bien admettre que la distance qui les sépare n'est pas seulement dans le temps. Elle dans le style. Elle est dans l'esprit.

Le trait de Bicot est plus léger. Son humour plus souriant, plus proche de l'espièglerie que de l'absurde. Bicot, c'est un poulbot new-yorkais qui emprunterait à Gavroche, à Bara et à tous les enfants majeurs de l'histoire. Sa révolte — si révolte il y a — s'inscrit dans le cercle d'une famille et d'un quartier qui n'ont pas encore connu les bouleversements de la dernière guerre et de ses suites.

Astérix, par contre, c'est la contestation au niveau national. C'est la résistance à l'occupant.

Claude Santelli, supporter de Bicot, a raison de rappeler que personne, à l'époque, ne se rendit compte que le héros était américain. C'est que l'internationalisme était de mode, ou plus exactement l'anti-nationalisme. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous sommes aujourd'hui entrés dans l'ère du contraire.

Un point cependant les rapproche (2) : ils sont les petits opposés aux grands. Hier, c'était l'enfant qui était faible par rapport aux parents.

Aujourd'hui que l'enfant est roi, c'est le Gaulois.

Ah ! quel succès rencontrerait une bande dessinée relatant les exploits de Poulidor, l'éternel second. — P. M.

(1) *Bicot président de club, Bicot et Suzy, Bicot et Ran-Tan-Plan, les Farces de Bicot*. Henri Veyrier. Chaque album, 52 p. environ, 12 F. Quatre prochains titres vont paraître le 15 septembre : *Bicot fait du sport, Bicot pêche à la ligne, Bicot magicien, les Exploits de Bicot*.

(2) Voir l'article de Bruno Frappat présentant *Astérix* dans *le Monde* du 10 juillet 1974.

UNE HISTOIRE DE BONHEUR : NOS PÈRES LES GAULOIS

(Suite de la page 11.)

Cependant, ce triomphe de la robe n'empêche pas que le pantalon l'emporte partout sur la toge, avec la rusticité et la frugalité. Et du côté de la Garonne, « on respire déjà l'air familier de mon enfance ». Nous y voilà. La couture est faite. Car la vérité vivante du livre, elle est en ceci que le poète vit son histoire non comme l'Histoire, mais comme « une vie antérieure ». Chevelu, poilu, débraillé, fou de liberté, braconnier, coureur de bois, animal de tranchées à l'occasion, équilibré entre litron et saucisson, le Gaulois, depuis deux mille ans, se rencontre tous les jours, et parfois dans notre miroir. « Poète et paysan, maladroit à la lutte, peigneur de comètes, dépeigneur de filles, voilà notre ancêtre », qui est resté notre compagnon.

La morale de l'histoire, c'est que l'Histoire n'a pas de morale. Et Gaston Bonheur n'aime pas ça. Sociale, économique ou « scientifiquement humaine » et inhumaine, l'histoire ne l'intéresse pas plus que lorsqu'elle était événementielle. Ce qu'il veut, c'est y rencontrer partout un homme qui soit son contemporain, son copain, qui soit lui-même, à tous les âges, dissemblable et ressemblant : mon ancêtre, mon parent, mon pareil, mon moi, le Gaulois. Et, bien sûr, si incomparable à la Romaine et à toutes autres, la Gauloise, mes amours. Et voilà, vaille que vaille, une histoire de Bonheur.

YVES FLORENNE.

CORRESPONDANCE

Les Celtes

A la suite de l'article de Michel Déon « Le rêve celtique », paru dans « le Monde des livres » du 19-7-1974, nous avons reçu de M. Georges Torris la lettre suivante :

Il est irritant de lire une apologie systématique des Celtes opposés — notamment en France — à la civilisation latine. L'occupation romaine a certainement été rude, surtout en ses débuts, mais elle n'eut pas que des aspects négatifs, tout comme les Celtes n'eurent pas que des aspects positifs. La religion druidique peut faire les délices des celtomanes et des occultistes, ce qui est facile puisqu'on en ignore presque tout, mais il ne faut pas oublier qu'un des rares traits qu'on en connaisse est la pratique tout à fait courante des sacrifices humains. Je sais bien que les celtisants passent volontiers sur ce « détail » : il n'en est pas moins certain, et les Romains, avant les chrétiens, l'ont supprimé.

Il est possible que les Celtes aient été « généreux » : cela n'empêche pas que leurs conquêtes ou leurs raids laissèrent des souvenirs épouvantables, que ce soit la prise de Rome au quatrième siècle ou le sac de Delphes au troisième siècle avant Jésus-Christ. En des temps qui en avaient vu d'autres, il faut croire que ces actions avaient été spécialement cruelles pour qu'on s'en souvint plusieurs siècles après avec encore des sentiments d'horreur.

Je crains que cette manière d'exalter une civilisation protohistorique obscure aux dépens de la civilisation gréco-romaine, qui — à côté de ses défauts — a tout de même véhiculé les lettres, les arts, la philosophie et l'humanisme, sans oublier le droit et la démocratie, ne soit un aspect de cette espèce de masochisme contemporain qui veut renier deux mille ans de civilisation et d'effort vers la rationalité au profit de je ne sais quelle confiance dans un dionysisme barbare, instinctif et primitif. N'est-ce pas au moins une ingratitude envers cette sœur latine et cette mer (e) Méditerranée à laquelle la France doit une si grande part de ce qui constitue ses valeurs ?

ÉCHOS ET NOUVELLES

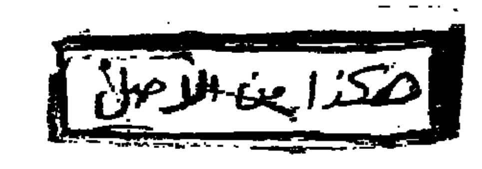
— LE PRIX 1974 DE LA SOCIETE DES ECRIVAINS D'ALSACE-LORRAINE a été attribué à M. Roger Bichelberger pour son roman « A l'aube du premier jour » (Plon, éd.). Né en 1938 à Alsting (Moselle), agrégé de lettres modernes, le lauréat enseigne au lycée de Forbach (Moselle). « A l'aube du premier jour » est son premier roman.

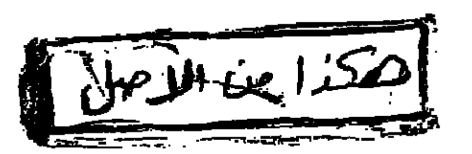
— LE PRIX DES VACANCES 1974 a été attribué à Frédéric Valmain pour son roman « Santa Putana », paru aux Presses de la Cité.

— TRISTAN ET ISOLDE, de Richard Wagner, vient de paraître chez Aubier-Flammarion, dans la collection bilingue. La traduction française, ainsi que le répertoire des leitmotive, est de Jean d'Arièges, la préface de Marcel Doisy. (246 pages, 10 F.)

— LES EDITIONS SOCIALES publient les « Cahiers philosophiques » de Lénine. On y trouve, regroupées en un fort volume, les célèbres notes et réflexions sur la dialectique de Hegel, mais aussi de nombreux résumés critiques des lectures de Lénine, échelonnés de 1895 à 1916.

— LE MERCURE DE FRANCE réédite le livre de Georges Condominas « Nous avons mangé la forêt ». Epuisé depuis plusieurs années, ce journal, tenu en 1949, décrit la vie quotidienne d'un village moong, sur les hauts plateaux du Vietnam. Poème autant qu'étude ethnologique, cet exceptionnel document est à redécouvrir.





LETTRES ÉTRANGÈRES

Par l'auteur du « Trésor de la Sierra Madre »

La résistible ascension de don Gabriel

★ **INDIOS, de Traven. Traduit par Jacqueline Castel. Calmann-Lévy. 312 p. 26 F.**

TRAVEN est l'egal de Conrad et de Jack London. Ses deux meilleurs romans, *le Vaisseau des morts* (1) et *le Trésor de la Sierra Madre* (2), écrits il y a cinquante ans, n'ont rien perdu de leur force. Ils comptent parmi les œuvres qui incitent au désespoir actif et à la célébration de l'individu contre la masse soumise et contre ses maîtres. Leur ton est unique, fait d'impassibilité, d'humour et de révolte consciente.

La vie de Traven, mort au Mexique en 1969, eut cette allure provocante. Dès la publication du *Vaisseau des morts*, en 1926, il choisit de devenir « invisible ». Il sera toujours hostile aux mimiques histrionesques des aventuriers bidon, style Hemingway. Il fait d'ailleurs tenir ces propos qui résument son point de vue à l'un des personnages de sa nouvelle *le Visiteur du soir* (3) : « *La gloire, qu'est-ce que c'est en fin de compte ? Elle pue, la gloire.* » Traven ne raconta jamais ouvertement sa vie aventureuse de militant syndicaliste américain, devenu révolutionnaire en Allemagne, jusqu'à l'écrasement de la République socialiste de Bavière, en 1919. Réfugié au Mexique, il continua d'écrire à l'abri de sa légende, comme il avait vécu, dans « *l'exil, le silence et la ruse* ».

Indios, après *la Charrette* (4) et *la Révolte des pendus* (5), c'est le Mexique vu par cet écrivain mystérieux, venu du dehors avec son expérience de révolté. On assiste à la résistible ascension de don Gabriel Ordunez, marchand de bestiaux ruiné au jeu. Heureusement pour lui, son ami d'enfance, don Casimiro Azcona, est le chef politique d'un district où il règne en maître, distribuant des postes juteux à ses parents et relations. Don Gabriel est nommé secrétaire local d'un petit village indien, ce qui lui donne le privilège de vendre de l'eau-de-vie, d'infliger des amendes très lourdes et de trafiquer de tout. Bien conseillé, il finit par trouver la grosse combine : vendre les Indiens endettés à vie aux compagnies étrangères qui exploitent les forêts d'acajous dans les régions les plus malsaines du pays.

La corruption de la base au sommet, la misère généralisée, le trafic des êtres humains, tout cela est détaillé dans son horrible platitude. Traven, avec un didactisme imperturbable, mène une démonstration logique qui détermine les causes de la survie de cette parodie de dictature cannibale. Ce sont : le fatalisme des Indiens, abrutis par l'alcool, la roublardise des exploiteurs, qui agissent au nom de leur loi, sous la protection des fusils, les appétits de la grosse machine du Kapital, dont les centres vitaux sont aujourd'hui à New-York et à Moscou.

Aucun appel à la pitié. Traven demande seulement à ses lecteurs de ne pas gaspiller leur haine. Et de ne pas se faire d'illusions : « *Acajou à bon marché et en même temps protection des Indiens, qui, pour l'amour du bois d'acajou, doivent être sacrifiés dans les jungles, sont impossibles à concilier. Soit l'un, soit l'autre. Soit du bois d'acajou à bon marché, soit le respect de la dignité humaine de l'Indien. L'humanité actuelle ne laisse pas subsister les deux simultanément car la concurrence, fortement exaltée dans la civilisation présente, ne le permet pas.* »

RAPHAËL SORIN.

(1) Livre de poche.
(2) Livre de poche.
(3) Stock.
(4) Calmann-Lévy.
(5) Calmann-Lévy.

UN PREMIER ROMAN AMÉRICAIN

Mao au pays des merveilles

★ **LES AVENTURES DE MAO PENDANT LA LONGUE MARCHE, de Frédéric Tuten. Traduit de l'anglais par Maurice Rambaud. Gallimard. « Du monde entier ». 195 p. 26 F.**

POP-FICTION ? Dérision ? Trahison ? On pourra dire bien des choses de ce premier roman d'un jeune Américain, Frédéric Tuten, qui relate, sur le mode cocasse et poétique, les péripéties de la Longue Marche : Mao au pays des Marx Brothers...

En fait, ce livre est un cri : Non aux critères abstraits et rigides — en politique, en stratégie, en art. Non à ceux qui, incapables d'appréhender la thèse de l'« *encerclement des villes par les campagnes* », continuent à penser que la révolution chinoise partira du prolétariat urbain et non de la paysannerie. Non à la stratégie de Tchiang Kaï-chek fondée sur une armée puissante par sa seule technologie. Avec des effectifs de dix à vingt fois inférieurs à ceux de l'ennemi, Mao échappe aux cinq encerclements. Le peuple est éduqué. Un décloisonnement réel est mis en pratique. L'armée rouge chinoise est chargée d'exécuter les tâches politiques de la révolution.

Un non productif, un non créateur, un non qui fait sauter les portes de l'imaginaire. L'imagination n'est plus le luxe réservé aux élites ; c'est une pratique essentielle à la vie quotidienne, un droit que chacun « prend ». Un dialogue s'engage sur la nature de l'art : l'art-objet, l'art pour la révolution, l'art révolutionnaire. Les positions de Mao sont nuancées ; elles s'expriment à travers les paroles (moins pontifiantes qu'on le croyait) de Walter Pater, Ruskin et Hawthorne : celles des peintres et musiciens américains contemporains, celles du président Mao Tsé-toung lui-même, lors de la conférence de Yenan en 1942, quelque peu révisées par la révolution culturelle qui accorde le primat de l'idéologie à certaines étapes de lutte des classes. Les contradictions abondent — et pourquoi pas ? La Longue Marche, la révolution, est peut-être un poème, à moins que la poésie soit une révolution sans effusion de sang. La distinction s'estompe entre théorie et pratique, art et révolution.

Le Mao de Tuten est un être au pluriel. Il médite. Il lutte. Il fait l'amour. Il refuse de se laisser enfermer dans le gigantesque poster du réalisme-socialiste-pop qui le fige dans un demi-sourire de pape.

Il revendique le droit de contempler la nature : arrivé au bout de sa longue marche, il voit un vaste champ qui étend devant lui des arpents de fleurs, des fleurs à l'infini, des fleurs bonnes, des fleurs vénéneuses. Au travers de ses jumelles, il les regarde... Mao au pays des merveilles...

La longue marche de Mao est celle qu'il nous reste à faire. Et il n'est pas facile de liquider cinq mille ans de culture. Tuten admire Mao, mais il ne prend pas Mao comme modèle, et il ne se prend pas pour Mao. Ecrivain, il se mesure aux mots, aux chaînes de mots, aux associations de mots : il les monte et les démonte ; il les coupe et les découpe ; il les émancipe. Le résultat ? Un texte qui se fabrique en se défabriquant. En cinq « programmes » :

1) le récit « objectif » des douze mois de marche (guérilla, franchissement de ponts, tortures) ;

2) des citations sur l'art (les grands classiques anglo-saxons), l'analyse marxiste (Engels), la vie américaine en 1980 (Jack London) ;

3) les pastiches des maîtres du roman américain (Faulkner, Hemingway, Bellow, Malamud), des revues à la mode, en esthétique ou en cinéma, apparaissant comme les déchets sédimentaires de la culture américaine ;

4) l'entretien (imaginaire) entre le narrateur et Mao devenu amateur de « l'art minimal » et de J.-L. Godard ;

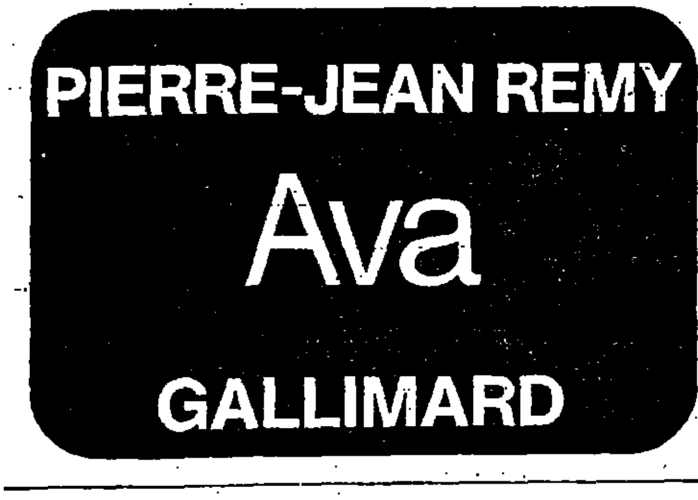
5) le regard du narrateur, le « récit » de l'auteur.

Cinq émissions de même durée, diffusées en même temps. Votre radio est branchée. Vous choisissez une station pré-sélectionnée. Puis vous passez à la seconde. Puis vous appuyez sur la troisième touche. Puis sur la cinquième. Puis à nouveau sur la première. On pouvait s'attendre à une cacophonie. Mais les voix interrompues se répondent ; les manipulations du discours se dévoilent ; le monde se révèle dans son harmonieuse contradiction.

PIERRE DOMMERGUES.

« L'ARCHIPEL DU GOULAG » EN POLONAIS

Une traduction en polonais, de « l'Archipel du Goulag » de Soljénitsyne, de Michal Kaniowski, préfacée spécialement pour les lecteurs polonais par Heinrich Böll, vient de paraître aux éditions de l'Institut littéraire (91, avenue de Poissy, 78 Maisons-Laffitte) qui publie aussi la revue mensuelle des émigrés polonais « Kultura ». (554 pages, 60 francs.)





SUR DEUX LIVRES DE BERNARD CHARBONNEAU

La destruction fondamentale de la campagne française

★ NOTRE TABLE RASE, de Bernard Charbonneau. Denoël. 208 pages, 29 F.

BERNARD CHARBONNEAU achève avec ce livre une trilogie (*Tristes Campagnes*, 1970, *la Fin du paysage*, 1972) dans laquelle il décrit la fin de toute expérience humaine concrète, c'est-à-dire l'expérience du sensible et du qualitatif, remplacés par le chiffrable. *Mais « les nombres, c'est l'abstrait ; le concret, c'est la qualité »*. Dans ce livre, l'un des éléments importants de cette distinction du qualitatif est la mutation de la nourriture, de l'aliment, que nous subissons, donc tout ce qui concerne le « goût ». Mais ce n'est qu'un aspect de la grande « révolution » que nous subissons et qui est la destruction fondamentale de la campagne (non pas de la nature !) avec ses paysages, ses populations, ses produits, le tout remplacé par la banlieue et la production industrielle. La campagne étant un tout, résultant de la lente élaboration par la population paysanne : il n'y a pas de campagne sans habitants, d'où le mensonge d'une fabrication artificielle de nature (espaces verts, parcs naturels, etc.). Or nous ne sommes pas ici en présence d'une simple réaction passéiste : car, pour Bernard Charbonneau, l'agrément d'une vraie campagne est nécessaire *pour le citadin*, la saveur et la variété de vrais aliments naturels sont nécessaires *pour le citadin*, comme la diversité des pays et des peuples.

Le rural et l'urbain

En supprimant la paysannerie, en industrialisant la production agricole, on contribue massivement à la déculturisation globale de la société, à la fabrication de la « société du spectacle » et au déséquilibre des habitants des villes : pour que l'homme de la ville puisse *vivre*, il lui faut une « qualité », *il* lui faut un monde rural vrai qui entoure la ville ! Or toutes les mesures prises jusqu'à présent manifestent soit un économisme technicien délirant, comme le Plan Mansholt, soit une incompréhension du réel paysan On parle de « socialisation de la nature », pourquoi pas... mais laquelle ? Or tout ce qui a été fait jusqu'ici a été finalement destructeur ! Et le pire, c'est que les calculs des économistes et des techniciens sont de faux calculs de rentabilité ou de productivité. Et Bernard Charbonneau de montrer avec virtuosité les coûts effectifs, les pertes en valeur humaine, les « externalités » d'un plan comme le Plan Mansholt. Car dans ce livre, c'est Mansholt qui est constamment pris à partie, et la contradiction jamais révélée, jamais avouée, entre le Plan Mansholt et les proclamations de ce technocrate au Club de Rome et avec le M.I.T. Il faudrait quand même choisir entre deux orientations totalement incompatibles ! Bernard Charbonneau fait une étude très profonde des motivations qui ont pu conduire M. Mansholt à un retournement de veste aussi spectaculaire, mais qui n'est, en effet, que du spectacle ! La réalité, c'est la destruction du monde paysan, de la production valable et de la consommation saine et bonne.

Le livre se termine par un ensemble de propositions extrêmement concrètes, précises, applicables, certes, mais à condition de faire des choix difficiles. Cet essai qui part d'une description du « réel vécu », et non d'une fausse poésie de la nature, se fonde sur une documentation considérable, précise et rigoureuse, exploitée avec un lyrisme au vitriol qui en fait la plus belle introduction à la critique de la vie quotidienne.

JACQUES ELLUL.

Entre le système et le chaos

★ LE SYSTEME ET LE CHAOS. CRITIQUE DU DEVELOPPEMENT EXPONENTIEL, de Bernard Charbonneau. Anthropos, 416 p., 40 F.

PASSE ? Futur ? Devant ? Derrière ? Non Ailleurs. Cette formule de Charbonneau explique la difficulté de compréhension que rencontrent presque tous ses lecteurs. Il n'y a aucun problème de nouveauté de vocabulaire. Charbonneau s'exprime dans la langue la plus courante. Il n'y a aucun problème de style : Charbonneau est un admirable styliste, et pourtant j'ai pu constater une sorte d'impénétrabilité de sa pensée. Il ne joue pas, il ne fait pas d'acrobaties lacaniennes ou deleuziennes. Il fait l'impossible pour communiquer, et cependant la communication ne passe que très difficilement, très lentement. Parce qu'il se situe ailleurs. Bien plus ailleurs que les surréalistes ou les structuralistes. Où ? J'aimerais dire (mais encore un mot qui provoque les malentendus) : dans la liberté

La thèse est simple : notre monde progresse grâce à la technique vers une plus grande systématisation, mais celle-ci est en même temps créatrice de chaos, et chaque fois que le chaos grandit, le système se renforce. Sur ce thème, il analyse en brefs paragraphes tous les aspects de notre société, de la science à la division du travail, du structuralisme à la révolution, de l'économie à la destruction des sociétés indigènes, de la sociologie à la pollution. Parfois le lecteur aura le sentiment que Charbonneau parle de choses archiconnues, mais c'est qu'il part toujours de données simples et de faits courants pour en tirer les conséquences profondes et inattendues, pour les replacer dans une vue globale et synthétique.

Une exigence radicale

Ce caractère synthétique, pour nous, habitués à une démarche analytique est souvent déroutant, car ce n'est pas une synthèse de type philosophique : Charbonneau reste constamment au niveau du vécu. Et l'ampleur de la synthèse, la profondeur de saisie des phénomènes peuvent parfois irriter parce que cela réduit nos prétentions à « grandes œuvres de mémoire » à n'être plus que des détails. Toutes nos recherches pseudo-scientifiques, les sciences de l'homme, le structuralisme (ce « nihilisme gelé » selon la définition de Charbonneau), la linguistique : ce sont des détails, chacun jouant sa petite partition dans l'orchestre du chaos et du système, chacun ayant sa fonction dans l'évolution de ce monde, que nous ne contrôlons ni n'expliquons. Il n'y a pas dans ce livre de simplification, de prise de position passéiste ou futuriste, progressiste ou réactionnaire. Il y a une démarche si rigoureuse en même temps que totale qu'elle montre comment l'humanité actuelle est au pied du mur, et qu'elle place irrésistiblement le lecteur au pied du mur.

C'est cette exigence radicale qui provoquera des réactions de refus. Quelle exigence ? La liberté. Mais attention ! ni celle du libéralisme ni celle d'une philosophie idéaliste. La liberté de Charbonneau est une réalité terriblement concrète, sans laquelle l'homme n'est simplement pas du tout. Il se montre implacable contre ceux qui ou bien se passeraient volontiers de l'homme, ou bien écartent la liberté comme une valeur dépassée. On pourra une fois de plus reprocher à Charbonneau de ne pas définir la liberté. Assurément, il ne donne nulle part une définition philosophique exhaustive et bien calibrée. Mais tout au long de cette marche dans le chaos et le système, apparaissent par fulguration les éclairs de la liberté vécue.

Voir que tout est bouché, assumer cette condition et la récuser en cherchant malgré tout l'issue. Analyser les données des contradictions dans lesquelles nous sommes et assumer ces contradictions. Savoir que nous avons des choix à faire (on ne peut pas avoir en même temps la liberté et l'organisation, la productivité et la justice, la nature et la ville, etc.) Formuler de la façon la plus radicale les choix et refuser toute facilité, toute paresse, toute remise à demain. Ne jamais espérer qu'une solution viendra toute seule, d'un dieu ou de l'histoire — ou de la science (et de ce fait récuser l'idéologie du progrès) — se porter pleinement responsable de chaque évolution de notre société, et ne jamais accepter de responsabilité collective ni de remède idéologique. Tels sont quelques flashes sur la liberté (1).

De la situation actuelle où système et chaos s'entrecroisent indéfiniment, on est en train de passer à l'époque où ce sera l'orientation vers le chaos *ou le* système tel est le dilemme où nous enferme le développement exponentiel. La crise, la guerre totale, la bombe H, ou bien l'Etat totalitaire, le meilleur des mondes scientifiques... à moins que les hommes (non pas l'homme en soi !) ne choisissent la voie de la liberté, chemin qui est à inventer au fur et à mesure que l'on marche : alors la science, qui est la « connaissance des conditions de la liberté », et la technique », qui pourrait être la connaissance des moyens de la liberté » reprendraient leurs vraies place et signification. Rien n'est encore perdu, tout est encore « jouable » puisqu'il y a encore contradiction entre le système et le chaos, mais il faut une conversion majeure des hommes, et totale, dont Charbonneau montre le chemin. Et il n'y a pas de temps à perdre.

J. E.

(1) Il y a une certaine parenté entre ce livre et celui de Illich sur *la Convivialité*, mais je n'hésite pas à dire qu'il est très supérieur : il va beaucoup plus loin, il est infiniment plus précis, et il englobe une multitude d'aspects qu'Illich ne soupçonne même pas.

Bernard Charbonneau, historien et surtout géographe, a toujours tracé son chemin en solitaire. Il a devancé presque toutes les pensées contemporaines concernant la société moderne, cependant qu'il refusait de dissocier sa vie et son expérience vivante de sa recherche et de sa pensée. Il vit, sans concession, au fond de sa campagne, dans sa double retraite béarnaise et basque, acceptant aussi de participer à toutes les actions révolutionnaires, à condition qu'elles soient centrées sur ce qu'il considère comme la seule révolution nécessaire et qui n'est pas d'abord politique. Il n'a jamais adhéré à aucun mouvement sociologique et idéologique quel qu'il soit. Son œuvre éditée comporte une dizaine de titres. Et les plus importants de ses ouvrages écrits depuis trente ans sont encore inédits.

A la recherche des cow-boys perdus

(Suite de la page 11.)

Au reste, on peut lire toute l'histoire de l'Amérique moderne à travers celle de ses animaux : la culture indienne est celle du bison comme l'épopée texane est celle du bœuf longhorn. Et plus tard, quand les Yankees ont vaincu les Texans, le bouvier ne s'en va pas seul. Le longhorn disparaît en même temps. Il est remplacé, misère, par le mouton et par le bœuf hereford, mieux élevé que le longhorn.

Le longhorn, donc. Maigre et juché sur de hautes pattes nerveuses, surmonté de cornes immenses qui se constellent d'électricité en cas d'orage, le longhorn est une bête féroce. Il met en fuite les loups et les jaguars. Cette sauvagerie fascine le Texan. Entre l'homme et la bête commence une pathétique histoire d'amour. Les Texans se lancent dans l'élevage du longhorn, ce qui est stupide car ces bœufs sont d'abord invendables, faute de marché. Les bouviers ne s'en soucient pas. Le bœuf est une machine à faire du bonheur, non des dollars.

Le tableau change dans les années 1850, et surtout après la guerre de Sécession, car l'Amérique manque de viande. Mais comment acheminer vers les autres Etats le fabuleux troupeau ? Le Texas est encerclé de déserts redoutables. Des téméraires tentent des sorties. Les premières transhumances sont folles, mais quelques troupeaux parviennent à franchir tous les obstacles : Nelson Story pousse ses bêtes la nuit pour échapper aux Indiens. Les bouviers de Goodnight-Loving manquent de mourir de soif : ils boivent le sang à la carotide de leurs chevaux. Chisum, pour traverser au plus vite les déserts, invente d'affoler ses troupeaux et c'est une cavalcade d'Apocalypse qui déferle dans la prairie. Les cow-boys ont gagné. Ils conduisent leurs bêtes dans toute l'Amérique.

Le pasteur contre le berger

Une étrange toile d'araignée couvre le pays : les lacis des pistes sur lesquelles cheminent des millions de longhorns.

Le long des trails naissent des villes comme Abilène, des marchés, comme Dodge-City. Il arrive que trois mille cow-boys bivouaquent à Dodge-City, ce qui provoque un peu de charivari. Ces hommes sont jeunes, ils aiment galoper dans les rues en déchargeant leurs revolvers, mais ils tirent toujours en l'air. La criminalité est infime en pays cow-boy, comme le viol est un acte inconnu.

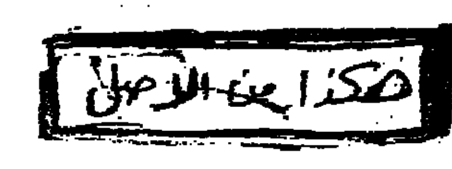
La fin des cow-boys a la beauté triste des déclins d'empire. Deux épisodes extravagants l'accompagnent. La guerre des clôtures d'abord, que déclenchent les grandes compagnies yankees : comment les cow-boys, qui ne connaissent que le vent, les chemins et la prairie, toléreraient-ils que les commis des grandes sociétés enclosent l'espace vierge dans des barbelés ? Des bandes de coupeurs de grillages se forment. On se bat, on se tue, mais la victoire reste aux tabellions : la prairie américaine est incarcérée.

Le deuxième épisode est atroce : les Yankees introduisent le mouton dans le territoire des bœufs. Les cow-boys deviennent fous. Ils tuent les moutons par dizaines de milliers. Ils asphyxient les bergers dans le purin de leurs bêtes. Dans le Wyoming, ils font exploser des troupeaux à la dynamite, une odeur de charogne flotte sur la prairie, mais il est déjà trop tard. Les Yankees sont partout, avec leurs trains et leurs horaires, leur productivité et leurs calculs, leurs machines, leurs dollars, leur puritanisme, bref tout ce que la culture cow-boy s'était ingéniée à conjurer. Le règne des cow-boys prend fin. Certains gagnent l'Afrique ou l'Asie. D'autres agonisent dans les petites villes désolées où nul troupeau ne soulèvera plus jamais la poussière des soirs. Un moment singulier de l'histoire s'achève et, s'il nous fascine, c'est



qu'il a représenté le plus récent épisode d'une querelle dont les acteurs n'ont pas cessé de se chamailler depuis le commencement de l'histoire : le pasteur contre le berger, l'homme libre contre celui des villes, la fraternité contre l'organisation, enfin, l'heure que disent le soleil et l'ombre contre celle des horloges.

GILLES LAPOUGE.



INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 25 JUILLET

REUNION DE PRESSE A L'ELYSEE

● TELEVISION ET RADIO : la réunion de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing est retransmise en direct par la télévision (deuxième chaîne), France-Inter et les radios périphériques, à 15 h. 30. De larges extraits seront diffusés par la première chaîne, à 20 h. 30, et par la troisième chaîne, à 22 h. 10.

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.

21 h. 15 Dramatique : « l'Alchimiste », de Ben Jonson, adapté par J. Legris, avec R. Bertin, J. Destoop, F. Giorgetti, M. de Ré, P. Vilon, M. Dudicourt, P. Lafont, L. Chevalier, Ch. Charras. Réal. J.-M. Coldefy.

Pendant la grande peste de Londres, le valet Sans-Gêne met à profit l'absence de son maître pour transformer la maison en agence de service avec la complicité de l'alchimiste et de deux folles filles peu farouches. Avec « Volpone », cette comédie de mœurs est l'œuvre la plus célèbre de l'illustre rival de Shakespeare. Jean-Marie Coldefy a cherché à lui donner le rythme vif de la Commedia dell' arte.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.

20 h. 35 Série : Alexandre Bis (1) « Le retour de Mike Friedberg ». Scénario de O. Storz, avec J.-C. Bouillon. Réal. F.-P. Wirth.

Le héros de cette production franco-austro-italo-allemande (R.F.A.) a un frère jumeau bien encombrant, devenu sous le code d'Alexandre un efficace agent des services secrets soviétiques.

21 h. 40 Document : Le feu de la Terre, d'H. Tazieff.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Documentaire : L'éléphant et le cobra.
20 h. 30 Variétés : Pour copie conforme : « Jean-Claude Brialy ». Réal. J. Guyon.
21 h. 20 Reportage : Vacances en France.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Alexandre Dumas fils, par M. Ricaud (réal. A. Lemaître). — 21 h. 20, Biologie et médecine. — 21 h. 50, Avignon-Livre d'or. — 23 h., Grandes réalisations discographiques. — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 15 (S.), En attendant Bayreuth. — 20 h. 25, « Tristan et Isolde », de Wagner (troisième acte). — 22 h., Quatuor de l'O.R.T.F. (Donald Harris). — 23 h. (S.), Jazz vivant. En direct du Festival d'Antibes. — 24 h., La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

VENDREDI 26 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.
20 h. 30 Série : Mission impossible. « Des diamants sous la mer ».
21 h. 20 Emission médicale : « Indications. »

Le professeur Lhermitte, chef de clinique neurologique à l'hôpital de la Salpêtrière, présente neuf sujets de l'actualité médicale : la recrudescence de la rage, le rôle immunologique du thymus, la technique du respirateur à membrane, le perfectionnement du rein artificiel, les changements de localisation du cancer, l'allergie aux poussières, la détection pathologique par l'analyse sanguine, la transformation de l'hôpital de jour, les soins aux grands brûlés.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.

20 h. 35 Dramatique : « le Colchique et l'Etoile ». Scénario et adaptation de M. Subiela, d'après le roman de N. Ciravegna, avec O. Nolyn, C. Hubeau, J.-P. Herce, J.-P. Joris, G. Denizot, R. Guillet, G. Audoubert. Musique originale de J. Bondon.

Dans ce roman pour enfants relatant la légende de Moustiers, village du Haut-Var, Michel Subiela a trouvé matière à une création dramatique sur l'initiation d'un adolescent Mateul, à la recherche de la lumière, fasciné cependant par la puissance des ténèbres.

22 h. 15 Emission littéraire : « Italiques » de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.

19 h. 55 Variétés : Le bonheur des autres : « Mort Shuman ». Réal. B. Maigrot.

Chacun a le bonheur qu'il se construit. Mort Shuman a décidé de vivre en France et il explique pourquoi.

20 h. 30 Film : « le Bateau sur l'herbe », de G. Brach (1970), avec C. Jade, J.-M. Emery, J.-P. Cassel, V. Cortese et P. Préboist.

Un jeune homme riche et secrètement malheureux construit un bateau dans le parc de son château, avec l'aide d'un ami qu'il tient sous sa dépendance. L'ami s'éprend d'une jeune fille.

Névrose et fatalité. L'univers morbide de Gérard Brach.

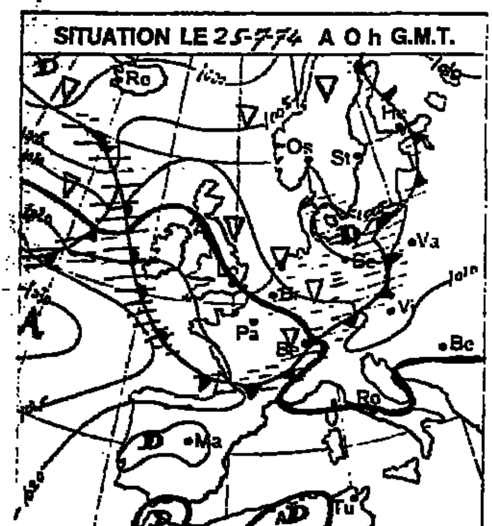
● FRANCE-CULTURE

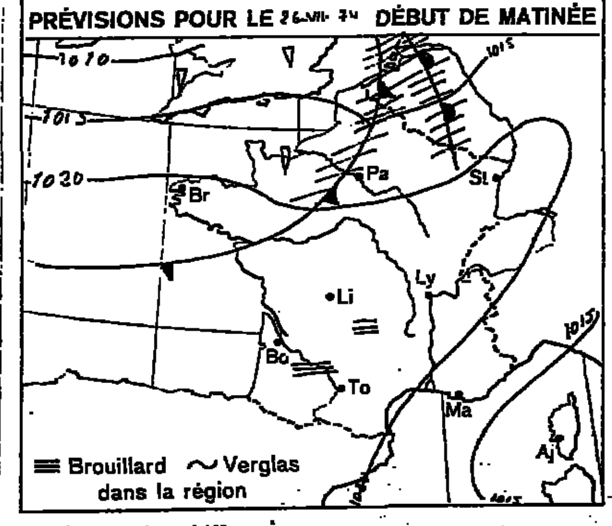
20 h., Dialogues de R. Pillaudin : « Pour en finir avec la société de gaspillage », avec René Dumont et Alfred Sauvy (rediff.). — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne : Les déserts. — 21 h. 50, Ma vie pour des notes, par P. Barbizet. — 22 h. 10, Concert salle Gaveau. Orchestre Fernand Oubradous, direct. F. Quattrocchi (Honegger, Haydn, Tisné). — 23 h. 15, Le concert du bibliophile. A propos de « Tristan et Isolde » (Wagner). — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 20 (S.), Année musicale 1861 : « Deuxième concerto pour piano et orchestre » (Liszt), « Ballet de Faust » (Gounod). — 20 h. 10, De Bayreuth : « Tannhauser », de Wagner (acte 3). — 21 h. 30 (S.), Jardins à la française (M. Constant, Pierre Petit, Honegger). — 22 h. 30 (S.), Le club des jazz (Nouvelles d'Antibes). — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques (Haydn, Schubert, Smetana, Landowski). — 1 h. 30, Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 25 juillet à 0 heure et le vendredi 26 juillet à 24 heures :

Le temps sur l'Europe occidentale sera lié au passage d'une perturbation qui abordait, jeudi matin 25 juillet, les côtes de l'Irlande, et qui se déplacera vers l'est en touchant la moitié nord de la France. L'air froid situé à l'avant de cette perturbation s'éloignera vers l'Europe centrale et la Méditerranée.

Vendredi 26 juillet, sur les régions situées au nord d'une ligne La Rochelle - Grenoble, le ciel sera le plus souvent nuageux. Il pleuvra passagèrement près de la Manche orientale et de la frontière belge le matin, dans le Nord-Est et l'Est le soir. Un temps plus variable avec des éclaircies débutera le matin en Bretagne. Il s'étendra progressivement vers la Normandie et la Vendée, puis la région parisienne. Sur toutes ces régions, souffleront des vents modérés, de secteur ouest, et les températures varieront peu par rapport à celles de la veille.

Sur le reste de la France, le temps sera ensoleillé en plaine, passagèrement nuageux en montagne, où se produiront des averses localement orageuses. Le mistral deviendra assez fort dans la vallée du Rhône et de la Provence à la Corse, mais les vents seront faibles ailleurs.

Jeudi 25 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 018,1 millibars, soit 763,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Biarritz, 21 et 17 degrés ; Bordeaux, 24 et 14 ; Brest, 18 et 8 ; Caen, 19 et 10 ; Cherbourg, 18 et 11 ; Clermont-Ferrand, 23 et 13 ; Dijon, 22 et 13 ; Grenoble, 27 et 15 ; Lille, 14 et 10 ; Lyon, 29 et 15 ; Marseille, 29 et 20 ; Nancy, 18 et 11 ; Nantes, 21 et 9 ; Nice, 24 et 18 ; Paris - Le Bourget, 20 et 10 ; Pau, 22 et 15 ; Perpignan, 30 et 20 ; Rennes, 22 et 9 ; Strasbourg, 21 et 12 ; Tours, 22 et 8 ; Toulouse, 24 et 15 ; Ajaccio, 25 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 9 degrés ; Bonn, 17 et 10 ; Bruxelles, 14 et 10 ; Le Caire, 32 et 22 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 19 et 13 ; Genève, 26 et 14 ; Lisbonne, 31 et 17 ; Londres, 18 et 8 ; Madrid, 36 et 18 ; Moscou, 22 et 17 ; New-York, 25 et 17 ; Palma-de-Majorque, 30 et 15 ; Rome, 27 et 19 ; Stockholm, 19 et 11.

● *Concours à la S.N.C.F.* — La S.N.C.F. organise les 24, 25 et 26 septembre à Paris, un concours pour recruter cent soixante quatre dessinateurs d'études stagiaires. Niveau terminale C ou E. Ecrire *avant le 2 septembre* à M. le Directeur de l'équipement (division du personnel), 42, rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou à M. le Directeur du réseau auprès de l'une ou l'autre des grandes gares de Paris.

Loterie nationale

TIRAGE DE LA 14e TRANCHE 1974

Les billets portant le numéro 6 5 6 3 2 gagnent 1 000 000 de francs (gr. 2, sér. A), 50 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 500 000 F (gr. 2, sér. B), 25 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 6 5 6 3 2 gagnent 5 000 F, 5 030 F ou 5 090 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F, 1 030 F ou 1 090 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 5 000 F, 5 030 F ou 5 090 F (gr. 2, sér. B), 1.000 F, 1 030 F ou 1 090 F (gr. 1 et 3, série B).

Les billets portant le numéro 9 4 5 7 9 gagnent 100 000 F (gr. 3, sér. A), 4 000 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 200 000 F (gr. 3, sér. B), 7 000 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 9 4 5 7 9 gagnent 1 000 F ou 1 030 F (gr. 3, sér. A), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 1 000 F ou 1 030 F (gr. 3, sér. B), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets portant le numéro 6 1 1 7 2 gagnent 10 000 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 2, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 9 0 5 2 3 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 1 4 2 5 7 gagnent 10 000 F (gr. 3, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 000 F (gr. 3, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets portant le numéro 0 6 1 3 8 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B)

Les billets portant le numéro 4 8 8 8 9 gagnent 10 000 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 2, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 1 5 5 1 0 gagnent 10 000 F (gr. 3, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 000 F (gr. 3, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 2, sér. B).

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT SERIE A	SERIE B
1			
2	52	60	60
	42	60	60
	542	160	310
	5882	1 000	500
	0342	1 060	560
	19542	5 160	8 310
	93352	5 060	8 060
3	803	100	250
	963	100	250
	6373	1 000	500
	08193	5 000	8 000
	34663	5 000	8 000
4	0034	1 000	500
	3704	1 000	508
	97044	5 000	8 000
5	5	30	30
	295	130	280
	8275	1 030	530
6	6	30	30
	36	90	90
	386	130	280
	436	190	340
	92746	5 030	8 030
	47066	5 030	8 030
7	6017	1 000	500
	04557	3 000	5 000
8	68	60	60
	978	100	250
	728	100	250
	9158	1 000	500
	62518	3 000	5 000
9	449	100	250
	859	100	250
	1369	1 000	500
	8189	1 000	500
	89889	5 000	8 000
	13579	5 000	8 000
0	8870	2 000	1 000
	14410	5 000	8 000

COMPTE TENU DES CUMULS DE LOTS

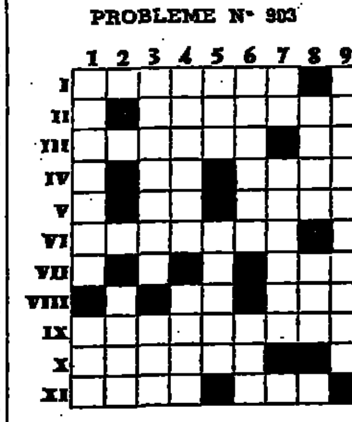
Le prochain tirage (Tranche du plein air) aura lieu le mercredi 31 juillet, à Gournay-en-Bray (Seine-Maritime)

Circulation

● *Mise en service de déviations à Pontchâteau et à Vierzon.* — La déviation de Pontchâteau (Loire-Atlantique) sur la R.N. 165 sera ouverte à la circulation le 30 juillet. La nouvelle voie est longue de 7.5 kilomètres.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 903



HORIZONTALEMENT

I. Il est vivement recommandé de se mettre à table dès qu'on les apporte toutes chaudes. — II. C'est encore ce qu'une très vieille nourrice a trouvé de mieux pour casser la croûte. — III. Compagnon d'une pucelle. Canton de France. — IV. Cours d'eau. Disparaît dès qu'il est redressé. — V. Abréviation. Un rude soutien. — VI. N'incite pas à arrondir les angles. — VII. Avait généralement des suites sérieuses. — VIII. Symbole chimique. Le plus pur n'est encore qu'un mélange. — IX. Plus ou moins choquée. — X. A un certain style. — XI. Possessif. Seul le troisième semble digne d'intérêt.

VERTICALEMENT

1. Pour lui, l'affaire est dans le sac. Tient probablement une large place dans les affections de la rate. — 2. Fonda l'Oratoire. — 3. Corps étranger. Adopte une position négative. — 4. Dans l'Isère. Commune en France. — 5. Serpente dans les Alpes-Maritimes. Ne parviennent pas toujours à se faire écouter. — 6. Moins élevés. Un simple petit four suffit à lui faire attendre l'heure du repas. — 7. Pronom. Dissiperas. — 8. Aura une heureuse détente. A longtemps fourni un outil indispensable au labeur de l'écrivain. — 9. Au cirque, ils n'occupaient jamais les meilleures places.

Solution du problème n° 902

HORIZONTALEMENT

I. Graveur (cf « berceau »). — II. Rature. Co. — III. Eire. Jeu. — IV. Née. Lient. — V. Isère. Tu. — VI. Avenir. — VII. Ravir. Lei. — VIII. Goder. Me. — IX. Calés. Mer. — X. Emeu. Si. — XI. Pierriers.

VERTICALEMENT

1. Grenier. Cep. — 2. Raies. Agami. — 3. Atrée. Volée. — 4. Vue. Raideur. — 5. Er. Lèvres. — 6. Ue. Si ! — 7. Je. NL. Mie. — 8. Centième. — 9. Couturières.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

MODE

La robe retrouvée

Après le manteau géant, la cape et le tailleur droit, la troisième journée des collections d'hiver consacre le renouvellement de la robe de jour et de réception, toutes deux seyantes et aussi faciles à porter qu'une blouse paysanne.

Nous avons vu beaucoup de noir, en fin de journée et le soir, traité parfois de façon un peu dure. Grace Mirabella, rédactrice en chef de *Vogue* américain me fait remarquer, en effet, que pour ne pas ajouter dix ans à votre état civil, il faut que le noir « chante » comme le velours, le satin ou la mousseline allégés de dentelle et qu'il soit éclairé « d'un rien de peau », de maquillage et de cheveux éclatants plutôt que de gros bijoux !

● **UNGARO : harmonies en sourdine.**

Emmanuel Ungaro partage ses manteaux entre les houppelandes à pèlerine de berger landais et les vestes à gilets contrastants, en drap satin sur de la gabardine, ainsi que des pieds-de-poule et des carreaux.

Sa silhouette féminine comporte de nombreuses robes-housses en doux lainage, de stricts tailleurs de gabardine et de grands manteaux. Quelques robes du soir en taffetas moulent le buste dans une découpe en guimpe, tandis que les modèles de dentelle s'enroulent en volants plats, très Mireille Darc.

● **SAINT-LAURENT : la longue dame en noir.**

Quoique *Yves Saint-Laurent* présente énormément de noir, sa vedette de la saison sera, sans aucun doute, la robe de jour vague, en ravissants imprimés à bouquets de fleurs en tons doux, très romantiques. Il la taille en larges bandes horizontales, un rien froncées, à partir d'un empiècement d'épaules avec de grandes manches resserrées au poignet. L'encolure est simple, à col, à cravate ou à petite patte boutonnée bas. Aussi facile à adapter qu'à porter, elle glisse et virevolte autour du corps.

Ses manteaux, tout aussi réussis, reprennent un de ses thèmes favoris : celui de la « liquette » rustique, à partir d'un empiècement d'épaules, légèrement froncé pour en contrôler l'ampleur. Il les aime unis, aussi bien en drap qu'en gabardine et en velours de tons foncés ou neutres, et en noir.

Ses tailleurs sont moins marquants, à vestes strictes et jupes en forme, mais il reste fidèle aussi aux ensembles de robes chemisier à jupes plissées, sous de longues vestes crochetées.

Les robes à bandes se retrouvent en fin de journée et le soir, en imprimé ou en noir, avec des variantes plus ou moins longues. Une des plus subtiles est travaillée de nervures jusqu'aux hanches et tombe droit, laissant les côtés plats.



(Croquis de MARCQ.)

YVES SAINT-LAURENT : robe vague travaillée en bandes horizontales, légèrement froncées, à petit col, cravate et grandes manches, dans une étamine de laine imprimée à bouquets de fleurs multicolores sur fond beige d'Abraham.

CHANEL : cape en tweed écossais de Burg, à col boule de renard noir sur un tailleur en lainage noir d'Hallenstein, bordé d'écossais.

GUY LAROCHE : sarrau de chevillard en écossais lierre et beige de Dormeuil sur un pantalon en pied-de-poule dans les mêmes tons, porté avec une écharpe canelle.

GIVENCHY : robe de dîner tombant droit en mousseline de soie ombrée, du violet au parme, de Besson, à grand décolleté et manches resserrant au poignet. Coiffure tirée à petite torsade et chignon bas d'Alexandre.

EMMANUEL UNGARO : manteau droit en soie imperméable rayée de Taroni en trois tons de gris, orné d'un col de renard gris clair, sur une robe-chemise en flanelle blanche de Lan-Be.

formes droites à petites découpes, mollement ceinturées, qu'il taille en lainages texturés et en soie imperméable, sur des robes-chemises à épaules un peu carrées et à manches montées avec des plis. Les derniers imprimés, dessinés par Sonia Knapp, sont à petits motifs sobres sur des rayures assez sombres.

● **LAROCHE : le chevillard à la ville.**

Guy Laroche crée une nouvelle garde-robe masculine en adaptant pour la ville des thèmes campagnards tels le sarrau et la blouse traités en auto-coat, sur des boléros, des chandails et des pantalons confortables en velours côtelé, des

● **GIVENCHY : le raglan au carré.**

Givenchy, aussi, s'inspire de la blouse paysanne, dont les proportions s'harmonisent si bien avec les conditions de la vie moderne. Son ampleur est mesurée, toujours à partir d'un empiècement assez étroit dans le dos, d'emmanchures raglan coupées au carré, alors que la taille est parfois marquée sur le devant d'une ceinture nouée.

Habillant, comme il le fait, de nombreuses élégantes du monde entier, il se concentre, sur les ensembles de fin de journée, au mollet. Des manteaux-blouses en velours profond s'ouvrent sur des robes de mousseline merveilleusement raffinées, ombrées en tons doux, qui tombent droit à partir des épaules, plus ou moins décolletées et à grandes manches. Ses robes du soir, d'une simplicité subtile, s'ornent parfois de grands cols de renard.

NATHALIE MONT-SERVAN.

CARNET

Naissances

— Cédric, Tiphaine, Joëlle et Paul Louradour sont heureux de faire part de la naissance de leur sœur et fille

Othilie,

le 24 juillet 1974.

37, rue Desbassayns-de-Richemont, 92 150 Suresnes.

— M. Pierre Mauvage et Mme, née Marie-Hélène Ostier, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Clarisse.

le 18 juillet.

Nécrologie

Philippe PAUMELLE

Nous apprenons le décès, survenu le mardi 23 juillet aux Baléares, à l'âge de cinquante et un ans, du professeur Philippe PAUMELLE.

[Né le 14 octobre 1923 à Rouen (Seine-Maritime), le professeur Paumelle avait fait ses études dans cette ville puis à Paris. Successivement interne des hôpitaux de Rouen, externe des hôpitaux de Paris, chef de clinique, interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine, le docteur Paumelle était maître de conférences agrégé au C.H.U. Pitié-Salpêtrière, à Paris. Il avait été, avec les docteurs Diatkine, Lebovici, Becquart, Bailer et Angelergues, l'un des fondateurs de l'Association de santé mentale du treizième arrondissement, dont il fut directeur médical jusqu'à sa mort.

Le professeur Paumelle avait été l'un des premiers à faire admettre que les traitements psychiatriques ne devraient pas nécessairement être conduits, de bout en bout, en milieu hospitalier et à obtenir des guérisons de malades mentaux sans les hospitaliser. Il fut l'un des pionniers de la politique de « sectorisation » en psychiatrie. Le dispensaire de santé mentale du treizième arrondissement, créé en 1962, fut le premier centre d'une formule aujourd'hui généralisée.]

— M. Georges Wormser, fondateur, et sa famille,
Le président et les membres du conseil d'administration,
Le personnel de la Banque d'escompte,
font part du décès de
M. René ANCEL.
Ses obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Madeleine de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), où il a été inhumé le 22 juillet 1974.

[Pendant trente-sept ans, et notamment lors des lois d'exception et durant l'occupation allemande, M. René Ancel a rendu les plus grands services à cette maison, dont il été administrateur après en avoir été directeur, puis directeur général.]

— Les familles Bardin-Lassau ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre-Maurice BARDIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur de dessin honoraire,
survenu le 18 juillet.

— La direction et le personnel du Bureau Veritas,
ont le grand regret de faire part du décès, survenu le 23 juillet 1974 à Kobe (Japon), de
M. BERNARD Etienne,
inspecteur principal
du Bureau Veritas,
adjoint au représentant en chef
pour le Japon.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jean BERNOT,
survenu le 21 juillet dans sa soixante-dix-neuvième année.
De la part de :
Mme Jean Bernot, née Benielli, son épouse,
M. et Mme Jacques Bernot, ses enfants,
Françoise, Etienne et André Bernot, ses petits-enfants,
Mme Berthe Bernot, ancien avocat à la cour, et
Mme Henriette Bernot, ses sœurs,
Mme veuve Benielli, sa belle-sœur.
Cete annonce tient lieu de faire-part.
10, avenue A.-France,
06 800 Cagnes-sur-Mer.
13, allée de l'Etang,
91 190 Gif-sur-Yvette.

— M. et Mme Robert Chivot,
M. et Mme Max Hermieu, ses enfants,
M. et Mme Jean-François Chivot et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jacques Pinaire et leurs enfants,
M. Michel Corbière,
M. et Mme Philippe Lancrenon et leurs enfants,
M. et Mme Jérôme Corbière,
M. et Mme Robert Wache et leur fille,
Mlle Marie-Agnès Corbière,
Mlle Edith Chivot,
M. et Mme Pascal Hermieu,
M. Guillaume Corbière,
M. Jean-François Hermieu, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Corbière, Hannot, Legrand, Massieu, Rajon, Seigneur,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Paul CORBIERE,
survenu à Carolles (Manche) dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 22 juillet.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité en l'église de Carolles, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Boulogne (Hauts-de-Seine).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Henri Payot,
M. et Mme André Gros,
M. et Mme Pierre Cahen-Michel,
M. et Mme Claude Audin,
Leurs enfants et petits-enfants,
leurs parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Pierre GROS,
née Berthe Aaronson,
survenu en son domicile, 3, quai de la Fontaine, à Nîmes, le 18 juillet 1974.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité au cimetière protestant de Nîmes.
Villa Sous le Vent, 04 200 Sisteron.
22, rue Jeanne-d'Arc, 92 310 Sèvres.
46, rue Guérin,
77 300 Fontainebleau.
3, quai de la Fontaine, 30 000 Nîmes.

— Oran, Salon-de-Provence.
Mme André Landrodie,
Les familles Landrodie, Sauvagnac, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
André LANDRODIE,
décédé le 21 juillet à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu le 23 juillet à Salon.
2, rue Emmanuel-Signoret,
13 300 Salon-de-Provence.

— M. Marcel Mithois,
M. et Mme Louis-Gérard Gilly,
Mme Catherine Gilly,
Mlle Dominique Gilly,
M. Patrice Mithois,
Mlles Anne-Marie et Nathalie Mithois,
Mme Georges Capron,
M. Jean-Pierre Capron,
Mme Paul Mithois,
M. et Mme Jacques Holfeld,
M. Jean-Pierre Mithois,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel MITHOIS,
née Mounette Capron,
survenu le 23 juillet 1974 dans sa cinquante-deuxième année, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse aura lieu le 26 juillet en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à 10 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Pierre Olgiati,
M. et Mme Patrick Olgiati et leur fille,
M. et Mme Alain Zwilling et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Veillet et leurs enfants,
M. et Mme Gaspard Olgiati et leurs enfants,
M. Renaud Olgiati,
Mlle Marie Hemidy,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Antoine OLGIATI,
née Suzanne Beauret,
chevalier du Mérite social,
rappelée à Dieu le 23 juillet 1974 dans sa quatre-vingt-quinzième année,
et vous prient d'assister à la cérémonie religieuse qui sera célébrée en l'église réformée de Quimper le 26 juillet 1974, à 10 h. 30, et suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Marc.
10, rue des Halles, 29 000 Quimper.
174, boulevard Saint-Germain,
75 006 Paris.

— Versailles.
Mme Charles-Hubert Perrin, son épouse,
Pascaline, Sophie, Christian et Emmanuelle, ses enfants,
Mme Charles Perrin,
Mme Jean Pavillard,
Le colonel Jean Perrin,
M. et Mme César Léonetti,
M. et Mme Jacques Perrin et leur enfants,
M. et Mme Dominique Soulet de Bruyères et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Pavillard et leurs enfants,
M. et Mme François Pavillard et leurs enfants,
M. et Mme Didier Pavillard et leurs enfants,
M. et Mme Michel Aubert et leurs enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Charles-Hubert PERRIN,
survenu le 24 juillet dans sa quarante-deuxième année.
L'office religieux sera célébré le vendredi 26 juillet, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Vallier (Vosges) le même jour.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, avenue de la Maye,
78 000 Versailles.

— M. Michel Bongrand,
Les membres du conseil d'administration,
Et tous les collaborateurs de Michel Bongrand S.A., services et méthodes,
ont la douleur de faire part de la disparition, survenue dans sa quarante-deuxième année, le 24 juillet 1974, après une longue et cruelle maladie, de
M. Charles-Hubert PERRIN,
administrateur de M.B.S.A.
Un service religieux sera célébré le vendredi 26 juillet 1974, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, place Elizabeth-Brasseur, à Versailles.

Georges PERROT,
directeur honoraire
des services vétérinaires,
ancien président
de la Fédération française
de ciné-club,
s'est éteint le 19 juillet 1974 à Chambéry.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
Mme Georges Perrot et ses enfants,
Gilbert et Marie-Françoise Cremèse,
Jean-Louis et Anita Bernard,
Bernard et Françoise Perrot,
Michel et Yvette Perrot.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Thadée Pioro,
M. et Mme Jacques Daniel,
M. et Mme Jacques Pioro,
M. et Mme Philippe Daniel et leur fils,
M. et Mme Gilles Nadeau et leurs fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Thadée-Gabriel PIORO,
administrateur honoraire
aux Archives nationales,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 21 juillet 1974 dans sa soixante-seizième année à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

— La famille Touchagues,
Mme Yvonne de Milleret,
Ses amis : Georges Prade, Clos Jouve, Lacombe, Etienne Bidon, président de Paris-Lyon, parmi tant d'autres,
ont la douleur de faire part du décès de
Louis TOUCHAGUES,
peintre,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres,
médaille de vermeil
de la Ville de Paris
et de la Croix-Rouge internationale,
survenu à Paris le 20 juillet à l'âge de quatre-vingt-un ans.
Pour obéir à son souci légendaire d'élégante discrétion, l'inhumation a eu lieu dans l'intimité la plus absolue à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), où une rue porte déjà son nom.
Un hommage solennel, culturel et artistique lui sera rendu début septembre, à une date que connaîtront ceux qui ont aimé l'homme et son œuvre.

— Le Club des amateurs de Teckels, délégation Bourgogne-Franche-Comté,
fait part du décès de
M. Albert-Joseph VIVIANI,
adjudant de gendarmerie en retraite,
médaille militaire,
croix de guerre,
médaille de la Libération,
médaille et étoile noire
de Mauritanie,
médaille coloniale,
muni des sacrements de l'Eglise, dans sa cinquante-huitième anée.
Les obsèques ont été célébrées à Cuisery (Saône-et-Loire) le 24 juillet 1974.

Anniversaires

— A ceux qui l'ont connu et aimé, le souvenir de notre cher
Bernard (Boby) COPET
est rappelé ce 26 juillet, septième anniversaire de sa mort.

Visites et conférences

VENDREDI 26 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h. 42, avenue des Gobelins, Mme Bouquet des Chaux : « La manufacture des Gobelins ». — 15 h. : Gare d'Enghien, Mme Legregeois : « Enghien-les-Bains ». — 15 h., 70, rue de Vaugirard, Mme Thibaut : « Les Carmes, fondation de Marie de Médicis ».

CONFERENCE. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de scientologie de France) (entrée libre).

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

EXPOSITION

de 11 h. à 18 h.

S. 12 - Bs meubles Me Pescheteau.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	11 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : Dom Juan.
Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Mouffetard, 20 h. 30 : Croc chien ; Temps mort ; 22 h. : Christine Comb et Sisters Group.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Les festivals

ESTIVAL

Cloître Saint-Séverin, 18 h. 30 : Groupe de musique expérimentale de Bourges (Savouret, Sikora, Kotonski, Boeswillwald, Perreyra) ; 20 h. 30 : Duo P. Corostola et L. Rego, violoncelle et piano (Prokofiev, Schubert, Schumann).
St-Germain-en-Laye, salle Maurice-Denis, 20 h. : Concours Debussy.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q ou...
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : la Confrérie des sorciers.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Bobino, 21 h. : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Harkness Ballet of New York.

Les concerts

Thermes du Musée de Cluny, 19 h. : Trio Armengaud, Renon, Arrignon, piano, alto et clarinette (Mozart, Schumann).
Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h. : Orchestre de chambre Bernard Thomas (Vivaldi, Bach).



Jeudi 25 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Portes de la nuit, de M. Carné ; 18 h. 30 : Johnny Apollo, de H. Hathaway ; 20 h. 30 : les Visages pâles, de R. de Hert ; 22 h. 30 : le Train de Transylvanie, de J. Robiolles ; 0 h. 30 : les Deux Visages du Dr Jekyll, de T. Fisher.

Les films nouveaux

LE BRISE-CŒUR, film américain de Elaine May, avec Charles Grodin, Cybill Shepphord, Jeannie Berlin, Audra Lindley. V.O. : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), France-Elysées, 8e (225-19-73) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Artel (Nogent), Gamma (Argenteuil).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e ; (v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).
AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
LA CONVERSATION SECRETE (am., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE CUISINIER DE LUDWIG (all. v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
DRACULA VIT TOUJOURS A LONDRES (ang., v.fr.) : Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Elysées 2 SF, 8e (225-67-29), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
EMMANUELLE (fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e (I et II) (326-22-17), Boulmich, 6e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (I et II), Paramount-Orléans, 14e, Paramount-Montmartre, Lux-Bastille, 12e, Triomphe, 8e, Paramount-Gobelins, 13e, Passy, 16e [illegible].
LA FEMME DE JEAN (fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
FLICS ET VOYOUS (am., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; (v.f.) : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-82-53).
FRANCE S.A. (fr.) (**) : Studio-Médicis, 5e (633-27-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GENERAL IDI AMIN DADA (fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
PORTIER DE NUIT (It., v.f.) (**) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Ermitage, 8e ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03) ; Galaxie, 13e [illegible].
SWEET MOVIE (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TERRE BRULEE (Arg., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : La Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15 (jusqu'à dimanche).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (828-20-32), mer. et jeu. ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mary, 17e (522-69-54).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
WATTSTAX (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les grandes reprises

L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : La Seine, 5e (325-92-46) (de 12 h. à 18 h.).
LE BAL DES VAMPIRES (An., v.o.) : Ugc-Odéon, 6e (325-71-08).
BLOW-UP (An., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Murat, 16e (288-99-75).
CHARLES MORT OU VIF (Suisse) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
LE CONFORMISTE (Fr.-It.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CUL-DE-SAC (Ang., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Vendôme, 2e (073-97-52).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
MORGAN (Ang., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
MORE (Lux., vers. angl.) : Seine, 5e (325-92-46) (de 12 h. à 18 h.).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
OUT ONE... SPECTRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) (à 20 h.).
LA SOUPE AUX CANARDS : Ranelagh, 16e (224-14-08) (sam. et dim. 14 h. 30, 19 h. 30 ; tous les jours 20 h.).
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
UNE NUIT A L'OPERA (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
VAMPYR (Suéd.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : Demours, 17e (380-22-44).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99).
EASY RIDER (v.o.) : Ranelagh, 16e (224-14-08) (tous les jours 22 h. ; sam. et dim. 17 h. et 22 h.).
LES ENFANTS DU PARADIS : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).



Festivals



FAURÉ A AIX

● Devenu par sa raison sociale Festival d'art lyrique et de musique, et dirigé par un ancien baryton de talent, le Festival d'Aix est cette année le paradis des chanteurs : pas un des vingt-six concerts qui ne comprenne une ou plusieurs voix. Les premiers rôles des opéras donnent chacun un récital, ce qui permet d'apprécier plus complètement ces jeunes chanteurs. On a fait une incursion du côté du chant traditionnel avec trois concerts de Marguerite Taos-Amrouche au Thoronet, à Silvacane et bientôt à Senanque (28 juillet), et du côté du « folk-song » avec Joan Baez. Couronnant le tout, une guirlande d'étoiles, de Tatiana Trojanos et Pilar Lorengar aux prochaines Caballe (le 25), Schwarzkopf (le 29), Veasey (le 30) et Nilsson (le 31), qui doneront à cet an I du Festival un éclat que les opéras lui ont un peu refusé.

Autre initiative intéressante : une intégrale des mélodies de Gabriel Fauré pour le cinquantenaire de sa mort, avec Elly Ameling, Gérard Souzay et Dalton Baldwin (dernier concert le 27), qui aurait peut-être requis une diversité plus grande des voix, mais y a gagné une homogénéité et une justesse de style due à la longue expérience de Souzay.

On retrouvait ces mêmes chanteurs à la cathédrale Saint-Sauveur, que le « Requiem » de Fauré avait remplie de fond en comble. L'acoustique défectueuse nuisait aux lignes lumineuses très dessinées de la « Cantate n° 57 » de Bach, qui se délayaient dans cet aquarium sonore, mais non pas à Fauré, qui connaissait bien ces caprices acoustiques dans son église de la Madeleine. A l'opposé de trop fréquentes interprétations doucereuses et saint-sulpiciennes, Michel Plasson donnait un accent viril et fort à cette méditation sur la mort. Car cette musique harmonieuse n'est pas seulement « consolatrice », elle est aussi approche consciente du mystère dans la douleur et l'espérance.

Par sa direction précise et musclée, Plasson réalisait un superbe amalgame entre l'Orchestre lyrique de l'O.R.T.F., une très bonne chorale d'amateurs, l'Ensemble vocal de Provence, Gérard Souzay, avec cette belle voix claire et sombre tout ensemble, chantant recto-tono comme un chantre, et Elly Ameling, dont le timbre un peu strident n'atteignait cependant pas à l'extrême infériorité du « Pie Jesu ».

● En marge du Festival, signalons une excellente innovation des Jeunesses musicales de France, qui ont organisé leur camp musical dans le merveilleux hôtel du conservatoire Darius-Milhaud. Cent soixante-dix « campeurs », amateurs, étudiants des conservatoires, chefs de chœur, professeurs, viennent vivre de musique dans l'atmosphère du Festival, s'initier à l'électro-acoustique et aux nouvelles techniques de pédagogie et d'animation, faire de l'orchestre, du chant choral ou de la percussion, selon des méthodes actives, souvent très neuves, qui favorisent une nouvelle approche plus vivante et communautaire de tous les aspects de la musique. Le Festival ne peut que gagner à cet environnement jeune qui mériterait d'être développé et mieux intégré à l'avenir.

JACQUES LONCHAMPT.

[illegible]ologne accueillera, en 1975, la [illegible] internationale du Théâtre des [illegible], organisée par l'Institut international du théâtre, pour remplacer le Théâtre des nations, dont le siège était à Paris, et qui avait interrompu ses activités faute d'un financement suffisant. Un comité international, présidé par Jean-Louis Barrault, recevra les candidatures à cette manifestation, qui aura lieu ensuite en Yougoslavie (1976), en Allemagne fédérale (1977), avant de revenir en France (1978).

« LE FLÉAU DES MERS » A AVIGNON

Quelque temps après la mort de Napoléon Ier, un natif du Finistère va tenter fortune aux colonies. La canne à sucre lui profite. Il revient vers son village avec des billets de banque géants dans son portefeuille et deux nouveau-nés sur les bras. La mère est sans doute morte en couches pendant la traversée.

Resté au pays, le frère de cet heureux colon s'est mis à l'affût dans les hortensias de la falaise. Il tient le fusil à longue portée avec lequel, d'habitude, il chasse l'oie sauvage. Dès que le bateau, retour de Saint-Domingue, est à sa portée, il abat son frère, puis descend sur les brisants et s'empare des gros billets. Voici qu'il va tuer les deux nouveaux-nés. Un ivrogne l'en empêche et va déposer le garçon et la fille sur les marches de l'orphelinat.

Un saut à pieds joints dans le temps : l'assassin est devenu maire. La fille travaille en maison close. Le garçon parcourt les mers sur un navire pirate commandé par une femme. Tel est le point de départ du Fléau des mers, *assez bon mélodrame de Léonce et Eugène Nus.*

Stéphan Meldegg, qui a décidé de ranimer ce « fléau » avec sa Compagnie du Bois lacté, aurait découvert en cours de route que l'idéologie de la chose était floue : Stéphan Meldegg se présente comme « ayant reçu, aux Etats-Unis, une formation strictement stanislawskienne ». *C'est un garçon partagé.* « Le vrai théâtre est dans la rue, *dit-il.* C'est là qu'on élève les barricades. » *Alors, de temps à autre, ces Bretons et ces pirates font la chaîne pour entasser des pavés.*

Le résultat est négatif. La Bretagne une fois de plus est montrée sous un faux jour. Le mélodrame, ce moyen d'expression plutôt fort et populaire, est contourné, parodié, et rien n'est plus minable sur les planches que la parodie. Quant aux barricades, elles sont mi-figue, mi-raisin.

Des comédiens bien sympathiques jouent avec allant et couleur le Fléau des mers. *Il y a de jolies chansons, des décors et des costumes frais comme les tomates du marché. Mais, au Festival d'Avignon, cette pièce constitue une erreur de programme.*

MICHEL COURNOT.

Les grandes vacances...

Les pèlerins du « Léo-Lagrange »

Pour ces quatre-là — deux garçons, deux filles, — Avignon, c'est d'abord : le Léo-Lagrange. Un foyer transformé, le temps du Festival, en centre d'accueil et d'hébergement, juste à côté de salles de classe devenues dortoirs, avec chacune une dizaine de lits métalliques contre les murs encore couverts de dessins d'enfants. Enfin un réfectoire et une salle de spectacles où une troupe « off », hébergée dans le foyer même, donne quotidiennement ses représentations.

Le foyer Léo-Lagrange est une pension de famille — 25 F par jour pour le lit et tous les repas — mais d'une famille curieuse, bigarrée, changeante : garçons et filles, Français et étrangers, nomades ou « festivaliers », spectateurs ou comédiens, réunis pour un soir ou pour dix jours.

Ainsi Maryvonne. Elle est étudiante en arts décoratifs à Lille. Maryvonne est une fille curieuse, pas timide, plutôt silencieuse mais très attentive sous son air de nonchalance. Venue en auto-stop « en une journée, sans problème », *elle est arrivée au foyer avec 50 F. Au bénéfice d'une erreur d'effectif ou d'un oubli, elle est devenue la « pensionnaire clandestine ». Le lit ainsi obtenu, restait à trouver les moyens d'assister aux manifestations, même si Maryvonne, qui semble considérer la resquille comme un des beaux arts, dit qu'il est souvent possible de « se débrouiller ». Maryvonne, qui n'avait « jamais travaillé », a trouvé du travail à Châteaurenard, dans une usine de conditionnement où elle emballera des fruits. Pour 50 F par jour, 5,98 F de l'heure,* « alors qu'on m'avait promis le SMIC, 6,40 F de l'heure ; interdiction de parler, interdiction de s'arrêter ». *Maryvonne a renoncé au bout de deux jours en claquant la porte. Mais Maryvonne a un lit, 100 F en poche et Avignon lui appartient.*

Danièle, c'est autre chose : étudiante en sciences naturelles à Toulouse, elle a un jour « tout lâché » pour aller vivre en communauté. L'expérience, après quelque temps, échoue. Danièle se retrouve seule, « fauchée ». Pour rembourser ses dettes, elle travaille pendant un mois et demi dans une clinique où elle a trouvé un emploi de « vide-pots ». Ensuite, elle essaiera de se faire un petit pécule. De la cueillette des cerises dans la région lyonnaise (« 40 000 à 50 000 balles ») *aux pêches de Montélimar* (« vingt cageots à l'heure. J'ai tenu une heure trois quarts »), *elle aboutit dans la cuisine d'une colonie de vacances* (« huit jours, 20 000 balles) *jusqu'à ce que, dit-elle,* « je me fasse virer pour avoir voulu fréquenter les moniteurs. Interdit ». *De Montélimar, elle ira à pied, comme les pèlerins de jadis — le stop toute seule, pas question — vers Avignon, où elle restera jusqu'à* « épuisement des fonds ».

Jonathan et Gérard ne sont pas, eux, de la race des « routards ». Marseillais l'un et l'autre, éducateurs dans un mouvement de jeunesse juif à Lyon et à Toulouse, où ils animent chacun un foyer, ce sont des bénévoles ou presque : « 700 F par mois, plus le logement, plus l'essence pour la mobylette. »

Le Festival du profit

Ils ont économisé 300 F pour venir à Avignon : « Cela nous permet d'avoir des contacts avec les jeunes de tous horizons et de voir un peu ce qui se fait en matière de spectacle pour la jeunesse. »

Pendant deux heures, tous les quatre parleront d'Avignon, du Festival, du rassemblement de jeunes que cela occasionne. Ils en parleront avec lucidité, sans excès ni complaisance. Ils diront les déceptions ou les satisfactions qu'ils ont pu éprouver. Puis, unanimement, ils dénonceront « le caractère très commercial du Festival », *considéré comme* « le Festival du profit, comme le moyen pour beaucoup de faire du fric le plus rapidement possible ». *Pour les commerçants, sans doute, mais pour les troupes ? En somme,* « un Festival bourgeois ».

PIERRE GEORGES.

■ Le cirque Gruss poursuit jusqu'au 28 septembre son spectacle au Carré Thorigny.

■ Une erreur de transmission dans le compte rendu de l'émission « la Conciliation » (« le Monde » du 23 juillet) nous a fait parler d'une « affaire Labin ». Il s'agissait, bien entendu, de l'affaire « Jubin ».

■ Deux cent cinquante personnes ont assisté, mercredi soir à Saint-Paul-de-Vence, au dîner de gala donné à l'occasion du dixième anniversaire de la création de la Fondation Maeght. M. Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, était présent, ainsi que les artistes ayant participé à la création de la Fondation : Calder, Miro, Ubac, Hartung, Adami, etc.



Culture

La réorganisation des théâtres nationaux continue de susciter de nombreuses critiques

Rarement mouvement « préfectoral » aura provoqué autant de remous. La décision de déplacer trois directeurs de théâtres nationaux a surpris par sa rapidité. Elle est contestée par de nombreux animateurs qui remettent en cause avec la même promptitude les grandes orientations, à peine ébauchées, de la politique du secrétariat d'Etat à la culture.

Parce que l'action du TEP était plus modeste, plus éloignée des feux de l'actualité, on a davantage parlé de l'exil de Jack Lang, banni de Chaillot (pour des raisons qu'on connaîtra peut-être un jour clairement) que de la mise en position d'attente, sans affectation pour le moment, de Guy Rétoré, qui a consacré presque toute sa carrière théâtrale à l'animation culturelle d'un secteur particulièrement déshérité de la capitale. Le Théâtre du Soleil a protesté ; le personnel du TEP a protesté. La ville de Montreuil critique à son tour cette décision, au nom de la banlieue est, et au nom du travail accompli. Cette municipalité souligne que la décision unilatérale de changer la direction du TEP n'apporte pas de moyens financiers nouveaux à ses animateurs, et espère que, d'une manière ou d'une autre, Guy Rétoré continuera de s'occuper de la vie culturelle dans cette partie de la région parisienne.

Mis en cause indirectement par les critiques qui se sont élevées après le départ de Guy Rétoré, Marcel Maréchal et Pierre Laville ont réaffirmé qu'ils n'avaient jamais posé leur candidature à la direction du TEP. Ils ont, disent-ils, « *accepté cette fonction, après que le secrétariat d'Etat leur avait signifié que cette direction était libre au terme échu de trois ans, à compter du 1er juillet 1975. Ils ont donc donné leur accord en toute bonne foi, étant formellement assurés de la vacance de la direction de ce théâtre* ».

Marcel Maréchal affirme, d'autre part, qu'il a reçu, avec son actuel codirecteur Jean Sourbier, la garantie du maintien du Centre dramatique de Lyon, en tant que cellule autonome de création et d'animation, avec une subvention au moins égale à l'actuelle, les modalités de l'action future devant être examinées avec l'Etat et la ville de Lyon. De son côté, Maurice Yendt, qui anime à Lyon, auprès de Marcel Maréchal, la cellule du Théâtre des Jeunes Années, s'inquiète de l'avenir de son secteur. Il propose, dans un communiqué, « *d'assumer pleinement ses responsabilités en prenant en charge, au Centre dramatique national de Lyon, la direction d'un des premiers Centres régionaux de création, d'animation et de recherche pour l'enfance et la jeunesse* ».

Autour de Chaillot, les manifestations de soutien à Jack Lang continuent. La section du Syndicat national des cadres techniques et administratifs de ce théâtre a adressé un télégramme au secrétaire d'Etat à la culture pour dire la stupéfaction et l'inquiétude du personnel devant l'interruption impromptue d'une expérience qui devait durer trois ou cinq ans. Les cadres de Chaillot demandent à M. Michel Guy : « *Que devient la programmation prévue pour 1974-1975 ? Chaillot demeurera-t-il un théâtre de création ou deviendra-t-il une structure d'accueil ? Que devient le personnel et sa sécurité de l'emploi ?* » En écho à ces préoccupations, de nombreux artistes font encore connaître leurs prises de position en faveur de Jack Lang et de Guy Rétoré. Parmi les protestataires, on trouve les noms de Peter Schuman, les Bread and Puppet, Coline Serreau, Serge Moati, Lucian Pintilié, Emile Copfermann, Patrice Chereau, Dario Fo, Miklos Jancso, Costa Gavras, Averty, Geneviève Serreau, Bernard Dort, Gilles Sandier, Jean-Louis Bory, Arrabal, Jacques Prévert, Pierre Prévert, Antoine Vitez, Jean-Marie Simon, Claude Roy, Loleh Bellon, Jean Rouch, Bellocchio, Michel Piccoli, Roland Barthes, Stuart Seide, Bertrand Tavernier, Robert Abirached, Denis Manuel, Norma Bengell, François Chaumette, Jacques Perrin, Michel Bataillon, Pierre Taupier, Michel Berto, Juliette Berto, Anne Wiaszemski, Alain Ferrari, Christian de Chalonge, Lila de Nobili, Jean-Louis Bertuccelli, Joseph Losey, la Société des réalisateurs de films, Mari-José Nat, Michel Drach, Louis Erlo, Carlos Villardebo, Philippe Haudiquet, *la Quinzaine littéraire*, Jean-Louis Comoli, Anatole Dauman, Françoise Kourilski, Henri Virlojeux, Maurice Roche, Michel Ciment, Marin Karmitz, Jérôme Deschamps, Jean-Luc Boutté, Patrice Kerbrat, Delphine Seyrig, Samy Frey, Jean Prouvé, Dominique Labourier, *la Quinzaine des réalisateurs*, Gilles Marsolais, l'université de Montréal et Sarah Maldoror.

S'il est une décision que tout le monde a saluée, en revanche, c'est l'attribution d'une salle et de moyens de création à Jean-Pierre Vincent, appelé à prendre la direction du Théâtre national de Strasbourg. Toutefois Gaston Jung, directeur de la troupe strasbourgeoise du Théâtre des Drapiers, nous envoie une lettre où il s'interroge sur les avantages de la mobilité, au nom de laquelle Jacques Fornier (une saison) et André-Louis Perinetti (deux) se sont succédé au T.N.S. avant de céder la place à Vincent : « *Un animateur*, écrit Gaston Jung, *a-t-il vraiment le temps de connaître un instrument, une région, des besoins, et de donner une image et une influence durables à son travail, si pour des raisons venues d'en haut ou de lui-même il n'a pas le loisir de construire quelque chose de solide ?* »

Gaston Jung exprime ici la contradiction qui semble s'esquisser entre création et animation. Le secrétariat d'Etat semble vouloir développer l'un et l'autre, mais pas forcément dans le même cadre. Orientation qui s'est traduite récemment par l'abandon du projet de Maison de la culture d'Angers : « *L'animation culturelle est une longue patience* », nous écrit à ce propos Jean-Claude Marrey, directeur du centre d'animation culturelle de Mulhouse, qui constate : « *Les maisons de la culture, bien qu'elles soient un des éléments les plus dynamiques d'une vraie régionalisation, sont aujourd'hui menacées parce que, depuis deux ans, l'Etat n'a plus de politique culturelle clairement définie. Menacées, parce que les municipalités engagées dans l'action risquent de se sentir abandonnées. Menacées surtout parce que les maisons de la culture vont à l'encontre du centralisme parisien, plus cinant et assuré que jamais.* »

CORRESPONDANCE

Un double déracinement

Mme Jeanne Laurent, ancienne sous-directrice des spectacles et de la musique à la direction générale des arts et lettres, nous écrit :

Les journaux annoncent qu'un homme de la décentralisation théâtrale, Marcel Maréchal, s'apprêterait à quitter Lyon, où il dirige un centre dramatique national, pour venir à Paris y prendre la place de Guy Rétoré, le fondateur de la Guilde et du Théâtre de l'Est parisien (TEP). Marcel Maréchal se placerait ainsi à la tête d'un théâtre national, qui n'existerait pas sans l'action exemplaire qu'ont menée, depuis vingt ans, Guy Rétoré et son équipe en faveur des habitants d'un quartier pauvre de Paris, et qu'ils avaient trouvé, en raison même de sa pauvreté, privé de théâtre.

Je ne peux croire cette nouvelle, car je me souviens de ce jour où Marcel Maréchal s'est présenté à moi en disant : « *Je crois que je ressemble à ce que vous avez voulu.* » Il était fier d'être un Lyonnais animant un laboratoire théâtral et nourrissant des ambitions artistiques du plus haut niveau qui devaient rayonner à partir de Lyon.

Il savait combien je déplore que, sous le titre de décentralisation, se développent des opérations qui vont à l'encontre du combat mené par des pionniers qui comprenaient Gaston Baty, Jean Dasté et Jean Vilar. Pour eux, la décentralisation signifiait la continuité d'un effort au sein d'un public délaissé jusque-là, avec la volonté, s'il se révélait un Molière ou un Shakespeare dans un territoire qu'ils avaient trouvé en friche, de mettre à sa disposition le moyen d'expression de l'art dramatique : une troupe de comédiens.

Ce que les journaux annoncent correspond au symbole même de la centralisation : un préfet changeant de préfecture. Sauf s'il s'agit de reprendre un flambeau tombé des mains d'un homme qui se démet parce qu'il sent qu'il n'a plus rien à dire — ce n'est pas le cas pour Guy Rétoré, — je ne conçois pas qu'en se réclamant de la décentralisation, qui est enracinement, on puisse se prêter à la désorganisation de deux groupes de travail et à un double déracinement. (...)

Comme Marcel Maréchal revendique son appartenance à la famille des hommes qui ont orienté, au lendemain de la libération, une grande partie du théâtre français de la seconde moitié du vingtième siècle, je persiste à croire que, s'il quitte Lyon, ce sera pour aller défricher un de ces déserts, du point de vue de la vie théâtrale, qui existent encore en France.

CHANGEONS DE PRINCES

Jérôme Savary, directeur du Grand Magic Circus, nous écrit :

Un vent de folie traverse le petit monde de la culture. C'est la grande levée des boucliers (en carton - pâte). Un professeur d'université (*le Monde* du 24 juillet) s'indigne qu'un « horticulteur en gros » s'occupe de culture. N'est-ce pas là du racisme ? Faut-il avoir des lettres pour s'occuper des arts ?

C'est dire à quel point le débat vole bas, et à côté des vrais problèmes.

Faire le procès de l'action menée ces dix dernières années par nombre d' « animateurs culturels » serait déplacé. Mais il est un fait que si on publiait un Livre noir sur la gestion des deniers publics dans la « culture » le scandale serait presque aussi colossal que celui de la Villette.

Le Grand Magic Circus n'a jamais touché un sou de subvention. Il a fait ouvertement campagne pour François Mitterrand et pense que c'est par un changement radical de politique qu'on pourra faire évoluer la situation culturelle en France. C'est pourquoi il s'indigne, sans aucune arrière-pensée, de ces querelles de salon que masquent les vrais problèmes.

« *On nous déplace comme des préfets* », disent les animateurs touchés par la « *réforme* ». Mais sont-ils vraiment autre chose ? Désignés par l'Etat, subventionnés par l'Etat, ils ne vivent que PAR et GRACE à l'Etat.

Bien que momentanément sorti de l'ornière sans subventions, au nom de toutes les petites compagnies qui se battent sans subventions — et je ne parle pas du Circus, — au nom des innombrables et obscurs animateurs de quartier, qui font danser les enfants, leur font faire de la peinture et de la musique, sans un sou, au nom des groupes de jeunes de quartier qui cassent les vitrines et « fument » dans les squares les soirs d'été, parce qu'on ne leur offre que du Brecht dans des salles pompeuses où il n'ont jamais foutu les pieds (et qui, d'ailleurs, sont fermées l'été), nous disons au « barons de la culture », qui se chamaillent entre eux et se disputent les « palais de la culture » : « *Vous êtes ridicules !* »

Car le vrai problème n'est pas là.

Qu'est-ce que ça peut faire au Loulou du vingtième que Retoré soit remplacé par Maréchal ?

Qu'est-ce que ça peut faire au gosse de Ménilmontant que Losey ne réalise pas son grand show sur les rapports parents-enfants ?

Que le nouveau ministre se comporte comme un prince, soit ! Mais à votre manière, vous êtes des princes aussi.

Alors, changeons de princes. Au moins, on rigolera.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés"		(2 col.)
minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

SODETEG INTERNATIONALE
recherche pour
AFRIQUE DU SUD
INGÉNIEUR
BUREAU D'ÉTUDES BATIMENT
FORMATION ÉCOLE TRAVAUX PUBLICS
30 ans minimum.

Parlant anglais. Ayant expérience en technique hospitalière, pour fonction Ingénieur chargé d'affaires. Affectation 2 ans minimum.

Ecrire avec curr. vitae détaillé et prét. à n° 61.445. CONTESSE Publ., 20, av Opéra, Paris (1er), qui tr.



emplois régionaux

GROUPE CONSTRUCTIONS MECANIQUES
de grande réputation, recherche
pour une filiale française (C.A. 130 millions)
REGION DE STRASBOURG

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
35 ans - E.C.P., X, A.M., H.E.C., ...
désirant orienter sa carrière vers des
RESPONSABILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COMMERCIALISATION
à un niveau élevé.

Après formation le candidat sera nommé Directeur du Marketing et prendra successivement la responsabilité du contrôle et de l'animation du service commercial, de la détermination de la politique commerciale, de l'évolution des produits.

Une personnalité dynamique manifestant des qualités de Dirigeant sera ultérieurement promue membre de la Direction.

Quelques années d'expérience industrielle et bonnes connaissances linguistiques indispensables.

Cette filiale, à Direction jeune et très dynamique, est première dans sa branche à l'exportation et bénéficie d'une avance technologique maintenue avec vigilance.

Importantes possibilités de carrière pour candidat de valeur.

Les personnes intéressées par ce poste d'avenir sont priées d'écrire dès maintenant avec C.V. manuscrit, photo et prétentions sa référence 2082.

CORT 65, avenue Kléber. PARIS (16e)

les candidats pouvant être reçus le 16 août par un Directeur de la CORT connaissant parfaitement la Société. — Discrétion totale assurée

USINE DE VILLERS-ÉCALLES  GROUPE DES SYSTÈMES

CHEF QUALITÉ DES SYSTÈMES

Ce poste conviendrait à un **Ingénieur Electronicien** actif, ambitieux et coopératif.

4 à 5 ans d'expérience en Etudes ou Développement ou de contrôle de Calculateurs ou terminaux électroniques sont demandés.

Anglais parlé et écrit indispensable.

Le Groupe des Systèmes de l'usine assure l'étude et la production de Terminaux.

Envoyer C.V. avec photo, indiquant prétentions, à G. RICHARD, Directeur des Relations Industrielles S.A. BURROUGHS, Etude et Production en séries de machines à calculer et terminaux, VILLERS-ECALLES, 76360 BARENTIN. Discrétion assurée. Réponse et retour photo sont garantis.

Entreprise jurassienne de la transformation des matières plastiques, 450 salariés crée le poste de

DIRECTEUR TECHNIQUE 80.000 F/AN +

Mission : assurer la gestion et la coordination de l'ensemble des ateliers et services de production de l'entreprise.

Ce poste de haute responsabilité rattaché directement à la Direction générale de l'entreprise exige outre 35 ans d'âge au minimum :

Une formation ingénieur grande école ;

Une solide expérience dans la :
- transformation, assemblage et décoration des matières plastiques ;
- conception des moules.

Adresser rapidement lettre manuscrite, C.V. et photo à notre Conseil J.M.B., 2, rue de la Chintre, 39290 Thervay — Discrétion assurée.

Importante entreprise bâtiment rech. pour EST de la France **CHEF SERVICE** études prix et méthodes. Responsabilité : Métrés, Sous-détails prix, méthodes, organisation chantier, conception des modèles, situation très importante et hautement rémunérée ne pouvant convenir qu'à candidat de haut niveau ayant une expérience confirmée de bâtiment, si possible T.C.E. Ecrire HAVAS NANCY, n° 349 N., avec C.V.

Recherchons pour Usine Aéronautique du SUD-OUEST **UN TECHNICIEN SUPERIEUR** Diplômé en Chaudronnerie. Sera chargé de mises au point en emboutissage, fluotournage, assemblage soudure et chaudronnerie sur aciers inox., 3 à 4 ans d'expérience souhaitée. Ecr. avec C.V. et prétentions à Ag. HAVAS PAU, D 11. 689/2, q.t.

CENTRE HOSPITALIER « Etienne-Sabatié » 33505 LIBOURNE
RECHERCHE :
CONTREMAITRE
très qualifié pour diriger exploitation d'une chaufferie mixte au Centre Psychothérapique.
- Emploi contractuel - Salaire intéressant ;
- Date d'entrée en fonctions : 11 août 1974.

S'adresser à l'Ingénieur du Centre Hospitalier de Libourne - Tél. : 51-05-05.

M.J.C. SENS 89100, ch. du 1er-9 au 31-12-74 animateur mi-temps. Envoyer C.V. et références.

offres d'emploi

IBM
recherche pour son service de publicité et de promotion générale
concepteur-rédacteur
Formation littéraire et publicitaire.
(Rédaction de dépliants, borchures, d'annonces-presses publicitaires, relatifs aux matériels, services ou établissements de la Compagnie).
Conditions requises :
Bonne maîtrise de la langue écrite et orale, sens des contacts, esprit de synthèse, connaissance de l'anglais souhaitée.
Stage d'initiation à l'informatique assuré.
Envoyer curriculum vitae détaillé et photo sous référence 901 à :
IBM France
Monsieur COULAUD - Service publicité
21, rue des Bourdonnais 75001 PARIS

GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL
EN PLEINE EXPANSION, RECHERCHE :
LE CHEF DE SES SERVICES COMPTABILITÉ

L'HOMME AURA :
- un diplôme d'expertise comptable ;
- une formation supérieure niveau H.E.C., ESSEC, SUP. de CO. ;
- une pratique de l'anglais qu'il lira et parlera couramment ;
- des connaissances en informatique ;
- un âge minimum de 33 ans ;
- fait la preuve de ses capacités dans une grande entreprise.

LE POSTE DEMANDE :
- une grande facilité pour s'imposer ;
- un sens de l'organisation très développé ;
- une aptitude à la délégation et au contrôle.

IL EST OFFERT :
- rémunération intéressante ;
- différents avantages tels que 13e mois, prime de vacances ;
- possibilité de progresser au sein d'un groupe international.

Ecr. lettre man. avec C.V., photo et prét. s/réf. 1212 M à SWEERTS, B.P 269, 75424 PARIS CEDEX 09.

SOFRESID
offre
situation intéressante et d'avenir à
INGÉNIEURS DIPLOMÉS GRANDES ÉCOLES
débutants ou expérience 1 à 2 ans
INSTALLATION GENERALE
GRANDS ENSEMBLES INDUSTRIELS
- Déplacements France et Etranger.
- Langue anglaise indispensable.
- Larges possibilités d'avenir.

Ecrire avec C.V. au SERVICE du PERSONNEL, 59, rue de la République. — 93108 Montreuil-ss-Bois.

STE DE DISTRIBUTION recherche **DECORATEUR-LETTRISTE**
13e mois, restaurant, large possibilité en avancement. Se prés. : 69, bd Victor-Hugo, (93) ST-OUEN - Tél. 076-61-09.

IBM EUROPE
urgently seeks
BUDGET ANALYST
(Minimum age 25)
2 year's experience at least in a similar position and an excellent knowledge of English are required.
Write with C.V. and photograph to :
Personnel Services
8, 10, cité du Retiro,
75008 PARIS

STE DE NEGOCE Carrelage - Céramique près porte d'Aubervilliers (93) recherche
COLLABORATEUR
TECHNICO-COMMERCIAL
- Minimum 25 ans
- Dégagé oblig. militaires
- Ayant sens des responsab.
- Psychologie de la vente
- Expérience de la branche appréciée.

Adresser, dès maintenant, C.V. détaillé, lettre manuscrite avec photo récente et prétentions, à :
A.D.L. PSYCHO-SERVICES
6, rue Et.-Jodelle
75018 PARIS
qui, après examen de leur candidature, les convoquera début septembre.

Importante Société de produits chimiques recherche pour septembre 1974
CHIMISTES 1 et 2
Formation Bac F 6 + DUT ou BTS, pour mise au point procédés nouveaux de synthèse. Expérience souhaitée en synthèse organique (2 à 3 ans).
Envoyer C.V. et photo à n° 62.345, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Importante Société d'EXPERTISE COMPTABLE recherche
REVISEURS
- Format. sup. et DECS min. ;
- 3 ans d'expér. en cabinet ;
- Anglais souhaité.

Trav. d'équipe, ambiance jeune. Possibilité réelle d'évolution.
Adr. C.V. man., photo, prét. à FIDUCIAL, 7, rue de Chaillot, 75116 Paris, sous référence JAA 758.

SOCIETE RECHERCHE D'URGENCE
TRADUCTEUR (TRICE)
origine américaine souhait. Bonne connaiss. aéronautique. Emploi plein temps.
Adr. C.V. et prétentions à : M. PEYRON, I.T.E.P., 17, r. J.-P.-Timbaud Z.I., 95100 Argenteuil - Tél. 982-91-34.

Revue écon. spéc. Afrique rech. pr sit. perman. Paris, J. H. min. 25 a., dég. oblig. milit., b. éduc., cultivé, sérieux, dynamique, ils. c uram. Angl., intéressé par quest. économiques Afrique. Prés. cand. manuscr. à SPIMEC, 190, bd Haussmann, 75008 Paris, q. t.

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
POUR DEPARTEMENT ELECTRONIQUE MÉDICAL
Adr. C.V. à 62.541 Contesse P., 20, av. Opéra, Paris (1er), q. tr.

emplois féminins

Entreprise installat. électriques industrielles recherche **1 TECHNICIEN** Supérieur ou Ine Ingénieur pour établiss. devis et réalisation chantiers **1 PROJETEUR** industriel
Sér. réf. Ecr. sous réf. n° 176 à **J.R.P.** 39, rue de l'Arcade, Paris (8e), qui transm.

Groupe International Pharmaceutique
Quartier ETOILE
recherche
Pour Directeur Médical Laboratoire Pharmaceutique
SECRETAIRE de DIRECTION
BILINGUE
- Excellente maîtrise de l'anglais ;
- Expérience secrétaire médicale de plusieurs années ds un laboratoire pharmaceut.

Adresser C.V., photo (ret.) et prétentions sous réf. n° 822 à **FRANCE N° 1** 42, r. de la Py 75020 PARIS

SECRETAIRE GENERAL recherche
COLLABORATRICE
DIRECTE
Sténodactylo pour gestion dossiers sinistres
ASSURANCES RESPONSABILITES DECENNALES
Poste important convenant à personne aimant responsabilités et initiatives.
Ecr. av. réf., C.V. et prét. à
COIGNET
Bâtiment et Travaux Publics
11, avenue Myron-T.-Herric,
75008 PARIS.

Moscou. - Collaborateur journal rech. J. Fille, préfér. jardinière d'enfants ou éducatrice, pr s'occuper 3 jeunes enfants à Moscou, à partir sept. 1974. URGENT. Ecr. n° 6.531, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Sté Vincennes ch. Secrétaire Sténodactylo tr. expérim., sens organis., initiat., contact. Poste responsab. Libre 2 septembre. Tél. : 808-83-33, à part. vendredi.

demandes d'emploi

Juriste, 32 a., spécialisé dans droit des sociétés et fiscalité Afrique. Longue expérience cabinet, rech. emploi Afrique ou France. Ec. Breg, BP 1855, DAKAR.

TELECOM. 41 a., chef serv. techn., adj. tech.-com., exp. téléc. sono TV IND, form. BS mar. nat., T. b. not. angl., exp. cont. prosp., devis Afrique du Nord, ch. sit. tech.-com. région Bret. ou dépl. étr. Etud. tte propos. Libre mi-septembre. Ecrire à HAVAS VANNES N° 1.148.

JURISTE
H., 31 ans, Doct. en droit, 3 a. enseignement sup., intérim contentieux immob., ch. poste. Ecr. à 6.490, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

MESSIEURS les DIRECTEURS inutile d'amener votre secrétaire avec vous à l'occasion de votre prochaine visite en Angleterre. Nous sommes des secrétaires bilingues (français - anglais) de première qualité et nous pouvons vous rendre tous les services secrétariaux dont vous aurez besoin. Ne tardez pas à téléphoner à Bournemouth 33292.

GARDE-MALADE
Cherche poste jour, nuit ou vingt-quatre heures - 737-13-48.

SIX ANS DE TERRAIN OUTRE-MER
ANCIEN EXPERT ASSOCIE PNUD, OCDE, FAO
PLANIFICATION REGIONALE
ETUDES PROSPECTIVES
EVALUATION DE PROJETS
GEOMORPHOLOGIE APPLIQUEE
AMENAGEMENT TERRITOIRE
ACCEPTERAIT TOUT TRAVAIL REQUERANT RESPONSABILITES.
LOCALISATION INDIFFERENTE.
Ecrire : BECKERS L.-J.
Baldar 3
B-4110 Flémalle
BELGIQUE.

J.H. 29 a., cadre B.P., DECS comptable, 9 ans expérience. Cabinet libre début septembre, cherche, MARSEILLE, poste de responsabilités dans Cabinet expertise ou Sociétés.
Ecr. LY. Havas Marseille, 5.899.

J. Femme, 30 ans, rech. poste Secrétaire de Direction. Préfér. domaine artistique - 242-40-86.

F. 27 a., niv. maîtr. lett. mod., lic., goût pr lang. angl., arts, pr. de vues photo, ch. situat. édit., presse ou autr. dès sept. ou août. Ecrire : I. Savage, D. 420, 2, rue de Rouen, 92001 Nanterre.

CADRE ANALYSTE INFORMATICIEN
Homme 28 ans
Etudes supérieur., 3e génération et mini-systèmes, plus. années référ., ch. place rég. parisienne. Ecr. n° 6.681, P. LICHAU, 10, r. Louvois, 75063 Paris, Cédex 02, qui transmettra.

cours et leçons

MATHS Leç. part., rattr. rap. LOU. 84-47 DE 12 HEURES A 14 HEURES

autos-vente

Part. v. Alfa-Roméo, coupé bleu 17.30, 1971, 37.000 km. Bon état. Ecr. n° 6530, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

chasse-pêche

ETANG à vendre sur terrain boisé, possibilité construire. Tél. 58, Cerdon-du-Loiret (par Gien).

L'immobilier

appartem. vente

Paris

R. AUTEUIL. Rare propriétaire **3 P.** Duplex + terrasse à rénov. Urgt. 549-68-87.

50 M. PLACE DES VOSGES studio, s. bs, nf, jamais habité. Except. Prix 100.000 F 273-24-87.

16e Près TROCADERO, bon imm. en cours rénovation, ascenseur prévu, appartements occupés, 2 pièces, dépendances. Tél. 924-56-91 poste 26.

15e 73, rue Vasco-de-Gama
MISE EN VENTE EXCEPTION.
RESTE 21 CHAMBRES INDIVIDUELLES
av. kitch., wc int., s. d'eau, bel imm. ravalé. Prix total
A PARTIR DE 49.000 F
Vis. tous les jours sauf mardi et dimanche de 12 h. à 18 h.
PROMOTIC 325-11-68.

PASTEUR
Bel imm. P.d.T., gentil 4 p., à moderniser, facilités.
MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

REUILLY-DIDEROT
Imm. neuf, standing, gentil 3 pièces, tout confort.
MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

MARAIS. Propriétaire vend studios et duplex conft. Vend., samedi, de 13 heures à 19 h., 13, rue Vieille-du-Temple.

AVENUE TRUDAINE-9e
Gd 3 p., bs, 100 m², 4e ét., tt cft. Parfait état, ch. serv. cft. Prix : 350.000 F - 265-90-85.

O.R.T.F. - AFF. EXCEPT.
2e ét. s/aven. et jardin calmes, balc., soleil. Dble livg + 2 ch. tout confl refait par décorateur. 297.000 F - S/place mercr., jeudi, 14 h-19 h. 12, AV. VERSAILLES, Téléph. : 525-28-83.

Région parisienne

PARIS-LA DEFENSE TOUR GAMBETTA
RESTENT A VENDRE
26 APPARTEMENTS
10 DUPLEX

5 ch. ind. à part.	68.000 F
2 stud. à part.	136.000 F
4 2 pces à part.	187.000 F
2 3 pces à part.	260.000 F
19 4 pces à part.	290.000 F
3 5 pces à part.	338.000 F
6 pces	599.000 F

PRIX FERMES et DEFINITIFS
LIVRAIS. PRINTEMPS 75
RENSEIGNEMENTS :
G. F. F.
Cedex 11
92081 PARIS - LA DEFENSE
776-42-21
POSTE 45-33
DOCUMENTATION sur simple demande.

SELECTIONS EN BANLIEUE
BOULOGNE. Imm. mod. tt cft, 3 P., 62 m², 2e étage, 230.000 F. CLICHY, dans villa calme, 2 p., 40 m², 4e sans asc., 85.000 F. NEUILLY pr profess. libérale, 3 p., 70 m², R.-ch. cour, 245.000. REF, 137, Haussm. ELY. 02-85.

Résidence PARC MONTAIGNE à Fontenay-le-Fleuri, appt 3-4 p. 80 m², 2e et dern. ét. Parfait. situé. Prix 185.000 F. 460-31-22.

Dans résidence près Versailles, appt 2-3 p., 61 m², parfaitement situé. Px 115.000 F. 460-14-53.

FACE HIPPODR. SUPERBE IMPECC. **SAINT-CLOUD 4 P.** tout confort, imm. récent Px 192.000 F. Vernet LAM. 81-58.

Province

BIARRITZ
Propr. vd 3 pces, cuis., s. bains, w.-c. Centre, proxim. plage, libre suite, ét. neuf. 85.000 F. Visit. à partir 26 juill. MORNET, 12, rue Foch. (Interméd. s'abstenir.)

immeubles

PRES NATION - INNO et PRINTEMPS
Dans bel imm. entier, restauré, toit et ravalement Propriétaire vend directement MURS de 2 GRANDS MAGASINS nouvellement décorés. Emplacement unique. Très bon rapport sûr et surtout important à l'avenir. Plus de bail. Le propr. GIRPA, 325-56-78 + 25-25.

Propriétaire vend directement 3 IMMEUBLES
Agences s'abstenir S.V.P.
Dans 2e, 18e, 19e.
GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

gérances libres

GERANCES IMMEUBLES et TRANSACTIONS
Banl. résident. Tenu 20 a. Vend. 2pé. Prix 350.000 F. Autre bén. 80.000 F Habit. VIOU : 236-84-29.

locations non meublées

—— *Offre* ——

A 12 minutes de l'Opéra
« LES DAUPHINS »
A
PARIS - LA DEFENSE
EN LOCATION SANS COMMISSION
224 appartements neufs

		Renseignements :
Studio ..	570 + ch.	Bureau d'accueil s. pl.
2 pces	670 + ch.	de 11 à 19 h. sf mardi
3 pces	850 + ch.	et merc. - 776-24-61.
4 pces	1.080 + ch.	

Accès R.E.R., sortie avenue de la Division-Leclerc
Emménagement à partir du 1er août 1974
G.F.F. Cedex 11 - 92081 PARIS - LA DEFENSE. 776-42-21 (poste 45-42)
Documentation sur simple demande

IGD CONFT, LUMIN., TEL. : Maillot, réc.+ch.+serv., 2.380 F Montmartre, terrasse 42 m², liv., 3 ch., 2 bains, 2.450 F. Fr.-Roosevelt, stud., c., bs. 800. 229-52-98.

MARAIS. Imm. rénové, caract. Lux. duplex, cuis. équipée, bains, moqu., tél. Px 1.500 F. 828-02-74.

appartem. achat

Ch. à Paris 3-4 pièces, même sans confort. Tél. OPE. 40-06.

SOCIETE rech. appt standing près NATION - 343-62-14.

MONGE Rech. app. 2-3 p., ét. peu élevé. Agence s'abstenir. Ecr. à 893, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

hôtels-partic.

Je vds à 200 m Champ-de-Mars pet. imm. libre 250 m2, poss. transf. en hôtel part. Prix tr. interr. Voir propr., 163, rue Saint-Maur, 11e, à partir 14 h.

constructions neuves

12e
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX petit immeuble
HABITABLE FEVRIER 1975
PRIX FERMES
2 et 3 PIECES, SALLES BAINS, CUISINES équipées, décorées, personnalisées.
CAVES, PARKINGS en sous-sol. CREDIT 80 % sur 20 ans.
Sur pl. ts les jours de 15-19 h., sauf dim. et lundi, ou tél. Inf. Immobilière, 266-56-50.

fonds de commerce

A 70 KM MEDITERRANEE
Cause retraite vends fabrique poterie station touristique. Affaire pleine expansion. Ecr. 30140 Anduze-Immobilier. Agréé FNAIM.

bureaux

VILLIERS
BURX 200 m². Entièr. ref. neufs. 3 lignes téléph. 380-60-79.

8e - 9e - NEUILLY, etc. 1 à 20 Burx ss pas-de-porte. AG. MAILLOT - 522-19-10.

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux meublés, imm. neuf. 758-12-40.

EUROBUILDING
(PARIS - Porte de Pantin)
à 100 m métro et périphérique
Reste à louer
disponibles immédiatement
petits Bureaux
24, 39, 45, 115 m2
Gd standing, parkgs, téléphones. Tél. : 359-92-30 - 92-79 - 29-04.

villas

ETANG-LA-VILLE. Urgt. Belle villa 70, style breton, living dble avec cheminée, bur., 5 ch., s. bs, s. d'eau, gd ss-sol, serv., gar. 2 v. Terr. 950 m². Prix 550.000 F (pas d'enreg.). Crédit personn. J.M.B., 970-48-10.

CELLE-SAINT-CLOUD, 7 p., cft PAV. gardiens, jardin 1.150 m², 800.000 F - 927-57-40.

villégiatures

Loue authent. roulotte gitane av. cheval. Rand. Provence Moyne, St-Sauveur, 84320 Entraigues. T. (90) 81-00-35.

A louer AOUT (2.000 F), SEPTEMBRE (1.500 F), OCTOBRE (1.000 F). Pointe-du-Raz (29) Maison grand confort, 4 personnes, 1re occupation, 2 km mer. Ecr. HAVAS RENNES, n° 962 N.

terrains terrains

LA CELLE-SAINT-CLOUD
SECTEUR ULTRA RÉSIDENTIEL
10 VILLAS A CONSTRUIRE
TRÈS GRAND STANDING
Terrains boisés de 800 à 1.200 m2.
EN TOUTE PROPRIETE
Tél. : 707-08-48 ou 587-33-75, et sur rendez-vous et visite s. place ts les jrs, 21 bis, route des Puits.

ESTEREL 06
partic. vend bord mer jouxtant LA GALERE, Terrain 3.660 m2, vue golfe impren. accès, El., eau, chemin mer. Ecr. HAVAS CANNES 9103/06.

pavillons

MORSANG-SUR-ORGE PARC BEAUSEJOUR
URGENT. Part. vd bu pav. réc. très calme, sur ss-sol compl., 3 ch., s. séj., terrasse sur rue, cuis., bains, cab. toil., w.-c., ch. cent., tél., sur 700 m² terr., 2 garages. — Prix à débattre. TEL. 921-17-44.

Maison réc., séj., 3 ch., bains, garage. Libre de suite. Mme DEROBERT, 744-73-01, H.B., ou samedi 14 à 17 h. : 29, square de la Tarentaise, Maurepas.

MESNIL-ST-DENIS. Résidentiel, pavillon individuel impecc., sur 650 m², 4 ch., 2 bs, séj. 45 m², cuis. boisée équip., nf, tt cft, garage, 339.000 F - 461-89-68.

viagers

Vendez rapidement en viager. Etude LODEL, 3, bd Voltaire, 355-61-58. Rente indexée. Expertise et grande discrétion.

propriétés

VALLEE LOT
Vue magnifique
Vendu directement par propriét.
RAVISSANT MANOIR
XIIIe siècle, entièr. restauré. Très grand confort, compren. :
- HABITATION PRINCIPALE, liv-room, s. à man., 2 ch., s. de bns, cuis., + gren. am.
- MAISON ANNEXE, Très gr. ch., cuis., s. bns, aménagé luxueusement, le tt sur 2.500 m². Px 500.000 F.

Pour vis. et traiter s'adresser au propriétaire, Mme DUPOUY, La Tour d'Orgueil, La CAPELLE CABANAC par 46700 PUY LEVEQUE ou tél. 18 à MAUROUX, qui préviendra.

CARRIERES-SUR-SEINE
Quartier résid. Lux. propriété, 10 pièces princip., 2 bains, gar. 2 voit., dépend., sup terrasse, terrain 1.700 m2, 700.000 F. 325-40-66.

Splendide presbytère gr. cachet, 40' Paris, accès autor., sans vis-à-vis, hall, vaste séjour, bibliothèque, âtre, 4 chbs, 2 bns, chauf., tél., cuis., cave, dép., 1.100 m2 magnif. jard., 340.000. AVIS Maintenon (15-37) 23-02-29.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

SPORTS

ESCRIME

L'épéiste suédois Edling conserve son titre de champion du monde devant le Français Brodin

Grenoble. — Comme en 1973 à Göteborg, le Suédois Edling, un étudiant en archéologie de trente ans, a remporté le dernier titre individuel décerné aux Championnats du monde d'escrime : celui de l'épée. Après trois victoires contre le Roumain Pongratz (5-1), le Suédois Edling (5-0) et le Soviétique Ioffé (5-0), le Français Jacques Brodin, déjà quatre fois champion du monde des moins de vingt ans, en 1962, 1964, 1965 et 1966, a pris la deuxième place devant le Soviétique Lukonsky.

De notre envoyé spécial

Considérée par beaucoup comme l'arme noble en raison de son histoire intimement liée à celle des duels qui réglèrent tant de points d'honneur, l'épée est encore aujourd'hui la discipline qui réunit le plus grand nombre d'engagés et qui termine traditionnellement les grandes manifestations d'escrime.

L'absence de toute convention n'est sans doute pas non plus étrangère à ce succès. Contrairement au fleuret ou au sabre, les touches sont comptées bonnes sur toutes les parties du corps. Cette liberté dont bénéficient les épéistes attire souvent à l'escrime des tireurs débutants, encore peu orthodoxes et capables de réussir quelques performances grâce à des coups heureux.

La prudence légendaire des épéistes, justifiée par leur plus grande vulnérabilité, limite l'ampleur et la fréquence des assauts. On a ainsi amené à l'épée des fleurettistes de talent handicapés par un rythme trop rapide ou des efforts trop intenses. Après ceux du Français Gaudin, de l'Italien Nangiarotti ou du Britannique Jay, qui se distinguèrent dans les deux armes, l'exemple le plus connu ces dernières années était celui de Christian d'Oriola, vainqueur de l'épreuve olympique de fleuret en 1952 et 1956, champion du monde de cette discipline en 1947, 1949, 1953 et 1954, mais aussi vainqueur de l'important challenge Monal à l'épée en 1960 et champion de France par équipe avec Montpellier en 1970.

Une épreuve pour les nerfs

Dressés face à face à distance respectueuse, les épéistes n'attaquent qu'à coup sûr en des assauts éclairs et préfèrent le picotage au bras ou à l'avant-bras au croisement de fer du fleuret ou aux charges du sabre.

Au cours de sa demi-finale le Français Jacques Brodin toucha pour la première fois l'Allemand de l'Ouest Hehn au bout de sept minutes de combat effectif, et était à égalité, une touche contre une, avec le Norvégien Norman, au terme du temps limite d'assaut, fixé à six minutes.

Ce travail minutieux d'observation et de préparation exige une concentration, une intelligence tactique et des réflexes peu communs. Un assaut à l'épée est souvent une épreuve de nerfs, et ceux du Suédois Edling paraissent aussi solides que l'acier de son pays.

Battu cinq touches à zéro par Jacques Brodin, pour son premier assaut en finale, Edling aurait pu se mettre à douter, d'autant que son vainqueur, ripostant alors à la perfection aux attaques de ses adversaires, réalisait une impressionnante série de trois victoires consécutives par 5-1, 5-0 et 5-0.

Bien isolé derrière les vestiges de la piste cyclable du palais des sports de Grenoble, le Suédois poursuivait son travail de concentration, tandis que Brodin suivait les péripéties de chaque assaut. Sûr de lui, Edling entreprenait sa progression vers le titre : 5-2, contre le Roumain Pongratz ; 5-0, 5-1 et 5-2, contre les Soviétiques Valetov, Lukonsky et Ioffé.

Brodin faisait son premier faux pas à son quatrième assaut : égaliser à 5 touches le Soviétique Valetov, à l'issue du temps réglementaire, puis touches simultanées. Le règlement attribua alors une défaite à chaque adversaire ; le charme était rompu, et Brodin perdait ainsi son dernier assaut (5-3) et le titre, contre Lukonsky.

Un dilettante de génie

Propriétaire d'une petite entreprise d'installations électriques, Jacques Brodin est en escrime un dilettante de génie. Absorbé par ses occupations professionnelles, il a abordé ces championnats du monde avec une semaine de stage et onze leçons au cours des dix derniers mois. A-t-il seulement manqué d'entraînement et de compétitions pour pouvoir résister jusqu'au bout ?

Peut-être aussi naturellement doué pour l'escrime que Christian d'Oriola, Jacques Brodin, qui fut quatre fois champion du monde des moins de vingt ans, dont la première fois à quinze ans et demi, n'a pas connu par la suite la même réussite puisqu'il compte à son palmarès deux quatrièmes places aux championnats du monde de Paris, en 1965, et de Montréal, en 1967, puis une sixième place aux Jeux olympiques de Munich, en 1972.

Accaparé par son travail, Jacques Brodin a souvent dû prendre des distances avec la compétition. Sans doute est-il passé à côté d'une grande carrière sportive car, après avoir reçu sa médaille d'argent, il a fait part de son intention, à vingt-huit ans, d'abandonner le sport.

GÉRARD ALBOUY.

Cyclisme

BIC MET FIN A L'EXISTENCE DE SON ÉQUIPE

La société Bic a décidé de mettre fin à l'existence de son équipe de coureurs cyclistes professionnels dont font partie notamment Catieau, Génty et Labourdette. La société avait récemment remercié son chef de file, l'Espagnol Luis Ocaña.

Le chef de la publicité de la firme explique la décision prise en ces termes. « La principale raison est la difficulté de trouver des coureurs susceptibles d'apporter les résultats indispensables à une bonne exploitation publicitaire du groupe. »

D'un sport à l'autre...

ALPINISME. — *L'expédition française de l'Everest a quitté Katmandou, où elle avait dû patienter quelques jours en raison du manque de porteurs. Vingt-quatre guides sherpas et cinq cents porteurs ont été recrutés depuis pour accompagner les dix alpinistes français.*

ATHLÉTISME. — *Au cours d'une réunion d'athlétisme à Turin, l'Américain John Bolding a battu le record du monde du 440 yards haies en 48 sec. 7/10. Le Cubain Juantorena a couru le 400 m. en 44 sec. 7/10. Un autre Américain, Steve Williams, a réalisé deux fois 10 sec. sur 100 m., tandis que son compatriote Dwight Stones franchissait 2,25 m. en hauteur.*

— Au cours des championnats d'U.R.S.S., Borzov (champion olympique) a remporté le 100 m. en 10 sec. 2/10 et Chapka la hauteur avec 2,23 m. Le dixième de cette épreuve, Gavrilov, a franchi 2,13 m.

CYCLISME. — *En battant en finale Daniel Morelon, Pierre Trentin a remporté le titre de champion de France amateur du kilomètre arrêté sur piste.*

RUGBY. — *Le capitaine et demi de mêlée de l'équipe de France, Marc Barrau, est menacé de retrait de la licence ordinaire (celle qui permet de jouer en première division) pour avoir changé quatre fois de club en quatre saisons.*

VOILE. — *Le catamaran britannique* British Oxygen, *barré par Robin Knox-Johnston, a remporté le Tour de Grande-Bretagne devant deux bateaux américains,* Three Cheers *et* Gulfs Streamer. Manureva, *d'Alain Colas, était attendu en quatrième position.*

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

FIN DE LA GUERRE DES TARIFS SUR L'ATLANTIQUE NORD ?

Bientôt un prix minimum pour les vols charters

La guerre des tarifs aériens, qui faisait rage sur l'Atlantique nord, est sur le point de s'éteindre. Les représentants des compagnies pétrolières et les émissaires des transporteurs à la demande, réunis à Montreux (Suisse), depuis le 18 juillet, seraient prêts d'aboutir à la fixation d'un prix-charter minimum. S'agissant d'un vol à la demande, le montant d'un billet aller-retour Paris-New-York serait, en hiver, de l'ordre de 1 300 F. Le montant de ce même passage, sur un vol régulier, serait d'environ 1 550 F.

Il fallait bien que, tôt ou tard, les compagnies régulières et les transporteurs à la demande enterrent la hache de guerre pour s'asseoir autour d'un tapis vert. C'est, aujourd'hui, chose faite. La hausse fantastique du coût du carburant n'est pas étrangère à cette réunion d'une *« conférence de la paix ».*

Les *« frères ennemis »* avaient entamé, il y a deux ans à peine, le lent processus de « normalisation » de leurs rapports. Un terrain d'essai : l'Atlantique nord. Les transporteurs à la demande qui avaient ouvert les hostilités furent les premiers à proposer l'ouverture de négociations. La part de trafic qu'ils assurent sur la route la plus fréquentée du monde n'avait-elle pas diminué, entre 1971 et 1972, de 19,8 % à 14,5 %. Cette chute leur donnait à réfléchir.

Sans attendre, les compagnies régulières avaient, en effet, décidé de relever le défi. La conférence de l'IATA, réunie au mois de novembre 1971 à Honolulu, fabriqua en hâte des tarifs dits promotionnels. La grande braderie : l'aller-retour Paris - New - York pour 1 000 F. Certains membres de l'IATA créèrent leur propre filiale charter Toutes ensemble, celles-ci réussirent, l'an dernier, à contrôler 11,8 % du marché de l'Atlantique nord.

Aux avances de leurs adversaires, les compagnies régulières, membres de l'association du transport aérien international (IATA), répondirent favorablement. Le *statu quo* ne les arrangeait guère, obligés qu'elles étaient d'abattre leurs cartes, d'afficher leurs barèmes sans connaître au préalable ceux des transporteurs à la demande, très à leur aise pour jouer ensuite à la baisse. Les adhérents de l'IATA, qui avaient provisoirement arrêté des mesures de circonstance, souhaitaient élaborer une politique à long terme. Certes, en pratiquant des tarifs au rabais et en limitant l'offre de sièges, Air France, par exemple, put sensiblement améliorer sur l'Atlantique nord le coefficient de remplissage de ses avions : 48 % en 1971, 60,6 % en 1972. Néanmoins, ce secteur névralgique restait lourdement déficitaire.

Il eût peut-être été possible de conclure plus rapidement un arrangement sans l'incompréhension de l'administration américaine. Au nom de la sacro-sainte loi anti-trust, celle-ci refusa de cautionner un accord entre membres de l'IATA et transporteurs à la demande. Soucieux de défendre les intérêts des compagnies charters d'Outre-Atlantique en difficulté, le Bureau de l'aéronautique civile américain (CAB) finit par assouplir sa position.

Lors des premiers échanges de vues, notamment à Brighton en Grande-Bretagne, les transporteurs à la demande se montrèrent exigeants. Ils acceptaient la fixation d'un prix-plancher, mais souhaitaient établir des « paliers » en fonction de la capacité des appareils. Ces mêmes transporteurs suggéraient, en outre, de creuser un écart d'au moins 500 F entre le prix charter minimum et le tarif régulier le plus économique, en l'occurrence le tarif excursion. Les membres de l'IATA repoussèrent de telles propositions.

L'enchérissement du coût du carburant a mis à mal les finances de plusieurs grands transporteurs à la demande, et ce malgré les facilités accordées par certains pays : le Maroc ne leur consent-il pas un rabais de 35 à 40 % sur le prix du kérosène ? La compagnie danoise Sterling Airways n'est plus en mesure, aujourd'hui, de régler à l'Aérospatiale la note de ses Caravelle-12. La compagnie espagnole Spantax subit durement les effets du déclin touristique outre-Pyrénées.

Sur les bords du lac Léman, l'IATA a délégué ses pouvoirs à Air France, British Airways, K.L.M., Panam et T.W.A. Du côté des transporteurs à la demande, la National Air Carrier Association (NACA) s'est fait représenter par les compagnies américaines Trans International Airlines, World Airways et Capitol International Airways ; l'International Air Carrier Association (IACA), par les compagnies danoises Danair et Sterling Airways, la compagnie britannique Laker Airways et Spantax. On s'achemine vers un accord qui pourrait entrer en vigueur au plus tôt le 1er novembre prochain, au plus tard le 1er avril 1975.

De 1 300 à 1 700 F

Cet accord fixerait en moyenne le prix minimum d'un vol à la demande aller-retour Paris-New-York à environ 1 300 F l'hiver, 1 500 F en saison intermédiaire et 1 700 F l'été. Ces barèmes seraient notamment modulés en fonction de la taille des appareils.

Les membres de l'IATA attendent la conclusion de la conférence de Montreux pour reprendre leurs travaux récemment suspendus à Fort-Lauderdale en Floride, faute de connaître le prix charter minimum qui leur eût servi de base de référence. Ils ont donc prévu de se retrouver dès le lundi 5 août à Montreux pour mettre la dernière main à la grille tarifaire applicable sur l'Atlantique-nord dès le 1er novembre prochain. Ils ont déjà admis, à cette date, une nouvelle augmentation des barèmes de 5 % en moyenne, égale à celle du 1er août prochain. Les tarifs dits promotionnels subiraient une hausse plus forte : le tarif excursion, vingt-deux-quarante-cinq jours par exemple, serait ainsi majoré de 15 %.

Les compagnies régulières sont également tombées d'accord sur la création d'un tarif dit APEX. Soixante jours avant son départ, le client réserve sa place et règle en totalité son passage. En cas de dédit, et quelle que soit la date, le transporteur retient 25 % du prix du billet. La différence entre ce barème — le plus bas des barèmes réguliers — et le prix-plancher des vols à la demande serait de l'ordre de 250 francs en hiver et de 450 francs en été.

Les transporteurs à la demande sont, aujourd'hui, sur la défensive. Ils doivent mettre un terme au désordre tarifaire qu'ils ont contribué à créer sans vraiment en profiter. Les compagnies régulières, qui vivent également des jours difficiles, ont tout intérêt à neutraliser ces « gêneurs ». Une paix fragile en vue. Mais la paix tout de même.

JACQUES DE BARRIN.

ENVIRONNEMENT

SOIXANTE-DIX MILLE SUISSES DEMANDENT QUE LE TRACÉ DES AUTOROUTES SOIT SOUMIS A RÉFÉRENDUM

Le lundi 22 juillet, le journaliste suisse et défenseur de l'environnement Franz Weber a déposé, à la chancellerie fédérale de Berne, un projet de modification de la Constitution appuyé par 69 800 signatures de citoyens helvétiques. Ceux-ci souhaitent que, désormais, toute nouvelle autoroute soit soumise à l'approbation du peuple. Cela reviendrait simplement à ajouter à la Constitution un article 36 bis ainsi conçu : « L'Assemblée fédérale arrête la conception, le tracé et l'exécution des routes nationales. Les arrêtés qu'elle prend sont soumis à l'acceptation ou au rejet du peuple si trente mille électeurs ou huit cantons demandent le référendum. »

La réaction contre les « erreurs et les excès » de la voie automobile prend ainsi une ampleur nouvelle. Déjà, deux cantons ont décidé de reporter de dix ans la construction de l'autoroute reliant Zurich à la frontière allemande. L'affaire du lac de Sempach fait aussi grand bruit. Un autoroute doit le longer. La bataille pour sauver ce site dure depuis deux ans. Cinquante-trois députés ont demandé la modification du tracé. Peine perdue. C'est alors que Franz Weber a lancé l'idée de faire appel au peuple, c'est-à-dire de revenir à l'usage du référendum. La parole est maintenant au gouvernement de Berne. Mais les partisans de la « démocratie dans la construction des routes nationales » ne se font pas d'illusion. Le Conseil fédéral et le Parlement ont trois ans pour soumettre au peuple l'initiative Weber... ou un contre-projet.

Lorraine

TRENTE MILLE PERSONNES ONT QUITTÉ EN DIX ANS LE BASSIN DE BRIEY

Une délégation d'élus de gauche de Villerupt dans le « pays haut » lorrain a manifesté mercredi 24 juillet devant le palais Bourbon pour réclamer, en raison de la *« situation particulièrement grave »* de la région, l'installation d'une usine Saviem à Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Cette délégation déclare, dans un communiqué, que Villerupt, localité de quatorze mille habitants proche de la frontière du Luxembourg, a perdu près de sept mille emplois en dix ans et que trente mille personnes ont quitté la région de Briey.

District parisien

● UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES HALLES DE PARIS. — Plusieurs associations locales, des partis politiques (P.C., P.S., P.S.U.) et des syndicats (C.G.T., C.F.D.T.) expriment, dans un communiqué, *« leurs craintes »* au sujet de l'aménagement du quartier des Halles. Après l'annulation du permis de construire du Centre français de commerce international, ces organisations relèvent que le Conseil de Paris au cours de sa dernière session, fin juin, a cependant voté le plan d'aménagement de la zone des Halles, qui s'adapte à ce programme. Aussi estiment-elles nécessaire *« la désignation d'une commission d'enquête parlementaire ».*

A PROPOS DE...

LA PROTECTION DU LITTORAL BRETON

Autonomistes contre accapareurs

Un commando de quelques personnes, agissant au nom d'un organisme de « résistance » bretonne, le « Stourm Breizh », a récemment arraché les clôtures de la propriété que possède une Brestoise à Landéda (Finistère-Nord), en bordure du rivage. Dans le même temps, des inscriptions hostiles aux propriétaires privés ont été tracées sur une maisonnette proche de la plage. Ce faisant, les manifestants venaient en aide au maire de la commune pour lutter contre la « privatisation » du littoral.

Le groupe Stourm Breizh déclare, dans un communiqué, que son action traduit « la volonté des travailleurs bretons du Léon de s'opposer à l'accaparement du rivage qui est la propriété de tout le monde par quelques nantis ».

« Il est à craindre, *poursuit-il,* que si ce genre de scandale venait à se reproduire, on assisterait alors à un mécontentement populaire se traduisant par une escalade de l'action directe. »

Le maire de la commune, le docteur Morvan, a fait savoir que, s'il désapprouvait le comportement du groupe autonomiste, il lui savait gré d'avoir « levé le lièvre ».

Le lièvre ? Une soixantaine d'hectares de dunes livrées à la surenchère de citoyens à la recherche d'une vue imprenable sur la mer. Ce qui est bien le cas ici.

Une immense place de sable blanc s'étale au pied de la falaise. A marée basse, les pêcheurs à pied et les goémoniers affluent. En été, caravaniers et campeurs se ruent sur la dune pour jouir du spectacle et humer l'air iodé. Mais, de plus en plus, l'espace sur lequel ils pouvaient s'installer, se rétrécit comme une peau de chagrin. Appâtés par le gain, bien des cultivateurs se dessaisissent de leur terrain pour le vendre à des touristes. Comme les nouveaux propriétaires entendent être maîtres chez eux, chacun entoure son lopin de terre de clôtures en fil de fer barbelé. Alors se dressent des palissades inesthétiques et rouillées qui interdisent en maints endroits l'accès à la mer.

Le docteur Morven estime depuis longtemps qu'un tel patrimoine ne doit pas être la propriété de quelques-uns, mais doit revenir à tous. Progressivement, il s'est lancé dans une « guerre » de reconquête. Il est d'abord parvenu, en 1967, à faire déclarer les deux zones non ædificandi. *La commune a ensuite installé un camping sur un terrain acheté avec ses propres deniers. Mais il est exclu qu'elle puisse poursuivre dans cette voie, faute de moyens financiers. Le maire s'est alors tourné vers le conseil général et lui a demandé d'acquérir l'ensemble des biens. Le service des domaines s'est livré à une estimation : la dépense serait de l'ordre de 3 millions de francs. Le département n'a pas encore sa réponse.*

En attendant, le maire précise ses intentions : « Nous ne voulons pas toucher aux résidences secondaires déjà construites. Mais les terrains sur lesquels elles s'élèvent seront considérablement réduits. Nous rendrons ainsi des dunes à tout le monde, notamment aux goémoniers qui ont du mal à trouver la place pour faire sécher leurs algues. »

JEAN DE ROSIÈRE.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

L'O.C.D.E. prévoit une reprise modérée de l'activité mondiale et la persistance d'une forte inflation

Un ralentissement très net de l'activité des pays occidentaux cette année (leur progression tombe de 6,5 % l'an dernier à 0,5 %), puis une reprise modérée en 1975 au rythme de 3 %, un taux d'inflation record de 13 % cette année, avec l'espoir de revenir à 10 % en 1975; un énorme déficit de 40 milliards de dollars pour l'exercice courant, comme résultat du quadruplement des prix du pétrole : telles sont les prévisions principales des experts de l'O.C.D.E. à la fin du premier semestre, dont on trouvera dans le tableau ci-dessous les pronostics révisés semestre par semestre.

Ils ajoutent que *« la situation économique à laquelle se trouvent aujourd'hui confrontés les grands pays occidentaux est plus difficile qu'elle ne l'a jamais été depuis de nombreuses années »*. Les perspectives de croissance sont encore incertaines : l'amélioration prévue pour 1975 tient tout entière dans le renversement souhaité du mouvement de baisse observé en 1974 aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon. Il est à craindre que des taux élevés d'inflation ne soient entretenus par une course entre les revenus et les prix, les différents groupes sociaux cherchant à maintenir le niveau de leurs ressources réelles.

Le pays le mieux placé en 1974 serait l'Allemagne, avec un taux annuel d'inflation de 8,5 %, bien que les autorités de ce dernier pays contestent vivement le chiffre de 11,25 % pour le second trimestre, estimant qu'il ne devrait pas dépasser 8 %, et un peu moins en 1975.

14 % de hausse des prix prévus pour la France l'an prochain

Pour la France, l'on remarquera que les experts de l'O.C.D.E. prévoient un taux annuel de 14 % pour le premier semestre 1975, alors que les estimations de la Rue de Rivoli — et les engagements formels de M. Fourcade — nt de 8,9 % seulement pour l'ensemble de l'année, correspondant à un rythme mensuel de hausse de 1 % à la fin de 1974 et de 0,5 % à la fin de 1975.

L'organisation du château de la Muette recommande à nouveau que la demande intérieure croisse plus vite dans les pays dont la balance des paiements est en *forte* position (c'est un appel à l'Allemagne fédérale), et plus lentement dans les pays à faible position extérieure. A moyen terme, elle estime que le déficit courant de l'O.C.D.E., dû aux importations de pétrole, pourrait avoir disparu en 1980 et même faire place à un léger excédent, en tenant compte d'une réduction de la consommation relative et d'une forte augmentation des exportations vers les pays producteurs de pétrole.

LES PRONOSTICS RÉVISÉS DE L'O.C.D.E.
(En taux annuel par rapport au semestre précédent)

	Croissance de la production nationale			Hausse des prix (*)		
	1974		1975	1974		1975
	1er sem.	2e sem.	1er sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
Canada	6	3 1/2	5 1/4	11 1/2	8	7 1/4
Etats-Unis	— 2 3/4	1 1/2	3	11 1/2	9 1/4	7 1/2
Japon	— 6 1/2	4 1/2	7 1/2	29 3/4	20 1/4	15
France	4 3/4	4 1/2	4 1/4	15 **	16 **	14 **
Allemagne	2	3 1/2	4 1/4	7 3/4	11 1/4	9 1/4
Italie	2 1/2	0	1 1/2	19 1/2	25	18
Royaume-Uni	— 6	4 1/2	1 1/4	16 1/2	18 1/2	12
Total des pays ci-dessus	— 1 1/2	2 3/4	3 3/4	14 3/4	13	10 1/4

* Indice de prix implicite des comptes nationaux.
** Indice des prix à la consommation.

● ALSTHOM DANS LES CÉVENNES. — La société Alsthom vient de décider d'installer sur le carreau des mines de Saint-Florent-sur-Auzonnet, près d'Alès, dans le Gard, une unité industrielle destinée à produire des éléments de groupes turbo-alternateurs. La fabrication commencera au cours du deuxième semestre 1975. En 1978, trois cent cinquante personnes environ, recrutées en priorité parmi les mineurs à convertir, seront employées.

LA PRÉPARATION DU BUDGET

Les dépenses publiques seront l'an prochain presque stagnantes en valeur réelle

L'affaire a été chaude, mais l'essentiel est acquis. Le gouvernement français pourra se targuer d'un effort de compression budgétaire à la limite de la déflation. Car si les dépenses définitives de l'Etat doivent progresser l'année prochaine de 13,8 % en valeur, cette progression ne sera en valeur réelle — c'est-à-dire en pouvoir d'achat ou en volume de travaux — que de 4,9 %, une fois défalquée la hausse des prix, qui doit être limitée, selon l'objectif gouvernemental, à 8,9 %.

Comme ce dernier pourcentage — qui tient plus du souhait que de la prévision réaliste, ainsi que le montrent les calculs de l'O.C.D.E. (voir ci-contre) — sera très probablement dépassé, les dépenses publiques en volume stagneront — ou à peu près — l'année prochaine. Voilà qui devrait rassurer notre puissant voisin allemand, inquiet de voir la France accepter depuis des mois un taux d'inflation double du sien et qui nous recommande la plus grande rigueur en matière budgétaire et monétaire.

Jusqu'au dernier moment...

Donnant, mercredi après-midi 24 juillet, quelques précisions sur le projet de budget pour 1975, M. Poniatowski a déclaré que les charges de l'Etat avaient été comprimées jusqu'au dernier moment. C'est en effet au cours du conseil des ministres que M. Giscard d'Estaing, examinant le projet qui lui était soumis et qui comprenait des dépenses atteignant 260,3 milliards de francs, en progression de 14,4 % sur celles de cette année, demanda une nouvelle compression de 1,4 milliard de francs, de façon à limiter le total à 258,9 milliards de francs et l'augmentation par rapport à 1974 à 13,8 %.

Les ministres devront participer à cet effort supplémentaire, en réduisant eux-mêmes leur « enveloppe » de crédits de 0,75 %. Seule l'éducation nationale, qui semble avoir été passablement étrillée lors des précédents arbitrages, pourra se contenter d'une réduction plus faible : 0,50 %.

Les coupes budgétaires ont été d'autant plus énergiques qu'il fallait favoriser certaines catégories de Français ou certains équipements promis à l'abondance, notamment lors de la campagne électorale : personnes âgées, dont les crédits seront augmentés de 4 milliards de francs l'année prochaine : personnel militaire, hôpitaux, justice, téléphone et — on peut le gager — agriculture.

Pour bien montrer que les efforts d'aujourd'hui ne seront pas sans lendemain, MM. Giscard d'Estaing et Fourcade ont décidé de sonder dans le détail trois budgets d'inégale importance (M. Poniatowski n'a pas précisé lesquels). Un groupe de travail composé de membres de la Cour des comptes sera chargé des investigations.

La réduction du rôle de l'État

S'il ne s'agit pas d'une de ces commissions qu'on met à l'ouvrage pour l'oublier par la suite, l'initiative est intéressante et en tout cas très nouvelle. Elle va en effet complètement à l'encontre de la pratique habituelle, qui veut que ni le gouvernement ni l'Assemblée nationale, lors du débat budgétaire, ne remettent en cause ce qu'il est convenu d'appeler les services votés (correspondant à des votes antérieurs du Parlement), qui représentent pourtant 90 % des charges de l'Etat. Si vraiment le débat budgétaire ne portait plus seulement sur les quelque 10 % de crédits nouveaux ouverts chaque année par les pouvoirs publics, mais sur l'ensemble des dépenses de chaque ministère, l'efficacité de la dépense publique s'en ressentirait et s'améliorerait.

Le danger n'en demeure pas moins de voir saisie cette occasion pour réduire davantage le poids des dépenses publiques dans l'économie, actuellement l'un des plus faibles parmi les pays développés. Depuis 1958, la part de l'Etat dans les investissements du pays a diminué de moitié... Ce qui revient à dire, comme le soulignait M. Maurice Papon, rapporteur général (U.D.R.) du budget, que l'Etat abandonne progressivement l'initiative en matière économique.

ALAIN VERNHOLES.

SIX MOIS DE FLOTTEMENT DU FRANC

Une remontée qui s'accélère après une forte baisse

Une forte baisse initiale, vivement accentuée au moment des élections présidentielles, puis une lente remontée qui s'accélère depuis quinze jours : tel est le bilan du flottement du franc que l'on peut faire au terme de cette période de six mois.

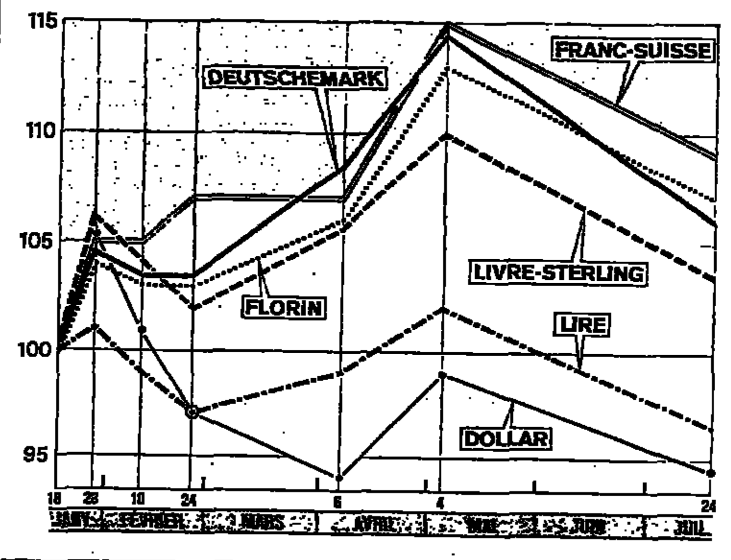
Dès le début, une décote appréciable du franc se constate. Franc suisse, deutschemark et florin valent respectivement 5 %, 4,5 % et 5 % plus cher. Après une période de stabilité en février, cette décote augmente brutalement au lendemain de la mort du président Pompidou, au point que le 3 mai, deux jours avant le premier tour du scrutin, ces monnaies s'inscrivent en hausse par rapport au franc, de 15 %, 14,5 % et 13 % respectivement.

Au lendemain des élections présidentielles, la fièvre domine, de même que la défiance à l'égard de notre monnaie, qui amorce une lente remontée, favorisée par une politique restrictive du crédit et une forte tension des taux d'intérêt.

La décote du franc n'en reste pas moins comprise actuellement entre 9 % et 5 % par rapport aux monnaies fortes (5 % pour le deutschemark). Vis-à-vis du dollar, en revanche, la remontée du franc a été très sensible (+ 6,5 %) ; mais il s'agit plutôt, en l'occurrence, d'un fléchissement général de la monnaie américaine constaté à l'égard de toutes les autres devises. Le glissement du dollar s'est d'ailleurs accentué jeudi 25 juillet, après le jugement de la Cour suprême sur l'affaire du Watergate. — F.R.

Depuis le début de l'année

QUATRE MONNAIES ONT MONTÉ PAR RAPPORT AU FRANC ET DEUX ONT BAISSÉ



CRI D'ALARME DES PÊCHEURS BRETONS DEVANT LA MENACE D'UNE CRISE ÉCONOMIQUE

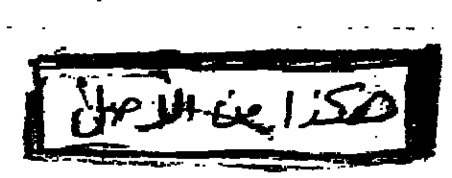
Plusieurs organismes professionnels de la pêche en Bretagne viennent d'alerter le gouvernement sur la menace d'une « *crise économique sans précédent* » dans les pêches maritimes.

Dans un télégramme adressé au président de la République et au gouvernement, ils demandent « *des mesures immédiates de la part des pouvoirs publics pour sauver un secteur vital des pêches maritimes bretonnes représentant la moitié de la production française* ». Ils exposent les raisons de leurs difficultés : l'encadrement du crédit, les mesures récentes prises en faveur de produits de consommation qui remplacent les produits de la mer, des importations anarchiques qui déséquilibrent la loi de l'offre et de la demande.

Leur télégramme précise : « *Les graves difficultés financières rencontrées par les transformateurs du poisson en Bretagne risquent de provoquer très rapidement la fermeture de toutes les entreprises de transformation, le licenciement du personnel à terre et le désarmement des chalutiers entraînant le chômage technique des équipages.* » y

● *Le déficit du budget des Etats-Unis* s'est élevé à 3,5 milliards de dollars pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1974. L'administration américaine précise que ce chiffre, qui correspond aux estimations publiées en mai dernier, est très inférieur au déficit de 12,7 milliards de dollars prévu au début de 1973.

Les dépenses (268,3 milliards de dollars) n'ont pas diminué, mais les recettes ont, en revanche, été supérieures de 8,8 milliards de dollars, grâce au rendement plus élevé de l'impôt sur le revenu.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AGRICULTURE

L'agitation paysanne marque le pas

Les appels à la modération lancés mardi 23 juillet par MM. Bonnet, ministre de l'agriculture, et Debatisse, président de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), semblent avoir été entendus : mercredi il y a eu peu de manifestations paysannes.

Dans la Creuse, les agriculteurs ont barré, près d'Ajain, la R.N.-145 Guéret-Montluçon avec une vingtaine d'arbres. Ils ont disposé tout au long du parcours des pancartes indiquant les motifs de leur mécontentement.

Dans la Haute-Saône, aux sorties de la ville de Gray, des foyers d'incendie ont été allumés avec de vieux pneus, des bottes de paille et des bidons de gasoil, sur les routes conduisant à Besançon, Vesoul et Dole. Les agriculteurs se sont ensuite rendus devant le domicile de M. Pierre Vitter, maire de Gray et député de la circonscription, pour y déverser du purin.

Dans le Lot-et-Garonne, du purin a été déversé devant la préfecture d'Agen et la sous-préfecture de Marmande. L'autoroute A-9 a été bloquée dans le gard, à la hauteur de Gallargues-le-Montueux, et les camions transportant des fruits ont été contrôlés.

A Paris, tenant une conférence de presse, les dirigeants des producteurs de blé ont fait part de leur *« profonde inquiétude »* devant la hausse de 25 % des charges pour la récolte 1975, qui s'ajoute aux 16 % de 1974. Pour le seul poste des engrais, a souligné M. Philippe Neeser, le nouveau président de l'A.G.P.B., l'augmentation a atteint 60 % de juillet 1973 à juillet 1974. Le prix des phosphates, produits en quasi-totalité par le Maroc, est passé de 14 à 42 dollars la tonne. En conséquence, les céréaliers *« exignet »* une actualisation des prix communautaires.

Pour l'instant, ils n'envisagent pas de *« descendre dans la rue »*, mais leur président *« n'exclut pas totalement à terme cette forme de pression »*.

LA « GROGNE » DES ARBORICULTEURS PROVENÇAUX

Des conspirations

De notre envoyé spécial

Avignon. — Une bombe devant la sous-préfecture d'Apt, de nombreuses manifestations ces dernières semaines... La « révolution paysanne » qui, dans le Midi, n'est plus silencieuse, s'apparente, en fait, aux conspirations sous le Bas-Empire romain.

L'empire ? Les producteurs de fruits et légumes de ce département l'ont conquis depuis la fin de la dernière guerre dans une France qui manquait de tout, et surtout de produits frais. Le Marché commun a élargi leur territoire à 250 millions de consommateurs.

Pour satisfaire tout le monde, la qualité a été quelque peu sacrifiée au rendement. Personne ne songeait à se plaindre, même si, chaque année, il y avait une crise de surproduction sur l'un ou l'autre des produits. Les arboriculteurs prospéraient et, dans les départements provençaux, ils se sont quelque peu « endormis ».

Insouciance. Car aux frontières de l'empire, les « barbares » guettaient, L'Espagne, le Maroc, la Grèce et d'autres pays du Bassin méditerranéen, qui bénéficient d'un climat tout aussi favorable, ont développé, à leur tour, les productions de fruits et légumes destinées aux mêmes consommateurs européens.

Les incursions se sont multipliées depuis quatre ou cinq ans : les tonnages importés de ces pays ont doublé, triplé selon les cas. D'autant plus facilement d'ailleurs que les frontières étaient mal défendues. Les règlements européens des fruits et légumes n'offrent en effet qu'une protection très lâche. Les taxes compensatrices ne sont appliquées que si les cours restent pendant trois jours en dessous des prix de référence communautaires. Or ces derniers sont fixés à des niveaux assez faibles. Pis encore : d'habiles négociants peuvent, en modulant leur vente, tenir le marché deux jours en baisse puis en hausse, empêchant la taxation des produits. Quant à la clause de sauvegarde (fermeture des frontières), elle reste d'application exceptionnelle. Malgré tout, les paysans y trouvaient leur compte bon an mal an.

« La faute aux pouvoirs publics »

Cette année, rien ne va plus. La récolte est médiocre et pourtant les cours restent au même niveau que l'an passé car le marché est largement approvisionné par la Grèce et l'Espagne en pêches, le Maroc et Israël en tomates et oignons. De plus, les insecticides et les cageots à légumes ont augmenté follement ; la main-d'œuvre se fait rare et exigeante. Bref, un vent de panique souffle chez les producteurs. Leur premier réflexe a été de se tourner vers le gouvernement : « *Fermez les frontières.* » Mais ce n'est pas possible très longtemps dans le cadre du Marché commun. Dès lors, on pourrait dire : « *C'est la faute aux pouvoirs publics.* »

En arrière-plan est vite apparue l'anarchie qui règne au stade de la production. Le président du comité économique, qui regroupe les groupements de producteurs de la région Povence-Côte d'Azur, M. Tamisier, n'a pas été capable de nous donner les chiffres précis sur la production, le volume des ventes ou le niveau des cours. « *Nous ne sommes pas très forts pour les statistiques* », nous a-t-il dit pour excuser l'inorganisation. En fait, jusqu'à présent, la loi du « chacun pour soi » a été appliquée. A tel point que lorsqu'un producteur est en rapport avec cinq mandataires, sa production est offerte cinq fois à la vente. Cela n'arrange pas les cours.

Qu'ont fait les responsables professionnels ? « *Pas grand-chose* », reconnaît M. Tamisier, « *mais n'en parlez pas trop, car j'ai des amis qui seraient mis en cause* ». Effectivement, le M.R.P. — ce qui veut dire ici Mouvement révolutionnaire paysan, — qui s'est constitué spontanément au cours des dernières semaines, distribue des tracts appelant les paysans à « sortir » leurs dirigeants syndicaux et économiques. « *Ce mouvement d'irresponsables est noyauté par on ne sait trop qui* », dit-on à la Fédération départementale des exploitants. Mais le MODEF, qui est déjà solidement implanté dans la région, multiplie les opérations pour faire la démonstration de la mollesse des « syndicats représentatifs ». Il est notamment l'organisateur de la manifestation qui se déroulera samedi à l'occasion des Chorégies d'Orange (M. Giscard d'Estaing devait s'y rendre, mais il y a renoncé).

En clair, les états-majors conspirent les uns contre les autres pendant que l'arboriculteur de base essaie de « *sauver les meubles* » : « *C'est terrible, ça ne peut plus durer* », nous dit-on partout, avec la persistance du chant des cigales. Reste à savoir si, après de nouvelles flambées de colère, tout ne se réglera pas naturellement : dans moins de cinq ans, un bon tiers des agriculteurs de ces départements prendront leur retraite, ils n'ont pas de successeur.

ALAIN GIRAUDO.

L'opposition de gauche continue de demander une session extraordinaire

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, et le ministre de l'agriculture, M. Christian Bonnet, devaient être entendus jeudi 25 juillet à 17 heures par la commission de l'économie et des finances et par la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

Tous les députés intéressés par les problèmes agricoles, membres ou non de l'une ou l'autre de ces deux commissions, pouvaient assister à cette réunion. A cette occasion, la salle de conférences du nouvel immeuble de l'Assemblée nationale devait être inaugurée.

M. Marcel Rigout (député communiste de la Haute-Vienne) s'est élevé contre la « convocation » d'une telle réunion. « *Cette réunion*, a-t-il dit, *peut-elle être présidée par le président de l'Assemblée nationale ? Aucune disposition n'autorise cette procédure.* »

« *(...) En outre, cette réunion est contraire à la décision de la conférence des présidents, qui avait prévu une réunion commune des deux commissions compétentes.* » M. Rigout a demandé sur quelles bases réglementaires et dans quelles conditons se tiendrait cette réunion, ajoutant : « *Faute d'une réponse claire, nous considérons cette réunion comme illégale.* »

La présidence de l'Assemblée nationale a précisé, dans un communiqué, les raisons de cette procédure en faisant état de nombreux précédents. « *La Constitution*, explique le communiqué, *limite l'ordre du jour des débats pendant une session extraordinaire au seul objet pour lequel celle-ci a été convoquée, en l'occurrence le statut de la radio et de la télévision. Cette réunion de commissions est donc le moyen normal pour l'Assemblée, pendant cette session, d'entendre le gouvernement sur les problèmes de l'agriculture.* »

Le groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux se félicite que « sur l'initiative » de son président, M. Max Lejeune, cette réunion commune des deux commissions ait été décidée. Ce groupe demande qu'« *un grand débat de politique agricole se tienne dès la rentrée parlementaire, en octobre* », estimant que « *les effets des nouvelles mesures prises par le gouvernement justifieront* » un tel débat, « *portant à la fois sur les orientations générales et sur les revenus des agriculteurs* ».

En revanche, le bureau du Mouvement des radicaux de gauche « *déplore que le gouvernement ait refusé au Parlement de débattre, au cours de la session extraordinaire actuelle, des problèmes de l'agriculture française* ». Il souhaite « *que soit convoquée, à l'initiative du groupe parlementaire* (socialistes et radicaux de gauche), *une nouvelle session extraordinaire du Parlement, afin que soit apportée à l'agriculture française une aide efficace et que le monde paysan puisse reprendre confiance en son avenir* ».

Au nom du groupe des socialistes et des radicaux de gauche, M. Pierre Joxe, député socialiste de Saône-et-Loire, a déclaré que ce groupe continuera à « *faire pression sur le gouvernement* » pour obtenir une session extraordinaire sur les problèmes agricoles.

« *Sur ces problèmes*, ajoute-t-il, *le gouvernement vient d'être contraint par la gauche à une reculade et à un aveu. Reculade : il refuse le débat public sur l'agriculture, mais invite tous les députés à venir écouter, en comité secret, le premier ministre et le ministre de l'agriculture. Aveu : il reconnaît ainsi que le débat en séance publique était possible. Nous, qui voulons un débat public, continuerons à tout faire pour obtenir une session extraordinaire, afin de faire pression sur le gouvernement, qui peut, qui doit prendre des mesures immédiates pour garantir le revenu des agriculteurs.* »

INDUSTRIE

M. DOMINJON DIRECTEUR DES INDUSTRIES MÉCANIQUES, MÉTALLURGIQUES ET ÉLECTRIQUES

Sur la proposition du ministre de l'industrie et de la recherche, le conseil des ministres a nommé le 24 juillet comme directeur des industries métallurgiques, mécaniques et électriques M. Georges Dominjon, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Cette nomination s'inscrit dans le cadre de la réorganisation en cours des services du ministère de l'industrie. Dans un souci d'efficacité et de simplification, M. d'Ornano souhaite créer une direction de l'industrialisation, qui coifferait et coordonnerait l'action des autres directions, en particulier celle des industries mécaniques, métallurgiques et électriques. Dans le futur organigramme du ministère, on trouverait à côté de cette « super-direction » les trois délégations existantes : informatique (comprenant désormais l'électronique), énergie et recherche.

[Né le 14 juin 1929, M. Georges Dominjon, ancien élève de l'ENA, auditeur puis conseiller référendaire à la Cour des comptes (en 1960), a été chargé de mission puis adjoint — de 1962 à 1969 — du directeur des carburants. Directeur des industries du fer et de l'acier au ministère du développement industriel et scientifique en 1969, il est nommé l'année suivante directeur des industries métallurgiques.

La nomination de M. Dominjon à la tête des industries métallugiques, mécaniques et électriques confirme la disparition de la DIMELEC (direction de la construction mécanique et électrique et de l'électronique). La construction mécanique et électrique est reprise par l'ancienne direction des industries métallurgiques. L'électronique sera rattachée à la délégation à l'informatique, qui verra ainsi son champ d'activité singulièrement élargi.]

IMMIGRATION

Après la démission de M. Postel-Vinay

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. : les projets gouvernementaux n'étaient qu'opération publicitaire et camouflage verbal.

Après la démission de M. André Postel-Vinay, secrétaire d'Etat à l'immigration, la C.F.D.T. déclare que la décision du gouvernement « *de fermer les frontières à l'immigration et de refuser des crédits budgétaires — pourtant modestes — demandés par le secrétaire d'Etat démissionnaire pour le logement des immigrés* » démontre clairement « *combien la création d'un secrétariat d'Etat à l'immigration était une opération publicitaire, destinée à soigner une image de marque et non à s'attaquer à la transformation des conditions sous-humaines dans lesquelles vivent et travaillent des centaines de milliers de travailleurs immigrés* ».

La centrale rappelle que les crédits consacrés en France à l'immigration sont essentiellement financés par les immigrés eux-mêmes et prélevés sur la part des prestations familiales qu'ils ne perçoivent pas.

La C.G.T. note, de son côté, que les seules mesures concrètes décidées à l'endroit des immigrés sont « *des mesures de restriction, des menaces mal déguisées contre l'emploi des immigrés, plus vulnérables* ». La confédération dénonce le camouflage verbal du gouvernement et rappelle qu'« *une politique d'immigration conforme à l'intérêt de tous les travailleurs et à l'intérêt national passe avant tout par l'égalité des droits* ».

D'autre part, dans un mémoire récapitulant leurs propositions dans ce domaine, et adressé à M. Paul Dijoud, successeur de M. Postel-Vinay, les députés communistes déclarent, pour leur part, que la démission du secrétaire d'Etat illustre « *l'absence de consistance des promesses qu'avait formulées, lors de sa campagne électorale, M. Giscard d'Estaing* ».

● Mme FRANÇOISE GIROUD, secrétaire d'Etat à la condition féminine, et M. Michel Durafour, ministre du travail, ont visité ensemble l'usine CIT-Alcatel, filiale de la C.G.E. (Compagnie générale d'électricité) à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), mercredi 24 juillet. Lors de la conférence de presse qui a suivi, Mme Françoise Giroud s'est déclarée très intéressée par le problème des conditions de travail pour les femmes qui, selon elle, n'avait jusqu'à présent jamais été étudié dans cette optique spécifique, bien qu'il concerne, en France, plus de sept millions de salariées. Il faut aussi tenir compte, a-t-elle ajouté, des conditions de transports et de la durée du trajet.

● MANIFESTATION DE MEDECINS A LA CAISSE CENTRALE DE SECURITE SOCIALE PARISIENNE. — Plusieurs dizaines de médecins appartenant à diverses organisations syndicales de la région parisienne sont allés manifester, le 24 juillet, au siège de la Caisse centrale. Protestant contre les décisions de déconventionnement prises à l'égard de certains d'entre eux, ils ont un moment occupé la salle du conseil.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	11 1/4	12 1/4	6 1/2	7 1/2	18 1/2	19 1/2
1 mois	12 3/8	12 7/8	7 7/8	8 3/8	11 3/8	11 7/8
3 mois	12 1/2	13	9 1/8	9 5/8	11 1/4	11 3/4
6 mois	12 1/2	13	9 1/2	10	11 1/2	12

CONFLITS ET REVENDICATIONS

UN MILLIER DE GRÉVISTES A CREUSOT-LOIRE

De nombreux conflits sont actuellement en cours. Au Creusot, environ 1 000 employés de Creusot-Loire (effectif total : 10 000 personnes) ont fait grève le 24 juillet pour réclamer l'augmentation de leurs salaires.

A Gonfreville-l'Orchet, près du Havre, 300 des 1 900 salariés de la Compagnie française de raffinage ont cessé le travail pour vingt-quatre heures, le 24 juillet.

A Coarraze-Nay (Pyrénées-Atlantiques), les 120 ouvriers de la fabrique de meubles Maragnon, en règlement judiciaire, occupent les locaux depuis le 23 juillet. C'est aussi le cas, à Montreuil, pour les ouvriers de la SADEC.

D'autre part, deux entreprises ont fermé définitivement le 24 juillet : dans la Loire, la Cockerie de la Sillardière (160 per (160 personnes) et, à Pont-de-Claix (Isère), l'usine de montage de postes de télévision Teissier (153 personnes).

● M. ANDRE DE LATTRE est nommé membre du conseil général de la Banque de France en remplacement de M. Bernard Clappier, devenu gouverneur de l'institut d'émission

Dans le conflit à l'U.F.M.

M. BERGERON DEMANDE L'ARBITRAGE DE M. DURAFOUR

Prenant la parole à Puteaux, le 24 juillet, devant les métallurgistes de l'usine U.F.M. de Suresnes (en quasi-totalité des immigrés), qui sont en grève depuis le 18 juillet, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a souligné que la sanction injustifiée frappant un travailleur d'origine nord-africaine, M. Nassiri, posait une nouvelle fois le problème des droits des travailleurs étrangers dans l'entreprise.

Réaffirmant la position de F.O. en faveur d'une réglementation de l'immigration, le syndicaliste a dit aux grévistes : « *Vous êtes des travailleurs comme les autres, indispensables à l'économie française ; vous avez droit à des conditions de logement et de travail identiques à celles des Français eux-mêmes.* »

M. Bergeron va demander à M. Durafour, ministre du travail, dont la mission, dit-il, est de rapprocher les parties en cause et de créer les conditions du dialogue. Il a annoncé aussi qu'il interviendrait personnellement auprès de la direction d'U.F.M.

AÉRONAUTIQUE

LE P.C.F. DEMANDE L'ACCÉLÉRATION DE LA CADENCE DE PRODUCTION DE CONCORDE

Le parti communiste français a décidé de lancer une campagne nationale « *pour sauver le programme Concorde* », et il appelle la population de la région de Toulouse, où l'avion est construit, à « *se mobiliser* » en faveur du supersonique franco-britannique.

M. Claude Poperen, membre du bureau politique du parti communiste français, a affirmé mercredi 24 juillet que « *le transport supersonique commercial représente l'avenir* ». Il a également proposé d'« *accélérer la cadence de sortie de Concorde, sa mise en service sur les lignes d'Air France, l'étude de versions améliorées du supersonique, et enfin exiger une véritable coopération commerciale devant le monopole des Etats-Unis en matériel de fournitures aéronautiques* ».

M. Poperen a également estimé que l'on pourrait envisager une coopération avec l'industrie aéronautique soviétique si les Britanniques venaient à renoncer au programme

D'autre part, une délégation de sénateurs socialistes, communistes et radicaux de gauche a informé, mercredi 24 juillet, le ministre de la défense de l'inquiétude des travailleurs de l'aéronautique, en France après la décision du gouvernement de limiter à seize le nombre des exemplaires de Concorde construits en série (*le Monde* daté 21-22 juillet).

PRESSE

Après celui des régionaux

LE PRIX DES QUOTIDIENS PARISIENS VA ÊTRE PORTÉ A 1 F

Comme nous l'avions laissé prévoir (*le Monde* du 13 juillet), le Syndicat de la presse parisienne vient de décider de porter à 1 F, à dater du 1er août, le prix de vente des journaux qu'il représente.

A cette date, tous les quotidiens français seront donc vendus au minimum 1 F puisque les quotidiens régionaux ont pris, il y a peu, la même décision. *Le Monde* et *la Croix*, déjà vendus 1 F, maintiendront leur prix actuel. *L'Humanité* passera à 1,20 F.

D'autre part, les hebdomadaires *l'Express*, *le Nouvel Observateur*, *le Point* et *Paris-Match* pourraient prochainement porter leur prix à 5 F.

● *A « Combat »*, c'est M. Jean-Marc Smadja, neveu d'Henry Smadja, ancien propriétaire et directeur du quotidien, qui assume désormais la fonction de directeur de la publication.

● *M. Romano Mussolini, fils de l'ancien chef d'Etat italien*, a obtenu 1 franc de dommages et intérêts de l'hebdomadaire *Paris-Match*, après la publication d'un article du 13 mai 1972 indiquant que le Duce aurait fait assassiner le pape Pie XI. Cette décision, rendue le 3 juillet, par la quatrième chambre de la cour d'appel de Paris, composée de MM. Y. Bernard, Bonnefous et Dufour, revient sur un jugement du 6 juin 1973 de la première chambre du tribunal de Paris, qui avait débouté M. Romano Mussolini.

SCIENCES

Prix Nobel en 1935

LE PHYSICIEN BRITANNIQUE SIR JAMES CHADWICK EST MORT

Sir James Chadwick, prix Nobel de physique en 1935 pour sa découverte du neutron, est mort le mercredi 24 juillet en Grande-Bretagne à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Né en 1891, James Chadwick joua un rôle très important dans le domaine de la physique nucléaire entre les deux guerres mondiales. Il travaillait alors au laboratoire Cavendish de Cambridge sur la radioactivité, en collaboration avec lord Rutherford.

La découverte du neutron est due à des recherches expérimentales. En 1930, Bothe et Becker découvrirent que si on bombardait des éléments légers, tels le lithium ou le béryllium, par des particules alpha (deux protons), ces éléments émettaient un rayonnement très pénétrant, semblable au rayonnement gamma. En 1932, Irène et Frédéric Joliot-Curie montrèrent que ce rayonnement était différent des rayons gamma, car il était capable d'expulser des protons de corps contenant de l'hydrogène, ce que ne sait pas faire le rayon gamma.

C'est en cette même année 1932 que Chadwick montra que ce rayonnement était neutre, en reprenant les expériences de 1930. Puis, en bombardant du deutérium avec des rayons gamma, il put mesurer la masse du neutron.

Sir Chadwick fut anobli en 1945, au lendemain de la guerre, au cours de laquelle il avait participé directement, dès 1943, à l'étude de la bombe atomique aux Etats-Unis, avec une équipe internationale.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	133 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

LA VIE ÉCONOMIQUE

UNE INTERVIEW DE M. MICHEL D'ORNANO

Les entreprises « qui ne modéreront pas leur consommation d'énergie » pourront être pénalisées par la réglementation de leurs prix

Contrôler la consommation par les quantités plutôt que par les prix, tel est l'objectif principal poursuivi, en matière énergétique, par M. d'Ornano, ministre de l'industrie. Dans l'interview qu'on lira ci-dessous, il souligne que, à son avis, il ne s'agit pas tant de rationner les besoins que d'éliminer un gaspillage, selon lui, très important. Le ministre décerne un bon point aux automobilistes, mais formule une menace à peine voilée à l'égard des entreprises qui ne voudront pas modérer leur soif d'énergie ; les pouvoirs publics songent à les pénaliser : un système limitant la répercussion de la hausse des tarifs énergétiques dans le prix de vente autorisé par la Rue de Rivoli est envisagé à cet effet.

Le ministre se déclare, en outre, partisan d'un ajustement progressif, en hausse, des divers tarifs énergétiques ; mais, dans son esprit, un tel alignement est subordonné à la réussite du plan de lutte contre l'inflation.

« Monsieur le ministre, depuis le début de la crise pétrolière, les pouvoirs publics insistent sur la nécessité de diminuer la consommation énergétique de la France. Des mesures pour rationner le fuel domestique ont déjà été prises. D'autres doivent être encore arrêtées. Dans la pratique, comment toutes ces décisions se traduiront-elles pour le consommateur ? Une régionalisation est-elle envisagée ?

— L'effort que nous devons fournir est d'autant plus important que notre pays est placé dans une situation plus vulnérable : rappelons que le coût CIF de notre approvisionnement qui, au prix du début de l'année 1973, aurait été de 14 milliards de francs, s'élève désormais à près de 50 milliards de francs.

» Cette situation provoque un déficit brutal et considérable de notre balance, et nous avons donc le devoir d'agir vite et efficacement pour retrouver, dans des délais raisonnables, un équilibre sans lequel il n'y a pas de développement économique et social possible.

» Le gouvernement met en œuvre une large panoplie de mesures visant à économiser l'énergie. Elles portent à la fois sur les secteurs du chauffage, des transports et de l'industrie. Parmi toutes ces dispositions, l'opinion publique retient surtout celle qui concerne le fuel domestique. C'est en effet sur ce produit que le gaspillage est le plus important et que les économies sont les plus simples à obtenir.

» Dans un premier temps, et par mesure de précaution, un arrêté interministériel du 4 juillet limite les quantités mises sur le marché aux montants observés l'année dernière à la même époque. Il prévoit aussi que les consommations depuis le 1er juin 1974 seront, pour chaque consommateur, reportées sur une fiche individuelle tenue par les négociants.

» Dans un deuxième temps, nous procéderons à un recensement des consommateurs ; nous mettrons en place un dispositif destiné à encadrer de façon aussi efficace et équitable que possible les consommateurs de fuel-oil domestique. Les mesures nécessaires sont en préparation, et je ne vous les décrirai pas en détail ; je me bornerai à vous confirmer que notre objectif est d'instaurer un système aussi simple, équitable et décentralisé que possible.

— De telles mesures seront-elles suffisantes ? Pour peu que l'hiver soit rude ou que le « civisme » des Français ne réponde pas à vos espoirs, quelles autres formes de rationnement envisagez-vous ?

— Les décisions de mise à la consommation devront naturellement tenir compte des conditions climatiques ; quant au civisme des Français, il se manifeste plus qu'on ne le croit lorsque l'intérêt général est évident et lorsque les pouvoirs publics expliquent complètement leur action. Je note, à ce propos, que les livraisons d'essence ont effectivement diminué de plus de 3 % depuis le début de cette année par rapport à la même période de 1973, alors que le maintien des habitudes de consommation antérieures auraient dû conduire à une consommation de 7 à 8 %. Je souhaite qu'il en aille de même pour le fuel-oil domestique, dès lors que les informations nécessaires auront été données et que l'effort demandé restera, somme toute, raisonnable, qu'il s'agisse de limiter la température des locaux à 19 ou 20° ou d'apporter aux installations de chauffage et à l'isolation des bâtiments les améliorations nécessaires.

» Reste la question du fuel lourd, pour lequel les résultats des premiers mois de l'année sont assez décevants, puisque la consommation française a augmenté, à la différence de ce qui s'est passé dans les autres pays européens. Nous attendons les résultats des analyses par branches professionnelles qui seront disponibles à la fin du mois de juillet, pour arrêter définitivement les mesures d'incitation et le cas échéant les pénalisations pour les entreprises qui ne modèrent pas leurs consommations.

— Dans la mesure où l'on n'agit que sur les fuels, ne craignez-vous pas un report de la consommation vers les autres produits ?

— A partir du moment où le niveau de consommation autorisé sera ajusté de façon à permettre un niveau de chauffage tout à fait acceptable, il ne devrait pas y avoir de report sensible de la consommation. Pourtant, si l'évolution de la consommation électrique le rendait nécessaire, nous serions en mesure de prendre rapidement les dispositions permettant de contrôler, quantitativement par exemple, la charge de réseaux sur lesquels on enregistrerait un déséquilibre important.

Du gaz d'U.R.S.S. et de la mer du Nord en 1976

— Il existe, aujourd'hui, une profonde distorsion entre les divers tarifs énergétiques. Je pense au gaz dont les prix sont particulièrement bas, alors que la France connaît de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Ne conviendrait-il pas d'aligner les tarifs sur ceux de l'énergie la plus chère ? Le rationnement le plus efficace — à défaut d'être le plus équitable — n'est-il pas celui qui s'opère avec les prix ?

— Il existe effectivement une distorsion dans la structure des tarifs énergétiques. Lors du conseil des ministres du 12 juin dernier, je rappelle que sur ma proposition un mouvement de remise en ordre a été arrêté.

» Il faut cependant sans cesse rappeler qu'à l'heure actuelle la priorité c'est pour le gouvernement de conduire la lutte contre l'inflation, dont le pays connaît l'importance vitale. Personne ne comprendrait donc que le gouvernement donne l'exemple d'une politique d'élévation des prix dans les services publics et alourdisse, de ce fait, les coûts dans l'ensemble de l'économie.

» En revanche, à long terme, il serait évidemment malsain que le déséquilibre des prix des différentes formes d'énergie se perpétue, et infléchisse sensiblement le comportement des consommateurs, en ce qui concerne le choix de leur équipement, d'une manière que ne serait pas rationnelle au regard des données économiques de notre approvisionnement énergétique.

» Devons-nous par ailleurs restreindre la consommation par une politique de l'énergie chère ? Cela ne serait pas aller dans la direction que nous avons choisie puisque nous voulons établir une véritable solidarité de tous les Français, et un partage équitable dans l'effort à accomplir.

» Enfin, en ce qui concerne le gaz, je rappellerai que les difficultés d'approvisionnement de l'an dernier étaient liées à des accidents techniques : sauf imprévu, nous ne devrions pas connaître d'interruptions de notre approvisionnement l'hiver prochain, telles que nous en avons connues cette année. Ceci dit, nous devrons pourtant veiller à maintenir une croissance modérée de la consommation de gaz durant les prochaines années, en attendant les nouveaux arrivages que nous escomptons en provenance de la mer du Nord et de l'U.R.S.S., qui devront débuter en 1976.

— Depuis plusieurs mois, les compagnies pétrolières demandent une augmentation des prix des produits raffinés. Elles affirment perdre 80 F par tonne. Trouvez-vous ce chiffre justifié ? Comptez-vous appuyer leur demande auprès de votre collègue de l'économie et des finances ?

— Rappelons brièvement les données de ce problème, qui sont assez complexes. Les compagnies pétrolières ont en effet des ressources en brut à des coûts différents selon qu'il s'agit du brut qu'elles produisent directement sur leurs concessions, du brut rétrocédé par les Etats producteurs sur la part qu'il leur revient au titre de leur participation au capital des compagnies, et enfin du brut acheté sur le marché libre. Les variations de la parité du franc par rapport au dollar introduisent un élément supplémentaire à prendre en compte.

» La position du gouvernement français a toujours été de n'autoriser la répercussion dans les prix de vente que des éléments rigoureusement sûrs et définitifs de renchérissement du coût du pétrole brut. Nous n'avons pas voulu anticiper sur les facteurs de hausse qui pouvaient paraître inéluctables à certains, mais qui ne s'étaient pas encore concrétisés.

» Il est vrai que la tendance à l'accroissement de la participation des Etats producteurs dans le capital des compagnies pétrolières, avec effet rétroactif, introduit un renchérissement du coût moyen d'accès au brut des compagnies. Le brut de rétrocession est en effet vendu entre 87 et 94 % du prix affiché, alors que le brut de concession ne revient qu'à 60 % environ du prix affiché. Mais il est vrai aussi qu'une tendance à la baisse a semblé se dessiner.

» J'examine en ce moment avec le ministre de l'économie et des finances l'ensemble de ces éléments, de façon à prendre des décisions qui permettent de limiter les charges supportées par les consommateurs sans mettre en danger la sécurité et le fonctionnement normal de nos circuits d'approvisionnement.

— On parle beaucoup d'une baisse du prix du pétrole brut. Y croyez-vous à court terme et à long terme ? Quel type d'action engagez-vous pour stabiliser, voire faire baisser, les prix ?

— Une tendance à la baisse semble se dessiner, mais toute prévision dans ce domaine est naturellement très aléatoire. On peut se demander si les décisions récentes des pays producteurs de pétrole en matière de prix sont compatibles avec un fonctionnement stable de l'économie mondiale : je ne le pense pas. Mais l'important est, pour nous, de savoir comment agir sur les prix et assurer une meilleure sécurité de notre approvisionnement énergétique.

Nos moyens consistent tout d'abord, au niveau des approvisionnements, à négocier des conditions favorables, à éviter toute surenchère et à diversifier les formes et les origines de nos importations énergétiques. C'est ainsi, par exemple, que nous cherchons à accroître nos importations de charbon en substitution partielle au pétrole.

» En second lieu, ils reposent sur le développement accéléré de nouvelles ressources, qu'il s'agisse de recherches pétrolières, de l'énergie nucléaire ou d'autres formes nouvelles d'énergie. Enfin, ils consistent à modérer la demande par une politique soutenue d'économies d'énergie.

» C'est dans ces directions que porte dès à présent notre effort.

États et compagnies pétrolières

— Comment comptez-vous assurer les approvisionnements de la France en pétrole au cours des prochaines années ? Les Etats doivent-ils se substituer aux compagnies pétrolières ?

— Compte tenu des dispositions que nous avons prises, concernant notamment le développement de la production d'électricité d'origine nucléaire, notre consommation de pétrole devrait se stabiliser à l'horizon 1980, 1985, à un niveau de l'ordre de 130 MT, pratiquement identique à celui de 1973.

» Sur le plan géographique nous adapterons donc la répartition de notre approvisionnement en pétrole à partir de la situation actuelle, en tenant compte de l'évolution des prix, des découvertes des entreprises françaises et des impératifs de sécurité.

» Venons en à la deuxième partie de votre question, relative aux rôles respectifs des Etats et des compagnies.

» Les Etats producteurs, c'est un fait, interviennent de plus en plus directement dans la gestion de leurs ressources pétrolières, dont souvent ils commercialisent directement des proportions importantes.

» Quant aux Etats consommateurs, ils doivent s'efforcer d'organiser leurs relations avec les pays producteurs dans un cadre tel que chacune des parties trouve son intérêt au développement des courants d'échanges, pour tendre vers l'équilibre. C'est la politique de coopération dont le récent accord signé entre la France et l'Iran fournit un très bon exemple.

» Mais il ne s'agit pas pour autant de se substituer aux compagnies et à leurs interlocuteurs ni d'ailleurs aux entreprises exportatrices. Les accords de coopération ne constituent pas un troc, négocié en marge du contexte du marché. Ils concourent au contraire à la stabilisation du marché.

— Le pétrole soviétique n'arrive plus en France qu'en très faible quantité. Pourquoi ?

— En 1973, nous avions reçu 2.5 MT de pétrole en provenance d'U.R.S.S., mais nos achats cette année ont été sensiblement réduits, il et vrai, faute d'un accord sur les prix. La deuxième réunion de la commission mixte franco-soviétique a été l'occasion de conversations très franches concernant l'état des négociations en cours, qui portent sur le pétrole mais aussi sur le prix des importantes livraisons de gaz que nous envisageons de nous procurer en U.R.S.S. dès 1976, et qui devraient se monter à 2.5 milliards de m3 en 1978.

» J'ai bon espoir que des solutions soient apportées d'ici à la fin de l'année à la question des prix comme aussi à celle des livraisons supplémentaires.

» Je pense d'ailleurs que nous pourrions étendre notre coopération avec l'Union soviétique à d'autres secteurs industriels intéressant la production d'énergie, qu'il s'agisse de la production d'électricité d'origine nucléaire, mais aussi de la prospection et de l'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes, domaine dans lequel nos entreprises ont acquis une très solide expérience.

» Je compte suivre de très près, avec le ministre de l'économie et des finances, les travaux qui vont avoir lieu entre les représentant des deux pays et peut-être serai-je amené à me rendre en U.R.S.S. avant la fin de l'année. »

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

● EN GRANDE-BRETAGNE, le prix des matières premières et des carburants utilisés par l'industrie ont diminué en juin pour la première fois depuis deux ans. L'indice s'établit à 207.8 contre 210 en mai (base 100 en 1970), en baisse de 1.05 %. De plus l'augmentation des prix de gros s'est de nouveau ralentie : + 1.25 % en juin comme en mai contre + 2 % en avril, + 2.75 % en mars et + 3.25 % en février. — *(A.F.P.)*

EUROPE

La Commission de Bruxelles va mener une enquête sur les pratiques d'I. B. M.

Le rôle d'Hachette dans la distribution est mis en cause

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission de Bruxelles a décidé de poursuivre et d'accélérer ses enquêtes sur les pratiques commerciales de certaines grandes entreprises et leur compatibilité avec les règles de concurrence communautaire, a indiqué M. Albert Borschette, le commissaire européen responsable de ce dossier, au cours d'une conférence de presse tenue le 25 juillet, à Bruxelles. Deux entreprises sont sur la sellette : Hachette et I.B.M.

Pour Hachette, les experts ont rendu leur premier rapport d'enquête et il appartient maintenant à la commission d'en tirer les conclusions juridiques. Il semblerait que ce soit dans le secteur de la distribution de la presse que l'entreprise française ait pris le plus de distance avec les règles du traité de Rome.

A partir des informations sur l'activité d'IBM dans la Communauté, qui ont été recueillis au cours de différents procès intentés par les tribunaux anti-trusts américains, la commission a décidé *« d'effectuer des vérifications »*.

Il s'agit en fait d'ouvrir officiellement une enquête menée jusque-là de manière plus officieuse. La commission disposerait déjà d'un nombre important de présomptions. Si *« la moitié de ces présomptions étaient vérifiées, l'affaire serait considérable »*, n'hésitait pas à dire un haut fonctionnaire bruxellois.

Au cours de cette même conférence de presse, M. Albert Borschette a annoncé que la Commission avait pris trois nouvelles décisions visant à faire respecter les règles communautaires de concurrence : quatre fabricants belges de papier peint ont ainsi été condamnés à des amendes globales de près de deux millions de francs pour avoir mis au point une entente illicite. Deux autres ententes, l'une concernant la vente de liqueurs aux Pays-Bas et en Belgique, et l'autre la commercialisation d'agrumes aux Pays-Bas, ont également été interdites.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

UNE CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE DU PARTI TRAVAILLISTE JUGERA LES RÉSULTATS DE LA « RENÉGOCIATION » DES CONDITIONS D'ADHÉSION AU MARCHÉ COMMUN

Londres *(A.F.P., Reuter)*. — L'exécutif du parti travailliste a décidé, le mercredi 24 juillet, de réunir une conférence extraordinaire du Labour pour juger des résultats de la renégociation des conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Cette conférence, qui durera deux jours, n'aura sans doute pas lieu avant le début de l'année prochaine, entre les élections générales prévues pour l'automne et la consultation que M. Wilson envisage d'organiser en 1975 sur la même question (si, bien sûr, il est encore au pouvoir à ce moment).

Cette décision de l'exécutif national, plus à gauche que la direction du parti, risque de créer des difficultés à M. Wilson, que l'on dit de plus en plus gagné à l'Europe.

De son côté, le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a déclaré mercredi soir devant les députés travaillistes qu'il espérait terminer la renégociation des termes d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne et soumettre ses résultats à un référendum avant l'été 1975. Il a indiqué qu'il pourrait se produire une scission au sein des Neuf entre partisans et adversaires d'une fédération européenne — Londres tenant pour la seconde solution — la C.E.E. risquerait alors de se diviser en deux organisations.

Le secrétaire au Foreign Office estime que la Grande-Bretagne a encore une rude bataille à livrer sur l'agriculture : *« Si nous ne pouvons pas obtenir ce que nous voulons en matière de politique régionale*, a-t-il dit, *je ne recommanderai pas le maintien du pays dans la Communauté. »*

Pour M. Callaghan, la renégociation avec la C.E.E. est ralentie par trois facteurs : la situation du gouvernement travailliste, qui est minoritaire au Parlement britannique, le changement récent de gouvernement en Allemagne fédérale et l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale en France.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

D.B.A.

Bendix - Lockheed - Air-Equipement

Dans sa séance du 23 juillet 1974, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats provisoires du groupe pour les dix premiers mois de l'exercice 1973-1974, qui font ressortir une diminution sensible des profits opérationnels malgré la hausse du chiffre d'affaires.

Cette diminution résulte, d'une part, des changements importants de la nature des équipements automobiles livrés aux constructeurs français et étrangers entraînés par la baisse des voitures de bas de gamme, d'autre part, de l'impossibilité de répercuter sur les constructeurs comme dans les prix de vente de pièces de rechange l'intégralité des hausses considérables de matières premières et de salaires que le groupe a dû supporter.

Les résultats définitifs du groupe, à la fin de l'exercice, seront par ailleurs affectés par des amortissements exceptionnels, des provisions pour hausses de prix ainsi que par les pertes de notre filiale allemande. Il est donc possible qu'apparaisse une perte pour l'ensemble de l'exercice 1973-1974.

Dans ces conditions, le conseil d'administration, soucieux de ménager la trésorerie de la société, n'envisage pas de recommander à l'assemblée une distribution pour l'exercice en cours.

Le conseil d'administration, confiant dans la continuation à long terme des progrès de l'activité automobile et aéronautique et par conséquent dans l'avenir du groupe, a estimé nécessaire de renforcer les structures financières de D.B.A. et a décidé de procéder, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée extraordinaire du 17 février 1971, à une augmentation de capital de 52 370 000 F par émission, soit au pair, soit avec une légère prime, de 523 701 actions nouvelles de 100 F, soit une action nouvelle pour deux actions anciennes à souscrire en numéraire.

Les actions nouvelles seront émises avec jouissance au 1er septembre 1974, coupon n° 35 et suivant attaché.

Cette émission, qui sera annoncée dans les journaux d'annonces légales et dans la presse financière, sera ouverte au public du 19 août au 20 septembre 1974 inclus.

GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 30 JUIN 1974

	Compagnie d'investissement et de placement C.I.P.	*A.G.F.I.M.O. Société anonyme pour la gestion financière de valeurs immobilières*
Nombre d'actions au 28 juin 1974 (action de 100 nominal)	310 912	607 758
Actif net par action	231,65	147,45
Actif net total	72 023 925,45	89 615 403,42
Répartition actif net en % :		
— Disponible	5,25	5,21
— Obligations françaises	35,24	33,07
— Obligations étrangères	0,57	—
— Actions françaises	25,36	60,96
— Actions étrangères	33,58	0,76
Rappel :		
Dividende par action de 100 F nominal		
— Montant net et avoir fiscal	10,43 + 2,13	8,64 + 0,62
— Date de paiement	1er juillet 1974	1er juillet 1974

VIEILLE MONTAGNE

L'assemblée ordinaire du 7 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et voté le dividende de 300 FB net par part sociale, mis en paiement depuis le 11 juin.

Auparavant, une assemblée extraordinaire avait apporté diverses modifications aux statuts.

M. Nokin, président, a notamment précisé qu'il était plus que probable que le niveau moyen du prix producteurs en 1974 se situe au-dessus de la moyenne de 1973. C'est là, en principe, un élément favorable.

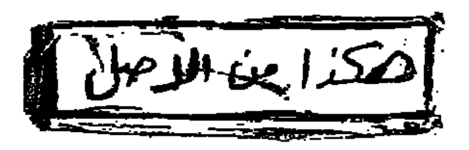
Quoi qu'il en soit, les résultats des premiers mois de l'exercice en cours ont été excellents. Ils sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente, à pareille époque.

« Nous vivons, a ajouté M. Nokin, une situation qui est parfois euphorique et l'on sait qu'une telle situation ne dure jamais longtemps et peut être prémonitoire d'événements moins agréables. Jusqu'à présent, la demande est extrêmement forte, puisque les stocks mondiaux, qui étaient en fin d'année de 160 000 tonnes, sont revenus fin avril dernier à quelque 118 000 tonnes.

POCLAIN

Au cours du deuxième trimestre 1974, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 329 951 813 F, marquant ainsi une progression de 26,4 % par rapport au chiffre de la période correspondante de 1973 qui s'élevait à 261 015 558 F.

Pour le premier semestre de l'exercice 1974, le chiffre d'affaires cumulé s'établit à 662 356 861 F, en progression de 28,4 % par rapport à celui du premier semestre 1973 et de 30,7 % par rapport à celui du deuxième semestre 1973.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
24 JUILLET

Reprise générale

Après la pause relative observée pour la liquidation générale, la Bourse de Paris est repartie de l'avant, mais à une cadence beaucoup plus rapide qu'au cours des précédentes séances.

Près du tiers des valeurs inscrites à la cote ont monté de 2 % au minimum, les deux tiers restants s'adjugeant des gains rarement inférieurs à 0,50 %. Il n'y a eu pratiquement aucune baisse. Et les rares titres qui ont fléchi ont subi des pertes insignifiantes. Trois compartiments ont tenu la vedette, celui des banques et du crédit, la construction électrique, les ciments et travaux publics. Quatre valeurs, en outre, ont eu leurs cotations réservées devant l'abondance des demandes : Locafrance, Locabail, Terres rouges, Antar. Signalons que l'action Moulinex a été divisée par 10 à terme.

Bref, le nouveau mois boursier a bien commencé : trop bien de l'avis des professionnels.

Deux facteurs ont encouragé les opérateurs à renouveler leurs ordres : la forte baisse du taux de l'argent placé en report, tombé de 7,5 % à 5 % (réduit à l'offre) — son plus bas niveau depuis plusieurs mois ; l'impression selon laquelle le plafonnement du loyer de l'argent à court terme pourrait être le signe annonciateur d'une détente du loyer de l'argent à la fin de l'été. En ce qui concerne le taux des reports, son vif repli serait dû à l'importante contraction du volume des achats à découvert, notamment sur la rente 4 1/2 % 1973 (l'on parle d'une diminution de 40 %).

Aux valeurs étrangères, les valeurs américaines s'effritent, affectées par la baisse du dollar. Allemandes et hollandaises sont soutenues, et les pétroles internationaux s'inscrivent en vive reprise, notamment Norsk Hydro.

Sur le marché de l'or, lingot et kilo en barre sont restés stables, tandis que le napoléon perdait 1,30 F à 238,70 F. Le volume des transactions a diminué à 11,91 millions de F contre 14,08 millions de F.

LONDRES

Irrégulier

La tendance est assez irrégulière, jeudi à l'ouverture. Les industrielles continuent de s'effriter. A l'inverse, les pétroles poursuivent leur avance, de même que les mines d'or. Reprise du bâtiment. Les fonds d'État marquent une pause après leur hausse précédente.

OR (ouverture) dollars : 144 50 contre 144 25

VALEURS	CLOTURE 24 7	CLOTURE 25 7
War Loan 3 1/2 %	24 1 4	24 1 4
Beechams	198	198 3/4
British Petroleum	382	384
Shell	192	194
Vickers	111	104
Imperial Chemical	210	209
Courtaulds	101	108 1/4
De Beers	220	220
* Western Holdings	31 1 4	31 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	137	138
* West Driefontein	36 1 4	37 1 2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	23 juil.	24 juil.
Valeurs françaises	81,2	82,9
Valeurs étrangères	89	90,2
Cie DES AGENTS DE CHANGE		
Indice général	69,9	70,6

NOUVELLES DES SOCIETES

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS dément catégoriquement l'information, récemment publiée par un hebdomadaire parisien et repris par un quotidien du matin, affirmant que, « lors de la séance de bourse du 4 juillet, elle aurait procédé à des ventes massives de titres, qui auraient joué un rôle déterminant dans la chute des cours constatée ce jour-là ». En fait, ajoute l'établissement, nous sommes jour après jour acheteurs net d'actions sur le marché parisien et avons procédé, le 4 juillet, à des achats particulièrement importants à concurrence de 5 151 000 francs, alors que nos ventes ne se sont élevées qu'à 3 000 francs. Quant à la valeur boursière de notre portefeuille, loin d'atteindre, comme il est prétendu, un tiers de la capitalisation totale des valeurs cotées à la Bourse de Paris, elle en représente moins de 3 %.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24 7	25 7
1 dollar, (en yens)	293 60	293 80

NEW YORK

L'indice Dow-Jones repasse la barre de 800

Après avoir encore un peu fléchi durant la première heure de transactions, Wall Street s'est redressé mercredi et, en dépit d'une certaine irrégularité, a poursuivi son avance jusqu'à la clôture, si bien que l'indice des industrielles a repassé la barre de 800 pour s'établir finalement à 805,77 (+ 8,05).

Le volume des transactions a peu varié : 12,87 millions de titres ont changé de mains contre 12,91 millions précédemment. Deux facteurs ont contribué au raffermissement des cours : l'annonce par M. William Simon, secrétaire au Trésor, de mesures économiques et fiscales importantes dont le président Nixon révélera jeudi soir la teneur et les résultats trimestriels des entreprises, excellents dans l'ensemble. La nouvelle péripétie de l'affaire du Watergate ne semble pas avoir frappé les imaginations. L'approche de son dénouement paraît, au contraire, avoir ramené une certaine sérénité.

Les pétroles, grâce à leurs brillants résultats, ont partagé la vedette avec les compagnies aériennes, la sidérurgie, les mines d'or et l'électronique.

Sur 1 755 valeurs traitées, 798 ont monté, 574 ont baissé et 383 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 165,24 (+ 1,32) ; services publics, 70,90 (+ 1,05).

VALEURS	COURS 23/7	COURS 24/7
Alcoa	49 1 2	49
A.T.T	43 3 4	44 1/8
Boeing	17 3/4	17 5 8
Chase Manhattan Bank	38 5 8	38 1 2
Du Pont de Nemours	153	164 3 4
Eastman Kodak	96	95
Exxon	76 3 4	77
Ford	48 5 8	48 1 2
General Electric	47 1,2	48 3 4
General Foods	24 1 4	24
General Motors	44 3 4	45 7 8
Goodyear	15 1 8	15 3 8
I.B.M.	222 1 2	221
I.T.T.	20	20 1 8
Kennecott	33 3 4	33 1 2
Mobil Oil	40 1 8	42 1 2
Pfizer	34 5 8	33 3 4
Schlumberger	96 3 8	97 3 8
Texaco	26	27 1 4
U.A.L. Inc.	23	22 3 4
Union Carbide	41 1 4	41
U.S. Steel	47 5 8	48 1 8
Westinghouse	13	13 1 4
Woolworth	13 7 8	13 7 8

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics		
Effets privés		13 5/8 %
Moyen terme		12 1/2 %

BOURSE DE PARIS — 24 JUILLET — COMPTANT

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24 7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 753	4 697	4 72
Canada ($ can. 1)	4 857	4 830	4 80
Allemagne (100 DM)	186 525	186 300	186 50
Belgique (100 fr.)	12 610	12 580	12
Danemark (100 krd.)	80 570	80 670	80 80
Espagne (100 pes.)	8 370	8 295	8 32
Grande-Bretagne (£ 1)	11 247	11 260	11 35
Italie (100 lires)	0 741	0 736	0 71
Norvège (100 kro.)	88 520	87 750	88 40
Pays-Bas (100 fl.)	182 450	183 050	182 50
Portugal (100 esc.)	19 180	19 170	19 30
Suède (100 krs.)	109 200	109 220	108 50
Suisse (100 fr.)	162 200	160 800	162

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24 7
Or fin (kilo en barre)	22375	22290
Or fin (kilo en lingot)	22420	22450
Pièce française (20 fr.)	240	238 70
Pièce française (10 fr.)	1'0	180 10
Pièce suisse (20 fr.)	240 60	239 70
Union latine (20 fr.)	227 50	228
Souverain	235	234 90
Pièce de 20 dollars	1128	1140
Pièce de 10 dollars	524	520
Pièce de 5 dollars	380 10	382 50
Pièce de 50 pesos	948	948
Pièce de 10 florins	209	209

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 25 juillet 1974 a été tiré à 509 995 exemplaires.

LA FIN DU DÉBAT SUR L'O.R.T.F. à l'Assemblée nationale

Le débat sur la radio et la télévision s'est terminé jeudi matin à 8 h. 15. Les députés sont revenus sur certaines de leurs délibérations et sont ensuite passés au vote sur l'ensemble du texte, après que chaque groupe eut expliqué son vote.

Après une interruption de séance, les débats ont repris à 0 h 35 jeudi.

Au cours de la discussion portant sur la société de production, M. FANTON demande au gouvernement s'il envisage d'adopter la formule de la société à directoire et à conseil de surveillance ou celle de la société traditionnelle. M. ROSSI répond sous les rires de la gauche : « *Cela sera dit dans les statuts* », tandis que M. FANTON réplique : « *Je pensais que vous y aviez déjà réfléchi.* » M. BAILLOT (P.C., Paris) demande alors conformément à la décision prise par la conférence des présidents que l'Assemblée interrompe ses travaux pour les reprendre en séance du matin.

« *Le gouvernement voudrait nous faire avaliser au finish le licenciement de cinq mille travailleurs,* ajoute M. RALITE. *C'est une pantalonnade !* »

L'assemblée consultée décide néanmoins de poursuivre la discussion.

M. Hamel intervient sur l'article 11 concernant la publicité. « *Si nous ne fixons aucune limitation législative au recours à la publicité par les futures sociétés de radio et de télévision, celles-ci seront tentées d'en abuser afin d'accroître leurs recettes,* note-t-il.

A l'article 15, M. Fillioud note qu'il n'est pas normal, du point de vue des principes fondamentaux du droit français, que le Parlement détermine les modalités d'établissement de la vignette automobile, mais ne puisse pas agir de même en ce qui concerne la redevance radio-télévision.

M. Marette, quant à lui, souligne qu'il faut remonter au-delà de 1789 pour voir un magistrat présider une commission chargée de répartir l'impôt. Il estime normal que les conclusions de la commission chargé de répartir la redevance soient soumises à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'Etat répond que la répartition du produit d'une taxe parafiscale est d'ordre réglementaire. L'Assemblée suit pourtant, contre l'avis de la commission et du gouvernement, M. Marette.

M. Le Tac, soutenu notamment par M. Hamel, fait ensuite adopter un amendement prévoyant que le volume global des recettes publicitaires ne devra pas dépasser 33 % du montant de la redevance. Toujours en matière de publicité, M. Rossi s'engage, en réponse à M. Fanton notamment, à ce que les marchés de publicité passent par l'intermédiaire de la Régie française de publicité.

M. ROSSI propose un amendement couvrant l'ensemble des problèmes évoqués. Cet amendement stipule que le statut de l'établissement public et les conventions collectives conclues entre les partenaires sociaux ne pourront porter atteinte aux droits acquis des travailleurs en matières de salaires, de maladie et d'accident du travail. L'ancienneté sera également reconnue.

M. MEVANDEAU propose ensuite la suppression d'un article qui aboutit en fait, selon lui, à supprimer le droit de grève. Il ne s'agit pas de supprimer ce droit, répond M. Rossi, mais d'en réglementer l'exercice. L'amendement est repoussé.

M. CRESSARD s'inquiète du sort réservé aux auxiliaires des services de la redevance qui dépendent d'une agence d'emplois temporaires.

M. ROSSI affirme quant à lui que ces auxiliaires auront la priorité dans les actions de reclassement.

M. CRESSARD évoque également le problème de la retraite automatique à cinquante-cinq ou soixante ans. M. ROSSI précise alors que le gouvernement accepte un amendement de M. Claudius-Petit, qui stipule qu'aucune mise à la retraite ne pourra intervenir avant soixante ans. Cet amendement sera adopté.

A l'issue de l'examen de la totalité des articles du projet de loi, le secrétaire d'Etat demande alors qu'on procède à une seconde délibération sur un certain nombre d'articles, notamment en ce qui concerne les stations régionales et la répartition de la redevance. L'assemblée entend ensuite les explications de vote.

Les explications de vote

M. ANDRE CHANDERNAGOR (P.S., Creuse), déplore les conditions dans lesquelles le débat s'est déroulé, débat qu'il qualifie de « *spectacle lamentable* ». Il estime que la qualité des travaux de l'Assemblée en a souffert et il ajoute que la majorité nouvelle s'est conduite comme l'ancienne, transformant le Parlement en « *véritable chambre d'enregistrement* ».

M. GEORGES DONNEZ (réformateur, Nord), estime que les abus devaient cesser et qu'il fallait donc crever l'abcès de l'O.R.T.F.

M. DANIEL DALBERA (P.C. Paris) déclare que le débat a confirmé les craintes exprimées par son groupe et que pour vouloir supprimer le gaspillage, on va, en fait, le multiplier.

M. VIVIEN (U.D.R.) attaque très vivement l'opposition de gauche qu'il accuse de vouloir faire reculer à tout prix le pouvoir sans tenir compte de l'intérêt de l'Office et de ses personnels. Il annonce que ses amis, tout en restant vigilants, voteront le projet

A 8 h. 15, l'Assemblée nationale adopte le projet de réforme par 290 voix contre 183. Il y avait 477 votants et 473 suffrages exprimés.

PATRICK FRANCÈS.

A Paris

LE PREMIER MINISTRE MAROCAIN S'ENTRETIENDRA AVEC M. GISCARD D'ESTAING DU SAHARA ESPAGNOL

M. Ahmed Osman, premier ministre marocain, est attendu ce jeudi 25 juillet à Paris en début d'après-midi. Il est porteur d'un message du roi Hassan à M. Giscard d'Estaing ayant trait au problème du Sahara espagnol.

On ignore quelle sera la durée exacte du séjour à Paris de M. Osman, qui, indique l'ambassade du Maroc à Paris, devait être reçu à l'Elysée le jour même de son arrivée.

Sur les marchés des changes

FAIBLESSE DU DOLLAR ET DE LA LIVRE

Le franc a continué à se raffermir jeudi matin sur les marchés des changes : le deutschemark a fléchi à 1,85 F, contre 1,86 F, sa surcote par rapport au franc revenant à 5 %, soit le niveau moyen atteint à la fin janvier après la mise en flottement de notre monnaie. Le dollar est resté déprimé à 4,67 F, après son accès de faiblesse de jeudi après-midi, qui l'avait fait tomber jusqu'à 4,64 F contre 4,76 F mercredi. La livre sterling l'a accompagné dans sa chute, s'établissant à 11,18 F contre 11,29 F (et 11,35 F mercredi).

Persistance de l'agitation dans les prisons françaises

INCIDENTS A CAEN, GRÈVES A EYSSES REVENDICATIONS A CLERMONT-FERRAND

Qualifiée de « tragi-comédie » par le syndicat C.G.T. de l'administration pénitentiaire, l'agitation née de la mutinerie de Clairvaux, les vendredi 19 et samedi 20 juillet, continue de se propager dans les prisons françaises.

Après la destruction de la centrale de Nîmes, dont les premiers travaux de déblaiement n'ont pas encore permis de retrouver un détenu disparu, Roland Bellil, trente-neuf ans, condamné pour vol à dix-huit mois d'emprisonnement, qui se serait jeté dans les flammes durant l'émeute, plusieurs prisons ont été le théâtre, mercredi 24 juillet, de mouvements de revendications.

Le plus important a été constaté mercredi à la maison centrale de Caen (Calvados), où deux cents des trois cent soixante prisonniers, refusant de gagner les réfectoires après avoir cessé leur travail, ont exigé la visite du secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire. Vers 23 heures, Mme Dorlhac leur a transmis un message indiquant que, comme d'autres établissements, Caen recevrait sa visite.

Cependant, cette promesse de visite étant faite sous la condition d'un retour au calme, les détenus refusèrent de rentrer dans leurs cellules et M. Philippe Mestre, préfet de la région de Basse-Normandie, décida alors de recourir à la force publique. A l'aube de ce jeudi, l'assaut fut lancé après un ultime appel, au moment où un hélicoptère de la gendarmerie apparut au-dessus de la maison centrale.

Au moment où il commençait à larguer des grenades lacrymogènes sur les rassemblements de détenus, trois escadrons de gardes mobiles appuyés par une unité de C.R.S., soit au total quatre cents hommes, envahirent le périmètre des ateliers. La charge fut brève : les mutins se replièrent en désordre sans opposer la moindre résistance. Vingt minutes plus tard, tout était terminé : seuls, trois détenus s'étaient légèremnt blessés en sautant un grillage.

Toutefois, alors que tombaient les premières grenades lacrymogènes, un incendie se déclara dans un vaste bâtiment utilisé pour entreposer les chaises fabriquées par les détenus.

A la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne), nous indique notre correspondant, deux cents détenus ont entamé, mercredi à 16 heures, une grève pour obtenir une augmentation de leur rémunération... et des insecticides pour lutter contre les moustiques.

A la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), une lettre signée de soixante prisonniers a été remise au surveillant-chef. Il y est demandé une amélioration de l'hygiène, de l'alimentation, des loisirs et de la fréquence du courrier.

A Clairvaux

LES CIRCONSTANCES DE LA MORT DE DEUX DÉTENUS NE SONT PAS CLAIREMENT ÉTABLIES

L'information judiciaire sur la récente mutinerie de Clairvaux, information dont a été chargé M. André Courtois, juge d'instruction à Troyes, devrait établir les conditions dans lesquelles la mutinerie est née, s'est développée et a pris fin. A ce propos, la section de Troyes du Syndicat de la magistrature se plaint que les magistrats aient été « *exclus des discussions et décisions tendant au rétablissement de l'ordre* ».

Cette information devrait aussi déterminer exactement les circonstances dans lesquelles deux détenus ont été tués. Selon certaines informations, ces décès ne résulteraient pas, comme on l'avait cru, d'un règlement de comptes, mais seraient dus à des grenades lacrymogènes.

M. Cadic, l'un des deux détenus décédés, est mort des suites d'une section de l'artère fémorale gauche. Or, l'autopsie aurait relevé des débris métalliques dans la plaie de sa cuisse. Quant à M. Barra, son décès serait dû à un éclatement de la boîte crânienne. Bien qu'aucune brûlure n'ait été constatée ni aucun débris métallique, on n'écarte pas l'hypothèse que la blessure mortelle puisse être due à un objet lourd reçu sur la tête du détenu.

A PROPOS DU DIALOGUE AVEC LA JORDANIE

Les dirigeants palestiniens critiquent vivement le président Sadate

De notre correspondant

Beyrouth. — Après les dirigeants de la Saïka, du F.P.L.P. et du F.D.P.L.P., ce sont les chefs de la résistance palestinienne à la fois « *les plus modérés et les plus redoutés* » qui s'en prennent à l'Egypte du président Sadate et l'accusent de recourir à des manœuvres détournées pour liquider la guérilla « *dans un style fort apprécié par le roi Hussein et ses protecteurs américains* ». Parlant respectivement à Damas et à Beyrouth, M. Yasser Arafat et M. Salah Khalaf, alias Abou Ayad, les numéros un et deux du Fath, organisation mère de la résistance, ont lancé, le mercredi 24 juillet, de vigoureux appels pour la sauvegarde de la révolution palestinienne.

Cette prise de position, rappelons-le, a été provoquée par le communiqué commun égypto-jordanien publié à la fin de la récente visite du roi Hussein au président Sadate, à Alexandrie. Ce texte reconnaît à l'O.L.P. le droit de représenter les Palestiniens de Cisjordanie, de Gaza et du reste du monde arabe, à l'exception de ceux du royaume de Jordanie, considérés, eux, comme des sujets du souverain hachémite. Pour les responsables palestiniens, ce communiqué visait essentiellement à semer la discorde dans les rangs du peuple palestinien et à préparer la création d'un Etat fédéral jordano-palestinien, suivant les plans élaborés par la cour d'Amman, « *et qui auraient été d'ores et déjà agréés par Israël* ».

« *On cherche à nous arracher notre fusil,* devait déclarer à Damas M. Arafat. *Des complots se trament contre la résistance; notre cause est en danger. On lui a même déjà trouvé un substitut en la personne du roi Hussein. On a pris soin de réhabiliter ce dernier et on a poussé le cynisme jusqu'à vouloir nous le faire adopter comme un allié, alors qu'il s'agit bien du bourreau du peuple palestinien. Nous ne le laisserons pas faire, et il est temps de ramener les hommes et les faits à leur juste dimension.* »

Plus violent et plus précis, M. Abou Ayad — au cours d'un meeting à l'occasion du troisième anniversaire de l'assassinat, dans les montagnes d'Ajloun en Jordanie, d'un des chefs militaires du Fath, Abou Ali Ayad — a mis en cause le président Sadate : « *Dans son discours du 22 juillet au Caire,* a affirmé le numéro deux du Fath, *Sadate a tenté de justifier le communiqué jordano-égyptien. Les raisons qui l'auraient porté à signer ce document et qu'il invoque, n'ont convaincu personne. Et nous attendons de savoir qu'est-ce qui a pu exactement déterminer le chef de l'Etat égyptien à prendre une telle position. Voulait-il éviter une guerre civile entre Arabes comme il l'a prétendu ? Nous pouvons l'assurer que la guerre civile n'aura lieu que le jour où le sort de notre peuple sera confié au roi Hussein. Comment celui-ci peut-il représenter les Palestiniens alors que nous lui dénions le droit de représenter le peuple de Transjordanie ?* »

M. Abou Ayad signale par ailleurs que la résistance n'a jamais demandé elle-même à se rendre à Genève et qu'elle n'ira sûrement pas, si elle doit faire des concessions qui sont « *impensables* ».

« *Il est temps,* a-t-il ajouté, *que tous les pays arabes définissent clairement leur position. Nous voulons savoir s'ils sont à nos côtés ou avec le roi Hussein. Nous voulons savoir cela publiquement. Nous sommes conscients du complot qui se trame contre nous, mais nous désirons éviter que ce complot ne s'étende au Liban parce que le peuple libanais, son gouvernement et son président ont beaucoup fait pour notre cause. Nous tenons cependant à informer nos ennemis que, même si tous les camps palestiniens étaient rasés et s'il ne restait plus qu'un seul fusil, la révolution se poursuivrait.* »

L'orateur a dénoncé avec rudesse « *tous ceux qui s'en prennent à l'ancien président Nasser et veulent que les rues soient ornées avec des photos de Nixon et de Kissinger* » et, après avoir rendu un vibrant hommage à l'Union soviétique, il a incité la résistance à tout mettre en œuvre pour renverser le régime hachémite.

Il semble que le « *timing* » de ces deux interventions ait été sciemment fixé pour saboter une réunion que le président Sadate avait convoquée, par l'intermédiaire d'*Al Ahram*, et qui devait se tenir dimanche prochain au Caire, avec la participation des ministres des affaires étrangères de l'Egypte, de la Syrie de la Jordanie et d'un représentant palestinien, M. Farouk Kaddoumi, chef de la section politique de l'OLP, et membre du comité exécutif de l'organisation. Signalons en outre que Le Caire avait, pour sa part, souscrit à la proposition jordanienne d'ajourner le « sommet » arabe, prévu pour le 3 septembre à Rabat, « *à défaut d'une cohésion dans les rangs arabes, devenue indispensable pour la sauvegarde des acquis de la guerre d'octobre* ». La Syrie, quant à elle, s'était opposée à un tel ajournement et exigeait que le « sommet » se réunisse à la date prévue « *pour éviter précisément que les malentendus inter-arabes n'aboutissent au point de non-retour* ».

EDOUARD SAAB.

● *Des précisions sur les activités palestiniennes dans les territoires occupés* ont été données le mercredi 24 juillet au Parlement par le ministre israélien de la police. Il a indiqué que quatre-vingt-douze habitants de Jérusalem-est et de la rive occidentale occupée du Jourdain, accusés d'être membres de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), ont été arrêtés en mars et avril.

Vingt d'entre eux ont été relâchés, quarante-deux sont en « détention administrative » et trente autres comparaîtront en justice. La semaine dernière, M. Shimon Pérès, ministre de la défense, avait déclaré au Parlement qu'au cours des six derniers mois plus de huit cents personnes vivant en territoire occupé et soupçonnées de s'être livrées à des activités de sabotage avaient été arrêtées. — (*Reuter.*)

LES « IZVESTIA » ATTAQUENT INDIRECTEMENT LA POLITIQUE ÉGYPTIENNE

Moscou (*A.P., Reuter*). — L'organe du gouvernement soviétique, les *Izvestia*, a lancé mercredi 24 juillet une attaque à peine voilée contre le président Sadate, sans le nommer personnellement, l'accusant de négocier avec les Etats-Unis à l'insu de l'Union soviétique. Cet article, de M. Lev Tolkunov, rédacteur en chef du journal, constitue la première confirmation officielle de certaines rumeurs faisant état au Caire d'un désaccord croissant entre l'Egypte et l'Union soviétique. « *Les réactionnaires arabes,* écrit M. Tolkunov, *cherchent à susciter une vague de suspicion et de scepticisme envers l'Union soviétique, en recourant au mythe de la collusion des deux Super-Grands, en affirmant que l'armement vendu aux pays arabes est peu efficace et en déclarant que l'U.R.S.S. a renoncé à participer activement au règlement du conflit israélo-arabe, au profit de M. Kissinger.* » « *De telles affirmations sont nécessaires à « certains » pour justifier leurs contacts avec Washington et pour induire l'opinion en erreur* », poursuit le journal.

L'auteur constate ensuite « *avec regret* » que les tendances antisoviétiques s'étendent en Egypte. « *Des rumeurs sont répandues sur la « non rentabilité » des grandes usines construites avec l'aide de Moscou et sur l'incapacité des entreprises soviétiques à soutenir la concurrence avec les Occidentaux* ».





